

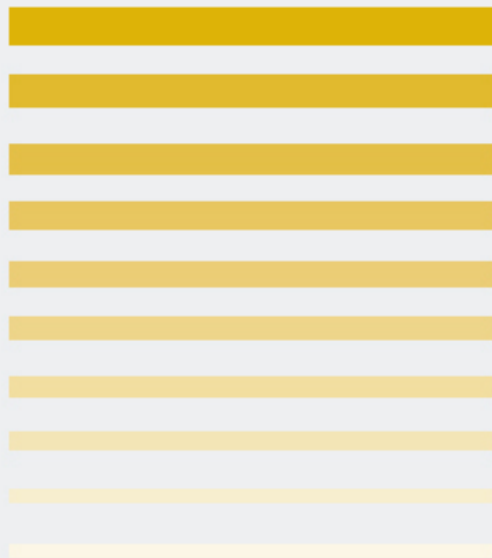


Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 18 - Numéro 33

19 août 2021



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	7
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	11
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF	
2.2 Avis légaux de l'Autorité	
3. Distribution de produits et services financiers	108
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	227
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	

4.5 Autres décisions	
5. Institutions financières	233
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Protection des dépôts	
5.7 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	241
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	331
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires	337
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autres décisions	
9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	343
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	
9.4 Autres décisions	
10. Agents d'évaluation du crédit	348

- 10.1 Avis et communiqués
- 10.2 Réglementation et lignes directrices
- 10.3 Désignation à titre d'agent
d'évaluation du crédit
- 10.4 Sanctions administratives
- 10.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LESF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

- 2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF
 - 2.2 Avis légaux de l'Autorité
-

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences



RÔLE DES AUDIENCES

[LIEN PERMANENT DE LA CHAMBRE DE PRATIQUE VIRTUELLE \(Guide des audiences virtuelles\)](#)

En cas de difficultés techniques : rejoindre le Secrétariat au 514-873-2211 (#221) ou par courriel au secretariatmf@tmf.gouv.qc.ca

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
19 août 2021 – 14 h 00				
2021-003	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alain Poudrette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
25 août 2021 – 9 h 30				
2020-028	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Claude Duhamel, David Cournoyer, Bertrand Lussier et Éric Marchant Parties intimées</p> <p>Benoît Mercier Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.</p> <p>Dupuis Paquin avocats & conseillers d'affaires Inc.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Requête en déclaration d'inhabilité</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86323452913?pwd=ZmZuUEhqVkNDdDZHaItOV1NIUjgrdz09</p> <p>ID de réunion : 863 2345 2913 Code : 685120</p>
26 août 2021 – 14 h 00				
2017-008	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michel Plante Partie intimée</p> <p>SOLO International Inc. Partie intimée</p> <p>Frederick Langford Sharp Partie intimée</p> <p>Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Marc R. Labrosse</p> <p>Langlois Avocats s.e.n.c.r.l</p> <p>LCM Avocats inc.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
26 août 2021 – 14 h 00				
2021-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Lucie Bouchard et Luciebouchard.com inc. Parties intimées Pierre Lalancette Partie intimée Sébastien Guillet Partie intimée Éric Pichette et Groogr Inc. Parties intimées Banque Royale du Canada Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers CSJ, Cabinet de services juridiques Inc. Ad Litem Avocats s.e.n.c.r.l. Services Juridiques Inter Rives Inc.	Elyse Turgeon	Demande de levée d'ordonnance de blocage, de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propre au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
2021-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Castonguay Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Boro Frigon Gordon Jones Avocats	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
1er septembre 2021 – 9 h 30				
2021-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9813128 Canada inc. et Augustin Xieu Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jeannot inc.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de révocation de permis d'exploitation, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'une entreprise de services monétaires, et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89292032337?pwd=RXZ1bVRJd0N6TGhWitRcHpBc1pTd09 ID de réunion : 892 9203 2337 Code secret : 762650
2 septembre 2021 – 9 h 30				
2021-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9813128 Canada inc. et Augustin Xieu Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jeannot inc.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de révocation de permis d'exploitation, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'une entreprise de services monétaires, et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89292032337?pwd=RXZ1bVRJd0N6TGhWitRcHpBc1pTd09 ID de réunion : 892 9203 2337 Code secret : 762650

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
2 septembre 2021 – 14 h 00				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis Graton Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Séguin Racine, Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
7 septembre 2021 – 9 h 30				
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Riad Antoine Katach Halabi Partie requérante Dominic Lacroix et Micro-Prêts Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Sarah Desabrais	Jean-Pierre Cristel	Demande de levée partielle des ordonnances de blocage Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89971571374?pwd=bnBoZGxlbkdzMzdrMmZrdHJSaTJmUT09 ID de réunion : 899 7157 1374 Code : 789820

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
14 septembre 2021 – 9 h 30				
2021-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse David Ben-David Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/84987282169?pwd=cW5xTGZlVnZuakU1TFZ4SkJBU29tQT09 ID de réunion : 849 8728 2169 Code : 457049
16 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis-Philippe Bernier et Pierre-Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau Chantal Denommée	Accord Louis Philippe Bernier Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85252273709?pwd=eWMrZiIlMDVoOW5SbVBMRHcwVmxCdz09 ID de réunion : 852 5227 3709 Code : 315816

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
16 septembre 2021 – 14 h 00				
2021-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Bastien Francoeur Partie intimée Change Marsan inc. et Antoine Marsan Parties intimées Kevin Mirshahi Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Sarah Desabrais, avocate Marlaine Harton, avocate Gélinas Leclerc Teolis	Nicole Martineau	Avis de contestation suivant une décision <i>ex parte</i> Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
17 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis-Philippe Bernier et Pierre-Luc Bernier Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fontaine Panneton Bourassa Avocats	Nicole Martineau Chantal Denommée	Accord Pierre-Luc Bernier Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85252273709?pwd=eWMrZiIlMDVoOW5SbVBMRHcwVmxCdz09 ID de réunion : 852 5227 3709 Code : 315816

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
21 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurances M. Lagrange inc., Danièle Baribeau et Robert Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gérin, Leblanc et Associés	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89764295244?pwd=dUV5a0IESWhMNjk5dzFIL2hWUyt2QT09 ID de réunion : 897 6429 5244 Code : 830455
22 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Assurances M. Lagrange inc., Danièle Baribeau et Robert Laurin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gérin, Leblanc et Associés	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89764295244?pwd=dUV5a0IESWhMNjk5dzFIL2hWUyt2QT09 ID de réunion : 897 6429 5244 Code : 830455

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
22 septembre 2021 – 9 h 30				
2020-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Flavien Serge Mani Onana Partie intimée Bio-1 Cameroon SARL Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Ibii Avocats inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative et d'interdictions d'opérations sur valeurs Conférence préparatoire Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/88329097046?pwd=cGdlS1ZLYnczQTdQenRPa3ZuVHhEdz09 ID de réunion : 883 2909 7046 Code : 772263
23 septembre 2021 – 9 h 30				
2018-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Ian Pierre Lajoie Partie intimée Dominic Longpré Partie intimée Procureur général du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Les services Légaux Farley Ltée. Bernard, Roy (Justice – Québec)	Nicole Martineau Antionietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives et d'interdiction d'opérations sur valeurs Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
23 septembre 2021 – 14 h 00				
2021-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Piette Partie intimée Éric Foss Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP Delegatus Services juridiques inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller, de conditions à l'inscription et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
27 septembre 2021 – 9 h 30				
2018-002	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Ian Pierre Lajoie Partie intimée</p> <p>Dominic Longpré Partie intimée</p> <p>Procureur général du Québec Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Les services Légaux Farley Ltée.</p> <p>Bernard, Roy (Justice – Québec)</p>	<p>Nicole Martineau Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande de pénalités administratives et d'interdiction d'opérations sur valeurs</p> <p>Audience au fond</p>
30 septembre 2021 – 14 h 00				
2021-009	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Intégra, cabinet d'assurances et services financiers inc. et Anly Charles Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Woods s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Nicole Martineau</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 octobre 2021 – 9 h 30				
2021-007	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Gestion Financière Cape Cove Inc., Robert Audet, Jean-Christophe Daigneault, Efstratios Gavriil (Sean Gabriel), Calixa Capital Partners inc., Dany Bergeron, Claude Dufour, 9278-7381 Québec inc. et Services financiers C. Dufour inc. Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>BCF s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs et d'exercice de l'activité de conseiller, de retrait de droits d'inscription de la personne désignée responsable et du chef de la conformité, de nomination d'un dirigeant responsable et d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87080059907?pwd=Mj9LSmVHdTl2VWRHREZ5THlwUTNVUT09</p> <p>ID de réunion : 870 8005 9907 Code : 165535</p>
7 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-030	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Youri Bourdon, Yuri Chagnon-Alarie et Keven Gauthier Rivard Parties intimées</p> <p>Alexandre Galasso Partie intimée</p> <p>Beaudoin, Rigolt et Associés inc. et Valeurs mobilières Whitehaven inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p> <p>Woods s.e.n.c.r.l.</p>	<p>Nicole Martineau</p>	<p>Demande de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, de suspensions d'inscription, de radiations d'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence préparatoire</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86447107257?pwd=b0pxZDJ3d251UjlkQ0cxL3JqbDVOQT09</p> <p>ID de réunion : 864 4710 7257 Code : 245928</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
7 octobre 2021 – 14 h 00				
2021-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Gauthier et Frédéric Racine Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur dérivés, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
14 octobre 2021 – 14 h 00				
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mihalis Kakogiannakis et Dubuc Motors inc. Parties intimées Mario Dubuc Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
19 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi
	515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées	Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.		Audience au fond
	Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.		
20 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi
	515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées	Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.		Audience au fond
	Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.		

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
20 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.	Jean-Pierre Cristel	Demande de communication additionnelle de la preuve Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89229624780?pwd=RCtPTFNUTUh0bDk2V3VXdzJtREhZUT09 ID de réunion : 892 2962 4780 Code secret : 640061
21 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica Itée Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
22 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p>
25 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
26 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p>
27 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées</p> <p>Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p>	Elyse Turgeon	<p>Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE ET ÉTAPE
28 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond
29 octobre 2021 – 9 h 30				
2020-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 515963 N.B. inc. (faisant affaire sous le nom APAC Services financiers) et Service à la clientèle Alorica ltée Parties intimées Compagnie d'assurance vie RBC Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalités administratives, interdictions d'agir à titre de dirigeant, conditions à l'inscription, suspensions d'inscription, mesures de redressement et mesures propre au respect de la loi Audience au fond

19 août 2021

2.1.2 Décisions

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DES MARCHÉS FINANCIERS**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2018-023

DÉCISION N° : 2018-023-005

DATE : Le 22 juillet 2021

EN PRÉSENCE DE : M^e NICOLE MARTINEAU

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

C.

TECHNOLOGIES CRYPTO INC.

et

DAVID FORTIN-DOMINGUEZ

et

SAMORY PROULX-OLOKO

Parties intimées

et

LA BANQUE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, personne morale légalement constituée
ayant une succursale située au 1440, avenue Jules-Verne, Québec (Québec) G2G 2V6

Partie mise en cause

DÉCISION
PROLONGATION D'ORDONNANCES DE BLOCAGE

2018-023-005

PAGE : 2

APERÇU

[1] Le 4 février 2019¹, le Tribunal administratif des marchés financiers (« Tribunal ») a prononcé des ordonnances de blocage à l'encontre des intimés.

[2] Depuis la décision initiale, ces ordonnances de blocage ont été prolongées à plusieurs reprises² et elles viennent à échéance le 4 août 2021.

[3] Les ordonnances de blocage initiales ont été prononcées dans le cadre d'une enquête menée par l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») en lien avec des manquements apparents à la *Loi sur les valeurs mobilières*³ (« LVM ») de la part des intimés, lesquels auraient procédé illicitement au placement de contrats d'investissement auprès du public.

[4] L'Autorité demande au Tribunal de prolonger les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier pour une période de quatre (4) mois.

[5] Par courriel, l'intimé Samory Proulx-Oloko mentionne qu'il ne conteste pas la demande de prolongation de l'Autorité. Une copie de ce courriel a été déposée au dossier⁴.

[6] Les intimés n'étaient pas présents, ni représentés par avocat lors de l'audience. La procédure ayant été dûment signifiée, le Tribunal a autorisé à procéder au mérite de cette demande.

[7] Le Tribunal doit donc décider s'il prolonge, dans l'intérêt public, les ordonnances de blocage actuellement en vigueur et, le cas échéant, il doit déterminer la durée de cette prolongation.

[8] Après avoir entendu les représentations du procureur de l'Autorité, le Tribunal décide de prolonger, dans l'intérêt public, les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans le présent dossier, et ce, pour une période de quatre (4) mois.

ANALYSE

[9] Pour que le Tribunal puisse prolonger une ordonnance de blocage, il doit déterminer si :

¹ *Autorité des marchés financiers c. Technologies Crypto inc.*, 2019 QCTMF 5.

² *Autorité des marchés financiers c. Technologies Crypto inc.*, 2020 QCTMF 7; *Autorité des marchés financiers c. Technologies Crypto inc.*, 2020 QCTMF 49 et *Autorité des marchés financiers c. Technologies Crypto inc.*, 2021 QCTMF 22.

³ RLRQ, c. V-1.1.

⁴ Pièce D-2.

2018-023-005

PAGE : 3

(1) l'enquête de l'Autorité à l'égard des intimés est toujours en cours⁵;

(2) les motifs au soutien des ordonnances de blocage initiales existent toujours⁶.

[10] Quant à la durée de l'ordonnance de blocage, la loi prévoit qu'elle est de douze (12) mois, à moins que le Tribunal n'en décide autrement⁷.

[11] Les intimés et la mise en cause n'ont pas manifesté leur intention de se faire entendre. Par conséquent, les parties n'ont pas établi que les motifs qui ont justifié le prononcé des ordonnances de blocage initiales ont cessé d'exister.

[12] Lors de l'audience, l'enquêtrice de l'Autorité a témoigné et elle a mentionné qu'un rapport d'enquête et une preuve volumineuse ont été remis à la direction du contentieux de l'Autorité le 19 décembre 2019 pour analyse.

[13] À la suite d'une demande de la direction du contentieux le 25 mai 2021, l'Autorité a amorcé des démarches d'enquête additionnelles. La direction du contentieux devra poursuivre son analyse, en fonction notamment des nouveaux éléments qui pourraient lui être soumis.

[14] Par la suite, l'Autorité devra notamment déterminer si des procédures seront entreprises.

[15] Le procureur de l'Autorité a confirmé que l'enquête, en son sens large, est toujours en cours à l'encontre des intimés et que les motifs, qui ont justifié le prononcé par le Tribunal des ordonnances de blocage initiales dans le présent dossier, existent toujours.

[16] Dans ces circonstances, l'Autorité demande au Tribunal de prolonger, dans l'intérêt public, les ordonnances de blocage susmentionnées, et ce, pour une période de quatre (4) mois.

[17] Le procureur de l'Autorité a mentionné qu'une prolongation des ordonnances de blocage actuellement en vigueur pour une durée de quatre (4) mois est raisonnable dans les circonstances.

[18] Considérant que l'enquête de l'Autorité en son sens large se poursuit et que les motifs qui ont justifié le prononcé des ordonnances de blocage existent toujours, le Tribunal prolonge, dans l'intérêt public, les ordonnances de blocage actuellement en vigueur, et ce, pour une période de quatre (4) mois.

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*⁸ et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁹ :

ACCUEILLE dans l'intérêt public la demande de prolongation des ordonnances de

⁵ Art. 249 LVM.

⁶ Art. 250 (2^e al.) LVM.

⁷ Art. 250 (1^{er} al) LVM.

⁸ RLRQ, c. E-6.1.

⁹ Préc., note 3.

2018-023-005

PAGE : 4

blocage; et

PROLONGE les ordonnances de blocage émises par le Tribunal le 4 février 2019¹⁰, pour une période de **4 mois** commençant le **4 août 2021** et se terminant le **4 décembre 2021** de la manière suivante, et ce, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

ORDONNE aux intimés Technologies Crypto inc., David Fortin-Dominguez et Samory Proulx-Oloko de ne pas se départir, directement ou indirectement, de tout appareil, équipement, ou machine servant au minage de cryptomonnaies qu'ils ont en leur possession, et d'en assurer la préservation et l'intégrité;

ORDONNE aux intimés Technologies Crypto inc., David Fortin-Dominguez et Samory Proulx-Oloko de ne pas retirer les fonds de Technologies Crypto inc. qui sont sous la garde ou le contrôle de la mise en cause Banque de la Nouvelle-Écosse, ayant une succursale située au 1440, avenue Jules-Verne, Québec (Québec), G2G 2V6, dans le compte portant le numéro 63131-01505 17;

ORDONNE à l'intimé David Fortin-Dominguez de ne pas retirer les fonds qui sont sous la garde ou le contrôle de la mise en cause Banque de la Nouvelle-Écosse, ayant une succursale située au 1440, avenue Jules-Verne, Québec (Québec), G2G 2V6, dans le compte portant le numéro [...];

ORDONNE à la mise en cause Banque de la Nouvelle-Écosse, ayant une succursale située au 1440, avenue Jules-Verne, Québec (Québec), G2G 2V6 de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Technologies Crypto inc., dans le compte portant le numéro 63131-01505 17;

ORDONNE à la mise en cause Banque de la Nouvelle-Écosse, ayant une succursale située au 1440, avenue Jules-Verne, Québec (Québec), G2G 2V6 de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour David Fortin-Dominguez, dans le compte portant le numéro [...];

M^e Nicole Martineau
Juge administratif

M^e François Lavigne-Massicotte
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Technologies Crypto inc.*, préc., note 1.

2018-023-005

PAGE : 5

Date d'audience : 22 juillet 2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2021-007

DÉCISION N° : 2021-007-001

DATE : 22 juillet 2021

EN PRÉSENCE DE : M^e ANTONIETTA MELCHIORRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.
GESTION FINANCIÈRE CAPE COVE INC.
et
ROBERT AUDET
et
JEAN-CHRISTOPHE DAIGNEAULT
et
EFSTRATIOS GAVRIIL (SEAN GABRIEL)
et
CALIXA CAPITAL PARTNERS INC.
et
DANY BERGERON
et
CLAUDE DUFOUR
et
9278-7381 QUÉBEC INC.
et
SERVICES FINANCIERS C. DUFOUR INC.
Parties intimées

2021-007-001

PAGE : 2

DÉCISION

[1] Le Tribunal administratif des marchés financiers (« le Tribunal ») a été saisi d'un acte introductif de l'Autorité des marchés financiers (« l'Autorité ») daté du 30 mars 2021 contenant des conclusions recherchées de façon provisoire et au mérite.

[2] Au stade provisoire, l'Autorité recherchait des interdictions d'opérations sur valeurs et d'exercer les activités de conseiller, des suspensions des droits conférés par des inscriptions, ainsi que la nomination d'un nouveau chef de la conformité et de la personne désignée responsable.

[3] L'Autorité cherchait également à obtenir la nomination d'un vérificateur indépendant.

[4] L'audience sur les conclusions provisoires a eu lieu les 15, 16 et le 23 juin 2021 et devait continuer du 21 et 23 juillet 2021.

[5] Le 9 juillet 2021, l'Autorité a fait parvenir au Tribunal un « *Jugement sur demande présentée ex parte et à huis clos afin d'ordonner la nomination d'un administrateur provisoire* » rendu le 8 juillet 2021 par l'honorable Chantal Corriveau j.c.s.¹.

[6] Par ce jugement, la Cour supérieure a nommé un administrateur provisoire à l'égard de plusieurs défenderesses dont deux visées dans le présent dossier, soient Gestion financière Cape Cove inc. et Calixa Capital Partners inc.

[7] Les intimés Gestion financière Cape Cove inc., Robert Audet et Jean-Christophe Daigneault ont déposé auprès du Tribunal, le 20 juillet 2021, une demande de suspension de l'audience devant le Tribunal jusqu'à ce que la Cour supérieure se soit prononcée au fond sur la contestation de la nomination de l'administrateur provisoire.

[8] Le Tribunal a tenu une conférence de gestion le 20 juillet 2021, lors de laquelle les parties ont informé le Tribunal de la possibilité que 1) certains des intimés consentent à ce que le Tribunal rende les ordonnances intérimaires recherchées par l'Autorité à leur égard et 2) l'Autorité se désiste des conclusions numéros 4 à 11 recherchées au stade provisoire et visant à obtenir des suspensions des droits conférés par des inscriptions et les différentes nominations.

[9] Pour donner l'occasion aux parties d'échanger dans cette perspective, le Tribunal a ajourné la conférence de gestion jusqu'au 22 juillet 2021.

[10] Lors de la reprise de cette conférence de gestion, l'Autorité a déposé un « *Acquiescement au jugement sur des ordonnances intérimaires recherchées par*

¹ *Autorité des marchés financiers c. Agro Tech Ventures 1 inc. et al.*, C.S., Montréal, n° 500-11-060024-219, 8 juillet 2021, Corriveau j.c.s.

2021-007-001

PAGE : 3

l'Autorité des marchés financiers » signé par Efstratios Gavriil et Calixa Capital Partners inc. en date des 21 et 22 juillet 2021 (« Acquiescement »).

[11] Selon l'Acquiescement, Efstratios Gavriil et Calixa Capital Partners inc. consentent à ce que le Tribunal rende les ordonnances provisoires recherchées par l'Autorité à leur égard, soient les interdictions d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller en valeurs mobilières à l'égard d'Efstratios Gavriil et l'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs mobilières à l'égard de Calixa Capital Partners inc.

[12] Dans les circonstances de la présente affaire et conformément à l'Acquiescement, le Tribunal considère qu'il est dans l'intérêt public de rendre les ordonnances provisoires recherchées par l'Autorité.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 93, 94 et 97 al. 2 (3) de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*² ainsi que des articles 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*³ :

INTERDIT à Efstratios Gavriil (alias « Sean Gabriel ») d'exercer l'activité de conseiller en valeurs mobilières, directement ou indirectement;

INTERDIT à Efstratios Gavriil (alias « Sean Gabriel ») toute activité visant, même indirectement, la réalisation d'une opération sur valeur pour le compte d'autrui;

INTERDIT à Calixa Capital Partners inc. d'exercer l'activité de conseiller en valeurs mobilières, directement ou indirectement.

Les présentes ordonnances seront en vigueur jusqu'à ce que la décision au fond sur l'acte introductif de l'Autorité soit rendue par le Tribunal administratif des marchés financiers.

M^e Antonietta Melchiorre
Juge administratif

² RLRQ, c. E-6.1.

³ RLRQ, c. V-1.1.

2021-007-001

PAGE : 4

M^e Patrick Desalliers, M^e Catherine Boilard et M^e Sylvie Boucher
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

M^e Serge Fournier et M^e Auréanne Côté
(BCF s.e.n.c.r.l.)
Avocats de Gestion Financière Cape Cove inc., Robert Audet, Jean-Christophe
Daigneault, Efstratios Gavriil (Sean Gabriel), Calixa Capital Partners inc., Dany
Bergeron, Claude Dufour, 9278-7381 Québec inc. et Services financiers C. Dufour inc.

Dates d'audience : 20 et 22 juillet 2021

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2020-018

DÉCISION N° : 2020-018-003

DATE : Le 28 juillet 2021

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

C.

JIMMY BASTIEN, domicilié et résidant au [...], Trois-Rivières (Québec) [...], et se présentant comme exploitant une entreprise sous le nom de **BASTIEN CAPITAL**

Partie intimée

et

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS – Caisse Desjardins des travailleuses et travailleurs unis, 2800-565, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec) H2M 2V6 et ayant une succursale au 100-190, rue Fusey, Trois-Rivières (Québec) G8T 2V8

Partie mise en cause

DÉCISION

PROLONGATION D'ORDONNANCES DE BLOCAGE

APERÇU

[1] Le 12 août 2020¹, le Tribunal administratif des marchés financiers (« Tribunal ») a prononcé, en urgence et de manière *ex parte*, des ordonnances de blocage visant les

¹ *Autorité des marchés financiers c. Bastien (Bastien Capital)*, 2020 QCTMF 36.

2020-018-003

PAGE : 2

fonds, titres et autres biens de l'intimé Jimmy Bastien et ceux détenus pour lui par l'institution financière mise en cause.

[2] Les ordonnances de blocage initiales ont été prononcées dans le cadre d'une enquête menée par l'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») à l'encontre de l'intimé. Cette enquête porte notamment sur de graves manquements allégués aux articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² ainsi qu'à l'article 54 de la *Loi sur les instruments dérivés*³. Ces manquements allégués sont essentiellement reliés au placement sans prospectus, auprès du public investisseur, de formes d'investissement auxquelles s'applique la *Loi sur les valeurs mobilières* et à l'exercice de l'activité de courtier ou de conseiller en valeurs ou en dérivés sans détenir les inscriptions requises par l'Autorité.

[3] La décision rendue par le Tribunal le 12 août 2020 n'a pas subséquemment été contestée par l'intimé Jimmy Bastien.

[4] Depuis cette décision initiale, les ordonnances de blocage susmentionnées ont fait l'objet d'une levée partielle⁴, le 13 novembre 2020, et elles viennent à échéance le 11 août 2021.

[5] L'Autorité demande au Tribunal de prolonger les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier, et ce, pour une période de douze (12) mois.

[6] L'intimé conteste cette demande de prolongation présentée par l'Autorité.

[7] Le Tribunal doit donc déterminer s'il prolonge, dans l'intérêt public, ces ordonnances de blocage et, le cas échéant, il doit déterminer la durée de cette prolongation.

[8] Après avoir dûment considéré l'ensemble de la preuve et de l'argumentation présenté par les parties, le Tribunal décide qu'il est dans l'intérêt public de prolonger, à titre de mesures conservatoires, les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans le présent dossier, et ce, pour une période de douze (12) mois.

ANALYSE

[9] Pour que le Tribunal puisse prolonger une ordonnance de blocage, il doit déterminer si :

(1) l'enquête menée par l'Autorité à l'égard de l'intimé est toujours en cours⁵;

(2) les motifs au soutien des ordonnances de blocage initiales existent toujours⁶.

[10] Quant à la durée de l'ordonnance de blocage, la loi prévoit qu'elle est de douze (12) mois, à moins que le Tribunal n'en décide autrement⁷.

² RLRQ, c. V-1.1.

³ RLRQ, c. I-14.01

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Bastien (Bastien Capital)*, 2020 QCTMF 48.

⁵ Art. 249 LVM et 119 LID.

⁶ Art. 250 (2^e al.) LVM et art. 120 LID (2^e al.).

⁷ Art. 250 (1^{er} al.) LVM et art. 120 (1^{er} al.) LID.

2020-018-003

PAGE : 3

[11] Les procureurs de l'Autorité ont indiqué lors de l'audience que les motifs qui ont incité le Tribunal à prononcer - dans l'intérêt public - des ordonnances de blocage dans le cadre de la présente affaire sont toujours présents. À cet égard, ils ont précisé que ces motifs sont décrits d'une manière détaillée dans la décision que le Tribunal a rendue le 12 août 2020, en particulier aux paragraphes 28 et 29 de celle-ci. Ces motifs font notamment état de graves manquements apparents de la part de l'intimé Jimmy Bastien aux articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* ainsi qu'à l'article 54 de la *Loi sur les instruments dérivés*, de sommes importantes recueillies par celui-ci auprès du public investisseur dans le cadre de ces manquements apparents et du fait que celui-ci aurait utilisé ces fonds pour défrayer de nombreuses dépenses personnelles.

[12] Les procureurs de l'Autorité ont rappelé que cette décision n'a pas été contestée par l'intimé Jimmy Bastien et que, par conséquent, la preuve administrée par l'Autorité lors de l'audience du Tribunal qui a mené à cette décision doit maintenant être tenue pour avérée et fait partie du dossier.

[13] Par ailleurs, une enquêteuse de l'Autorité a informé le Tribunal qu'un rapport d'enquête concernant la présente affaire, daté du 17 mars 2021, a été transmis à la Direction du contentieux de l'Autorité le 29 mars 2021. Elle a indiqué que ce rapport d'enquête de 97 pages fait référence à plus de 230 pièces et à de nombreux investisseurs. Elle a ajouté que ce rapport d'enquête est actuellement en cours d'analyse au sein de la Direction du contentieux de l'Autorité. Par la suite, l'Autorité devra déterminer si des procédures seront entreprises à l'encontre de l'intimé Jimmy Bastien et, si c'est le cas, la nature de celles-ci.

[14] Les procureurs de l'Autorité ont indiqué au Tribunal que l'enquête du régulateur à l'égard de l'intimé est donc, en son sens large, toujours en cours et que la complexité du présent dossier de même que le nombre élevé de pièces et d'investisseurs impliqués justifient le délai de prolongation de douze mois demandé par l'Autorité pour les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier.

[15] L'intimé Jimmy Bastien a contesté la demande de prolongation de ces ordonnances de blocage.

[16] À cet égard, il a essentiellement soutenu que les motifs qui ont justifié les ordonnances initiales de blocage prononcées par le Tribunal n'existent plus parce que ses entrées et sorties de fonds sont actuellement étroitement supervisées par l'Autorité, en raison de la décision de levée partielle prononcée par le Tribunal le 13 novembre 2020, et parce qu'il respecte actuellement pleinement la Loi. Il a aussi soutenu que l'enquête de l'Autorité était terminée depuis la transmission du rapport d'enquête relié à la présente affaire à la Direction du contentieux du régulateur.

[17] Le Tribunal n'est pas de cet avis.

[18] Dans la décision qu'il a rendue le 13 novembre 2020 - à la demande des parties, incluant l'intimé Jimmy Bastien - le Tribunal a levé partiellement les ordonnances de blocage initialement prononcées, et ce, en particulier dans le but de permettre à l'intimé

2020-018-003

PAGE : 4

Jimmy Bastien d'ouvrir un compte bancaire auprès d'une institution financière de son choix, au Québec, pour qu'il puisse y déposer son salaire et autres revenus provenant de sources légitimes, non contraires à la Loi, notamment la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les instruments dérivés*, et pour qu'il puisse y effectuer les opérations bancaires nécessaires pour assurer sa subsistance, le tout à la condition qu'il se conforme à un régime de supervision stricte de la part de l'Autorité.

[19] Le Tribunal est heureux de constater que l'intimé Jimmy Bastien semble se conformer pleinement à la décision susmentionnée et affirme maintenant respecter la Loi. Cette affirmation et le respect de cette décision du Tribunal n'effacent toutefois pas l'existence toujours présente des motifs qui ont incité le Tribunal à prononcer - dans l'intérêt public - des ordonnances de blocage dans le cadre de la présente affaire.

[20] En particulier, le constat par le Tribunal de nombreux manquements apparents graves à la *Loi sur les valeurs mobilières* et à la *Loi sur les instruments dérivés* commis par l'intimé Jimmy Bastien ainsi que la volonté du Tribunal d'empêcher la dilapidation des sommes que celui-ci aurait recueillies dans le cadre de ces manquements auprès du public investisseur ainsi que des actifs qui ont pu être acquis par lui en utilisant cet argent, le tout en attendant que l'enquête de l'Autorité soit complétée, que la lumière soit faite sur l'origine des actifs actuellement bloqués et qu'une décision soit prise, par les instances appropriées quant à la propriété et la répartition de ces actifs.

[21] Le simple passage du temps n'a pas eu pour effet d'effacer ces graves manquements apparents aux articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* ainsi qu'à l'article 54 de la *Loi sur les instruments dérivés* que le Tribunal a constatés dans la décision qu'il a rendue, en urgence, le 12 août 2020. Le Tribunal souligne que ces manquements apparents sont notamment reliés au placement sans prospectus, auprès du public investisseur, de formes d'investissement auxquelles s'applique la *Loi sur les valeurs mobilières* et à l'exercice de l'activité de courtier ou de conseiller en valeurs ou en dérivés sans détenir les inscriptions requises par l'Autorité.

[22] À cet égard, le Tribunal rappelle que l'enquête de l'Autorité a révélé qu'au moins 20 investisseurs potentiels auraient remis à l'intimé Jimmy Bastien une somme de plus de 600 000 \$ dans le cadre de ces manquements apparents. Qui plus est, cette enquête a révélé qu'une partie significative de cet argent recueilli auprès du public investisseur aurait servi à payer les nombreuses dépenses personnelles de l'intimé.

[23] Le Tribunal rappelle que les ordonnances de blocage qu'il a prononcées dans sa décision du 12 août 2020 sont des mesures de nature strictement conservatoire et qu'elles ont pour objectif d'empêcher la dilapidation de l'argent recueilli par l'intimé dans le cadre des manquements apparents susmentionnés ainsi que des actifs qui ont pu être acquis par lui en utilisant cet argent, le tout en attendant que l'enquête de l'Autorité soit complétée, que la lumière soit faite sur l'origine des actifs actuellement bloqués et qu'une décision soit prise, par les instances appropriées quant à la propriété et la répartition de ces actifs.

2020-018-003

PAGE : 5

[24] Le Tribunal souligne que l'enquête de l'Autorité ne comprend pas seulement la simple recherche et collecte d'informations dans un rapport d'enquête mais qu'elle s'étend aux recours de nature pénale, administrative ou civile qui sont prévus par la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les instruments dérivés*, notamment en vue de réprimer les infractions et imposer des sanctions appropriées, prévenir ou dissuader les manquements ainsi que permettre la récupération de sommes, illégalement acquises à la suite des manquements et infractions commis aux lois susmentionnées, et la redistribution de cet argent aux investisseurs lésés.

[25] Compte tenu que l'Autorité a indiqué qu'un rapport d'enquête relié à la présente affaire est actuellement sous analyse par sa Direction du contentieux, le Tribunal est d'avis que l'enquête du régulateur, au sens large du terme, se poursuit.

[26] Par ailleurs, le Tribunal est d'avis que la complexité du présent dossier de même que le nombre élevé de pièces et d'investisseurs impliqués justifient le délai de prolongation de douze mois demandé par l'Autorité. Par conséquent, dans les circonstances, le Tribunal considère que la période de prolongation demandée par l'Autorité pour les ordonnances de blocage actuellement en vigueur est raisonnable et dans l'intérêt public.

[27] En conclusion, après avoir dûment considéré l'ensemble de la preuve et de l'argumentation présenté par les parties, le Tribunal est d'avis que les motifs qui ont justifié le prononcé d'ordonnances de blocage dans la présente affaire existent toujours et que l'enquête de l'Autorité se poursuit. Par conséquent, le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de prolonger, à titre de mesures conservatoires, les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier, et ce, pour une période additionnelle de douze (12) mois.

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, dans l'intérêt public et en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, des articles 119 et 120 de la *Loi sur les instruments dérivés* ainsi que des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

ACCUEILLE la demande de prolongation des ordonnances de blocage présentée par l'Autorité des marchés financiers;

PROLONGE les ordonnances de blocage émises par le Tribunal le 12 août 2020⁸ pour une période de douze (12) mois commençant le **11 août 2021** et se terminant le **11 août 2022** de la manière suivante, et ce, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

ORDONNE à l'intimé Jimmy Bastien de ne pas retirer, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens des mains d'une personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment, mais non limitativement des comptes [...], [...] et [...] détenus auprès de la mise en cause

⁸ Précité, note 1.

2020-018-003

PAGE : 6

Fédération des caisses Desjardins, ayant un établissement au 565, boulevard Crémazie Est à Montréal (Québec) H2M 2V6 et une succursale au 190, rue Fusey à Trois-Rivières (Québec) G8T 2V8 et des comptes ouverts auprès de la plateforme Vantage FX;

ORDONNE à la mise en cause Fédération des caisses Desjardins, ayant un établissement au 565, boulevard Crémazie Est à Montréal (Québec) H2M 2V6 et une succursale au 190, rue Fusey à Trois-Rivières (Québec) G8T 2V8 de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Jimmy Bastien, notamment dans les comptes portant les numéros [...], [...] et [...];

La présente décision ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution des décisions de levées partielles de blocage prononcées le 13 novembre 2020⁹.

M^e Jean-Pierre Cristel
Juge administratif

M^e François St-Pierre et M^e François Lavigne-Massicotte
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

Jimmy Bastien, comparissant personnellement

Date d'audience : 27 juillet 2021

⁹ Précité, note 4.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2019-001

DÉCISION N° : 2019-001-002

DATE : Le 30 juillet 2021

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

MARTIN TREMBLAY

Partie intimée

DÉCISION

APERÇU

[1] L'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») est l'organisme responsable de l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ (« LVM »). L'Autorité exerce les fonctions et les pouvoirs qui y sont prévus, et ce, conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*² (« LESF »).

[2] L'intimé Martin Tremblay n'a jamais été inscrit à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité³.

¹ RLRQ, c. V-1.1.

² RLRQ, c. E-6.1.

³ Pièce D-5.

2019-001-002

PAGE : 2

[3] L'Autorité reproche à l'intimé Martin Tremblay d'avoir, entre 2014 et juillet 2017, agi à cinq reprises à titre de représentant de courtier en valeurs sur le marché dispensé dans le cadre de placements privés réalisés par les sociétés Earth Alive Clean Technologies inc., Urbanimmersive inc., Cold Water Fisheries inc., SRG Graphite inc. (« Section Rouge Média ») et Technologies Ortho Régénératives inc., et ce, alors qu'il ne détenait aucune inscription auprès de l'Autorité, le tout contrairement à l'article 149 de la LVM et aux articles 2.1, 3.9 et 7.1 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations des personnes inscrites*⁴.

[4] Lors de l'audience qui s'est tenue le 30 juillet 2021, les parties ont informé le Tribunal qu'elles ont conclu un accord contenant des recommandations communes à l'égard de l'intimé Martin Tremblay. Ces recommandations communes demandent notamment au Tribunal de lui imposer une pénalité administrative de 20 000 \$.

[5] Cet accord prévoit aussi un engagement de l'intimé Martin Tremblay à agir en conformité avec les dispositions d'ordre public édictées à la LVM et ses règlements, dont notamment :

- Ne pas effectuer, directement ou indirectement, le placement de titres d'un émetteur à titre de courtier ou de représentant de courtier sans être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité;
- Ne pas exercer, directement ou indirectement, l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement ou de représentant de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement sans être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité.

[6] La question en litige est donc la suivante : Le Tribunal doit-il, dans l'intérêt public, entériner cet accord et ainsi mettre en œuvre les recommandations communes des parties qu'il contient ?

[7] Dans la présente affaire, le Tribunal a répondu « oui » à cette question en litige, et ce, pour les motifs ci-après exposés.

ANALYSE

Question en litige : Le Tribunal doit-il, dans l'intérêt public, entériner l'accord conclu entre les parties et ainsi mettre en œuvre les recommandations communes des parties qu'il contient ?

[8] Après avoir pris connaissance de l'accord conclu entre les parties, le 28 avril 2021, le Tribunal a décidé qu'il est dans l'intérêt public de l'entériner et de mettre en œuvre les recommandations communes des parties qu'il contient. Une copie de cet accord est jointe à la présente décision.

⁴ RLRQ, c. V-1.1, r. 10.

2019-001-002

PAGE : 3

[9] Le Tribunal rappelle qu'il n'est jamais tenu d'accepter les conclusions d'un accord entre les parties ni les suggestions communes qui lui sont proposées. De plus, chaque dossier doit être évalué à la lumière de ses particularités.

[10] Le Tribunal doit également déterminer si les pénalités administratives et autres mesures demandées à l'encontre des intimés sont raisonnables afin d'assurer la protection du public⁵ et, à cet égard, il a considéré plusieurs critères⁶.

[11] Dans la présente affaire, l'intimé a admis tous les faits décrits au paragraphe 2 de l'accord susmentionné de même que tous les manquements qui lui sont reprochés au paragraphe 4 de cet accord. Il a aussi consenti au dépôt de toutes les pièces⁷ présentées au soutien de la demande de l'Autorité qui le concernent et en a admis le contenu.

[12] L'intimé Martin Tremblay a ainsi admis avoir agi, entre 2014 et juillet 2017, à cinq reprises à titre de représentant de courtier en valeurs sur le marché dispensé dans le cadre de placements privés réalisés par les sociétés Earth Alive Clean Technologies inc., Urbanimmersive inc., Cold Water Fisheries inc., SRG Graphite inc. (« Section Rouge Média ») et Technologies Ortho Régénératives inc., et ce, alors qu'il ne détenait aucune inscription auprès de l'Autorité, le tout contrairement à l'article 149 de la LVM et aux articles 2.1, 3.9 et 7.1 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations des personnes inscrites*⁸.

[13] Le Tribunal constate que les manquements commis par l'intimé sont sérieux. Les investissements réalisés par son entremise totalisent une somme de plus de 806 000 \$, et ce, alors que l'intimé Martin Tremblay ne détenait aucune inscription à titre de représentant de courtier sur le marché dispensé auprès de l'Autorité.

[14] Le Tribunal rappelle qu'une des principales lignes de défense mises en place par le législateur pour protéger les investisseurs et assurer l'intégrité des marchés est le régime d'inscription des représentants de courtiers et conseillers en valeurs que contient la LVM.

[15] Fort heureusement, la procureure de l'Autorité a indiqué au Tribunal que les investisseurs concernés par la présente affaire n'ont pas subi de pertes financières à la suite des investissements qu'ils ont faits en raison des représentations effectuées par l'intimé Martin Tremblay.

[16] Autres facteurs atténuants, l'intimé Martin Tremblay n'a aucun antécédent de manquement à la LVM et, au moment des faits qui lui sont reprochés, il était sous la supervision d'une personne plus expérimentée.

[17] Le Tribunal accepte d'entériner l'accord qui est intervenu entre les parties au présent dossier, en particulier, parce que cet accord prévoit spécifiquement un

⁵ Notamment *Mizrahi c. Autorité des marchés financiers*, 2009 QCCQ 10542.

⁶ Notamment *Autorité des marchés financiers c. Demers*, 2006 QCBDRVM 17.

⁷ D-4, D-5, D-12 à D-26, D-32 à D-37, D-45 à D-53, D-60, D-62 à D-64 et D-66 A) à D).

⁸ RLRQ, c. V-1.1, r. 10.

2019-001-002

PAGE : 4

engagement formel de l'intimé Martin Tremblay à agir en conformité avec les dispositions d'ordre public édictées à la LVM et ses règlements, dont notamment :

- Ne pas effectuer, directement ou indirectement, le placement de titres d'un émetteur à titre de courtier ou de représentant de courtier sans être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité;
- Ne pas exercer, directement ou indirectement, l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement ou de représentant de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement sans être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité.

[18] Le Tribunal souligne qu'il ne prend pas à la légère cet engagement de l'intimé Martin Tremblay et, à cet égard, lui rappelle les dispositions de l'article 195 (2^o) de la LVM.

[19] Par conséquent, après avoir dûment considéré la preuve, l'argumentation, l'accord et les recommandations que lui ont présentés les parties, le Tribunal est prêt, dans l'intérêt public, à entériner cet accord et à mettre en œuvre les recommandations qui lui ont été conjointement suggérées.

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, dans l'intérêt public et en vertu des articles 93, 94 et 97 al. 2 (6^o) de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* de même que de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

ENTÉRINE l'accord intervenu entre l'Autorité des marchés financiers et l'intimé Martin Tremblay, et en particulier les engagements qu'il contient, le rend exécutoire et ordonne aux parties de s'y conformer;

IMPOSE à l'intimé Martin Tremblay une pénalité administrative de 20 000 \$ payable selon les modalités prévues à l'accord susmentionné.

M^e Jean-Pierre Cristel
Juge administratif

2019-001-002

PAGE : 5

M^e Aurélie Gauthier
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Martin Tremblay, comparaisant personnellement

Date d'audience : 2021-07-30

2019-001-002

PAGE : 6

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DES MARCHÉS FINANCIERS**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° 2019-001

DATE : 28 Avril 2021

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Demanderesse

c.

MARTIN TREMBLAY

Intimé

ACCORD ENTRE LES PARTIES

ATTENDU QUE l'Autorité est une personne morale mandataire de l'État, instituée en vertu de l'article 1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E.-6.1 (la « **LESF** »);

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2° de l'article 4 de la *LESF*, l'Autorité a notamment pour mission de protéger le public et de veiller à ce que les institutions financières et autres intervenants du secteur financier se conforment aux obligations que la loi leur impose en vue de protéger les intérêts des consommateurs de produits financiers et utilisateurs de services financiers et prendre toute mesure prévue à la loi à ces fins;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 4° de l'article 4 de la *LESF*, l'Autorité a également pour mission d'assurer l'encadrement des marchés de valeurs mobilières en administrant notamment les contrôles prévus à la loi relativement à l'accès au marché public des capitaux, en veillant à ce que les émetteurs et les autres intervenants du secteur financier se conforment aux obligations qui leur sont applicables et en prenant toute mesure prévue à la loi à ces fins;



2019-001-002

PAGE : 7

2

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la LESF, l'Autorité est notamment chargée d'exercer les fonctions et pouvoirs qui lui sont attribués par les lois énumérées à l'annexe 1, dont la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « **LVM** »);

ATTENDU QUE l'article 149 de la LVM prévoit qu'une personne physique ne peut agir à titre de courtier ou de conseiller pour le compte d'un courtier, d'un conseiller ou d'un gestionnaire de fonds d'investissement à moins d'être inscrite à titre de représentant de cette personne;

ATTENDU QUE l'Autorité peut, en vertu des articles 93 et 94 de la LESF, s'adresser au Tribunal administratif des marchés financiers (« **TMF** ») afin qu'il prenne toutes les mesures propres à assurer le respect des dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le TMF peut, en vertu de l'article 273.1 de la LVM, imposer une pénalité administrative à l'encontre d'une personne pour un montant qui ne peut excéder 2 000 000 \$ pour chaque contravention à la loi;

ATTENDU QUE l'Autorité a signifié notamment à Tremblay une demande déposée au TMF en vertu des articles 93 et 94 de la LESF et des articles 265, 266 et 273.1 de la LVM visant l'obtention d'interdictions d'opérations sur valeurs et d'exercice de l'activité de conseiller et l'imposition de pénalités administratives (la « **demande** »);

ATTENDU QUE les parties désirent, suivant cette demande, conclure un accord visant le règlement complet du présent dossier à l'égard de Tremblay;

ATTENDU QUE cet accord sera présenté auprès du TMF afin qu'il l'entérine, le rende exécutoire et ordonne aux parties de s'y conformer;

EN CONSIDÉRATION DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent accord;
2. Tremblay admet les faits allégués à la demande de l'Autorité qui le concernent, lesquels peuvent être résumés comme suit :
 - Il n'a jamais été inscrit à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité;
 - Entre 2014 et juillet 2017, il a travaillé à titre d'agent de relation aux investisseurs pour des petites sociétés privées ou publiques à la recherche de financement;
 - Durant cette période, Tremblay a agi à cinq reprises à titre de représentant de courtier en valeurs sur le marché dispensé dans le cadre de placements privés réalisés par les sociétés Earth Alive, Urbanimmersive, Cold Water, Section Rouge Média et Technologies Ortho Régénératives inc. (les « **Émetteurs Reliés** »);

2019-001-002

PAGE : 8

3

- Il a présenté les Émetteurs Reliés à des investisseurs potentiels, a fourni à ceux-ci de la documentation relative aux activités et au plan d'affaire des Émetteurs Reliés et a agi à titre d'intermédiaire lors des investissements effectués par ces investisseurs;
 - Les investissements réalisés par son entremise totalisent 806 000 \$;
 - En considération de l'ensemble des services rendus, Tremblay a reçu une rémunération totalisant 100 956 \$;
3. Tremblay consent au dépôt de toutes les pièces qui le concernent, alléguées au soutien de cette demande, soit les pièces D-4, D-5, D-12 à D-26, D-32 à D-37, D-45 à D-53, D-60, D-62 à D-64 et D-66 A) à D), sans autre formalité et en admet le contenu;
4. Tremblay reconnaît avoir agi à cinq (5) reprises, entre novembre 2015 et octobre 2016, à titre de représentant de courtier en valeurs sur le marché dispensé dans le cadre de placements privés réalisés par les Émetteurs Reliés alors qu'il n'était pas inscrit auprès de l'Autorité, contrairement à l'article 149 de la LVM et aux articles 2.1, 3.9 et 7.1 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, RLRQ, c. V-1.1, r. 10 (« **31-103** »), notamment en ayant :
- Introduit des investisseurs qualifiés potentiels aux dirigeants des Émetteurs Reliés;
 - Sollicité ou démarché ces investisseurs potentiels;
 - Émis son opinion sur les émetteurs reliés à ces investisseurs potentiels;
 - Transmis des documents d'information sur les Émetteurs Reliés et des conventions de souscription à ces investisseurs potentiels;
 - Été rémunéré pour le travail effectué qui comprenait, entre autres, l'introduction de ces investisseurs potentiels aux Émetteurs Reliés;
5. Tremblay s'engage, en vertu du présent accord, à payer à l'Autorité un montant de 20 000 \$ à titre de pénalité administrative pour avoir fait défaut de respecter l'article 149 de la LVM et les articles 2.1, 3.9 et 7.1 du Règlement 31-103, et ce, dans les soixante (60) jours du jugement entérinant le présent accord;



2019-001-002

PAGE : 9

4

6. Tremblay reconnaît qu'il doit impérativement être inscrit auprès de l'Autorité pour exercer les activités ci-haut décrites au Québec;
7. À cet effet, il s'engage à agir en conformité avec les dispositions d'ordre public édictées à la LVM et ses règlements, dont notamment :
 - Ne pas effectuer, directement ou indirectement, le placement de titres d'un émetteur à titre de courtier ou de représentant de courtier sans être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité;
 - Ne pas exercer, directement ou indirectement, l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement ou de représentant de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement sans être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité;
8. Les parties reconnaissent que le présent accord est conclu dans l'intérêt du public en général;
9. Tremblay reconnaît avoir lu toutes les clauses du présent accord, reconnaît en avoir compris la portée et s'en déclare satisfait;
10. Tremblay consent donc à ce que le TMF prononce une décision par laquelle il entérine le présent accord, le rend exécutoire en plus d'ordonner aux parties de s'y conformer;
11. Les parties comprennent que l'accord est conditionnel à l'approbation du TMF et que ce dernier n'est pas lié par la suggestion commune présentée par les parties;
12. Tremblay reconnaît que les engagements énoncés au présent accord constituent des engagements souscrits par lui auprès de l'Autorité, engagements qui seront exécutoires et opposables à son égard dès sa signature;
13. Les parties conviennent de ne faire aucune déclaration publique incompatible avec les conditions du présent accord;



2019-001-002

PAGE : 10

5

14. Le présent accord ne saurait être interprété à l'encontre de l'Autorité à titre de renonciation à ses droits et recours lui étant attribués en vertu de la LVM, de la LESF ou de toute autre loi ou règlement pour toute autre violation passée, présente ou future de la part de Tremblay.

ET LES PARTIES ONT SIGNÉ :À Québec, ce 28 avril 2021À Montreal, ce 28 avril 2021

*Contentieux de l'Autorité
des marchés financiers*

**CONTENTIEUX DE L'AUTORITÉ DES
MARCHÉS FINANCIERS
(M^e François St-Pierre et M^e Aurélie
Gauthier)
Procureurs de la Demanderesse**

~~MARTIN TRÉMBLAY~~

M.T.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2021-013

DÉCISION N° : 2021-013-001

DATE : Le 4 août 2021

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

C.

HOPE

et

JÉRÉMY BELLISLE

et

ANTOINE NORMANDIN

et

LOUP-ABEL CÔTÉ

et

MELISA FORERO CARRENO

et

MICHAEL DUMOULIN

et

ALEXANDER GOH

Parties intimées

DÉCISION *EX PARTE*

2021-013-001

PAGE : 2

APERÇU

[1] Le 28 juillet 2021, dans le cadre d'une enquête en cours, l'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») a déposé, en urgence, au Tribunal administratif des marchés financiers (« Tribunal ») une demande d'audience *ex parte* afin d'obtenir des ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer toutes activités de courtier ou de conseiller en investissement, de blocage et d'autres ordonnances visant le retrait d'annonces, publicités ou autres publications publiées ou diffusées sur Internet ou autrement, notamment sur des médias sociaux.

[2] L'Autorité est l'organisme responsable de l'application de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹. Elle exerce les fonctions qui sont prévues dans cette loi, et ce conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*².

[3] L'intimée Hope n'a aucune existence légale³ et serait dirigée par les intimés Jérémy Bellisle (*chief marketing officer*), Antoine Normandin (*chief technical officer*), Loup-Abel Côté (*chief business development officer*), Melisa Forero Carreno (*CEO charitable strategy*), Michael Dumoulin (*chief logistic officer*) et Alexander Goh (*chief financial officer*), lesquels sont identifiés comme exerçant ces responsabilités au sein de Hope dans le document intitulé « *whitepaper* » disponible sur son site Internet.

[4] Les intimés feraient la promotion auprès du public du projet Hope Token - une affaire impliquant la création, la mise en marché et la promotion d'une nouvelle cryptomonnaie, incluant un volet caritatif - par le biais de divers sites Internet et médias sociaux, dont le site Internet hope-token.com et les sites Telegram, LinkedIn, Twitter, Facebook, YouTube et TikTok.

[5] Une enquête de l'Autorité est en cours à l'égard des activités des intimés sur les marchés financiers. L'Autorité allègue que les intimés ont commis et continuent de commettre de graves manquements aux articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières* en effectuant des placements de contrats d'investissement auprès du public ainsi qu'en exerçant l'activité de courtier et de conseiller, le tout sans détenir les inscriptions, prospectus ou dispenses requis par cette loi.

[6] La demande de l'Autorité a été présentée en vertu de l'article 115.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, qui prévoit que le Tribunal peut prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, dans un contexte d'urgence ou en vue d'éviter qu'un préjudice irréparable ne soit causé.

[7] L'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers*⁴, en vertu

¹ RLRQ, c. V-1.1.

² RLRQ, c. E-6.1.

³ L'intimée Hope n'est pas enregistrée auprès du Registraire des entreprises du Québec ni auprès de Corporation Canada.

⁴ RLRQ, c. E-6.1, r. 1.

2021-013-001

PAGE : 3

duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux.

[8] Une copie de la demande de l'Autorité, telle que modifiée durant l'audience, et de l'affidavit requis est jointe à la présente décision.

[9] L'Autorité allègue que les intimés ont déjà placé illégalement auprès de plusieurs centaines d'investisseurs des contrats d'investissement d'une valeur qui pourrait atteindre plus de trois millions de dollars USD, soit environ quatre millions de dollars canadiens, et que cette activité se poursuit.

[10] L'Autorité plaide qu'il y a urgence pour le Tribunal de prononcer les ordonnances - de nature préventive, protectrice et conservatoire - qui sont requises dans les conclusions de sa demande modifiée, et ce, afin d'éviter que les intimés ne commettent un préjudice irréparable en poursuivant leurs illicites activités.

[11] Compte tenu de l'urgence alléguée par l'Autorité, le Tribunal a entendu au mérite sa demande lors d'une audience *ex parte* qui s'est tenue les 29 et 30 juillet 2021. Le Tribunal peut, dans un contexte d'urgence ou en vue d'éviter qu'un préjudice irréparable ne soit causé, prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable⁵.

[12] Pour effectuer son analyse et trancher les questions soulevées, le Tribunal a répondu aux questions en litige suivantes :

1. La preuve présentée par l'Autorité démontre-t-elle des manquements apparents commis par les intimés à la *Loi sur les valeurs mobilières* ou des actes contraires à l'intérêt public?
2. Sommes-nous dans un contexte d'urgence et/ou en présence d'une situation pouvant causer un préjudice irréparable si le Tribunal ne prononce pas une décision sans audition préalable des intimés?
3. Le cas échéant, quelles sont les mesures de nature préventive, protectrice et conservatoire qui doivent être mises en œuvre, dans l'intérêt public, par le Tribunal?

[13] Au terme de son analyse, le Tribunal a répondu positivement aux questions susmentionnées et a décidé, dans l'intérêt public, de prononcer un ensemble d'ordonnances de nature conservatoire, protectrice et préventive, à savoir :

- des ordonnances de blocage à l'égard des intimés Jérémy Bellisle, Antoine Normandin, Loup-Abel Côté, Michael Dumoulin, Melisa Forero Carreno et Alexander Goh;
- interdire à ces intimés d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur toute valeur mobilière;

⁵ *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, préc. note 2, art. 115.1.

2021-013-001

PAGE : 4

- interdire à ces intimés de faire toute activité de courtier ou de conseiller en investissement, incluant toute promotion ou tout démarchage en lien avec le Hope Token, directement ou indirectement, par internet ou autrement, notamment sur Facebook, Twitter, Instagram, Telegram, LinkedIn, YouTube, Twitch et TikTok;
- ordonner à ces intimés de procéder à la fermeture du site Internet hope-token.com;
- ordonner à ces intimés de retirer toute annonce, publicité ou autre publication de même nature publiée ou diffusée, directement ou indirectement, par internet ou autrement, notamment sur Facebook, Twitter, Instagram, Telegram, LinkedIn, YouTube, Twitch et TikTok en lien avec le Hope Token.

ANALYSE

Question n° 1 : La preuve présentée par l'Autorité démontre-t-elle des manquements apparents commis par les intimés à la *Loi sur les valeurs mobilières* ou des actes contraires à l'intérêt public ?

[14] De l'avis du Tribunal, une preuve probante présentée par l'Autorité démontre de nombreux et graves manquements apparents de la part des intimés aux articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[15] L'article 11 de cette loi prévoit l'obligation pour toute personne qui entend procéder au placement d'une valeur d'établir un prospectus soumis au visa de l'Autorité :

« 11. Toute personne qui entend procéder au placement d'une valeur est tenue d'établir un prospectus soumis au visa de l'Autorité. La demande de visa est accompagnée des documents prévus par règlement.

Toutefois, dans le cas du placement par un courtier de titres pris ferme, il incombe à l'émetteur d'établir le prospectus. »

[16] L'article 5 définit la notion de « placement ». Cette définition précise que le simple fait pour un émetteur de « rechercher » des souscripteurs ou des acquéreurs de ses titres constitue un « placement » :

« placement » :

1° le fait, par un émetteur, de rechercher ou de trouver des souscripteurs ou des acquéreurs de ses titres;

[...]

[Soulignements ajoutés]

[17] L'article 148 prévoit l'obligation d'inscription auprès de l'Autorité pour agir à titre de courtier ou de conseiller :

« 148. Nul ne peut agir à titre de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, à moins d'être inscrit à ce titre. »

2021-013-001

PAGE : 5

[18] L'article 5 définit les termes « courtier » et « conseiller » comme suit :

« 5. [...] « conseiller »: toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant l'activité consistant à conseiller autrui en matière d'investissement en valeurs ou d'achat, de souscription ou de vente de valeurs ou à gérer un portefeuille de valeurs;

« courtier »: toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant les activités suivantes:

1° des opérations sur valeurs comme contrepartiste ou mandataire;

2° le placement d'une valeur pour son propre compte ou pour le compte d'autrui;

3° tout acte, toute publicité, tout démarchage, toute conduite ou toute négociation visant même indirectement la réalisation d'une activité visée au paragraphe 1° ou 2°; »

[19] La preuve présentée par l'Autorité indique que l'intimée Hope n'a aucune existence légale⁶ et serait dirigée par les intimés Jérémy Bellisle (*chief marketing officer*), Antoine Normandin (*chief technical officer*), Loup-Abel Côté (*chief business development officer*), Melisa Forero Carreno (*CEO charitable strategy*), Michael Dumoulin (*chief logistic officer*) et Alexander Goh (*chief financial officer*), lesquels sont identifiés comme exerçant ces responsabilités au sein de Hope dans le document intitulé « *Whitepaper* » publié sur le site Internet de Hope⁷.

[20] Cette preuve établit qu'aucun de ces intimés n'est inscrit à titre de conseiller ou de courtier auprès de l'Autorité, qu'ils n'ont déposé aucun prospectus auprès de l'Autorité et qu'ils ne bénéficient d'aucune dispense d'effectuer un tel dépôt⁸.

[21] L'Autorité a informé le Tribunal qu'elle a amorcé une enquête à l'égard des activités des intimés en avril 2021 et que cette enquête se poursuit.

[22] De l'avis du Tribunal, la preuve qui lui a été présentée par l'Autorité, lors de l'audience des 29 et 30 juillet 2021, démontre essentiellement que les intimés auraient effectué et continueraient d'effectuer des placements de contrats d'investissement auprès du public investisseur et exerceraient l'activité de courtier et de conseiller sans détenir les inscriptions, prospectus ou dispenses requis par la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[23] L'enquête de l'Autorité révèle que les intimés feraient la promotion auprès du public du projet Hope Token - une affaire impliquant la création, la mise en marché et la promotion d'une nouvelle cryptomonnaie, incluant un volet caritatif - par le biais de divers

⁶ L'intimée Hope n'est pas enregistrée auprès du Registraire des entreprises du Québec ni auprès de Corporation Canada.

⁷ Pièce D-1, page 12, et pièce D-2, page 12.

⁸ Pièces D-8, D-9, D-10, D-13, D-14, D-17, D-18, D-21, D-22, D-25, D-26, D-29, D-30, D-33 et D-34.

2021-013-001

PAGE : 6

sites Internet et médias sociaux, dont le site Internet hope-token.com et les sites Telegram, LinkedIn, Twitter, Facebook, YouTube et TikTok.

[24] La preuve dévoile aussi que les intimés auraient déjà placé illégalement auprès de plusieurs centaines d'investisseurs des contrats d'investissement d'une valeur qui pourrait atteindre plus de trois millions de dollars USD, soit environ quatre millions de dollars canadiens, et que cette activité se poursuivrait⁹.

[25] Le Tribunal souligne que la *Loi sur les valeurs mobilières* s'applique à toutes les formes d'investissement qui sont décrites à son article 1 incluant, au paragraphe 7, le contrat d'investissement qui est défini comme suit au deuxième alinéa de cet article :

« Le contrat d'investissement est un contrat par lequel une personne s'engage, dans l'espérance du bénéfice qu'on lui a fait entrevoir, à participer aux risques d'une affaire par la voie d'un apport ou d'un prêt quelconque, sans posséder les connaissances requises pour la marche de l'affaire ou sans obtenir le droit de participer directement aux décisions concernant la marche de l'affaire. »

[26] De l'avis du Tribunal, à la lumière de la preuve qui lui a été présentée par l'Autorité, les placements qui auraient été effectués dans le cadre de la présente affaire satisfont à tous les critères de la définition susmentionnée du contrat d'investissement.

1^{er} critère : Un contrat par lequel un investisseur s'engage

[27] La première composante du contrat d'investissement requiert qu'il s'agisse d'abord et avant tout d'un engagement contractuel entre l'investisseur et le promoteur.

[28] Dans le présent dossier, la preuve recueillie par l'Autorité révèle que - dans le cadre des investissements proposés par les intimés en lien avec le Hope Token - les montants investis à ce jour par le public investisseur¹⁰ lors de la « prévente », qui se serait déroulée le ou vers le 12 avril 2021, pourraient avoir atteint un montant total d'environ 165 486,91 USD¹¹, lesquels auraient été payés aux intimés sous la forme de 300,6557 BNB¹². Cette preuve indique des investissements subséquents de la part du public investisseur, effectués sur la plateforme d'échange PancakeSwap et lors d'une opération de vente particulière intitulée « Hope Sale », pourraient atteindre 3 460 003,84 USD.

[29] Ainsi, l'engagement au sens de cette première composante du contrat d'investissement prendrait sa forme par l'acquisition de jetons Hope Token, et ce, en échange d'un déboursé par l'investisseur d'une somme monétaire versée en cryptomonnaie, en l'occurrence le BNB.

⁹ Notamment les pièces D-2, D-35, D-36, D-37, D-50, D-51, D-53, D-61, D-63 et D-64.

¹⁰ La preuve fait état de 800 personnes inscrites sur une liste de « prévente » (Pièce D-50, pages 35 et 36).

¹¹ Pièce D-51, lignes 8 à 863.

¹² Le BNB est une cryptomonnaie.

2021-013-001

PAGE : 7

2^e critère : Dans l'espérance du bénéfice qu'on lui a fait entrevoir

[30] Pour constituer un contrat d'investissement au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières*, il est nécessaire que l'opération soit conclue dans une expectative de bénéfices ou de profits, lesquels peuvent être directs ou indirects, immédiats ou éventuels.

[31] Dans le présent dossier, les intimés proposeraient au public une opportunité d'investissement par l'acquisition de Hope Token et par des avantages découlant de cette acquisition.

[32] Ainsi, le site Internet de Hope sur lequel serait affiché un document détaillé intitulé « *Whitepaper* »¹³, la page YouTube de Hope¹⁴, la page d'accueil TikTok de Hope¹⁵, la page Telegram de Hope¹⁶, la page Facebook de Hope¹⁷, le Profil Facebook de l'intimé Alexander Goh¹⁸ ainsi que les échanges¹⁹ intervenus entre un enquêteur de l'Autorité et l'intimé Jérémy Bellisle dans le cadre d'une opération d'infiltration feraient souvent référence aux notions de rendement, profit, retour sur investissement (« ROI ») et investissement à long terme.

[33] À titre d'exemples :

- « charity crypto token with exponential price growth benefits for holder and charities »²⁰ ;
- « \$Hope has unprecedented tokenomics and a robust charitable strategy designed to maximize profitability and social impact reach »²¹;
- « We are a deflationary²² crypto token with exponential price growth benefits for holders and charities »²³ ;

¹³ Pièces D-1 et D-2.

¹⁴ Pièce D-5.

¹⁵ Pièce D-6.

¹⁶ Pièce D-35, D-38 et D-40.

¹⁷ Pièces D-4 et D-42.

¹⁸ Pièce D-32.

¹⁹ Pièce D-43.

²⁰ Pièce D-1, page 1 et Pièce D-2, page 1 (Sites Internet de Hope), Pièce D-5, page 1 (Site Youtube de Hope), Pièce D-6, page 1 (Page d'accueil TikTok de Hope) et Pièce D-32 (Profil Facebook de l'intimé Alexander Goh).

²¹ Pièce D-1, page 1 et Pièce D-2, page 1 (Sites Internet de Hope).

²² « deflationary crypto » : une stratégie visant à retirer du marché des unités de cryptomonnaie (« brûlage de cryptomonnaie ») dans le but de faire monter la valeur des unités restantes.

²³ Pièce D-2, page 1 (Site Internet de Hope).

2021-013-001

PAGE : 8

- « This is a good long term investment and you can all seek for good profit in the upcoming weeks »²⁴ ;
- « notre projet attire des investisseurs à long terme »²⁵ ;
- « Let us show how our tokenomics are designed to maximize holders' profits and also have massive impact on those who needs it most. »²⁶;
- « By buying \$Hope every month with 20% of the donation amount we are making sure our price keeps going up and produce a safe and healthy, continued artificial growth.

(...)

This will offer a good ROI for our investors over time, lower volatility and always bring a higher new floor. »²⁷ ;

- « The redistribution of that 20% will be synchronized with the 20% of the next donation that will be used to buy hope token once again in order to create more liquidity and holders and allow the token to exponentially increase though time. »²⁸ ;
- « This will offer a good ROI for our investors over time, lower volatility and always bringing a higher new floor. »²⁹ ;
- « With the opportunity to be in As early as right now you can be sure to make good profit with our \$HOPE token »³⁰ ;
- « Our token roadmap will evolve as we continue to innovate ways to bring the best ROI for our holders. Our vision is to be the leaders of a movement that inspires investors to believe in the infinite possibilities of bridging the multi-billion aid sector with leading-edge crypto technology- and it all starts with \$HOPE »³¹ ;
- « [...] The rewards you will have by holding HOPE is constant growth of your investment. The main purpose here isn't about money, but giving to the world even

²⁴ Pièce D-40, page 48 (Page Telegram de Hope).

²⁵ Pièce D-42 (page Facebook de Hope en date du 18 avril 2021).

²⁶ Pièce D-1, page 2, (Site Internet de Hope, rubrique « Tokenomics »),

²⁷ Pièce D-1, page 5, et Pièce D-2, page 5 (Site Internet de Hope, « *Whitepaper* », rubrique « Why do we do that »).

²⁸ Pièce D-1, page 2, et Pièce D-2 (Site Internet de Hope, rubrique « Tokenomics »).

²⁹ Idem.

³⁰ Pièce D-35, page 11 (page Telegram de Hope en date du 3 avril 2021 par l'intimé Jérémy Bellisle, alias Jérémy Hope).

³¹ Pièce D-1, page 14, et Pièce D-2, page 14 (Site Internet de Hope, rubrique « Token Roadmap »).

2021-013-001

PAGE : 9

by doing so, you will still do money as we growth ». Il ajoute plus tard : « If you guys want to have rewards, we will suggest you to invest your token in the liquidity pool after the launch. That way it's a win-win situation for us and you. When you buy a token, you have the choice to keep it in your wallet or to invest the token you bought in the liquidity pool. It give you rewards if the price goes up and also it give liquidity for the token. »³²;

- « [...] The Burn³³ will mean less circulating supply so the price will go higher by so. [...] »³⁴ ;
- « Yes exacte, parce que liquidity wallet contenait le 1% qu'on réinjectait dans la liquidité. Maintenant on utilise se 1% pour brûler les tokens. Sa a une meilleure impacte sur le rendement des investisseurs et sa pousse les gens a détenir plus de token puisqu'ils vont valoir plus cher apres chaques burn »³⁵ ;
- Concours et référencement pour promouvoir le Hope Token³⁶.

[34] L'investissement dans Hope Token aurait donc comme objectif principal d'espérer tirer un profit lors de la « prévente » ou, par la suite, en utilisant la plateforme d'échange PancakeSwap³⁷.

3e critère : À participer aux risques d'une affaire par la voie d'un apport ou d'un prêt quelconque

L'apport

[35] Dans le présent dossier, l'apport sollicité du public par les intimés pour participer au projet Hope Token serait monétaire et il devrait être payé en BNB, une cryptomonnaie. Cette cryptomonnaie pourrait être acquise de diverses manières notamment en échangeant des dollars américains³⁸.

³² Pièce D-35, pages 73 et 74 (page Telegram de Hope en date du 9 avril 2021 par l'intimé Antoine Normandin, alias Antoine Hope).

³³ Burn = Brûlage d'unités de cryptomonnaie en circulation.

³⁴ Pièce D-38, page 48 (page Telegram de Hope en date du 13 avril 2021 par l'intimé Antoine Normandin, alias Antoine Hope).

³⁵ Pièce D-43, page 4 (Échanges intervenus entre un enquêteur de l'Autorité et l'intimé Jérémy Bellisle dans le cadre d'une opération d'infiltration).

³⁶ Pièce D-1, page 32 (Site Internet de Hope), Pièce D-39, page 3 (page Telegram de Hope en date du 13 avril 2021 à 11h09 par l'intimé Antoine Normandin, alias Antoine Hope).

³⁷ PancakeSwap est une plateforme d'échange spécialisée de cryptomonnaies de type DEX (Decentralized Exchange) sur la Binance Smart Chain. Elle permet essentiellement aux utilisateurs d'échanger des cryptomonnaies.

³⁸ 1 BNB équivalait à 550,42 USD le ou vers le 12 avril 2021 lors de l'opération « prévente » du Hope Token organisée par les intimés.

2021-013-001

PAGE : 10

L'affaire

[36] Dans le présent dossier, « l'affaire » serait beaucoup plus complexe que le simple achat d'une nouvelle cryptomonnaie surnommée Hope Token. Ainsi, ce qui serait proposé au public c'est d'investir dans une affaire de longue durée³⁹ qui inclut la création, la promotion et l'émission du Hope Token, sa mise en marché et la mise sur pied d'une stratégie caritative - surnommée « Donation Dynamics » par les intimes - laquelle impliquerait des dons à divers organismes déterminés par les intimes.

[37] Une des composantes de « l'affaire » implique que 8% de chaque investissement fait par le public investisseur serait prélevé par les intimes pour couvrir spécifiquement les activités suivantes, et ce, tel que décrit dans la version du 6 juillet 2021 de la page Internet de Hope⁴⁰ :

- «1% to marketing and operational expenses»;
- «1% to the six owners & every member of the organization»;
- «1% will be Burned»;
- «3.5% is allocated to monthly donations made to organizations chosen by our holders»;
- «1.5% is allocated to a cumulative disaster relief fund that will be released in case of an emergency event ».

[38] « L'affaire » Hope serait évidemment subordonnée à l'expertise et à l'implication des intimes qui sont des personnes physiques et qui sont essentielles à son fonctionnement⁴¹. L'équipe Hope est d'ailleurs présentée sur le site Internet de Hope⁴².

[39] Ces intimes exerceraient un contrôle de « l'affaire » depuis le lancement du projet notamment en :

- mettant en place des sites Internet et des pages sur des médias sociaux, tels Facebook, TikTok et Telegram, destinés à solliciter des investissements;
- mettant à la disposition de « l'affaire » des employés gérant notamment les dons, le marketing et les portefeuilles associés au projet qui sont identifiés, en particulier, sur le site Internet de Hope⁴³;

³⁹ Pièce D-1, page 14, et Pièce D-2, page 14 (Rubrique « Token Road Map » and « Charity Road Map ») et Pièce D-1, page 6, Pièce D-2, page 6 (Le « *Whitepaper* » indique ce qui suit: « This is a lifetime project for the team and the \$Hope token is just the beginning of a movement. »).

⁴⁰ Pièce D-2.

⁴¹ Pièce D-1, page 8, et Pièce D-2, page 8 (Dans le « *Whitepaper* » il est indiqué ce qui suit: « \$HOPE is committed to ensuring proper governance practices to ensure the integrity, transparency and accountability of our project and the diligent management of our investor's funds »).

⁴² Pièces D-1 et D-2.

⁴³ Pièce D-1, page 17, et Pièce D-2, page 17.

2021-013-001

PAGE : 11

- décidant des modalités de la « prévente » du Hope Token et de son émission sur la plateforme d'échange PancakeSwap, laquelle comporte un « liquidity pool » spécifique au Hope Token;
- en fixant les frais de transaction à 8% et en prévoyant initialement sa répartition comme suit⁴⁴ :

« An 8% tax commission will be subtracted from every transaction and sent into another wallet. Then, in this wallet we will convert the HOPE token we received to BNB.

We will keep 5% of that 8% inside the wallet, for donations

After, we will send:

1% to the holders by reinjecting into the liquidity pool.

1% to the four owners & every member of the organisation.

1% to ensure the longevity of \$Hope by paying the development & marketing team, the online support, the promotions and the community contests to ensure the longevity of this token by paying the development & marketing team, the online support. »

(Soulignements ajoutés)

- en décidant subséquemment de modifier la ventilation des frais de transaction de 8% de la manière décrite au paragraphe 37 de la présente décision;
- en décidant à quels organismes récipiendaires les dons seront remis⁴⁵;
- en décidant unilatéralement que 20% du total d'un don alloué sera réinvesti initialement dans le « liquidity pool » du Hope Token et en modifiant la durée de sa redistribution subséquente à l'organisme récipiendaire sur une période de 36 mois plutôt que 20 mois comme initialement annoncé⁴⁶;
- en offrant une « Hope Sale », du 19 au 28 mai 2021, dans le cadre de laquelle les investisseurs pouvaient faire un investissement dans le Hope Token à l'extérieur de la plateforme d'échange PancakeSwap, le tout selon les modalités que les intimés ont fixées, notamment pour ce qui a trait au fait que tout le produit de cette vente serait versé en dons⁴⁷;

⁴⁴ Pièce D-1, page 2 (rubrique « Donation Dynamics »).

⁴⁵ Pièce D-1, page 31, et Pièce D-2, page 18.

⁴⁶ Pièce D-1, page 2, et Pièce D-2, page 2 (rubrique « Tokenomics »).

⁴⁷ Pièce D-2, page 23, et Pièce D-43, page 6, et Pièce D-64.

2021-013-001

PAGE : 12

- en changeant la stratégie associée au don que Hope entendait réaliser en juillet 2021 en spécifiant qu'une partie de ce don serait remis sous la forme de services rendus par Hope. À cet égard, sur la page Telegram Hope Token Announcement en date du 5 juillet 2021, à 01:02,⁴⁸ il est précisé ce qui suit :

« (...) this month we are doing things a little different, our \$40k donation will be split as follows: 35k in one instalment, 5k in Services including: a yearly subscription to The Giving Block, so they can continue to benefit from the crypto space and fundraise to grow their project, assistance with smart contract development for their own token because we love sharing our expertise with those who are changing the world for better, a Hope team member (Jeremy) traveling to Africa to work with Share Tanzania and report back on the amazing impact we will have in all of these kids lives ! (A dev travelling to support a donation and create content on location is totally unseen in the crypto pace, BTW)! »

- En contrôlant les adresses de portefeuille de cryptomonnaies qui transmettraient les dons auprès des organismes récipiendaires, en effectuant les transactions via la Blockchain⁴⁹ et en se chargeant des transactions associées au « brûlage » des Hope Token⁵⁰.

Les risques

[40] Le risque principal qui est associé à « l'affaire » Hope serait d'abord celui que les investisseurs perdre entièrement leur apport. Il y a aussi un risque que les bénéfices espérés par les investisseurs, sur la base des représentations faites par les intimés, ne se matérialisent que partiellement.

[41] À cet égard, le site Internet de Hope, sous la rubrique « legal disclaimer » mentionne explicitement ce qui suit⁵¹ :

« The investment in Hope can lead to loss of money over short or even long periods of time. The investors in Hope should expect prices to have large range fluctuations. We cannot guarantee that the investors in Hope would not lose money. »

4e critère : Sans posséder les connaissances requises pour la marche de l'affaire

[42] Bien que les quatrième et cinquième critères de la définition d'un contrat d'investissement prévue dans la *Loi sur les valeurs mobilières* soient alternatifs, le Tribunal constate qu'au présent dossier, à la lumière de la preuve qui lui a été présentée, ils sont tous les deux rencontrés.

⁴⁸ Pièce D-41.

⁴⁹ Pièces D-65, D-67, D-68, D-70 et D-72.

⁵⁰ Pièce D-74.

⁵¹ Pièce D-1, page 34, et Pièce D-2, page 20.

2021-013-001

PAGE : 13

[43] Ainsi, puisque « l'affaire » dont il est question dans la définition du contrat d'investissement s'entend au sens large, il est logique qu'il en soit de même pour les connaissances requises des investisseurs, et ce, afin qu'ils soient en mesure de comprendre ce dans quoi ils investissent.

[44] Or, dans le présent dossier, de l'avis du Tribunal, il s'agit d'un investissement dans un domaine, en l'occurrence les cryptomonnaies, que seuls certains initiés maîtrisent.

5e critère : Ou sans obtenir le droit de participer directement aux décisions concernant la marche de l'affaire

[45] La preuve présentée par l'Autorité révèle que les investisseurs provenant du public ne participeraient d'aucune façon aux décisions de l'affaire constituée par le projet Hope.

[46] Tout au plus auraient-ils la possibilité de soumettre des suggestions aux intimés gestionnaires quant aux organismes à qui ils aimeraient voir attribuer des dons par Hope, et ce, en complétant un formulaire prévu à cet effet sur le site Internet hope-token.com⁵². Par la suite, ils n'ont aucun contrôle sur le choix du ou des bénéficiaires de dons retenus par les intimés, lesquels sont les gestionnaires de « l'affaire ».

[47] Quant à la réalité économique de « l'affaire » Hope, à la lumière de la preuve qui lui a été présentée par l'Autorité, le Tribunal est d'avis que ce qui est offert au public serait essentiellement un investissement dans un projet comportant des gains potentiels importants, lesquels seraient reliés à la création et à la mise en marché d'une nouvelle cryptomonnaie, soit le Hope Token. Ces gains potentiels dépendraient au premier chef de la stratégie de mise en marché de cette nouvelle cryptomonnaie auprès du public investisseur, que les intimés auraient conçue et mettraient actuellement en œuvre, ainsi que d'une stratégie - incluant le « brûlage » - visant à contrôler le nombre de Hope Token qui seraient disponibles sur le marché, et ce, de manière à en faire monter la valeur. Par ailleurs, une composante majeure de la stratégie de mise en marché du Hope Token auprès du public investisseur reposerait sur l'annonce régulière de dons faits à divers organismes affichant publiquement une nature caritative. Ces dons seraient prélevés à même les investissements faits par le public dans « l'affaire » Hope et seraient versés par les intimés à des bénéficiaires choisis par eux, et ce, sous la forme de cryptomonnaies ou/et en services de diverses natures.

[48] En conclusion, à la lumière de la preuve probante que lui a présentée l'Autorité, le Tribunal est d'avis que les intimés auraient commis et continueraient de commettre de nombreux et graves manquements apparents aux articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, et ce, en effectuant des placements de contrats d'investissement reliés à « l'affaire » Hope auprès du public et en exerçant l'activité de courtier et de conseiller sans détenir les inscriptions, prospectus ou dispenses requis par la *Loi sur les valeurs mobilières*.

⁵² Pièce D-2, page 18.

2021-013-001

PAGE : 14

Question n° 2 : Sommes-nous dans un contexte d'urgence et/ou en présence d'une situation pouvant causer un préjudice irréparable si le Tribunal ne prononce pas une décision sans audition préalable des intimés?

[49] Après avoir entendu la preuve présentée par l'Autorité, le Tribunal répond « oui » à cette question et considère qu'il y a un contexte d'urgence et un risque de préjudice irréparable s'il ne prononce pas la présente décision sans audition préalable des intimés.

[50] L'article 115.1 alinéa 2 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* prévoit que le Tribunal peut rendre une décision qui affecte défavorablement les droits d'une partie, sans audition préalable de celle-ci, dans un contexte d'urgence ou en vue d'éviter qu'un préjudice irréparable ne soit causé.

[51] De l'avis du Tribunal, dans le présent dossier, l'enquête de l'Autorité - laquelle actuellement se poursuit - démontre notamment que :

- les intimés auraient commis et continueraient commettre de nombreux et graves manquements apparents aux articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, et ce, en effectuant des placements de contrats d'investissement reliés à « l'affaire » Hope auprès du public et en exerçant l'activité de courtier et de conseiller sans détenir les inscriptions, prospectus ou dispenses requis par la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- les intimés feraient la promotion auprès du public du projet Hope Token - une affaire impliquant la création, la mise en marché et la promotion d'une nouvelle cryptomonnaie, incluant un volet caritatif - par le biais de divers sites Internet et médias sociaux, dont le site Internet hope-token.com et les sites Telegram, LinkedIn, Twitter, Facebook, YouTube et TikTok;
- dans le cadre de ces manquements apparents, les intimés auraient déjà placé auprès de plusieurs centaines d'investisseurs provenant du public des contrats d'investissement d'une valeur qui pourrait atteindre plus de trois millions de dollars USD, soit environ quatre millions de dollars canadiens, et cette activité de placement se poursuivrait intensivement⁵³.

[52] De l'avis du Tribunal, une preuve prépondérante établit l'urgence et le risque qu'un préjudice irréparable soit causé au public investisseur, à l'intégrité des marchés et à la confiance des investisseurs dans ce marché par les manquements apparents commis par les intimés dans le présent dossier, le tout justifiant une intervention immédiate du Tribunal ayant pour but de protéger l'intérêt public.

[53] À cet égard, le Tribunal souligne que :

- l'enquête de l'Autorité n'en est qu'à ses débuts et pourtant elle dévoile déjà de nombreuses activités apparemment illicites de courtage et de placement de la part

⁵³ Notamment les pièces D-2, D-35, D-36, D-37, D-50, D-51, D-53, D-61, D-63 et D-64.

2021-013-001

PAGE : 15

des intimés et donc des manquements apparents aux articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

- les intimés utiliseraient une agressive stratégie de promotion et de mise en marché de « l'affaire » Hope - laquelle impliquerait notamment la création d'une nouvelle cryptomonnaie, soit le Hope Token, et un volet caritatif - le tout par le biais de divers sites Internet et médias sociaux, dont le site Internet hope-token.com et les sites de Telegram, LinkedIn, Twitter, Facebook, YouTube et TikTok.
- des contrats d'investissement d'une valeur qui pourrait atteindre plus de trois millions de dollars USD auraient déjà été placés par les intimés auprès de plusieurs centaines d'investisseurs et la preuve révèle que les activités de courtage et de placement des intimés se poursuivraient intensivement;
- sans une intervention immédiate du Tribunal, il est à craindre que les sommes substantielles qui auraient été récoltées à la suite de ces manquements apparents à la *Loi sur les valeurs mobilières* soient dilapidées par les intimés;
- il est reconnu tant dans la jurisprudence de ce Tribunal⁵⁴ que dans celle des autres commissions de valeurs mobilières canadiennes qu'une sollicitation effectuée par l'entremise d'Internet vise essentiellement des investisseurs non sophistiqués et vulnérables. Or, seuls certains spécialistes maîtrisent le domaine des cryptomonnaies, sont en mesure d'évaluer une affaire impliquant la création, la promotion et la mise en marché d'une nouvelle cryptomonnaie et, en particulier, sont capables d'évaluer adéquatement les risques qui y sont associés;
- les régimes d'information continue et d'inscription prévus par la *Loi sur les valeurs mobilières* constituent la principale ligne de défense mise en place par le législateur pour protéger le public investisseur et assurer l'intégrité des marchés financiers;
- les manquements apparents susmentionnés à la *Loi sur les valeurs mobilières* doivent rapidement cesser afin de protéger le public investisseur et préserver l'intégrité des marchés financiers;
- il est essentiel d'agir avec célérité afin de tenter de minimiser le préjudice et les dommages irréparables que pourraient subir le public investisseur, l'intégrité des marchés financiers et la confiance des investisseurs dans ces marchés.

Question n° 3 : Le cas échéant, quelles sont les mesures de nature préventive, protectrice et conservatoire qui doivent être mises en œuvre, dans l'intérêt public, par le Tribunal?

[54] En l'espèce, les ordonnances recherchées par l'Autorité en vertu des articles 93, 94, 97 (al. 2, par. 7), 115.1 et 115.15.3 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*

⁵⁴ *Autorité des marchés financiers c. Creunite*, 2018 QCTMF 8; *Autorité des marchés financiers c. Pichette*, 2017 QCTMF 138; *Autorité des marchés financiers c. Romain*, 2015 QCBDR 128.

2021-013-001

PAGE : 16

et des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* sont de nature protectrice, préventive et conservatoire.

[55] Ces ordonnances ont essentiellement pour objectif de protéger le public et les investisseurs pendant que l'enquête de l'Autorité se poursuit. Elles ont aussi pour objectif de protéger toutes les personnes qui auraient été illicitement sollicitées par les intimés ou qui ont souscrit à des placements offerts par ceux-ci. Ces ordonnances ont aussi pour objectif de sauvegarder l'intégrité des marchés financiers et protéger la confiance des investisseurs dans ces marchés.

[56] Les ordonnances recherchées visent notamment à interdire aux intimés, en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeur mobilière, incluant les activités de courtier.

[57] Les ordonnances recherchées visent également, en vertu de l'article 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, à interdire aux intimés de faire toute activité de conseiller en investissement, incluant toute promotion ou tout démarchage en lien avec le Hope Token par Internet ou autrement, notamment sur Facebook, Twitter, Instagram, Telegram, LinkedIn, YouTube, Twitch et TikTok.

[58] Les ordonnances recherchées ont aussi pour objectif d'ordonner aux intimés, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de ne pas se départir de leurs Hope Token ainsi que des fonds, titres ou autres biens en leur possession ou en possession d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle, qui auraient été obtenue suite à un investissement dans le Hope Token, y compris toute cryptomonnaie. Ces ordonnances ont notamment pour but d'empêcher - durant l'enquête de l'Autorité - la dilapidation des actifs des intimés qui auraient été illicitement recueillis auprès du public dans le cadre du présent dossier.

[59] À cet égard, le Tribunal rappelle qu'il peut rendre une ordonnance de blocage tant à l'encontre des intimés personnellement qu'à l'égard des tiers qui auraient entre leurs mains et sous leur contrôle des biens ou des sommes d'argent appartenant aux intimés ou leur étant dues.

[60] Les ordonnances de blocage prennent effet à compter du moment où les personnes visées en sont informées et, à moins qu'il n'y soit autrement pourvu, demeurent en vigueur pour une période de 12 mois; elles peuvent toutefois, pendant cette période, être dans l'intérêt public révoquées ou autrement modifiées par le Tribunal.

[61] Les ordonnances recherchées ont aussi pour but d'ordonner aux intimés, en vertu de l'article 97 al. 2 (7^o) de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* :

- de retirer, à l'intérieur d'un délai de cinq (5) jours de la signification de la présente décision, toute annonce, publicité ou autre publication de même nature publiée ou diffusée, directement ou indirectement, par internet ou autrement, notamment sur Facebook, Twitter, Instagram, Telegram, LinkedIn, YouTube, Twitch et TikTok en lien avec le Hope Token ;

2021-013-001

PAGE : 17

- de procéder à la fermeture du site hope-token.com dans les 24 heures de la signification de la présente décision;

et ce, afin de faire cesser leurs activités de courtage et de placement actuelles auprès du public investisseur par l'utilisation d'Internet et des médias sociaux susmentionnés.

[62] Enfin, les ordonnances recherchées ont pour but, en vertu de l'article 115.15.3 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, d'ordonner à l'Autorité de notifier la présente décision aux parties et, en cas d'impossibilité de procéder à une signification par huissier, de procéder à la signification via Facebook. À cet égard, le Tribunal rappelle que la preuve qui lui a été présentée démontre que l'intimé Hope ne serait pas une personne morale ayant l'adresse de son siège dûment inscrite auprès du Registraire des entreprises du Québec ou de Corporation Canada. Selon cette preuve, Hope n'aurait aucune existence légale mais aurait un site Internet et une page Facebook gérés par les intimés au présent dossier qui sont des personnes physiques.

[63] Étant donné que la preuve présentée par l'Autorité démontre que les intimés auraient commis de graves manquements apparents aux articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, le Tribunal considère que les ordonnances recherchées par l'Autorité doivent être prononcées immédiatement, et ce, afin de tenter de minimiser le préjudice et les dommages irréparables que pourraient subir le public investisseur, l'intégrité des marchés financiers et la confiance des investisseurs dans ces marchés.

[64] Par conséquent, après avoir dûment considéré la preuve et l'argumentation qui lui ont été présentées par l'Autorité lors de l'audience *ex parte* tenue les 29 et 30 juillet 2021, le Tribunal en arrive à la conclusion qu'il est dans l'intérêt public de mettre en œuvre l'ensemble des ordonnances recherchées dans les conclusions de la demande modifiée de l'Autorité.

POUR CES MOTIFS, considérant que la preuve présentée par l'Autorité démontre que la présente décision doit être rendue dans un contexte d'urgence ou en vue d'éviter qu'un préjudice irréparable ne soit causé et ainsi justifie une intervention immédiate sans audition préalable des intimés afin de protéger l'intérêt public, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 93, 94, 97 al. 2 (7^o), 115.1 et 115.15.3 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

ACCUEILLE la demande de l'Autorité des marchés financiers;

INTERDIT aux intimés Jérémy Bellisle, Antoine Normandin, Loup-Abel Côté, Michael Dumoulin, Melisa Forero Carreno et Alexander Goh d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur toute valeur mobilière visée par la *Loi sur les valeurs mobilières*;

INTERDIT aux intimés Jérémy Bellisle, Antoine Normandin, Loup-Abel Côté, Michael Dumoulin, Melisa Forero Carreno et Alexander Goh de faire toute activité de courtier ou de conseiller en investissement, incluant toute promotion ou tout démarchage en lien avec le Hope Token, directement ou indirectement, par

2021-013-001

PAGE : 18

internet ou autrement, notamment sur Facebook, Twitter, Instagram, Telegram, LinkedIn, YouTube, Twitch et TikTok;

ORDONNE aux intimés Jérémy Bellisle, Antoine Normandin, Loup-Abel Côté, Michael Dumoulin, Melisa Forero Carreno et Alexander Goh de ne pas, directement ou indirectement, se départir de leurs Hope Token ainsi que des fonds, titres ou autres biens en leur possession ou en possession d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle qui auraient été obtenus suite à un investissement dans le Hope Token y compris toute cryptomonnaie;

ORDONNE aux intimés Jérémy Bellisle, Antoine Normandin, Loup-Abel Côté, Michael Dumoulin, Melisa Forero Carreno et Alexander Goh de retirer, à l'intérieur d'un délai de cinq (5) jours de la signification de la présente décision, toute annonce, publicité ou autre publication de même nature publiée ou diffusée, directement ou indirectement, par internet ou autrement, notamment sur Facebook, Twitter, Instagram, Telegram, LinkedIn, YouTube, Twitch et TikTok en lien avec le Hope Token;

ORDONNE aux intimés Jérémy Bellisle, Antoine Normandin, Loup-Abel Côté, Michael Dumoulin, Melisa Forero Carreno et Alexander Goh de procéder à la fermeture du site hope-token.com dans les 24 heures de la signification de la présente décision;

ORDONNE à l'Autorité des marchés financiers de notifier la présente décision aux parties;

AUTORISE l'Autorité des marchés financiers à procéder à la signification de la décision à être rendue via Facebook en cas d'impossibilité de procéder à ladite signification par huissier.

En vertu du troisième alinéa de l'article 115.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, les parties disposent d'un délai de 15 jours pour déposer au Tribunal un avis de contestation de la présente décision, afin qu'une nouvelle audience puisse être tenue en leur présence. Un formulaire à cet effet est disponible sur le site Internet du Tribunal.

Toute partie a le droit de se faire représenter par avocat. Toutefois, les personnes morales et les entités qui n'ont pas de personnalité juridique sont tenues de se faire représenter par avocat devant le Tribunal.

Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les ordonnances de blocage entrent en vigueur le **4 août 2021** et le resteront pour une période de 12 mois se terminant le **4 août 2022**, à moins qu'elles ne soient modifiées ou révoquées avant l'échéance de ce terme.

2021-013-001

PAGE : 19

Les autres conclusions entrent en vigueur à la date de la décision, à moins qu'il n'en soit autrement pourvu, et le resteront jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou révoquées.

M^e Jean-Pierre Cristel
Juge administratif

M^{es} Annie Parent et Nathalie Chouinard
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureures de l'Autorité des marchés financiers

Dates d'audience : 29 et 30 juillet 2021

2021-013-001

PAGE : 20

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL**

DOSSIER N° 2021-013

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, personne morale légalement constituée ayant son siège social au 2640, boulevard Laurier, 3^e étage, Place de la Cité, Tour Cominar, Québec (Québec) G1V 5C1

DEMANDERESSE

c.

HOPE

et

JÉRÉMY BELLISLE, domicilié et résidant au
, Québec (Québec)

et

ANTOINE NORMANDIN, domicilié et résidant au
, St-Mathias-sur-Richelieu (Québec)

et

LOUP-ABEL CÔTÉ, domicilié et résidant au
, St-Jude (Québec)

et

MELISA FORERO CARRENO, domiciliée et résidant
au Montréal (Québec)

et

MICHAEL DUMOULIN, domicilié et résidant au
, Roxton Pond (Québec)

et

ALEXANDER GOH, domicilié et résidant au
, Québec (Québec)

INTIMÉS

2021-013-001

PAGE : 21

modifié

ACTE INTRODUCTIF *EX PARTE* MODIFIÉ DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS AFIN D'OBTENIR L'ÉMISSION D'ORDONNANCES D'INTERDICTION D'OPÉRATIONS SUR VALEURS, D'ORDONNANCES DE BLOCAGE ET DE MESURES PROPRES À ASSURER LE RESPECT DE LA LOI EN VERTU DES ARTICLES 93, 94 ET 115.1 DE LA *LOI SUR L'ENCADREMENT DU SECTEUR FINANCIER*, RLRQ, C. E-6.1 ET DES ARTICLES 249 ET 265 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES*, RLRQ, C. V-1.1

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUMET RESPECTUEUSEMENT AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS CE QUI SUIT :

I. INTRODUCTION

1. L'intimée Hope Token (« Hope ») fait l'objet d'une enquête de la Demanderesse, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);
2. La preuve obtenue à ce jour dans le cadre de cette enquête, laquelle n'est présentement qu'au stade préliminaire, démontre que l'intimée Hope a sollicité, et continue de solliciter, des investisseurs afin de les inciter à conclure des contrats d'investissement, et ce, apparemment en contravention aux articles 11 et 148 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « LVM »);
3. La preuve démontre en effet que les intimés ont procédé et procèdent toujours au placement de valeurs mobilières, et ce, sans avoir déposé de prospectus auprès de l'Autorité;
4. La preuve démontre également que les intimés ont exercé et exerce toujours l'activité de courtier, et ce, sans être inscrits auprès de l'Autorité;
5. Ces contrats d'investissement consisteraient en l'acquisition d'une cryptomonnaie appelée « Hope Token »;
6. Le jeton de cryptomonnaie Hope Token a été initialement offert dans le cadre d'une prévente (ICO) et par la suite, dont encore actuellement, par le biais notamment du site PancakeSwap;
7. Hope fait la promotion du Hope Token par divers sites Internet et réseaux sociaux, dont le site Internet hope-token.com et les sites Telegram, LinkedIn, Twitter, Facebook, YouTube et TikTok;
8. Dans le cadre de ces représentations, Hope prétend que la cryptomonnaie aura une croissance exponentielle à l'avantage de ses détenteurs et des organismes de bienfaisance récipiendaires des dons mensuels;
9. Hope soutient que cette rentabilité est possible grâce à une stratégie développée qui leur permet de générer du capital à chaque transaction réalisée lors de l'acquisition des Hope

2

2021-013-001

PAGE : 22

- Token. Ce capital ayant pour effet d'accroître la valeur des Hope Token, en plus, de générer une portion permettant de réaliser des dons mensuels;
10. Plus spécifiquement, lors de l'acquisition du Hope Token, par le biais de la plateforme PancakeSwap, un pourcentage équivalent à 8% des sommes investies est prélevé à chaque transaction et réparti comme suit :
 - 3.5% afin d'alimenter le portefeuille destiné aux dons mensuels;
 - 1.5% afin d'alimenter le portefeuille destiné aux dons de charité pour désastres naturels;
 - 1% afin d'alimenter le portefeuille servant à effectuer le marketing du Hope Token;
 - 1% afin d'alimenter le portefeuille servant à rémunérer l'équipe de Hope;
 - 1% afin de brûler (retirer de la circulation) des Hope Token;
 11. Hope a la gestion et le contrôle des portefeuilles énoncés au paragraphe précédent. Ainsi, le choix des organismes de charité récipiendaires mensuellement ainsi que le montant alloué sont déterminés par Hope, selon les modalités à être décrites ci-après;
 12. Au moment de la prévente s'étant déroulée sur une courte période en avril 2021, Hope amenait les investisseurs à croire que la valeur du Hope Token allait s'apprécier considérablement dans un avenir rapproché;
 13. Depuis, les investisseurs, par le biais de la plateforme PancakeSwap, sont encouragés par Hope à faire l'acquisition du Hope Token pour réaliser un profit en y jumelant une action caritative. Les investisseurs ont alors l'option de choisir entre (i) faire l'acquisition des Hope Token et les conserver dans leur portefeuille en espérant voir réaliser le profit miroité ou encore (ii) devenir un Liquidity Provider (« LP ») et ainsi, laisser dans le "pool de liquidité" leur Hope Token de façon à obtenir un pourcentage sur chaque transaction réalisée à même le "pool de liquidité", tel qu'il sera exposé ci-après;
 14. Fait inquiétant, la preuve obtenue révèle que l'intimée Hope aurait même engagé des influenceurs et mis en ligne des concours dans l'objectif de promouvoir et de faire connaître Hope Token;
 15. Les investisseurs n'ont aucun contrôle sur la marche de l'affaire et dépendent entièrement du labeur de l'intimée Hope pour mener l'affaire à bien;
 16. L'enquête semble révéler que dans le cadre des investissements proposés par l'intimée Hope, les montants investis à ce jour par les investisseurs lors de la prévente pourraient avoir atteint un montant total d'environ 300,6557 BNB (soit 165 486,91 USD) et que les investissements subséquents sur la plateforme d'échange PancakeSwap et lors de la « hope sale » pourraient atteindre 3 460 003,84 USD;
 17. Toutefois, le volume des investissements effectués est inconnu à ce stade de l'enquête. Ainsi, des montants bien plus importants pourraient avoir été investis;

2021-013-001

PAGE : 23

18. En conséquence, et pour les motifs énoncés plus amplement ci-après, l'Autorité demande, dans l'intérêt public, au Tribunal administratif des marchés financiers (le « Tribunal ») de bien vouloir prononcer à l'encontre des représentants de Hope :
- Une ordonnance interdisant toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs à l'encontre de Hope, Jérémy Bellisle, Antoine Normandin, Loup-Abel Côté, Melisa Forero Carreno, Michael Dumoulin et Alexander Goh;
 - Une ordonnance interdisant l'activité de courtier ou de conseiller à l'encontre de, Jérémy Bellisle, Antoine Normandin, Loup-Abel Côté, Melisa Forero Carreno, Michael Dumoulin et Alexander Goh;
 - Une ordonnance prévoyant un blocage à l'encontre de Jérémy Bellisle, Antoine Normandin, Loup-Abel Côté, Melisa Forero Carreno, Michael Dumoulin et Alexander Goh, et;
 - D'autres ordonnances demandées dans l'intérêt public;

II. LES PARTIES

A) La demanderesse

19. L'Autorité est l'organisme responsable de l'application, notamment, de la LVM et elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ c. E-6.1 (la « LESF »);

B) Les intimés

i) L'intimée - Hope

20. L'intimée Hope n'est pas enregistrée auprès du Registraire des entreprises du Québec ni auprès de Corporation Canada;
21. Hope a un site Internet www.hope-token.com accessible au public résidant notamment au Québec, tel qu'il appert d'un extrait du site www.hope-token.com, pièce D-001 (26 avril 2021) et pièce D-002 (6 juillet 2021);
22. Tel qu'il le sera plus amplement discuté ci-après, l'intimée Hope est très présente sur les médias sociaux;
23. En plus d'avoir un site Internet, Hope a une page Facebook au nom de Hope Token du 26 avril 2021, tel qu'il appert de la page Facebook de Hope Token, pièce D-003;
24. Hope a également une page Twitter au nom de Hope Token Official, tel qu'il appert de la page Twitter de Hope Token, Official, pièce D-004;
25. Sur YouTube, Hope est également actif, tel qu'il appert de la page YouTube de Hope, pièce D-005;

26. De plus, deux (2) groupes au nom de « Hope Token Official » et « Hope Token Announcement » ont été créés sur l'application Telegram, le 1^{er} avril 2021, le premier étant plus actif que le second, tel qu'il appert des captures d'écran des groupes Telegram « Hope Token Official » et « Hope Token Announcement », tel qu'il sera démontré plus amplement dans la section « Telegram Hope »;
27. Hope disposerait également de deux (2) autres groupes Telegram associés à Hope soit, « Unirocket Hope » lequel mentionnerait les achats et ventes du jeton et « Hope Token Army » lequel serait destiné à effectuer des suggestions dont principalement pour les dons, tel qu'il appert d'extraits captures d'écran des groupes Telegram « Unirocket Hope » et « Hope Token Army », tel qu'il sera démontré plus amplement dans la section « Telegram Hope »;
28. Hope dispose également d'une page TikTok intitulé « HopenationalOfficial » sur laquelle on peut y voir plusieurs publications dont un vidéo de l'intimé Melisa Forero Carreno, tel qu'il appert de la page d'accueil du TikTok intitulé « HopenationalOfficial », pièce D-006 et du vidéo de Melisa Forero Carrero pièce D-007;
29. Hope n'a jamais été inscrite auprès de l'Autorité pour agir à titre de courtier en valeurs conformément à la LVM, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique concernant Hope, pièce D-008;
30. Hope n'a pas déposé de prospectus ou bénéficié de visa de prospectus ou encore, bénéficié de dispense d'effectuer un tel dépôt émis par l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation émise par l'Autorité concernant Hope, pièce D-009 et pièce D-010;

ii) L'intimé Jérémy Bellisle (« Bellisle »)

31. Bellisle est un individu dont la dernière adresse connue est dans la ville de Québec, tel qu'il appert du rapport de la Société de l'assurance automobile du Québec (« SAAQ »), pièce D-011;
32. Sur son profil Instagram, Bellisle indique être fondateur de Hope et y inclut un hyperlien vers le site www.hope-token.com, tel qu'il appert du compte Instagram au nom de Jérémy Bellisle, pièce D-012;
33. Bellisle n'est pas inscrit à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique concernant Bellisle, pièce D-013;
34. Bellisle n'a pas déposé de prospectus ou bénéficié de visa de prospectus ou encore, bénéficié de dispense d'effectuer un tel dépôt émis par l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation émise par l'Autorité concernant Bellisle, pièce D-014;

iii) L'intimé Antoine Normandin (« Normandin »)

35. Normandin est un individu dont la dernière adresse connue est dans la ville de St-Mathias-sur-Richelieu, tel qu'il appert de Équifax, pièce D-015;

2021-013-001

PAGE : 25

36. Sur son profil Instagram, Normandin indique être CEO de « \$Hope-hope-token.com » tel qu'il appert du compte Instagram « antoinenormandin », pièce D-016;
37. Normandin n'est pas inscrit à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique concernant Normandin, pièce D-017;
38. Normandin n'a pas déposé de prospectus ou bénéficié de visa de prospectus ou encore, bénéficié de dispense d'effectuer un tel dépôt émis par l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation émise par l'Autorité concernant Normandin, pièce D-018;

iv) L'intimé Loup-Abel Côté (« Côté »)

39. Côté est un individu dont la dernière adresse connue est dans la ville de St-Jude, tel qu'il appert du rapport de la SAAQ, pièce D-019;
40. Côté est premier actionnaire et administrateur de la société 9437-1192 Québec inc. dont son adresse domiciliaire et celle de la société est la même que celle du rapport de la SAAQ, tel qu'il appert de l'extrait du Registraire des entreprises du Québec, pièce D-020;
41. Côté n'est pas inscrit à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique concernant Côté, pièce D-021;
42. Côté n'a pas déposé de prospectus ou bénéficié de visa de prospectus ou encore, bénéficié de dispense d'effectuer un tel dépôt émis par l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation émise par l'Autorité concernant Côté, pièce D-022;

v) L'intimé Michael Dumoulin (« Dumoulin »)

43. Dumoulin est un individu dont la dernière adresse connue est dans la ville de Roxton-Pond, tel qu'il appert du rapport de la SAAQ, pièce D-023;
44. Sur son profil LinkedIn, Dumoulin indique qu'il est « owner de Hope » en y apposant un lien vers le site Internet hope-token.com, tel qu'il appert du profil LinkedIn au nom de Michael Dumoulin, pièce D-024;
45. Dumoulin n'est pas inscrit à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique concernant Dumoulin, pièce D-025;
46. Dumoulin n'a pas déposé de prospectus ou bénéficié de visa de prospectus ou encore, bénéficié de dispense d'effectuer un tel dépôt émis par l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation émise par l'Autorité concernant Dumoulin, pièce D-026;

vi) L'intimée Melisa Forero Carreno (« Forero »)

47. Forero est un individu dont la dernière adresse connue est dans la ville de Montréal, tel qu'il appert du rapport de la SAAQ, pièce D-027;

6

2021-013-001

PAGE : 26

48. Sur son profil LinkedIn, Forero indique qu'elle est « directrice R&D d'une nouvelle cryptomonnaie appelée \$Hope » en y apposant un lien vers le site Internet hope-token.com, tel qu'il appert du profil LinkedIn au nom de Melisa Forero, pièce D-028;
49. Forero n'est pas inscrite à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique concernant Forero, pièce D-029;
50. Forero n'a pas déposé de prospectus ou bénéficié de visa de prospectus ou encore, bénéficié de dispense d'effectuer un tel dépôt émis par l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation émise par l'Autorité concernant Forero, pièce D-030;

vii) L'intimé Alexander Goh (« Goh »)

51. Goh est un individu dont la dernière adresse connue est dans la ville de Québec, tel qu'il appert du rapport de la SAAQ, pièce D-031;
52. Sur son profil Facebook, Goh affiche le site de hope-token.com et une capture photo partielle de « Charity token with exponential growth », tel qu'il appert du profil Facebook au nom de Alexander Goh, pièce D-032;
53. Goh n'est pas inscrit à quelque titre que ce soit auprès de l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation d'absence de droit de pratique concernant Goh, pièce D-033;
54. Goh n'a pas déposé de prospectus ou bénéficié de visa de prospectus ou encore, bénéficié de dispense d'effectuer un tel dépôt émis par l'Autorité, tel qu'il appert de l'attestation émise par l'Autorité concernant Goh, pièce D-034;

III. **LES FAITS À L'ORIGINE DE LA DEMANDE**

55. La preuve obtenue à ce stade préliminaire de l'enquête démontre que l'intimée Hope a sollicité, et continue de solliciter, des investisseurs afin de les inciter à conclure des contrats d'investissement;
56. Cette preuve démontre également que l'intimée Hope semble avoir exercé, et semble toujours exercer, l'activité de courtier en valeurs, et ce, sans être inscrits à ce titre auprès de l'Autorité;
57. De même, l'enquête semble révéler que plusieurs investisseurs pourraient avoir investi des sommes auprès de l'intimée Hope. Il semble que ceux-ci auraient investi en achetant des Hope Token;

A) **Sollicitation et présence sur Internet et les médias sociaux**

58. L'enquête révèle que l'intimée Hope a une importante présence en ligne, et sollicite les investisseurs par le biais des médias sociaux;

7

2021-013-001

PAGE : 27

59. D'ailleurs, la preuve obtenue par les enquêteurs sur ces plateformes permet de constater que les Hope Token offerts par l'intimée Hope sont des contrats d'investissement;

1. Site Internet de l'intimée Hope et Whitepaper

60. L'intimée Hope possède un site Internet, à l'adresse hope-token.com, lequel est accessible au public en date de la présente Demande;

61. Le contenu du site Internet de l'intimée Hope est disponible en anglais, tel qu'il appert d'une impression du site Internet de hope-token.com en date du 26 avril 2021, pièce D-001 et d'une impression du site Internet de hope-token.com en date du 6 juillet 2021, pièce D-002, lesquelles incluent le Whitepaper;

62. Par le biais de ce site Internet, l'intimée Hope sollicite des investisseurs;

63. Sous la rubrique « Home », Hope décrit son projet comme suit :

«A charity Crypto token with exponential price growth benefits for holders and charities

\$Hope has unprecedented tokenomics and a robust charitable strategy designed to maximize profitability and social impact reach.

We are setting up the stage for a new way to connect crypto investors with a reliable donation pathway and also raising the bar for transparency and accountability.

Our project attracts long-term investors who believe in the infinite possibilities of bridging the innovation of the cryptocurrency space with the challenges of the world today.

Unlike other charity tokens that use donations simply to pump marketing, we take the responsibility of managing donations extremely seriously. «

That is why you don't find a more doxed transparent and engaged dev team in the crypto space. Please visit our Team page to learn more about us. », pièce D-001, p. 1;

64. À noter qu'en date du 6 juillet 2021, il est possible d'y constater certains changements à cette rubrique, dont les deux premiers paragraphes qui se lisent comme suit :

«A charity Crypto token powered by the community and determined to change the world

We are a deflationary crypto token with exponential price growth benefits for holders and charities », pièce D-002, p. 1;

8

2021-013-001

PAGE : 28

65. Hope indique au sujet du nombre de Hope Token disponibles et les frais applicables ce qui suit :

« **How does \$Hope work**

With an initial total supply of 1,000,000,000 tokens, \$HOPE is applying a 8% tax fee that will be subtracted from every transaction, which will be used this way:

From this 8%

3.5% is allocated to monthly donations made to organizations chosen by our holders

1.5% is allocated to a cumulative disaster relief fund that will be released in case of an emergency event

The remaining 3% of the 8%

1% to ensure the longevity of \$HOPE by paying the development & marketing team, the online support, the promotions and the community contests

1% to the four owners & every member of the organization

1% to the holders by reinjecting into the liquidity pool

We've also managed to bring our Tokenomics to a level that no other coin has reached before. », pièce D-001, p.1;

66. À noter qu'en date du 6 juillet 2021, il est possible d'y constater certains changements à cette rubrique, dont le paragraphe énonçant la répartition du pourcentage des 3% restant sur le 8% qui se lit comme suit :

The remaining 3% of the 8%

1% to marketing and operational expenses

1% to the six owners & every member of the organization

1% will be **Burned**», pièce D-002, p.2;

67. Sous la rubrique « **Light Whitepaper** », Hope mentionne :

« The team behind \$HOPE wants to lead the way of the charitable coins and help bridge the power of crypto with the challenges of the world today

\$HOPE is built via BSC Smart Chain network. It has an initial supply of 1,000,000,000 tokens We will burn to reach 900,000,000 tokens», pièce D-001, p.2;

9

2021-013-001

PAGE : 29

68. À noter qu'en date du 6 juillet 2021, certains changements y ont été notés comparativement à ce qui est inscrit précédemment sous la rubrique « **Light Whitepaper** »:

« The team behind \$HOPE wants to lead the way of the charitable coins and help bridge the power of crypto with the challenges of the world today

\$HOPE is built via BSC Smart Chain network. It has an initial supply of 1,000,000,000 tokens We will burn 1% of every transaction.

The contract address is _____, pièce D-002,
p.2;

69. Sous la rubrique « **Donation Dynamics** », Hope explique ce qui suit :

An 8% tax commission will be subtracted from every transaction and sent into another wallet. Then, in this wallet we will convert the HOPE token we received to BNB

We will keep 5% of that 8% inside the wallet, for donations

After, we will send:

1% to the holders by reinjecting into the liquidity pool.

1% to the four owners & every member of the organisation

1% to ensure the longevity of \$Hope by paying the development & marketing team, the online support, the promotions and the community contests to ensure the longevity of this token by paying the development & marketing team, the online support.

It's important to note that the \$HOPE team will not hold any tokens

The collected 8% in \$HOPE token is automatically converted via an automated system

We will cover all our expenses and marketing costs with the DEVs team wallet, this way, you won't fear any pump & dump. Also, we do not believe in redistribution as it only helps whales again unlimited supply to dumb resulting in hurting the momentum of a project, pièce D-001, p.2;

70. À noter qu'en date du 6 juillet 2021, certains changements y ont été notés comparativement à ce qui est inscrit précédemment sous la rubrique « **Donation Dynamics** » quant à la ventilation des pourcentages :

«3.5% will go in charity1 wallet

1.5% will go in charity2 wallet

10

2021-013-001

PAGE : 30

1% will be burned every transaction
 1% to the six owners & every member of the organisation
 1% to marketing and operational expenses», pièce D-002, p.2;

71. Sous la rubrique « **Tokenomics** », Hope précise notamment :

«Let us show how our tokenomics are designed to maximize holders profits and also have massive impact on those who needs it most. », pièce D-001, p.2;

72. Ensuite, toujours sous cette rubrique, Hope y donne un exemple d'un don de 100 000 \$:

«Let's take \$100 000 donation for exempte (Fictional amount) :

20% of the donation will be automatically reinjected by the charity to buy \$20 000 worth Of \$HOPE tokens

A wallet will be created for the recipient of the current month donation

This 20% will be slowly redistributed to this same charity organization through a 20 month Duration (Automated redistribution)

The slow redistribution of that 20% will be synchronized with the 20% of the next donation that will be used to buy hope token once again in order to create more liquidity and holders and allow the token to exponentially increase though time.

This will offer a good ROI for our investors over time, lower volatility and always bringing a higher new floor.

Adding to that, since it will provoke a constant increase in value, the initial added \$20 000 will also increase. **The additional gains will be held and shared through airdrops between several random holders and marketing.**

This will also help the charity organisations to receive a constant monthly amount to help them with monthly fees of companies expenses. », pièce D-001, p.2;

73. À noter qu'en date du 6 juillet 2021, sous cette rubrique, la durée pour redistribuer à l'organisation de charité le 20% réinvesti dans Hope est indiquée comme étant 36 mois soit 2,77% par mois plutôt que 20 mois, pièce D-002, p.2;

74. De même, Hope y précise quant à cette redistribution: « this will be done every month for every donation which is what creates exponential price growth for Hope holders », pièce D-002, p.2;

11

2021-013-001

PAGE : 31

75. Sous les rubriques « **Token Roadmap** » et « **Charity Roadmap** », Hope y présente les prévisions pour Q2-Q3-Q4 et Q1 2022 en plus d'y faire les mentions suivantes :
- « Our token roadmap will evolve as we continue to innovate ways to bring the best ROI for our holders.
- Our vision is to be the leaders of a movement that inspires investors to believe in the infinite possibilities of bridging the multi - billion aid sector with leading-edge crypto technology- and it all starts with \$HOPE», pièce D-001, p.14;
76. En ce qui concerne l'équipe de Hope, une page y est consacrée sur le site Internet de Hope, pièce D-001, p.15 et pièce D-002, p.15. On y apprend les fonctions occupées au sein de Hope par chaque membre de l'équipe incluant une description personnelle ainsi qu'un lien vers leur page Facebook ou LinkedIn respective;
77. Sous la rubrique « **How to buy \$Hope** », on y retrouve les étapes à suivre afin d'acheter le Hope Token ainsi que deux (2) vidéos montrant les étapes de création de portefeuilles MetaMask, l'alimentation du portefeuille avec du BNB, l'achat du jeton Hope via PancakeSwap, la configuration pour le BSC et comment procéder à un transfert de BNB au portefeuille. L'adresse du contrat de Hope y est également mentionnée soit , pièce D-001, p.16 et pièce D-002, p.16;
78. Sous la rubrique « **More** », des liens y sont décrits vers différents sites d'intérêt dont Pancakeswap, BSC verified, Contract, Poocoin chart, Goswapp chart. On y retrouve aussi les divers comptes d'Hope sur les médias sociaux (Twitter, Facebook, Reddit, Discord) ainsi que les noms et adresses de portefeuille associés aux activités de Hope dans la sous-section « **Wallet tracking** », pièce D-001, p.16;
79. À noter qu'en date du 6 juillet 2021, sous cette rubrique, le portefeuille nommé « **liquidity wallet** » a été retiré et celui de « **burned wallet** » l'a remplacé, pièce D-002, p.16;
80. Une rubrique « **Promotion Contest** » décrit les divers concours disponibles à cette époque sur le site Internet, pièce D-001, p.32. À noter qu'en date du 6 juillet 2021, cette rubrique est absente du site Internet;
81. Le site Internet de Hope répertorie aussi divers vidéos en lien avec les activités de Hope, pièce D-001, p.33. À noter qu'au 6 juillet 2021, un nombre plus important de vidéos y sont accessibles dont les vidéos filmant les donations effectuées jusqu'à cette date, pièce D-002, p.19;
82. Finalement, un avertissement légal est inclus à la rubrique « **legal disclaimer** » mettant en garde le lecteur comme suit :
- «The investment in Hope can lead to loss of money over short or even long periods of time.The investors in Hope should expect prices to have large range fluctuations. We cannot guarantee that the investors in Hope would not lose money.

12

2021-013-001

PAGE : 32

In no way are the owners or contributors of this Token responsible for the actions, decisions, or other behavior taken or not taken by you in reliance upon the Cryptocurrency market.

Limitation of liability: Unless otherwise required by law, in no event shall the owners of, or contributors to, the Token be liable for any damages of any kind, including, but not limited to, loss of use, loss of profits, or loss of data arising out of or in any way connected with the use of the Token, pièce D-001, p.34;

83. À noter qu'en date du 6 juillet 2021, des rubriques supplémentaires se retrouvent sur le site Internet dont la rubrique « **Hope Army** » qui invite la communauté de Hope à aidé une autre personne sous certaines conditions et critères dans le but d'accroître la visibilité de leur projet ainsi qu'une rubrique « **Hope Sale** » exposant une vente spéciale effectuée et s'étant terminée le 28 mai 2021, pièce D-002, p.21 à 23;
84. Il est aussi possible d'accéder au **Whitepaper** en cliquant sur le lien fourni à cet effet sur le site Internet de Hope, tel qu'il appert de la copie du **Whitepaper** en date du 26 avril 2021, pièce D-001, p.3 à 13 et de la copie du **Whitepaper** en date du 6 juillet 2021, pièce D-002, p.3 à 13;
85. Le **Whitepaper** reprend essentiellement les mêmes informations que ce qui est indiqué sur le site Internet de Hope et décrit dans les paragraphes précédents à l'exception de quelques ajouts d'intérêt que nous reproduisons ci-après;
86. Sous la rubrique « **Why do we do that** » du **Whitepaper**, le premier paragraphe et le quatrième paragraphe se lisent comme suit :
- «By buying \$Hope every month with 20% of the donation amount we are making sure our price keeps going up and produce a safe and healthy, continued artificial growth
(...)
This will offer a good ROI for our investors over time, lower volatility and always bring a higher new floor. », pièce D-001, p.5 et pièce D-002, p.5;
87. Toujours à l'intérieur de cette même rubrique du **Whitepaper**, le dernier paragraphe se lit comme suit :
- «This is a lifetime project for the team and the \$Hope token is just the beginning of a movement. », pièce D-001, p.6;

2. Groupe Telegram de l'intimée Hope

88. L'intimée Hope détient quatre comptes Telegram dont : Telegram HopeToken Official, HopeToken Announcement, HopeToken Army et Unirocket-Hope, lesquels font la promotion du Hope Token et réfèrent aux nombreux comptes de médias sociaux qu'elle détient;

13

2021-013-001

PAGE : 33

89. Le 1^{er} avril 2021, « Michael Hope » écrit les détails concernant le fonctionnement du jeton Hope. Il est entre autres indiqué qu'il ne s'agit pas d'un « deflationary token », qu'il y a 8% de frais de taxes pour chaque transaction : 4.5% vont dans un compte pour des dons, et 3.5% vont aux développeurs et propriétaires, tel qu'il appert de la page Telegram du groupe Hope Token Official du 1^{er} au 9 avril 2021, pièce D-035, p.4;
90. Le 3 avril 2021, « Jérémie Hope » écrit : «With the opportunity to be in As early as right now you can be sure to make good profit with our \$HOPE token», pièce D-035, p. 11;
91. Le 4 avril 2021, « Antoine Hope » écrit : « [...] Also, it's easier access to beginner in crypto and it still don't stop the big investors to come, pièce D-035, p.26;
92. Le 9 avril 2021, « Antoine Hope » mentionne « [...] The rewards you will have byholding HOPE is constant growth of your investment. The main purpose here isn't about money, but giving to the world even by doing so, you will still do money as we growth. Il ajoute plus tard : « If you guys want to have rewards, we will suggest you to invest your token in the liquidity pool after the launch. That way it's a win-win situation for us and you. When you buy a token, you have the choice to keep it in your wallet or to invest the token you bought in the liquidity pool. It give you rewards if the price goes up and also it give liquidity for the token. », pièce D-035, p. 73 et 74;
93. Le 9 avril 2021, « Antoine Hope » mentionne qu'ils veulent être transparents et il publie les noms complets des CEOs ainsi que leur profil de médias sociaux, tel qu'il appert de la page Telegram du groupe Hope Token Official du 9 au 11 avril 2021, pièce D-036, p.2;
- Jérémy Bellisle :
<https://www.facebook.com/profile.php?id=100016830486422>
 Loup cte : <https://www.facebook.com/loupabel.cote>
 Antoine Normandin :
<https://www.facebook.com/antoine.normandin.5>
 Michael Dumoulin :
<https://www.facebook.com/michael.dumoulin.1238>
94. Le 12 avril 2021, vers 22h21, « Michael Hope » écrit « Guys don't forget to spread the HOPE, the more people get in, the more the price goes up once it is launched on pancakeswap. », tel qu'il appert de la page Telegram du groupe Hope Token Official, du 12 et 13 avril 2021, pièce D-037, p.36;
95. Le 13 avril 2021, « Antoine Hope » mentionne : « [...]The Burn will mean less circulating supply so the price will go higher by so.. [...], tel qu'il appert de la page Telegram du groupe Hope Token Official du 13 avril 2021 entre 5h51 et 11h04, pièce D-038, p.48;
96. Le 13 avril 2021 vers 11h09, « Antoine Hope » fait état d'un nouveau concours pour promouvoir le jeton. Trois personnes vont gagner 1 BNB chacune. Pour être éligible, il faut remplir le formulaire, tel qu'il appert de la page Telegram du groupe Hope Token Official du 13 avril 2021 entre 11h04 et 18h51, pièce D-039, p.3;
97. Le 13 avril 2021, « Loup Hope » mentionne : «Price is a bonus, the first purpose of this project is to help people. But remember, giving back will bring a crazy

14

2021-013-001

PAGE : 34

momentum, credibility and coverage that NO new coin ever had this early. When things are going, expect it to jump in price. Announcements to come today, dev team is working HARD behind the scene, pièce D-038, p. 16;

98. Le 20 avril 2021, « Loup Hope » indique «This is a good longterm investment and you can all seek for good profit in the upcoming weeks, tel qu'il appert de la page Telegram du groupe HopeToken Official, pièce D-040, p. 48;
99. Le 5 juillet 2021 à 01:02, HopeToken Announcement écrit :'' (...) this month we are doing things a little different, our \$40k donation will be split as follows: 35k in one instalment, 5k in services including: a yearly subscription to the Giving Block, so they can continue to benefit from the crypto space and fundraise to grow their project, assistance with smart contract development for their own token because we love sharing our expertise with those who are changing the world for better, a Hope team member (Jérémy) traveling to Africa to work with Share Tanzania and report back on the amazing impact we will have in all of these kids lives ! (A dev travelling to support a donation and create content on location is totally unseen in the crypto pace, BTW)! (...), tel qu'il appert de la page Telegram du groupe Hope Token Announcement, pièce D-041;

3. Page Facebook de l'intimée Hope

100. Comme mentionné précédemment, l'intimée Hope détient une page Facebook intitulée "Hope Token", créée le 18 avril 2021, laquelle fait la promotion du HopeToken (pièce déjà produite, tel qu'il appert de la version PDF de la page Facebook de Hope, pièce D-042, par. 24;
101. Dans la section «À propos», il est écrit que «\$HOPE is a charity token with a robust charitable strategy designed to maximize profitability and social impact reach»;
102. Il est possible de les contacter via support@hope-token.com et un hyperlien dirige vers hope-token.com. Sous le bouton « Acheter », le lien «exchange.pancakeswap.finance» est écrit;
103. Dans une publication du 18 avril 2021, Hope indique que «[...] notre projet attire des investisseurs à long terme [...]»;
104. Dans une publication du 23 avril 2021, Hope indique : [...] \$HOPE est un jeton de charité avec une solide stratégie caritative conçue pour maximiser la rentabilité et l'impact social atteint « avec des tokenomics inédits [...]»;
105. Le 9 juillet 2021, Hope écrit:'' (...) yes, the market is down and the price of our token is not where we all like it to be but here a HOPE we still have lots of things to be excited about and celebrate !'';
106. Cette page Facebook était toujours active en date du 16 juillet 2021;
107. L'intimée Hope administre en plus, un groupe de discussion Facebook Messenger, lequel entretient des échanges avec les internautes;

15

2021-013-001

PAGE : 35

4. Compte Twitter de l'intimée Hope

108. Le compte Twitter de l'intimée Hope, pièce D-004, par. 25, intitulé Hope Token Official, a été créé le 11 avril 2021 et comptait 6825 abonnés en date du 16 juillet 2021;
109. Ce compte comporte plusieurs publications concernant les nouvelles d'Hope telles que les concours, des « retweets » provenant d'autres personnes dont l'influenceur « @Cryptofied1 », et en lien avec des dons à des organismes de charité;
110. Le 20 mai 2021, Hope Token Official publiait le message suivant de l'internaute Altcoin#BSCgem : "#HopeToken is a new biggest #BSC gem in the crypto industry. It is better then #Dogecoin and mêmes. My target is 1000X from here for #HopeToken. Buy and hold it, it can make us millionaire#"(...). Hope Token Official a commenté ce message avec la mention: "And that is us !";

B) Opération d'infiltration

111. Entre le 4 mai au 22 mai 2021, un enquêteur de l'Autorité (l'« Enquêteur »), sous une identité fictive, effectue diverses démarches dans le cadre d'une opération d'infiltration, tel qu'il appert d'une copie des échanges de messages privés sur Telegram entre l'Enquêteur et Bellisle, pièce D-043;
112. Le 4 mai 2021, l'Enquêteur, sous une identité fictive, rejoint les conversations Telegram nommées « Hopetoken Official » et « HopeTokenAnnonce »;
113. Lorsque l'Enquêteur demande qui est l'administrateur pouvant l'aider, un internaute lui indique qu'il peut répondre à des questions ou qu'il peut contacter « @AntoineHope », « @JérémyHope » ou « @LoupHope » via le groupe Telegram « Hopetoken Official »;
114. Le 4 mai 2021 vers 20h15, l'Enquêteur discute avec "Jérémy Hope" dans une discussion privée sur Telegram et il lui demande s'il a d'autres avantages en achetant le jeton. « Jérémy Hope » lui répond que détenir le jeton permet de profiter de la fluctuation du prix, donc de faire de l'argent soi-même quand le prix monte;
115. Il lui indique également que dans un futur proche il y aura d'autres avantages, mais qu'il ne peut pas en parler immédiatement;
116. La même journée vers 20h22, l'Enquêteur demande à « Jérémy Hope » comment il peut faire de l'argent et s'il doit vendre les jetons qu'il détient pour en faire. Il demande également quel est le prix du jeton actuellement;
117. « Jérémy Hope » répond que le prix du jeton est de 0.001559 \$ et que le MarketCap est de 1.514.720m \$ et que la façon de faire de l'argent est de vendre une partie ou la totalité des jetons détenus lorsque le prix est plus haut que lors de l'achat initial. Il mentionne également que plus de gens achèteront de jetons, plus le prix va augmenter;
118. En date du 6 mai 2021, vers 11h18, l'Enquêteur recontacte « Jérémy Hope » sur Telegram en lui disant avoir écouté le *live* du don la veille. Il demande si c'est 100 000 \$ qui est

16

2021-013-001

PAGE : 36

donné chaque mois, ou si le montant peut changer d'un mois à l'autre. « Jérémie Hope » répond que ça peut changer d'un mois à l'autre, mais qu'avec un bon volume, il est possible de donner des millions par mois;

119. La même journée vers 15h51, l'Enquêteur communique avec "Jérémie " par téléphone et lui demande comment le jeton Hope fonctionne. Ce dernier répond que pour chaque transaction, il y a 8% de gardé : 5% pour le don de charité, 1% qui est brûlé (ce qui augmente la valeur du jeton), 1% pour le marketing et 1% pour payer l'équipe;
120. L'Enquêteur demande d'avoir plus d'informations concernant la liquidité. Jérémie indique que c'est le total d'argent US que le monde possède et qu'actuellement, c'est 1 million 700 dollars environ et que ça va juste augmenter;
121. Concernant le 1% de commission qui va vers l'équipe, Jérémie indique qu'il a engagé deux personnes avec des bac à l'université pour les aider, dont Alexander;
122. C'est lui qui a eu l'idée du jeton. Les trois autres personnes ne travaillent pas et il a connu les autres sur des groupes Messenger de cryptomonnaie. Il a connu Melisa à travers le projet Hope et elle a un background en matière d'organismes de charité;
123. Il mentionne que la liquidité est « locked » pour six (6) mois sur PancakeSwap de sorte qu'ils ne peuvent pas partir avec l'argent. Il dit que c'est plus technique et que c'est Antoine qui pourrait plus répondre à ses questions à ce sujet;
124. Le 10 mai 2021, « Jérémie Hope » lui dit que le « liquidity wallet » contenait le 1% qui était réinjecté dans la liquidité. Maintenant, ce 1% est utilisé pour brûler les jetons. Il précise que ça a un meilleur impact sur le rendement des investisseurs et que ça « pousse » les gens à détenir plus de jetons puisqu'ils vont valoir plus cher après chaque brûlage;
125. Le 11 mai 2021, l'Enquêteur lui demande s'ils ont transféré de l'argent pour rendre disponible le un (1) milliard de jetons dans le "pool de liquidité". Il répond qu'il a injecté 200 000 \$ au départ pour donner une valeur de un (1) milliard de jetons et permettre aux gens de vendre et acheter avec le reste. Par la suite, le "pool de liquidité" augmente avec les gens qui achètent;
126. Le 17 mai 2021, « Jérémie Hope » lui mentionne que Hope a été invitée à se dévoiler à la conférence de crypto et blockchain, ce qui permettra de bâtir des relations avec des gens très importants dans le milieu. Il partage une photo de la conférence, avec le visage et le nom de « Melisa Om », « Director of charitable strategy research and Developpment @ Hope token ».
127. Le 20 mai 2021, « Jérémie Hope » indique qu'il ne possède pas de jetons et qu'il s'est assuré que c'est respecté par tous les membres de son équipe. Ceci fait partie du mouvement de confiance qu'ils voulaient installer dès le début du projet. Ainsi, les gens étaient certains qu'ils ne pouvaient pas vendre leurs jetons et faire du profit avec leur argent;

17

2021-013-001

PAGE : 37

C) Création du contrat Hope (Hope Token)

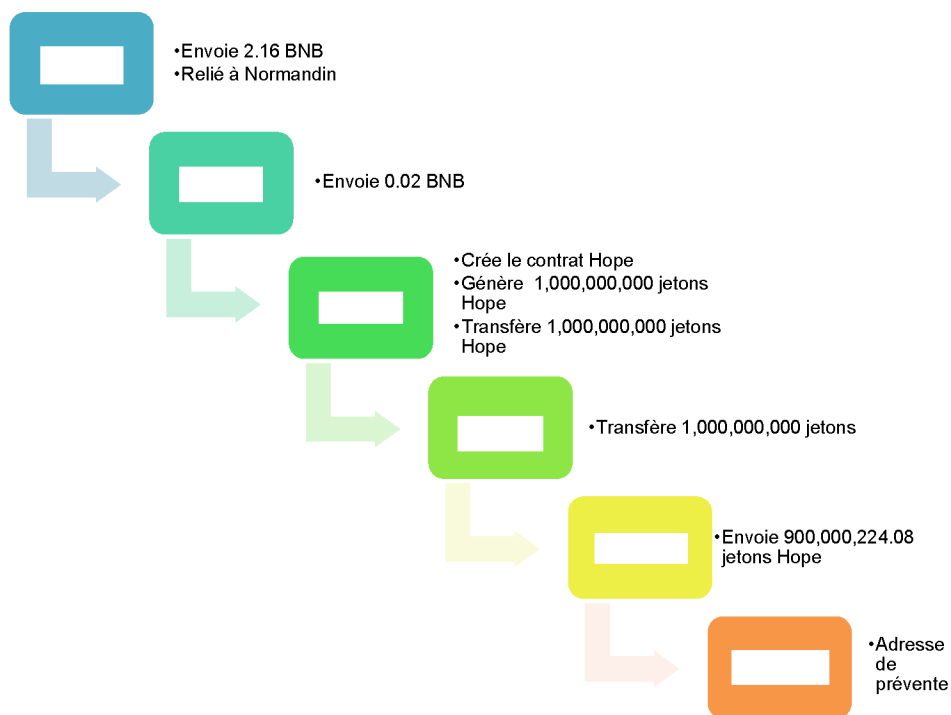
128. L'adresse du contrat Hope (Hope Token) est (« »), tel qu'il appert d'une capture d'écran de l'explorateur blockchain *bscscan.com* pour la transaction de la création du contrat Hope (valeur de hachage : 0xd5948, pièce D-044;
129. Cette adresse a été créée le 12 avril 2021 par l'adresse (« ») (Hope Deployer), pièce D-044;
130. Par la méthode de chronologie inversée, à partir de l'adresse 0x007, deux (2) adresses de portefeuille ont pu être rattachées aux activités de l'intimée Hope, soit: (« ») et (« »);
131. Les renseignements obtenus de Binance confirment que l'adresse est associée à l'adresse courriel de Normandin, tel qu'il appert des informations obtenues de Binance, pièce D-045, ligne 9;
132. Parmi les transactions effectuées à cette adresse, celle du 12 avril 2021 à 17h22:25 UTC, permet de visionner que envoie 2.1633 BNB à l'adresse (« »). Cette dernière n'avait aucune transaction présente dans son portefeuille ni balance avant la réception de ces 2.1633 BNB, tel qu'il appert d'une extraction sous format Excel de l'explorateur blockchain *bscscan.com* pour l'adresse 0xc7a, pièce D-046;
133. Par la suite, le 12 avril 2021 à 17h30:01 UTC, l'adresse envoie 0.02 BNB à 0x007. Cette dernière n'avait aucune transaction présente dans son portefeuille ni balance avant la réception de ce 0.02 BNB, tel qu'il appert de l'explorateur blockchain *bscscan.com* pour l'adresse , pièce D-046;
134. Environ une minute après, soit le 12 avril 2021 à 17h31:04 UTC, l'adresse du contrat de Hope a été générée par le et le 1 milliard de Hope Token ainsi créés ont été transférés à l'adresse , tel qu'il appert d'une extraction sous format Excel de l'explorateur blockchain *bscscan.com* pour l'adresse , pièce D-047;
135. Le 12 avril 2021 à 17h35:40 UTC, le total des Hope Token (1,000,000,000) est ensuite transféré à l'adresse (« »), tel qu'il appert d'une extraction sous format Excel de l'explorateur blockchain *bscscan.com* pour l'adresse , pièce D-048;
136. Le 12 avril 2021 à 19h52:07 UTC, transfère à son tour la totalité des Hope Token (1,000,000,000) à l'adresse (« »), tel qu'il appert de l'explorateur blockchain *bscscan.com*, pièce D-048;
137. Le 12 avril 2021 à 23 h11:58 UTC, parmi les 1,000,000,000 Hope Token reçus, envoie 900,000,224.08 à l'adresse (« »), tel qu'il appert d'une extraction sous format Excel de l'explorateur blockchain *bscscan.com* pour l'adresse , pièce D-049, ligne 5;

18

2021-013-001

PAGE : 38

138. Selon les messages envoyés par les promoteurs de l'intimée Hope sur le groupe Telegram « Hope Token Official », l'adresse [redacted] est l'adresse utilisée par l'intimée Hope pour sa prévente, tel qu'il appert d'un échange dans le groupe Telegram « Hope Token Official » en date du 12 avril 2021, pièce D-050, p.62;
139. L'ensemble des opérations décrites précédemment sont illustrées par le graphique suivant :



D) Prévente

Groupe Telegram

140. Dans le groupe Telegram « HopeToken Official », des messages échangés contiennent certaines informations publiées par des membres de l'équipe Hope sur la préparation et

19

2021-013-001

PAGE : 39

mise en fonction de la prévente de leur jeton. Nous portons à l'attention du Tribunal les messages ci-après;

141. Le 7 avril 2021, vers 20h16 et 20h29, « Antoine Hope » annonce qu'une prévente aura lieu le lundi [12 avril]. Afin d'éviter des "whale", la prévente aura une limite de contribution faible et la liquidité générée sera verrouillée pour une période de 3 mois. La prévente durera possiblement quelques heures et sera lancée à 17h00, pièce D-035, p. 52 à 54;
142. Le 9 avril 2021, vers 07h46 et 08h03, « Michael Hope » mentionne qu'en prévente, le minimum d'achat du jeton est de 0.1 BNB et le maximum est de 0.5 BNB, pièce D-035, p. 63-64;
143. Le 10 avril 2021 vers 23h07, « Antoine Hope » annonce que la prévente aura lieu pour les membres enregistrés dans la *Whitelist*, pièce D-036, p. 55-56;
144. Le 12 avril 2021 vers 15h03, "Jérémy Hope" avise les membres qu'afin d'avoir accès à la prévente :
- Ils doivent remplir la whitelist et ont jusqu'à lundi 5 pm [12 avril] pour le faire;
 - La personne doit prouver qu'elle a fait de la promotion du jeton;
 - La prévente aura lieu sur Unicrypt (<https://unicrypt.network>) et ils pourront acheter pour un minimum de 0.1 BNB et un maximum de 0.5 BNB;

La liquidité sera verrouillée pour une période de 6 mois, pièce D-050 p.3;

145. Le 12 avril 2021 vers 15h46, « Loup Hope » indique aux membres qu'ils peuvent vendre, mais leur suggère de retenir « hold » leurs jetons Hope Token, pièce D-050, p. 18, et le 12 avril 2021 vers 16h32 EDT précise que 800 personnes étaient sur la *Whitelist*, pièce D-050, p. 35-36;
146. Le 12 avril 2021 vers 21h40 EDT, « Loup Hope » mentionne que la prévente avec la *Whitelist* était une garantie (« warranty ») afin de pouvoir acheter le jeton, et que le jeton sera à un prix plus élevé lorsqu'il sera « on listing price », pièce D-037, p. 18;

Analyse de la prévente

147. Selon la preuve recueillie, l'équipe de Hope a effectué une première émission de jetons Hope Token via le site Internet Unicrypt le 12 avril 2021;
148. L'enquête en cours révèle que le nombre total de BNB recueilli lors de la prévente serait de 300.6557 BNB, tel qu'il sera plus amplement démontré ci-après;
149. À ce moment, 1 BNB équivalait à 550.42 USD, ce qui représenterait un montant d'investissement total de 165 486.91 USD lors de la prévente, tel qu'il appert d'une extraction sous format Excel de l'explorateur blockchain *bscscan.com* en lien avec l'adresse 0xd3aa, pièce D-051, lignes 8 à 863;
150. Un calcul mathématique permet de déterminer que la valeur d'un Hope Token était lors de la prévente de 0,0003246 USD, tel qu'il appert d'un fichier Excel présentant la valeur d'un Hope Token, pièce D-052;

20

2021-013-001

PAGE : 40

151. L'adresse [redacted] a été utilisée comme adresse de prévente par l'intimée Hope, pièce D-050, p.62.;

152. L'explorateur blockchain Bscscan.com affiche publiquement les informations relatives à cette adresse [redacted] dont les informations suivantes :

“Presale info”

o Presale owner address:

tel qu'il appert d'une capture écran à partir de l'explorateur blockchain *bscscan.com* pour l'adresse [redacted], section contrat, pièce D-053;

153. À noter que l'adresse [redacted] est celle ayant alimenté l'adresse de prévente [redacted] avec 900,000,224,08 Hope Token, pièce D-049, ligne 5;

Données analysées sur les explorateurs de blockchain

BNB reçus par [redacted] qui représente les fonds investis par les investisseurs lors de la prévente pour acquérir des Hope Token;

154. En ce qui concerne les BNB reçus par l'adresse de prévente [redacted] les fonds investis par les investisseurs lors de la prévente pour acquérir des Hope Token, l'enquête révèle à ce jour le 13 avril 2021 entre minuit et 03h45:03 UTC, l'adresse de prévente [redacted] a reçu 326,827 BNB par 862 transactions entrantes, tel qu'il appert d'extractions de données sous format Excel à partir de l'explorateur Bitquery pour l'adresse de prévente [redacted], pièce D-054, onglet 1 « BNB reçus »;

155. Parmi les adresses ayant envoyé du BNB à l'adresse de prévente [redacted], 19 d'entre elles ont envoyé un nombre de BNB qui dépasse le 0,5 BNB autorisé. Toutefois, l'analyse de chaque transaction révèle que, suivant l'envoi du montant, le surplus de BNB dépassant la limite autorisée a été retourné aux adresses les ayant transmis, pièce D-054, onglet 2 « BNB envoyés »;

156. Un total de 26,1713 BNB a ainsi été remboursé ce qui semble porter le montant final reçu de BNB pour la prévente à 300,6557 BNB;

Hope Token transmis par l'adresse [redacted] suivant la réception des BNB lors de la prévente;

157. Suivant la réception des BNB, l'explorateur Bitquery nous indique que l'adresse de prévente [redacted] a transféré des Hope Token à 776 adresses différentes, tel qu'il appert d'une extraction sous format Excel de l'explorateur Bitquery pour l'adresse [redacted], pièce D-055;

158. Il est intéressant de souligner que l'adresse [redacted], associée à Pancake Swap, a reçu 382,147,696.08 Hope Token de l'adresse de prévente [redacted] tel qu'il appert d'une capture d'écran de l'explorateur blockchain *bscscan.com* pour la transaction en date du

21

2021-013-001

PAGE : 41

13 avril 2021 à 3h45 UTC (valeur de hachage : 0xc25c0), pièce D-056 et de la pièce D-055, *ligne 776*;

159. De plus, il est intéressant de souligner que l'adresse [redacted], associée à l'adresse courriel [redacted] pièce D-045, *ligne 9*, a reçu 847 826,67 Hope Token de l'adresse de prévente [redacted] après avoir transmis 3 BNB. Toutefois, 2,5 BNB lui furent retournés considérant que le 3 BNB transmis excédaient la limite de 0,5 BNB autorisé, tel qu'il appert d'une capture d'écran de l'explorateur blockchain *bscscan.com* pour la transaction du 13 avril 2021, à 00 h05 UTC (valeur de hachage : 0xba312, pièce D-057 et de la pièce D-055, *ligne 36*);
160. Notons que contrairement aux représentations effectuées par les promoteurs de l'intimée Hope, l'enquête révèle que l'adresse [redacted] reliée à [redacted] aurait bel et bien acquis des Hope Token alors que les promoteurs affirment sur Telegram « Hopetoken Official », le 4 avril 2021 à 16h04 EDT que l'équipe ne détient aucun jeton, pièce D-035, *p.28*. Au surplus, Bellisle affirme dans le cadre de l'opération d'infiltration, qu'il s'est assuré qu'aucun membre n'en possède, pièce D-043, *p.6* à 16h26 EDT;

BNB transférés par l'adresse [redacted] à la suite de la prévente

161. Après avoir reçu les BNB recueillis durant la prévente, le 13 avril 2021 à 3h45 UTC, l'explorateur blockchain *bscscan* nous indique que l'adresse de prévente [redacted] a transféré 300 BNB à trois (3) adresses suivantes :
1. 5,4 BNB à [redacted] ;
 2. 44,19 BNB à [redacted] ;
 3. 250,41 BNB à [redacted] (« Liquidity to PancakeSwap »);
- pièce D-056;
162. L'adresse [redacted] est l'adresse ayant été identifiée comme étant le « Presale owner address » de l'adresse de prévente [redacted], pièce D-053, section contrat, sous-section 5 « PRESALE_INFO » et ayant approvisionnée l'adresse de la prévente [redacted] avec 900,000, 224.08 Hope Token, pièce D-049, *ligne 5*;
163. À même, les 44,19 BNB reçus par l'adresse [redacted], cette dernière a transféré 30 BNB envoyés à [redacted] (« [redacted] ») en date du 13 avril 2021 15h41 EDT, tel qu'il appert d'une extraction sous format Excel de l'explorateur blockchain *bscscan.com* pour l'adresse [redacted], pièce D-058, *ligne 40*;
164. De ces 30 BNB reçus par l'adresse [redacted], un transfert de 2.87 BNB et un autre de 1,43 BNB ont été effectués, peu après, à l'adresse [redacted], associée à l'adresse courriel [redacted], pièce D-045, *ligne 9*, tel qu'il appert d'une extraction sous format Excel de l'explorateur blockchain *bscscan.com* pour l'adresse [redacted], pièce D-059, *lignes 28 et 29*;

22

2021-013-001

PAGE : 42

E) PancakeSwap

165. PancakeSwap est une plateforme d'échange décentralisée (« decentralized Exchange » ou « Dex ») sur la Binance Smart Chain. Elle permet aux utilisateurs d'échanger des actifs de cryptomonnaie en puisant dans les "pools de liquidités" qui sont approvisionnés par des « liquidity providers ». En d'autres mots, la plateforme permet à un utilisateur d'échanger des jetons de type BEP-20 contre une cryptomonnaie ou vice versa sans interagir avec une tierce partie, tel qu'il appert d'une impression de la section « Exchange » du site Internet de PancakeSwap, pièce D-060;
166. Lors de la création d'un nouveau jeton, il faut d'abord lui créer un "pool de liquidité" qui lui sera dédié. Pour ce faire, l'individu qui contrôle une adresse de cryptomonnaie doit déposer une « paire transactionnelle ». Cette paire permet d'établir avec quelles devises les jetons pourront s'échanger. Dans le cas du projet Hope, la paire est la cryptomonnaie BNB et des jetons nommés Hope;
167. Le 13 avril 2021 à 3h45 UTC, 250.41 BNB et 382,147,696.08 Hope Token ont été transmis à [redacted] qui est associée à PancakeSwap, tel qu'allégué aux paragraphes 158 et 161 de la présente, pièce D-056;
168. À ce moment, la valeur du BNB était de 550,42 USD, pièce D-056. Un calcul mathématique permet de déterminer que la valeur d'un Hope Token était de 0,0003607 USD, lors de l'émission du jeton sur PancakeSwap, pièce D-052;
169. L'intimée Hope offre au public depuis le 13 avril et encore aujourd'hui, la possibilité d'acquérir les Hope Token via PancakeSwap par le biais du lien présent notamment sur le site Internet de hope-token.com, pièce D-001, p. 13 et 15 et pièce D-002, p. 13 et 16;
170. Une fois sur PancakeSwap, un investisseur a deux possibilités pour interagir avec le "pool de liquidité" relatif au Hope Token :
- 1) Effectuer des achats et ventes du Hope Token;
 - 2) Devenir un « Liquidity Provider » (ou « LP »), c'est-à-dire déposer une paire transactionnelle dans le "pool de liquidité" de Hope. L'un des avantages d'être un LP est d'obtenir un pourcentage pour chaque transaction effectuée dans le "pool de liquidité" en recevant des « LP Token » en fonction de la liquidité qui revient à chaque LP, pièce D-060;

F) Hope Sale

171. Selon la preuve recueillie, les investisseurs ont eu une nouvelle possibilité de se procurer des Hope Token que l'équipe de Hope a nommée « Hope Sale », et ce, pour la période du 19 au 28 mai 2021, pièce D-002, p. 23;
172. Selon les informations divulguées par l'équipe de Hope sur le site Internet de l'intimée Hope, l'objectif de cette vente est d'éliminer le 8% de taxe qui est retiré lors de l'achat des jetons par PancakeSwap. Ainsi, les représentants de Hope mentionnent que, lorsqu'un investisseur se procure des jetons, 100% des BNB iront dans les dons pour les organismes de charité;

23

2021-013-001

PAGE : 43

173. Cette vente utilise une méthode différente afin qu'un investisseur se procure des Hope Token puisque l'investisseur n'utilise pas la plateforme PancakeSwap, mais doit plutôt contacter Normandin directement (à l'adresse courriel « antoine@hope-token.com ») et la transaction se fera directement, par ce dernier, dans portefeuille de Charité () ;
174. Pour cette « Hope Sale », trois options étaient offertes : 1 000 000 Hope Token (25 lots disponibles), 500 000 Hope Token (50 lots) ou 250 000 Hope Token (100 lots). Un total de 75 000 000 Hope Token étaient donc sont disponibles à ce moment;
175. L'Enquêteur, sous une identité fictive, a contacté Normandin pour obtenir davantage d'informations concernant la « Hope sale »;
176. Le 25 mai 2021, l'Enquêteur navigue sur le site Internet hope-token.com et il clique sur un hyperlien nommé « Hope Sale », il est alors dirigé vers une nouvelle page, expliquant la vente et incluant un formulaire à remplir pour y participer. En utilisant les informations de l'identité fictive, l'enquêteur remplit le formulaire et le soumet, tel qu'il appert d'une capture écran du formulaire complété sur le site Internet de hope-token.com, pièce D-061 et de la confirmation d'envoi pièce D-062;
177. La même journée, l'Enquêteur, sous l'identité de couverture, reçoit un courriel provenant de « Antoine Normandin/antoine@hope-token.com ». Le courriel, rédigé en anglais, mentionne que son nom est Antoine Normandin de Hope Token, qu'il doit remplir le formulaire en ligne et il demande quel lot il désire, tel qu'il appert du courriel transmis par « Antoine Normandin/antoine@hope-token.com » daté du 25 mai 2021, pièce D-063;
178. « Antoine Hope » répond qu'il n'a qu'à lui dire quel lot (« package ») il désire entre 250 000, 500 000 et 1 million de Hope Token et qu'il lui dira c'est combien. L'Enquêteur lui dit qu'il prendrait 250 000 jetons et il lui demande si les jetons vont provenir du portefeuille de charité. « Antoine Hope » répond que oui, les jetons proviennent de là et que l'achat sera sans taxes et 100% de ce qu'il paie ira pour la charité, tel qu'il appert d'un échange privé sur Telegram entre l'Enquêteur et « Antoine Hope, pièce D-064;
179. À cette fin, « Antoine Hope » lui donne comme instruction d'envoyer 1,925 BNB au portefeuille de charité () ;
180. Le 27 mai 2021, lors d'un échange téléphonique entre l'Enquêteur et Normandin, ce dernier lui mentionne que le prix du token varie, et qu'il peut monter ou descendre. À la question de l'Enquêteur à savoir ce qui peut faire varier le prix, il répond que la popularité, la tendance et les achats peuvent faire varier. Ils n'ont aucun pouvoir sur le prix du token, ils ne font que la promotion;

G) Dons

181. Selon les représentations effectuées au public par l'intimée d'Hope, 3,5% de chaque transaction d'achat du Hope token sur PancakeSwap serait transmis dans un portefeuille (« Charity wallet ») afin d'octroyer mensuellement des dons à des organismes de charité, pièce D-001, p. 7;

24

2021-013-001

PAGE : 44

182. Lors de l'octroi de ces dons, l'Intimée Hope remet, initialement, à un organisme de charité uniquement 80% du montant total du don déterminé et remet l'équivalent du 20% complémentaire dans le pool de liquidité afin de générer la croissance de la valeur du Hope token, selon leur dire en fonction de leur stratégie « Tokenomics ». Par la suite, l'organisme de charité recevra des mensualités, en fonction d'un nombre de mois prédéterminé, de façon à recevoir le 20% complémentaire, pièce D-001, p.2 en date du 26 avril 2021 et pièce D-002, p.2 en date du 6 juillet 2021;

183. Voici un résumé des dons effectués jusqu'à ce jour :

Date	Montant du don annoncé (100%)	Vidéo - Don (80% du don annoncé)	Blockchain (USD)	Réципиendaire
5 mai 2021	100 000 USD	80 000 USD (pièce D-065)	82 610,95 USD (pièce D-066)	Save the Children
3 juin 2021	65 000 USD	52 000 USD (pièce D-067)	52 000 USD	Epilepsy
4 juin 2021	35 000 USD	28 000 USD (pièce D-068)	27 793,24 USD (pièce D-069)	SANDS
4 juin 2021	25 000 USD	20 000 USD (pièce D-070)	19 897,74 USD (pièce D-071)	CHUF
8 juillet 2021	50 000 USD	35 000 USD (pièce D-072)	35 000 USD (pièce D-073)	Share Tanzania
Total	275 000 USD	215 000,00 USD	217 301,93 USD	

184. Selon les vidéos enregistrés relatifs aux dons effectués depuis le lancement du Hope Token sur PancakeSwap, un total de 215 000,00 USD aurait été remis en don alors qu'en considérant la preuve recueillie sur la Blockchain le montant de ces dons s'établit plutôt à 217 301,93 USD. Ainsi, il nous est permis d'estimer le montant total des investissements suivant la prévente en fonction des prémisses décrites au tableau ci-après, à savoir (i) les dons effectués à l'extérieur de la période de la « hope sale » équivalent à 3.5% des transactions réalisées sur le Hope Token alors que (ii) les dons effectués durant la période de la « hope sale », du 19 au 28 mai 2021, équivalent à 100% des transactions réalisées sur le Hope Token;

Date	Montant du don	Montants souscrits hors de la période de la Hope Sale (3.5% des transactions remis)	Montants souscrits pendant la période de la Hope Sale (100% des transactions remis)
5 mai 2021	82 610,95 USD	2 360 312,86 USD	
3 juin 2021	52 000 USD		52 000 USD
4 juin 2021	27 793,24 USD		27 793,24 USD
4 juin 2021	19 897,74 USD		19 897,74 USD

25

2021-013-001

PAGE : 45

8 juillet 2021	35 000 USD	1 000 000,00 USD	
Total	217 301,93 USD	3 360 312,86 USD	99 690,98 USD
Grand total	3 460 003,84 USD		

Si les représentations de Hope concrétisent ce qu'ils prétendent faire via leur site Internet, il est possible d'émettre l'hypothèse que l'intimée Hope a obtenu environ 3 460 003,84 USD lors des placements effectués suivant la prévente.

Détail des dons de charité

185. Les dons effectués depuis le 12 avril 2021, sont reproduits dans les paragraphes qui suivent;

5 mai 2021 Save The Children

186. L'intimée Hope a annoncé, sur son site Internet, un don de charité à l'organisme *Save the Children* d'un montant total de 100 000 USD. De cette somme 80 000 USD (80% du total) a été remis à l'organisme de charité par le biais d'un transfert de 23.45 ETH, tel qu'il appert du vidéo de l'intimée Hope publié sur son compte YouTube « Hope Token Official » relativement au don à l'organisme *Save the Children*, pièce **D-065, 04m21 et 9m06**. Ce vidéo peut être visionné à partir du site Internet de Hope puisqu'un lien s'y trouve, pièce **D-002, p.22**;
187. Une recherche effectuée sur Etherscan corrobore ce transfert de 23.45 ETH, pour l'équivalent de 82 610,95 USD, tel qu'il appert d'une capture d'écran sur le site de l'explorateur blockchain Etherscan.io pour la transaction du don à l'organisme *Save the Children* effectuée le 5 mai 2021, pièce **D-066**;
188. Selon les dires de l'intimée Hope, *Save The Children* devait recevoir 20 000 USD subséquemment, soit l'équivalent du 20% complémentaire et ce, mensuellement, selon l'échéancier fixé;
189. Or, en date du 27 juillet 2021, l'adresse de portefeuille qui a initialement reçu le don effectué le 5 mai, soit n'avait toujours pas reçu de nouveau transfert en ETH contrairement à ce qui avait été déclaré quant au 20% complémentaire, tel qu'il appert d'une capture d'écran sur le site de l'explorateur blockchain Etherscan.io pour l'adresse **0x785e** effectuée le 27 juillet 2021, pièce **D-066a**);

3 juin 2021 à EPILEPSY Foundation

190. L'intimée Hope a annoncé, sur son site Internet, un don de charité à la fondation *EPILEPSY* des États-Unis d'un montant total de 65 000 USD. De cette somme 52 000 USD (80% du total) a été remis à l'organisme de charité par le biais d'un transfert de 18,34131063 ETH, tel qu'il appert du vidéo de l'intimée Hope publié sur son compte Twitch « Hope Token », relativement au don à l'organisme *EPILEPSY* en date 3 juin 2021,

26

2021-013-001

PAGE : 46

pièce D-067, 0m18, 7m00, 11m50, 20m00. Ce don peut être visionné à partir du site Internet de Hope puisqu'un lien s'y trouve, pièce D-002, p.22;

191. Il est possible d'observer sur la vidéo que Normandin demande d'obtenir un reçu (« Tax Receipt ») pour le don et inscrit l'adresse « antoine@hope-token.com », pièce D-067, 8m02;
192. Sur cet enregistrement, le représentant de la fondation confirme avoir reçu la cryptomonnaie, pièce D-067, 13m30;
193. Contrairement au don précédent, les informations apparaissant dans la vidéo ne nous permettent pas d'identifier le hash de la transaction, ni les adresses cryptographiques impliquées. Ainsi, nous ne sommes donc pas en mesure de confirmer le montant exact du don ainsi remis en USD selon Etherscan;

4 juin 2021 à SANDS

194. L'intimée Hope a annoncé, sur son site Internet, un don de charité à l'organisme SANDS d'un montant total de 35 000 USD. De cette somme 28 000 USD (80% du total) a été remis à l'organisme de charité par le biais d'un transfert de 27,775,31 USDT à l'adresse , tel qu'il appert du vidéo de l'intimée Hope publié sur son compte Twitch « Hope Token », relativement au don à l'organisme SANDS en date 4 juin 2021, pièce D-068, 4m52, 10h24, 22m20 et 27m10. Ce don peut être visionné à partir du site Internet de Hope puisqu'un lien s'y trouve, pièce D-002, p.22;
195. Une recherche effectuée sur Etherscan corrobore ce transfert de 27,775,31 USDT, pour l'équivalent de 27 793,24 USD, tel qu'il appert d'une capture d'écran sur le site de l'explorateur blockchain Etherscan.io pour la transaction du don à SANDS effectué le 4 juin 2021, pièce D-069;
196. À ce stade-ci de l'enquête, il n'a pas été possible de valider la réception du 20%, complémentaire, mensuellement, par SANDS;

4 juin 2021 à CHUF

197. L'intimée Hope a annoncé, sur son site Internet, un don de charité à l'organisme CHUF d'un montant total de 25 000 USD. De cette somme, 20 000 USD (80% du total) a été remis à l'organisme de charité par le biais d'un transfert de 7.3934 ETH à l'adresse , tel qu'il appert du vidéo de l'intimée Hope publié sur son compte Twitch « Hope Token », relativement au don à l'organisme CHUF, pièce D-070, 6m37 et 8m49. Ce don peut être visionné à partir du site Internet de Hope puisqu'un lien s'y trouve, pièce D-002, p.22;
198. Une recherche effectuée sur Etherscan corrobore ce transfert de 7,393 ETH, pour l'équivalent de 19 897.74 USD, tel qu'il appert d'une capture d'écran sur le site de l'explorateur blockchain Etherscan.io pour la transaction du don à CHUF effectué le 4 juin 2021, pièce D-071;

27

2021-013-001

PAGE : 47

199. À ce stade-ci de l'enquête, il n'a pas été possible de valider la réception du 20%, complémentaire, mensuellement, par *CHUF*.

8 juillet 2021 à *SHARE Tanzania*

200. L'intimée Hope a effectué en direct un don de charité de 35 000 USD à l'organisme *SHARE Tanzania* par le biais d'un transfert de 1,07043 BTC à l'adresse , tel qu'il appert du vidéo de l'intimée Hope publié sur son compte YouTube « Hope Token Official » relativement au don à l'organisme *SHARE Tanzania*, pièce D-072, 8m08, 8m47 et 13m37 et du compte YouTube « Hope Token Official », pièce D-005, p.2;
201. Également, l'intimée Hope a annoncé que contrairement aux dons précédents, 5 000 \$ sera remis en service, entre autres par un abonnement annuel à « the giving block », une application qui aide à obtenir plus de visibilité aux organismes de charité qui accepte des dons en cryptomonnaie, pièce D-072, vers 4m30;
202. Une recherche effectuée sur Blockchain.com corrobore ce transfert de 1,07043 BTC, tel qu'il appert d'une capture d'écran sur le site de l'explorateur blockchain.com pour la transaction du don à l'organisme *SHARE Tanzania* effectué le 8 juillet 2021, pièce D-073. À noter que contrairement aux autres blockchain, Blockchain.com ne donne pas d'estimation de la valeur des transactions en dollars américains;
203. Toutefois, dans la vidéo du don, Normandin affiche une requête sur Google dans laquelle on peut constater que le montant du don, soit 1,07 BTC équivaut à 35 000 USD, tel qu'il appert dudit vidéo, pièce D-072, 8m16;

IV. LES ORDONNANCES RECHERCHÉES

204. À la lumière des faits révélés jusqu'à présent par l'enquête de l'Autorité, il appert que :
- Les intimés ont procédé, et procède toujours au placement de valeurs mobilières, et ce, sans avoir déposé un prospectus auprès de l'Autorité; et
 - Les intimés semblent avoir exercé, et semblent toujours exercer, l'activité de courtier en valeurs sans être inscrit à ce titre auprès de l'Autorité;
205. En conséquence, l'Autorité soumet que les ordonnances d'interdiction et de blocages demandées en l'espèce s'imposent pour assurer la protection du public;
206. La présente demande est motivée notamment par les faits suivants :
- L'Autorité poursuit actuellement une enquête sur le placement par les intimés, de valeurs mobilières assujetties à l'application de la LVM, sans avoir déposé de prospectus visé auprès de l'Autorité;
 - L'Autorité poursuit également une enquête sur la pratique illégale, par les intimés, de l'activité de courtier en valeurs mobilières;

28

2021-013-001

PAGE : 48

- Les intimés ont sollicité, et sollicitent toujours, des investisseurs, notamment par le biais du site Internet de Hope, Facebook, Twitter, Instagram, Telegram, LinkedIn, YouTube, Twitch et Tik Tok;
 - À ce stade, l'enquête semble révéler que dans le cadre des investissements proposés en lien avec le Hope Token, les montants investis à ce jour par les investisseurs lors de la prévente pourraient avoir atteint un montant total d'environ 300,6557 BNB (soit 165 486,91 USD) et que les investissements subséquents sur la plateforme d'échange PancakeSwap et lors de la « hope sale » pourraient atteindre 3 460 003,84 USD;
 - Toutefois, le volume des investissements effectués est largement inconnu à ce stade de l'enquête. Ainsi, des montants bien plus importants pourraient avoir été investis;
 - Actuellement, l'enquête révèle que des sommes provenant d'investisseurs ont été acheminées vers des portefeuilles de cryptomonnaie en possession ou contrôlées par les intimés;
207. Par ailleurs, et également pour assurer la protection du public, l'Autorité demande au Tribunal d'ordonner aux intimés le retrait de toute annonce, publicité ou autre publication de même nature publiée ou diffusée, directement ou indirectement, par internet ou autrement, notamment sur le site Internet de hope-token.com, Facebook, Twitter, Instagram, Telegram, LinkedIn, YouTube, Twitch et Tik Tok;
208. En plus, l'Autorité demande au Tribunal d'ordonner la fermeture du site Internet de hope-token.com;
209. De même, l'Autorité demande au Tribunal d'ordonner le retrait de toute annonce, publicité ou autre publication de même nature publiée ou diffusée, directement ou indirectement, par internet ou autrement, notamment sur Facebook, Twitter, Instagram, Telegram, LinkedIn, YouTube, Twitch et Tik Tok en lien avec le Hope Token;

V. MOTIFS JUSTIFIANT UNE AUDITION EX PARTE

210. L'Autorité demande, pour la protection des épargnants, pour assurer l'intégrité des marchés financiers et dans l'intérêt public, que le Tribunal prononce les ordonnances énoncées aux conclusions de la présente Demande, et ce, sans audition préalable;
211. Dans les circonstances, vu le contexte d'urgence, et pour éviter qu'un préjudice irréparable ne soit causé, il est impérieux que le Tribunal rende sa décision sans une telle audition préalable, conformément à l'article 115.1 de la LESF;
212. Sans une décision immédiate du Tribunal, il est à craindre, entre autres, que les intimés puissent solliciter d'autres investisseurs et continuer leurs activités en apparence contraires à la loi;
213. Il y a eu, et il y a toujours, sollicitation potentiellement importante d'investisseurs par l'entremise du site Internet de l'intimée Hope, et sur plusieurs plateformes virtuelles, dont Facebook, Twitter, Instagram, Telegram, LinkedIn, YouTube, Twitch et Tik Tok;

29

2021-013-001

PAGE : 49

214. Hope et ses représentants, les intimés Jérémy Bellisle, Antoine Normandin, Loup-Abel Côté, Michael Dumoulin, Melisa Forero Carreno et Alexander Goh sont toujours en activité à ce jour, se montrent proactifs sur les réseaux sociaux et invitent le public à se procurer des Hope Token;
215. L'enquête de l'Autorité n'en est qu'à ses débuts et semble déjà révéler un nombre important d'investisseurs, et pourrait potentiellement en révéler encore davantage;
216. Compte tenu des faits précités, il existe également un risque que l'intégrité des marchés financiers et la confiance du public envers ceux-ci ne subissent un préjudice irréparable, le tout justifiant une intervention urgente du Tribunal;
217. En cas d'impossibilité de signifier l'ordonnance à être rendue par huissier, la demanderesse demande au Tribunal l'autorisation de procéder à la signification de celle-ci via la page Facebook de Hope;

VI. LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES

EN CONSÉQUENCE, l'Autorité des marchés financiers demande au Tribunal administratif des marchés financiers de rendre les ordonnances suivantes :

INTERDIRE aux intimés Jérémy Bellisle, Antoine Normandin, Loup-Abel Côté, Michael Dumoulin, Melisa Forero Carreno et Alexander Goh d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur toute valeur mobilière visée par la *Loi sur les valeurs mobilières*;

INTERDIRE aux intimés Jérémy Bellisle, Antoine Normandin, Loup-Abel Côté, Michael Dumoulin, Melisa Forero Carreno et Alexander Goh de faire toute activité de courtier ou de conseiller en investissement, incluant toute promotion ou tout démarchage en lien avec le Hope Token, directement ou indirectement, par internet ou autrement, notamment sur Facebook, Twitter, Instagram, Telegram, LinkedIn, You Tube, Twitch et Tik Tok;

modifié

ORDONNER aux intimés Jérémy Bellisle, Antoine Normandin, Loup-Abel Côté, Michael Dumoulin, Melisa Forero Carreno et Alexander Goh de ne pas, directement ou indirectement, se départir de leurs Hope Token ainsi que des fonds, titres ou autres biens en leur possession ou en possession d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle, (...) qui auraient été obtenue suite à un investissement dans le Hope Token y compris toute cryptomonnaie;

ORDONNER aux intimés Jérémy Bellisle, Antoine Normandin, Loup-Abel Côté, Michael Dumoulin, Melisa Forero Carreno et Alexander Goh de retirer, à l'intérieur d'un délai de cinq (5) jours de la signification de la décision à être rendue au présent dossier, toute annonce, publicité ou autre publication de même nature publiée ou diffusée, directement ou indirectement, par internet ou autrement, notamment sur Facebook, Twitter, Instagram, Telegram, LinkedIn, You Tube, Twitch et Tik Tok en lien avec le Hope Token;

30

2021-013-001

PAGE : 50

ORDONNER aux intimés Jérémy Bellisle, Antoine Normandin, Loup-Abel Côté, Michael Dumoulin, Melisa Forero Carreno et Alexander Goh de procéder à la fermeture du site hope-token.com dans les 24 heures de la signification de la décision à être rendue au présent dossier; et

AUTORISER la demanderesse à procéder à la signification de la décision à être rendue via Facebook en cas d'impossibilité de procéder à ladite signification par huissier.

Québec, le 2 août 2021

Contentieux de l'Autorité
des marchés financiers

**CONTENTIEUX DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS
FINANCIERS**

(M^e Annie Parent et Me Nathalie Chouinard)
Procureurs de la Demanderesse

Coordonnées :

Notifications : AMF_Contentieux@lautorite.qc.ca

M^e Annie Parent
Téléphone : 418-525-0337, poste 2693
Télécopieur : 418-528-7033
Adresse courriel : annie.parent@lautorite.qc.ca

M^e Nathalie Chouinard
Téléphone : 418-525-0337, poste 2487
Télécopieur : 418-528-7033
Adresse courriel : nathalie.chouinard@lautorite.qc.ca

31

2021-013-001

PAGE : 51

DOSSIER TMF N° : 2021-013

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS
FINANCIERS**

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Demanderesse

c.
HOPE
-et-
JÉRÉMY BELLISLE
-et-
ANTOINE NORMANDIN
-et-
LOUP-ABEL CÔTÉ
-et-
MELISA FORERO CARRENO
-et-
MICHAEL DUMOULIN
-et-
ALEXANDER GOH

Intimés

*Acte introductif ex parte modifié de l'Autorité des marchés financiers
afin d'obtenir l'émission d'ordonnances d'interdiction d'opérations sur
valeurs, d'ordonnances de blocage et de mesures propres à assurer le
respect de la loi en vertu des articles 93, 94 et 115.1 de la Loi sur
l'encadrement du secteur financier, RLRQ, c. E-6.1 et des articles 249
et 265 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1*

M^e Nathalie Chouinard et Me Annie Parent
Contentieux de l'Autorité des marchés financiers
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Tour Cominar
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : (418) 525-0337, poste 2487 et poste 2693
Fax : (418) 528-7033

32

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Protocole d'entente en matière de consultation, de coopération et d'échange d'information dans le cadre de la supervision des sociétés visées

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa de l'Italie (« CONSOB ») ont conclu un protocole d'entente en matière de consultation, de coopération et d'échange d'information dans le cadre de la supervision des sociétés visées (le « Protocole »).

Par le biais du Protocole, l'Autorité exprime sa volonté d'établir un cadre pour la coopération et l'échange d'information avec la CONSOB à l'égard des sociétés visées.

L'Autorité et la CONSOB prévoient se consulter, coopérer et échanger des informations au sujet de questions générales qui concernent la surveillance des sociétés visées, de questions qui concernent les opérations, les activités et la réglementation de ces sociétés, ainsi que de toute autre question relative à la surveillance qui est d'intérêt réciproque pour l'Autorité et la CONSOB.

Le Protocole a été signé en anglais et en français et a pris effet le 3 août 2021.

Nous publions ci-après la version française du Protocole.

Le 19 août 2021

(Texte publié ci-dessous)

PROTOCOLE D'ENTENTE



**Commissione Nazionale
per le Società
e la Borsa**

**Autorité des
marchés financiers**

**EN MATIÈRE DE CONSULTATION, DE COOPÉRATION ET
D'ÉCHANGE D'INFORMATION
DANS LE CADRE DE LA SUPERVISION DES SOCIÉTÉS VISÉES**

3 août 2021

PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE DE CONSULTATION, DE COOPÉRATION ET D'ÉCHANGE D'INFORMATION DANS LE CADRE DE LA SUPERVISION DES SOCIÉTÉS VISÉES

Compte tenu de la mondialisation des marchés financiers et de l'augmentation des activités transfrontalières des sociétés visées, l'Autorité des marchés financiers et la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa de l'Italie (collectivement, les « autorités ») ont conclu le présent protocole d'entente en matière de consultation, de coopération et d'échange d'information dans le cadre de la supervision et de la surveillance des sociétés réglementées qui exercent des activités *i*) au Québec, au Canada, et *ii*) en Italie. Par le présent protocole d'entente, les autorités confirment leur volonté de coopérer afin de s'acquitter de leurs mandats réglementaires respectifs dans le contexte de la supervision des sociétés soumises au présent protocole d'entente, particulièrement en ce qui a trait à la protection des clients, à la promotion de l'intégrité des marchés financiers, au maintien de la confiance à leur égard et à la réduction du risque systémique.

ARTICLE UN : DÉFINITIONS

Pour l'application du présent protocole d'entente, on entend par :

1. « activités visées » : toutes les activités en valeurs mobilières et en dérivés exercées par une société visée, et la conduite de celle-ci, qui sont encadrées par les lois et règlements;
2. « autorité » :
 - a. au Québec, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »);
 - b. en Italie, la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (la « CONSOB »);
3. « autorité inspectrice » : l'autorité qui effectue une visite sur place;
4. « autorité locale » : l'autorité dans le territoire de laquelle est physiquement située une société visée faisant l'objet d'une visite sur place;
5. « autorité requérante » : l'autorité qui présente une demande en vertu du présent protocole d'entente;
6. « autorité sollicitée » : l'autorité à laquelle une demande est adressée en vertu du présent protocole d'entente;
7. « dossiers » : les documents, médias électroniques et dossiers dont une société visée a la possession, la garde ou le contrôle, de même que toute information la concernant;
8. « entité gouvernementale » :
 - a. le ministère des Finances du Québec, si l'autorité requérante est l'AMF;
 - b. le Ministero dell'Economia e delle Finanze (ministre de l'Économie et des Finances) ou la Banca d'Italia (banque centrale italienne), si l'autorité requérante est la CONSOB;

9. « lois et règlements » :
- a. dans le cas de l'AMF, la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, et ses règlements d'application, ainsi que toute loi et tout règlement qui les remplacent, la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01, et ses règlements d'application, ainsi que toute loi et tout règlement qui les remplacent, la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1, et ses règlements d'application, ainsi que toute loi et tout règlement qui les remplacent, de même que les autres obligations pertinentes au Québec;
 - b. pour CONSOB, le décret législatif No. 58/1998 (les « lois consolidées sur l'intermédiation financière »), ses règlements ainsi que toute autre obligation légale ou réglementaire applicable en Italie, dont le *Règlement N°600/2014*;
10. « personne » : une personne physique ou morale, une entité ou une association non constituée en personne morale, notamment une société de personnes, une fiducie, une *investment company* ou une société, ce qui peut comprendre une société visée;
11. « situation d'urgence » : la survenance ou l'imminence d'un événement pouvant nuire de façon importante à la situation financière ou opérationnelle d'une société visée;
12. « société visée » : une personne qui n'est pas visée par le *MoU concerning consultation, cooperation and the exchange of information related to the supervision of Managers of alternative investment funds*, dont l'AMF et la CONSOB sont signataires et ayant pris effet le 22 juillet 2013 (le « protocole d'entente relatif à la directive AIMF »), et qui est, ou qui a demandé à être, autorisée, reconnue, agréée, titulaire d'un permis, inscrite, supervisée ou surveillée par l'une des autorités ou les deux en vertu des lois et règlements;
13. « visite sur place » : toute inspection réglementaire des locaux d'une société visée effectuée dans le cadre de la supervision et de la surveillance continues de ses activités visées, y compris l'inspection de ses dossiers.

ARTICLE DEUX : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

14. Le présent protocole d'entente est une déclaration d'intention de se consulter, de coopérer et d'échanger de l'information dans le cadre de la supervision et de la surveillance des sociétés visées en lien avec leurs activités visées. Les modalités de coopération et d'échange d'information qui y sont établies devraient être interprétées et mises en œuvre de la manière permise par les obligations légales applicables à chaque autorité et conformément à celles-ci. Aucun secret bancaire ni aucune loi ou aucun règlement de blocage nationaux ne sauraient empêcher une autorité de prêter assistance à l'autre. Les autorités prévoient que la coopération prendra essentiellement la forme de consultations non officielles continues, complétées au besoin par une coopération plus officielle, notamment au moyen d'une assistance mutuelle pour obtenir de l'information relative aux sociétés visées au sujet de leurs activités visées. Les dispositions du présent protocole d'entente visent à encadrer ces consultations non officielles et cette coopération officielle, ainsi qu'à simplifier les échanges d'information non publique par écrit conformément aux lois applicables.

15. Le présent protocole d'entente ne crée aucune obligation exécutoire, ne confère aucun droit et ne remplace aucune loi ni aucun règlement en vigueur au Québec ou en Italie. Il ne confère à aucune personne le droit ou la capacité, directement ou indirectement, d'obtenir, de supprimer ou d'exclure un élément d'information ou de contester l'exécution d'une demande d'assistance présentée en vertu des présentes.
16. Le présent protocole d'entente ne vise aucunement à limiter ou à subordonner le pouvoir discrétionnaire d'une autorité dans l'exercice de ses fonctions réglementaires, ni à nuire à ses responsabilités individuelles ou à son autonomie. Il ne contraint aucune autorité à ne prendre que les mesures qui y sont décrites pour s'acquitter de ses fonctions ni ne les empêche d'échanger de l'information ou des documents relativement à des personnes qui ne sont pas des sociétés visées mais peuvent néanmoins être assujetties à des obligations réglementaires au Québec et en Italie. En particulier, il ne restreint le droit d'aucune autorité de communiquer avec une personne relevant de sa compétence qui est physiquement située dans le territoire de l'autre autorité, d'y effectuer une visite sur place (sous réserve de la procédure décrite à l'article cinq), ou d'obtenir d'elle de l'information ou des documents.
17. Le présent protocole d'entente s'ajoute, sans les modifier, aux modalités des accords existants, notamment le protocole d'entente relatif à la directive AIMF ainsi que :
- a. *l'Accord multilatéral de l'OICV portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations* (révisé en mai 2012) (l'« **accord de l'OICV** »), dont l'AMF et la CONSOB sont signataires et qui vise principalement l'échange d'information aux fins de l'application de la loi;
 - b. *l'Arrangement administratif pour le transfert de données à caractère personnel* (l'« arrangement relatif aux données à caractère personnel »), dont l'AMF (30 avril 2019) et la CONSOB (7 juin 2019) sont signataires;
 - c. tout autre accord ultérieur portant sur la coopération en matière de valeurs mobilières dont les autorités deviennent signataires.

L'arrangement relatif aux données à caractère personnel s'ajoute aux accords intervenus entre les autorités et prévoit certaines mesures de protection pour le transfert de données à caractère personnel. Les autorités conviennent de se conformer à cet arrangement dans le cadre de tout transfert, traitement ou échange entre elles de telles données effectué aux termes des présentes, et acceptent d'appliquer les mesures de protection qui y sont prévues.

18. Pour faciliter la coopération en vertu du présent protocole d'entente, les autorités désignent par les présentes les personnes-ressources dont le nom figure à l'Annexe A, qui peut être modifiée par la transmission par écrit de coordonnées révisées d'une autorité à l'autre.

ARTICLE TROIS : PORTÉE DE LA CONSULTATION, DE LA COOPÉRATION ET DE L'ÉCHANGE D'INFORMATION DANS LE CADRE DE LA SUPERVISION

Dispositions générales

19. Les autorités reconnaissent l'importance d'une communication étroite au sujet des sociétés visées et ont l'intention de se consulter régulièrement, s'il y a lieu, sur les sujets suivants :
 - a. la supervision en général, y compris les changements touchant entre autres la réglementation et la surveillance;
 - b. l'exploitation, les activités et la réglementation des sociétés visées en lien avec leurs activités visées;
 - c. tout autre point d'intérêt commun ayant trait à la supervision.
20. Les autorités reconnaissent en particulier l'importance d'une coopération étroite dans les cas où une crise financière potentielle ou une autre situation d'urgence frappe ou menace une société visée, spécialement si sa défaillance risque d'avoir une importance systémique pour une autorité.
21. La coopération sera surtout utile dans les cas pouvant soulever des préoccupations communes à l'égard de la réglementation, dont les suivants :
 - a. la demande initiale d'autorisation, d'inscription ou de dispense d'inscription présentée par une société visée, et l'acquisition, la vente ou l'augmentation d'une participation significative dans une telle société (par exemple, l'évaluation de l'admissibilité des nouveaux propriétaires véritables d'une importante participation fractionnaire);
 - b. la supervision et la surveillance continues d'une société visée relativement à ses activités visées, y compris le respect des obligations prévues par les lois et règlements de l'un ou l'autre des territoires;
 - c. les mesures ou approbations réglementaires ou en matière de supervision prises ou données par l'AMF ou la CONSOB à l'égard d'une société visée qui peuvent avoir des répercussions importantes sur l'exploitation de la société visée en lien avec ses activités visées dans le territoire de l'autre autorité.

Avis d'événement

22. Si les circonstances s'y prêtent et dans le cadre des activités visées, chaque autorité s'efforce d'informer l'autre rapidement et, si possible à l'avance, de ce qui suit :
 - a. tout changement législatif significatif qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur l'exploitation, les activités, la réputation, les règles ou les procédures d'une société visée relativement à ses activités visées;
 - b. tout événement important dont l'autorité a connaissance et qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la stabilité opérationnelle ou financière d'une société visée, notamment le non-respect par la société visée de l'une de ses obligations pour demeurer autorisée, inscrite

ou dispensée de l'inscription qui pourrait avoir une incidence défavorable dans le territoire de l'autre autorité, ainsi que tout changement important connu dans sa propriété, son environnement d'exploitation, ses activités d'exploitation, ses ressources financières, sa direction ou ses systèmes et contrôles;

- c. les sanctions et mesures d'application de la loi ou les interventions réglementaires importantes, dont la révocation, la suspension ou la modification de l'autorisation, de l'inscription ou de la dispense d'inscription visant une société visée, ou toute personne physique participant aux activités visées de celle-ci, qui peuvent avoir une incidence importante sur la société visée.
23. Il sera laissé à l'appréciation raisonnable de l'autorité pertinente qui décide d'aviser l'autre autorité d'établir ce qui constitue des « répercussions importantes » pour l'application du paragraphe 21, ou une « incidence importante », un « événement important », une « incidence défavorable », un « changement important », des « sanctions et mesures d'application de la loi » ou des « interventions réglementaires importantes » pour l'application du paragraphe 22.

Échange d'information sur demande

24. Dans la mesure appropriée pour compléter les consultations non officielles, l'autorité sollicitée qui en reçoit la demande par écrit entend offrir la coopération la plus complète possible à l'autorité requérante, sous réserve des modalités du présent protocole d'entente, pour l'aider à superviser et à surveiller les sociétés visées à l'égard des activités visées, y compris à obtenir et à interpréter l'information nécessaire afin d'assurer la conformité aux lois et règlements de l'autorité requérante et à laquelle celle-ci ne peut raisonnablement pas avoir accès autrement. Ces demandes seront présentées conformément à l'article quatre du présent protocole d'entente, et les autorités s'attendent à ce qu'elles le soient dans le respect de l'objectif de réduire le plus possible les fardeaux administratifs.
25. L'information visée par le paragraphe 24 comprend notamment ce qui suit :
- a. l'information fournie en réponse aux demandes d'une autorité relativement à l'aptitude d'un demandeur à être autorisé, inscrit ou dispensé de l'inscription;
 - b. l'information ayant trait à la situation financière et opérationnelle de la société visée, dont les ressources financières, la gestion du risque et les procédures de contrôle interne;
 - c. l'information prescrite par règlement pertinente ainsi que les documents qu'une société visée est tenue de déposer auprès d'une autorité, par exemple les états financiers intermédiaires et annuels, les rapports périodiques sur les procédures relatives aux services et aux activités et sur les contrôles internes, les avertissements précoces ainsi que toute autre communication liée à un événement;
 - d. les rapports prescrits par règlement qu'établit une autorité, notamment les rapports d'inspection, les conclusions ou l'information tirée de ces rapports qui concerne les sociétés visées;

- e. tout changement législatif ou réglementaire imminent pertinent qui est susceptible d'avoir une incidence importante sur l'exploitation, les activités, la réputation, les règles ou les procédures d'une société visée relativement à ses activités visées.

Réunions périodiques

- 26. Les représentants des autorités ont l'intention de se réunir périodiquement, s'il y a lieu, afin de faire le point sur leurs fonctions et programmes de surveillance réglementaire respectifs, et de discuter de questions d'intérêt commun relatives à la supervision des sociétés visées, dont l'élaboration de plans de secours et la gestion de crise, les préoccupations entourant le risque systémique, l'adéquation des accords de coopération existants, de même que les possibilités d'amélioration de la coopération et de la coordination entre les autorités. Ces réunions peuvent se dérouler par visioconférence, conférence téléphonique ou en personne, selon ce que les autorités jugent approprié.

ARTICLE QUATRE : EXÉCUTION DES DEMANDES D'INFORMATION

- 27. Dans la mesure du possible, les demandes d'information en vertu de l'article trois devraient être présentées par écrit (notamment par voie électronique) et adressées aux personnes-ressources pertinentes dont le nom figure à l'Annexe A, et contenir les éléments suivants :
 - a. l'information demandée par l'autorité requérante;
 - b. une description générale de l'objet de la demande;
 - c. les fins auxquelles l'information est demandée;
 - d. le délai de réponse souhaité et, s'il y a lieu, le degré d'urgence.

La réponse à la demande, ainsi que toute communication subséquente entre les autorités, peut être transmise par voie électronique. Le mode de transmission électronique devrait être suffisamment sûr eu égard à la confidentialité de l'information transmise.

Dans le cadre de toute demande ou transmission de données à caractère personnel faite en vertu du présent protocole, l'autorité requérante et l'autorité sollicitée devraient se reporter à l'arrangement relatif aux données à caractère personnel.

- 28. Les autorités s'efforcent de s'aviser mutuellement dès que possible de toute situation d'urgence et de se communiquer l'information appropriée dans les circonstances, en tenant compte de tous les facteurs pertinents, notamment les démarches entreprises pour y faire face. Dans une telle situation, les demandes d'information peuvent être communiquées de n'importe quelle façon, y compris verbalement, à condition d'être confirmées par écrit dès que possible par la suite.

ARTICLE CINQ : VISITES SUR PLACE

- 29. Afin de s'acquitter de ses responsabilités de supervision et de surveillance prévues par les lois et règlements et d'assurer la conformité avec ceux-ci relativement aux activités visées qu'exercent les sociétés visées, une autorité pourrait devoir effectuer des visites sur place d'une société visée

physiquement située dans le territoire de l'autre autorité. Pour ce faire, chaque autorité consulte l'autre et collabore avec elle.

30. Les autorités s'engagent à suivre la procédure ci-dessous lors d'une visite sur place :
- a. L'autorité inspectrice donne à l'autorité locale un préavis de son intention d'effectuer une visite sur place et elles conviennent ensemble du moment et de la portée prévus de celle-ci. Lorsqu'elle établit la portée de toute visite sur place projetée, l'autorité inspectrice tient dûment et pleinement compte des activités de supervision de l'autorité locale et de toute information que cette dernière a mise ou peut mettre à sa disposition. Sauf exception, l'autorité inspectrice avise l'autorité locale au moins deux semaines avant d'informer la société visée;
 - b. l'autorité locale communique tout rapport pertinent, ou toute information qui y figure, relié aux inspections qu'elle peut avoir entreprises concernant la société visée;
 - c. les autorités entendent se prêter mutuellement assistance à l'égard des visites sur place, notamment en fournissant l'information disponible avant la visite, en coopérant et en se consultant relativement à l'examen, à l'interprétation et à l'analyse du contenu des dossiers publics et non publics, et en obtenant les renseignements des administrateurs et des membres de la haute direction de la société visée;
 - d. les autorités se consultent et l'autorité locale peut, si les lois et règlements pertinents l'exigent ou à son gré, accompagner ou aider l'autorité inspectrice lors de la visite sur place, ou les autorités peuvent effectuer des visites sur place conjointes, s'il y a lieu.

ARTICLE SIX : UTILISATION AUTORISÉE DE L'INFORMATION

31. L'autorité requérante ne peut utiliser l'information non publique obtenue en vertu du présent protocole d'entente que pour superviser et surveiller les sociétés visées conformément à ses lois et règlements à l'égard des activités visées, et que pour veiller au respect de ceux-ci.
32. Les autorités reconnaissent que, bien qu'elles ne soient pas censées recueillir de l'information en vertu du présent protocole d'entente aux fins de l'application de la loi, une autorité pourrait par la suite vouloir se servir de l'information non publique ainsi recueillie à ces fins. L'autorité requérante qui souhaite utiliser cette information aux fins de l'application de la loi, notamment pour mener des enquêtes ou prendre des mesures d'application de la loi, doit le faire conformément aux dispositions en matière d'utilisation et de confidentialité de l'accord de l'OICV et, si les autorités en sont toutes deux signataires, de *l'Accord multilatéral renforcé de 2016 portant sur la consultation, la coopération et l'échange d'informations* de l'OICV.
33. Avant d'utiliser de l'information non publique fournie en vertu du présent protocole d'entente à toute autre fin que celles indiquées aux paragraphes 31 et 32, l'autorité requérante doit consulter l'autorité sollicitée et obtenir son consentement écrit à l'utilisation prévue. En cas de refus, les autorités discutent ensemble des motifs du refus et, le cas échéant, des circonstances qui permettraient un tel consentement.

34. Lorsqu'une autorité (l'« autorité cible ») reçoit d'un tiers qui n'est pas signataire du présent protocole de l'information non publique dont on l'a informée qu'elle provenait à l'origine de l'autre autorité (l'« autorité source ») et qui concerne la supervision et la surveillance exercées par cette dernière sur une société visée à l'égard de ses activités visées, l'autorité cible utilise et traite cette information conformément au présent protocole.
35. Les restrictions prévues au présent article ne s'appliquent pas à l'utilisation par une autorité de l'information obtenue directement d'une société visée, que ce soit lors d'une visite sur place ou autrement. Toutefois, lorsque de l'information non publique est fournie à l'autorité requérante en réponse à une demande d'échange d'information en vertu de l'article quatre du présent protocole d'entente, les restrictions prévues aux présentes s'appliquent à son utilisation par cette autorité.

ARTICLE SEPT : CONFIDENTIALITÉ DE L'INFORMATION ET COMMUNICATION SUBSÉQUENTE

36. Sous réserve des paragraphes 37 à 39, chaque autorité s'engage à préserver, dans la mesure permise par la loi, la confidentialité de l'information non publique reçue en vertu du présent protocole d'entente, des demandes faites conformément à celui-ci et de leur contenu, ainsi que de toute autre question découlant du présent protocole.
37. Lorsque la loi l'exige, l'autorité requérante pourrait devoir communiquer l'information non publique obtenue en vertu du présent protocole d'entente à une entité gouvernementale de son territoire. En pareil cas, et dans la mesure permise par la loi :
- a. elle avise l'autorité sollicitée;
 - b. avant de communiquer l'information non publique, elle donne à l'autorité sollicitée des garanties adéquates quant à son utilisation et à son traitement confidentiel par l'entité gouvernementale, y compris, au besoin, la garantie que cette dernière :
 - i. a confirmé en avoir besoin à une fin relevant de sa compétence;
 - ii. ne la communiquera à d'autres parties que dans les cas où *a)* elle est légalement tenue de le faire et l'autorité sollicitée en a été avisée, ou *b)* l'autorité sollicitée y a d'abord consenti par écrit.
38. Sous réserve des dispositions des paragraphes 37 et 39, l'autorité requérante doit obtenir le consentement préalable écrit de l'autorité sollicitée avant de communiquer de l'information non publique obtenue en vertu du présent protocole d'entente à une partie qui n'en est pas signataire. L'autorité sollicitée tient compte du degré d'urgence de la demande et y répond en temps opportun. Dans une situation d'urgence, l'autorité requérante peut obtenir le consentement de n'importe quelle façon, y compris verbalement, à condition qu'il soit confirmé par écrit dès que possible par la suite. En cas de refus, les autorités discutent des motifs du refus et, le cas échéant, des circonstances qui permettraient un tel consentement.
39. Dans la mesure du possible, l'autorité requérante entend aviser l'autorité sollicitée de toute demande juridiquement exécutoire qui lui est faite de communiquer de l'information non publique fournie en vertu du présent protocole d'entente. Avant de donner suite à la demande,

l'autorité requérante entend se prévaloir de l'ensemble des dispenses et des privilèges prévus par la loi à l'égard de l'information demandée.

40. Les autorités conviennent que l'échange ou la communication d'information non publique, notamment les documents relatifs aux délibérations et aux consultations, comme les analyses, opinions ou recommandations écrites relatives à de l'information non publique qui sont rédigées par une autorité ou pour son compte, conformément au présent protocole d'entente, ne constitue pas une renonciation de leur part à la confidentialité de cette information.

ARTICLE HUIT : MODIFICATIONS

41. Les autorités examinent périodiquement le fonctionnement et l'efficacité du présent protocole d'entente dans la perspective, notamment, d'en élargir ou d'en modifier la portée ou l'application si elles le jugent nécessaire. Le présent protocole d'entente ne peut être modifié qu'avec le consentement écrit des autorités visées au paragraphe 1.

ARTICLE NEUF : SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

42. La coopération prévue par le présent protocole d'entente prend effet à la date de la signature de celui-ci par les autorités.

ARTICLE DIX : RÉSILIATION

43. La coopération entre les autorités conformément au présent protocole d'entente prend fin 30 jours après qu'une autorité a avisé l'autre par écrit de son intention de le résilier. Si une autorité donne un tel avis, les parties se consultent concernant toute demande en suspens. Si elles ne parviennent pas ainsi à un consensus, la coopération se poursuit à l'égard de l'ensemble des demandes présentées en vertu des présentes avant l'expiration de la période de 30 jours jusqu'à ce qu'elles aient toutes été traitées ou que l'autorité requérante les ait retirées. En cas de résiliation du présent protocole d'entente, l'information obtenue en vertu de celui-ci continue d'être traitée de la manière prévue aux articles six et sept.

Signé en double exemplaire.

(s)

 Paolo Savona
 Président
 Commissione Nazionale per le Società e la Borsa
 Date : 29 juin 2021

(s)

 Louis Morisset
 Président-directeur général
 Autorité des marchés financiers
 Date : 3 août 2021

ANNEXE A**PERSONNES-RESSOURCES**

Outre les coordonnées suivantes, l'AMF et la CONSOB s'échangeront les numéros de téléphone confidentiels des personnes à contacter en cas d'urgence.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Canada

M^e Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
secretariat@lautorite.qc.ca
+ 1 418 525-0337
+ 1 877 525-0337 (sans frais)

CONSOB

Martina Tambucci
Chef du bureau des relations internationales
Commissione Nazionale per le Società e la Borsa
Via Giovanni Battista Martini 3
00198 Rome
Italie
Téléphone : +39 06 84-77-381
Courriel : cooperation.uri@consob.it

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ABALI	FAHD	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-08-06
AGHOKENG KANA	JOSEPHINE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2021-07-19
ALAYA	MOHAMED AMINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-06
ALLARD	CLAUDIA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-23
ANDRIKOPOLOS	EMMANUEL	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2021-04-30
ARNEJA	RENKA	LA PREMIERE FINANCIERE DU SAVOIR INC.	2021-08-09
ARSENEAU	JOSEPH YVON MICHEL	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2021-08-06
AUGUSTE	HERBY	EXCEL PRIVATE WEALTH INC.	2021-07-30
BAILLARGEON	LYNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-30
BARD	MARIE-FRANCE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-28
BARIBEAU	NATHALIE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-01
BARRÉ	MARTIN	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2021-07-21
BARRETTE	VÉRONIQUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-30
BEAUDOIN	MARC-ANTOINE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-08-03
BELANGER	ALEXANDRE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-30
BEN AFIA	SOFIENE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-30
BERGERON	MIKAËL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-23
BERGERON	DAVID	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2021-08-01
BERNARD GIROUX	EMMANUEL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-27
BIZIMANA	JEAN VIANNEY	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-08-13

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
BLAIN	RICHELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-06
BOILEAU	JOSÉE	GESTION DU CAPITAL BOTICA INC.	2021-07-15
BOILY	ALEXANDRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-30
BOIS	JEAN-DANIEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-04-02
BOUCHER	FRANÇOIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-29
BOUCHREK	MOHAMMED	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-30
BOUDALI	SARRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-24
BOUDLAL	SALMA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-10
BOUGA KAMSU	NADINE FLORETTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-19
BOULERICE	ERIC	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2021-07-30
BOURGON	DOMINIQUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-05
BOUSSETTA	OUALID	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-08-06
BRICENO	BONNITHAIS DEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-10
BRICIER	THOMAS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-28
CAMPOS	KARINA ANDREA	BMO NESBITT BURNS INC.	2021-07-30
CARAZATO	SERGE	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2021-04-30
CAROSELLA	MARK	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-06
CARRIÈRE	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-03
CASTAGNETTI	EMILIO PELLEGRINO	PATRIMOINE RICHARDSON LIMITÉE	2021-04-30
CHARLEBOIS	GAETAN	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-24
CHIASSON	NATHALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-30
CHIODONI-LAFRANCE	MELISSA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-30

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
CHOUINARD	ÉLISABETH	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-08-02
CHRETIEN	SONIA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-01
CLOUTIER PLANTE	MARIE-PIER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-06-14
CÔTÉ	LYNE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-31
COURSOL	MIKAËL	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2021-08-06
COUSINEAU	SOPHIE	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-13
COUTURE CHOQUETTE	JULIANNE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2021-07-29
CYR	MELISSA MARIE	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2021-05-07
DALUZ	JOSHUA	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-07-23
DEMERS	GINETTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-23
DERIANE	RANDY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-30
DIALLO	MAMADOU	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-08-13
DIMITROVA	YANITSA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-08-09
DIXON	KATHERINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-23
DOYON	SOPHIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-30
DUGUAY	JEAN-GUILLAUME	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-27
DUMOND	CHARLES	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-07-30
DUMONTET	ROBERT	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-02
DURAND	STÉPHANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-06
DUROCHER	LOUIS	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-08-06
FALCI	MICHAEL ANTHONY	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2021-07-26
FERLAND	ANABEL	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2021-08-03
FERRARO	EGIDIO ENNIO	MARCHES MONDIAUX CIBC INC.	2021-07-30

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
FGAIER	SIRINE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-08-04
FILIATRAULT	LAURIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-30
FORGET	CLAUDE	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2021-05-05
FORGET	FRANCOIS	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2021-08-03
GAUTHIER	GUILLAUME	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-08-06
GE	HUIZI	FONDS D'INVESTISSEMENT HSBC (CANADA) INC.	2021-08-02
GENDREAU	LUCIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-30
GILL	SUKHPREET	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-07-30
GIROUX	ÉMILIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-08-06
GUIDOTE	PETER JOHN	PATRIMOINE RICHARDSON LIMITÉE	2021-04-30
GUO	YANG	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-08-06
HARVEY	LINDA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-06
HERNANDEZ LARA	ALINA YOLANDA	KALEIDO CROISSANCE INC.	2021-08-06
HINI	SOURAYA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-23
IRAQUI	INES	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-08-03
JALBERT	SEBASTIEN	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2021-07-30
JEAN-BAPTISTE	TERRY	BMO LIGNE D'ACTION INC.	2021-07-22
JULIEN	LINDA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-08-09
KADDOURA	EL-AMIRA ROULA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-20
KARICHE	YANIS	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-22
KOUAMÉ	CÉDRICK	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-30
LACOSTE	SIMON	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-06

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LAFLEUR	LUCIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-22
LAFRANCE	NORMAND	GRUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-24
LALONDE	ROXANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-02
LAMRANI	LOUBNA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-19
LANCTÔT	JEAN-PIERRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-01
LAPIERRE	CLAUDINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-23
LAROCHE	SÉBASTIEN	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2021-08-05
LAROCHELLE	LINDA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-31
LAVOIE	CLAUDE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2021-07-31
LEBLANC	CARMEN IRENE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2021-07-31
LETOURNEAU	DAVID	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-06
LORTIE	VÉRONIQUE	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-16
MAJED	SABINE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-08-02
MALTAIS	KÉVIN	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-28
MANIBAL	ALEXANDRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-19
MANSOURI	MOHAMAD-ALI	C.S.T. CONSULTANTS INC.	2021-08-09
MARCHAND	NATHAËLLE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-08-02
MARTEL	ALEXANDRA	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-07-30
MARTINEAU	KEVIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-09
MASABARAKIZA	BECKY JEAN-CLAUDE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-04
MASTROSANTI	EMILIO	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-26
MAZMAR	MAHFOUD	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-08

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MC ELHAW	GUYLAINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-06
MEAMBLY	KAUHY LILIANE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2021-07-16
METHOT	CEDRIC	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-07-30
MONZAVI	ALI	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2021-07-30
MORIN-BONNEAU	GABRIEL	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2021-08-09
MORISSETTE	YVES	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-08-06
NAUD	TIMOTHY	SCOTIA CAPITALUX INC.	2021-04-30
OUELLETTE	SERGE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2021-07-23
PAQUIN	JEAN-CHRISTOPHE	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2021-07-28
PATRY	LUCIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-09
PAVAO	STEVEN WALTER	RBC PLACEMENTS EN DIRECT INC.	2021-04-30
PERDIGAO-AFONSO	MICHAEL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-08-06
PERRON	YVES	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-30
PHILIPPOS	FADI	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-30
PICARD	NICOLAS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-23
PION	PASCAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-28
PITTEA	SHEILA BYE	RBC PLACEMENTS EN DIRECT INC.	2021-04-30
PLAMONDON	ÉRIC	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2021-07-27
POTHIN	MARIE ÉLISABETH	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-29
POULIOT	ALEXIS	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2021-07-22
PROVENCHER	SARA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-26
RACINE	MARIE-ANDRÉE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-09
RACINE	JUSTIN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-06

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
REVELAKIS	MARIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-06
RICHER	AMÉLIE	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-08-03
RUEL	JESSICA	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-07-29
SATHANANTHASIVAM	RAASHMI	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-08-09
SATKUNANANTHAN	GAYATHIRI	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-08-02
SAUVAGEAU	ALEXANDRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-22
SAUVÉ	MICHEL	EXCEL PRIVATE WEALTH INC.	2021-07-30
SAVOIE	DAVID	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2021-05-07
SAZERAT	VALÉRIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-08-09
SCOTT	BENOIT	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-07-28
SEALY-SKERRITT	JABEZ	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-08-03
SEMAOUNE	MASSINISSA	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-11
SIROIS LAROCHELLE	DAVID	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-08-05
SLAMA	MERIEM	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-07-23
ST-CYR	KERLIN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-30
ST-GERMAIN	MELANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-30
ST-LOUIS	RODNEY	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2021-08-11
TALL	AISSATA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-31
TAYLOR	JASON ERIC	SCOTIA CAPITAUX INC.	2021-04-27
TCHINJO WAMBO	ERIC LAUREL	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-08-01
THIANE	CHEIKH	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-06
THIFFAULT	SUZIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-30
TICHERAFI	YASMINA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-30

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
TRAN	TRANG	IA GESTION PRIVÉE DE PATRIMOINE	2021-07-26
TREMBLAY	DANIEL	RAYMOND JAMES LTD.	2021-04-30
TREMBLAY	SIMON	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2021-07-30
TREMBLAY	MAXIM	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-08-11
TRIA	GIUSEPPINA ANGELA	PATRIMOINE RICHARDSON LIMITÉE	2021-04-30
TRUDEAU	JOSEE	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2021-04-30
TRUDEAU	JEAN-DANIEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-31
TSAGAROPOULOS	NICHOLAS	PLACEMENTS CIBC INC.	2021-07-28
TSHIKUYA	MUKADI GRACIA	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2021-07-27
TZONEV	EMIL	VALEURS MOBILIERES CREDENTIAL QTRADE INC.	2021-04-30
VAIROGS	JEREMY NICOLAS	SCOTIA CAPITAUX INC.	2021-05-14
VENNE	CLOÉ	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2021-07-29
VERVILLE	CLAUDE	FONDS D'INVESTISSEMENT HSBC (CANADA) INC.	2021-08-06
VIEL	JEAN-GUY	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2021-07-30
VITARELLI	MARIETTA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2021-08-02
WU	CHIA JUNG	FONDS D'INVESTISSEMENT HSBC (CANADA) INC.	2021-08-13
YAMFA YAMGUE	THIERRY	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2021-08-03
YANG	JING JUN	LA PREMIERE FINANCIERE DU SAVOIR INC.	2021-07-14
YANG	WENQI	LA PREMIERE FINANCIERE DU SAVOIR INC.	2021-07-26

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
GIGNAC	CLÉMENT	INDUSTRIELLE ALLIANCE GESTION DE PLACEMENTS INC.	2021-08-02
MARTIN	YVES	DESJARDINS GESTION INTERNATIONALE D'ACTIFS INC.	2021-07-25

Cabinets de services financiers**Sans mode d'exercice**

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	

3a	Assurance de dommages (Agent)
3b	Assurance de dommages des particuliers (Agent)
3c	Assurance de dommages des entreprises (Agent)
4a	Assurance de dommages (Courtier)
4b	Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
4c	Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
5a	Expertise en règlement de sinistres
5b	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
5c	Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
6a	Planification financière

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100524	ARSENAULT, DONALD	4b	2021-08-12
101277	BAUDART, JEAN-GASTON	1a	2021-08-10
104046	BORIDY, GEORGES	1a	2021-08-16
105642	BUTT, GREGORY	1a	2021-08-16
105642	BUTT, GREGORY	2b	2021-08-16
105721	CALUORI, ELIO	4a	2021-08-02
107893	CÔTÉ, DENIS	1a	2021-08-06
107999	CÔTÉ, LOUISE	3b	2021-08-06
111088	DUFAULT, CAROLINE	C	2021-08-09
111088	DUFAULT, CAROLINE	4a	2021-08-09
112462	FORGET, FRANCOIS	6a	2021-08-13
112462	FORGET, FRANCOIS	1a	2021-08-13
116197	HARVEY, LINDA	6a	2021-08-11
118899	LANCTÔT, JEAN-PIERRE	6a	2021-08-05
120046	LAVOIE, CLAUDE	1a	2021-08-09
121187	LEMIEUX, RICHARD	1a	2021-08-13
122773	MARCOUX, JULES	1a	2021-08-06
123240	MASSON, PIERRE	6a	2021-08-04

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
124434	MORIN, ISABELLE	1a	2021-08-16
124434	MORIN, ISABELLE	6a	2021-08-16
125453	OUELLETTE, SERGE	2a	2021-08-04
125453	OUELLETTE, SERGE	1a	2021-08-04
126170	PATRY, LUCIE	6a	2021-08-02
126226	PAYETTE, MICHEL	5a	2021-07-30
126401	PELLETIER, JEAN-PIERRE	6a	2021-05-12
126808	PETTIGREW, LOUISE	3a	2021-06-17
127184	PLAMONDON, ÉRIC	1a	2021-07-28
127469	POITRAS, DENIS	1a	2021-03-03
127760	POUPART, JÉRÔME	4a	2021-08-10
129037	ROBERT, CHANTAL	4a	2021-08-16
129516	ROUILLARD, MICHEL	2b	2021-08-16
129898	ROY, ROBERT	5a	2021-04-30
130126	SAINDON, MARIE-JOSÉE	4a	2021-08-09
134093	VERRET, RÉJEAN	4a	2021-08-09
134219	VIEL, JEAN-GUY	1a	2021-08-10
134219	VIEL, JEAN-GUY	2a	2021-08-10
135058	QUESNEL, MARIO	1a	2021-04-26
138576	MAGHNOUNE, HASSAN	4a	2020-12-16
139418	RODRIGUEZ, CLAUDIA	5b	2021-05-07
139525	LUCAS, MÉLISSA	4a	2021-08-16
139714	ÉMOND, JOSÉ	4a	2021-08-11
140162	BOIES, CHRISTYNE	3a	2021-07-29
143355	RATH, LISA	5a	2021-08-04
145080	SAZERAT, VALÉRIE	6a	2021-08-10
150225	BONNEVILLE, DANIELLE	4b	2021-08-02
150566	ASSAF, CORINNE	6a	2021-08-16
155077	PARENT, SYLVIE	4a	2021-03-09
155085	BARRÉ, MARTIN	1a	2021-07-28
155085	BARRÉ, MARTIN	6a	2021-07-28
156313	LAMONTAGNE-LACASSE, VÉRONIQUE	3a	2021-08-15
161793	BLANCHET, GUYLAINE	4a	2021-07-29
164829	CAPPELLI, CÉDRIC	6a	2021-08-05
173899	MALTAIS, ANNIE	4a	2021-02-11
176646	LAFLEUR, MICHAËL	3a	2021-08-16
177769	ROYER, MARYLÈNE	1a	2021-04-30

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
178040	BOILEAU, JOSÉE	1a	2021-08-11
178511	ROBIN, SONIA	4b	2021-08-09
179750	PERREAULT, CYNTHIA	6a	2021-08-16
180791	DUFRESNE, GILLIE-ANNE	5a	2021-08-16
182428	FRENETTE, DANIEL	6a	2021-08-17
182582	CARON, ETIENNE	4a	2021-08-17
182703	PAQUETTE, MARTIN	4b	2021-08-10
182810	BANON, ERIC	4c	2021-08-09
182904	ANDRÉ, MARJORIE	4b	2021-08-16
184660	MALTAIS, KÉVIN	6a	2021-07-30
185952	TREMBLAY, MARTIN	6a	2021-08-17
186488	IMANI, SASHA	3b	2021-08-09
186694	HURTADO-PICADO, ERASMO JOSÉ	4a	2021-08-04
190901	LÉVESQUE, MATHIEU	2b	2021-08-09
190901	LÉVESQUE, MATHIEU	1a	2021-08-09
191193	DUFOUR, ANNABEL	4b	2021-07-30
192842	BERGERON, JULIE	6a	2021-08-12
192842	BERGERON, JULIE	1a	2021-08-12
193838	AZIZ, PATRICK	5a	2021-08-10
193855	SIMARD-CHAYER, ÉTIENNE	6a	2021-08-16
193941	BARDIER, BRIGITTE	4b	2021-08-02
194922	MARTEL, JESSICA	4b	2021-08-17
195353	GRAHAM, JÉRÉMY	3a	2021-08-10
196708	CARDINAL-CARTIER, CHANELLE	2b	2021-08-03
198091	CLEMENTE, GIAN CARLO	4a	2021-07-28
198883	PICARD, JEAN-FRANÇOIS	3b	2021-08-16
199063	LALANNE, MARIE FAIZAH	3b	2021-08-16
200436	PASCALL, CURLYN	5a	2021-08-17
201839	RANCOURT, MAXIME	3a	2021-08-12
202578	RACICOT-GAGNON, SANDY	4a	2020-12-16
203112	GAGNON, JEROME	4a	2021-08-02
203451	ELBAZ, SALOMON	6a	2021-08-17
204075	ROLLAND, CLAUDINE	4b	2021-08-06
204339	MARS, ROSE CARLIE	1a	2021-08-09
207599	ROUSSEL, PHILIPPE ANTOINE	3a	2021-08-13
208079	RINGUET, LOUISE	1a	2021-08-05
208079	RINGUET, LOUISE	2a	2021-08-05
208174	BOULIANNE, CAROLINE	3a	2021-08-05

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
209615	NADON, SOPHIE	3a	2021-01-07
209835	LELE BOGNE, ERIC NINETTE	4a	2021-08-02
210360	GAGNON, AUDREY	4b	2021-08-16
210829	COUTURE CHOQUETTE, JULIANNE	1a	2021-08-10
210829	COUTURE CHOQUETTE, JULIANNE	6a	2021-08-09
211210	MARCOTTE, PATSY	4b	2021-08-04
211472	MILLER, MICKAEL	1a	2021-08-09
211571	MONZAVI, ALI	6a	2021-08-16
211761	POULIN, JOSEPH	E	2021-08-09
211761	POULIN, JOSEPH	4a	2021-08-09
212206	BOULERICE, MANON	4a	2021-08-09
212764	LAROUCHE, FANNIE	2b	2021-08-03
212846	ST-GERMAIN, STÉPHANE	3b	2021-08-03
213493	PROULX, MATHIEU	4b	2021-02-15
213859	POTHIER-TESSIER, JEAN-MIKAËL	6a	2021-08-03
213959	ROBITAILLE, MYLENE	4b	2021-08-13
214542	PIACEK, PETER ANTON	1a	2021-08-04
215236	PROULX, CLAUDIA	4a	2020-12-21
215682	MORIN, CARL	4a	2021-06-01
216406	RODRIGUE, JULIE-ANN	1a	2021-06-02
217528	ROBERGE, CAROLINE	1a	2021-08-11
217628	SIDI ALY, AICHETOU	3b	2021-08-13
217827	YOS, SOPANBORY	4b	2021-08-12
218410	DESCHENES, MAXIME	5a	2021-08-13
218758	LAFRANCE, GENEVIEVE	5a	2021-08-16
219082	LOFTHOUSE, DANIELLE	4c	2021-08-17
219084	AUBE, DAVID	1a	2021-08-13
219658	LEGAULT, JULIE	4b	2021-08-10
220254	PATRY, FRANCIS	3a	2021-08-12
220399	LANTHIER, STEVE	4b	2021-08-13
220870	THIBAUT, LINDA	4b	2021-08-09
221548	MARTEL, JEAN-FRANÇOIS	1b	2021-08-09
221677	BRESTANSKY, WILLIAM	1a	2021-08-17
222123	MYNER, JONATHAN	3b	2021-08-13
222742	KOUTSONIKOLIS, GEORGE	4c	2021-08-04
223375	POITRAS, LEANE	4b	2021-01-15
223433	MBENGUE, AMADOU	3b	2021-08-09
223538	LOUIS JACQUES, YVES MARKENS	3b	2021-08-03

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
223571	BOUCHARD, SONIA	4b	2021-08-09
223642	HELLAL, YASMINE	4b	2021-08-06
223833	SUTTON, RANDY	4a	2021-08-11
224039	MARTINEAU, MICHAEL	2a	2021-08-09
224039	MARTINEAU, MICHAEL	1a	2021-08-09
224488	HÉBERT, SAMUEL-OLIVIER	4b	2021-08-17
225160	LEDUC-TREMBLAY, ALEXANDRE	1a	2021-08-09
225292	SABOURIN, FRANCOIS	4b	2021-08-11
225795	NELLER, STEPHEN	1a	2021-08-04
225845	RUSSO, MICHAEL	3b	2021-08-16
226338	AUMOND, MAGALI	1a	2021-08-03
226756	TESSIER, JEAN-FRANCOIS	1a	2021-08-16
227053	PILON, FRANCINE	1a	2021-08-13
227278	DONAIS, JESSICA	1b	2021-08-05
227371	BERGERON, DAVID	1a	2021-08-04
227371	BERGERON, DAVID	2a	2021-08-04
227455	AMEGNIGAN, ROCK	1a	2021-08-09
227564	LAMBELIN, CAMILLE	2b	2021-08-16
227564	LAMBELIN, CAMILLE	1a	2021-08-16
227604	BLAIS, ISABELLE	4b	2021-08-12
227682	RENAUD-GRADITO, MOLY	3b	2021-08-09
227922	OGAL, MEHDI	1a	2021-08-09
227964	MORIN-BONNEAU, GABRIEL	1a	2021-08-12
228087	DESBIENS-LESSARD, CARL	1a	2021-08-02
228130	MURANGO MUGISHA, INGRID	4b	2021-08-12
228673	DERBAS, GHADA	3b	2021-08-09
228868	DESAUTELS, MATTHIEU	4b	2021-08-13
229326	LEMIEUX, CAROLHANN	1a	2021-08-16
229511	GAGNON, OLIVIER	1a	2021-08-16
230204	NANTEL, TOMMY LEE	1a	2021-08-09
230320	ANTONUK, SIMON	3b	2021-08-05
230585	BRIN-GUERRERA, DEREK	6a	2021-08-04
230782	BRIEN, JEAN-SIMON	3b	2021-08-12
230907	LAVOIE, JOANY	3b	2021-07-29
231055	PAQUETTE-LAMOTHE, KARIANE	4b	2021-08-16
231122	MORADI, SAFIULLAH	1a	2021-07-28
231171	PERRON, AUDREY	4b	2021-08-16
231650	CHALIFOUR-FOREST, DENNIS	5b	2021-08-04

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
232665	PANICONI, EVAN	3b	2021-08-11
233287	PLANTE, CHARLIE	1a	2021-04-08
233299	RINGUET, MATHIEU	4c	2021-08-04
233315	POTAPOVA, VIOLETTA	1a	2021-02-01
233506	VANNÉRUM, CHLOÉ	5b	2021-08-13
233545	RIGAUD, WESLEY JR	5b	2021-08-09
236757	MARCEAU, DANY	4b	2021-02-04
239333	GOLDZWEIG ISRAEL, RAFAEL	1a	2021-08-02
239516	GAUDET, MIRIAM	6a	2021-08-16
239516	GAUDET, MIRIAM	1a	2021-08-16
239595	LEVESQUE, CATHERINE	6a	2021-08-12
239648	ROY, THOMAS	3b	2021-04-08
239663	BÉGIN GIRARD, TAMARA	1a	2021-08-10
239750	SONFACK TYTYNOU, STEPHANE	1a	2021-07-29
239769	BÉDARD, ÉMILIE	1a	2021-08-06
240199	SELLAH, DJAOUIDA	1a	2021-08-09
240655	LAFRAMBOISE, MATHIEU	3b	2021-08-11
240731	RODRIGUE, NOEMIE	3b	2021-08-04
241029	ANCTIL CORNEAU, AUDREY	3b	2021-07-29
241035	MALTAIS, LOUIS-PHILIPPE	4b	2021-08-16
241044	LAFRANCE, ALEX	3b	2021-08-11
241078	POMERLEAU FRÉCHETTE, JULIE	1a	2021-08-09
241235	BEKRARCHOUCH, SAID	1a	2021-08-02
241394	HUOT-GOUBEL, MARIE	1a	2021-08-09
241847	TREMBLAY, CAROLE-ANNE	1a	2021-08-09
242154	ANBER, DANIEL	4c	2021-08-12
242471	LÉTOURNEAU, MAUDE	1a	2021-08-16
242507	TAPP, FANIE	1a	2021-08-02
242518	EL HILALI, FARAH	3b	2021-07-29
242564	TSHIKUYA, MUKADI GRACIA	1a	2021-07-28
242692	BÉLANGER, ALEX	1b	2021-08-11
242769	BROCHU, ANNE-MARIE	4a	2021-08-17
242887	BRUNO, NICOLAS	1a	2021-08-09
242893	NAUD, GABRIEL	3b	2021-08-09
243102	CLARE, MELANIE	3b	2021-08-10
243256	DEBIEN, JEAN PHILIPPE	3b	2021-08-03
243355	DUTRISAC, NADINE	3b	2021-07-29
243449	CARON, MARIE-CHRISTINE	4b	2021-08-09

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
243705	GUAY, CHRISTOPHE	1a	2021-08-09
243871	CHARTIER-JACQUES, ALEXANDRE	1a	2021-08-09
243926	LAVOIE, FÉLIX	1a	2021-08-09
244152	NDIAYE, ELHADJI	3b	2021-08-03
244186	RACINE, DANIELLE	3b	2021-08-04
244383	LI, CHENYAN	1a	2021-08-16
244507	LAPOINTE, STÉPHANIE	3b	2021-07-29
244634	BECERRA ORTEGA, MONICA	1a	2021-08-09
244664	DIGOUT, EVA	1a	2021-08-09
244693	FERLAND, ANABEL	1a	2021-08-06
244795	DIABAGATÉ, OUMAR	1a	2021-08-06
244881	DESRIVIÈRES, STÉPHANIE	1a	2021-08-02
245080	MERCIER GIRARD, ALEXANDRA	4b	2021-08-17
245399	LECOMPTE, PIERRE-ALEXANDRE	3b	2021-08-17

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS GESTION PRIVÉE INC.	FRANCOEUR	DIANE	2021-03-26
GESTION FINANCIERE CAPE COVE INC.	CRISPIN	BENOIT	2021-08-09

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
GESTION FINANCIERE CAPE COVE INC.	CRISPIN	BENOIT	2021-08-09
INDUSTRIELLE ALLIANCE GESTION DE PLACEMENTS INC.	GIGNAC	CLÉMENT	2021-08-02

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
GESTION FINANCIERE CAPE COVE INC.	CRISPIN	BENOIT	2021-08-09
INDUSTRIELLE ALLIANCE GESTION DE PLACEMENTS INC.	GIGNAC	CLÉMENT	2021-08-02

3.5.2 Les cessations d'activités

Aucune information

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
DEAN EVANS SERVICES AU CLIENT PRIVÉ INC.	EVANGELIOU	GEORGE	2021-08-04
MULTI COURTAGE CAPITAL INC.	CLOUTIER	PATRICK	2021-07-29
MULTI COURTAGE CAPITAL INC.	BRUNEAU	FRANÇOIS	2021-07-29

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
AUTHENTIC ASSET MANAGEMENT INC.	FOURNIER	CHRISTIAN	2021-08-06

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC.	LESTAGE	ANDREW	2021-07-28
DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC.	ALAIN	MARIE-ANDRÉE	2021-08-06

3.5.4 Les nouvelles inscriptions**Cabinets de services financiers**

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
606990	9412-8493 QUÉBEC INC.	LÉONARD COLANGELO	Assurance de dommages (courtier)	2021-07-28
606995	9427-7639 QUÉBEC INC.	JUSTIN DUBREUIL	Courtage hypothécaire	2021-07-30
606996	VINCENT DÉRY INC.	VINCENT DÉRY	Assurance de personnes	2021-07-30
606997	9433-9694 QUÉBEC INC.	NADINE THOMAS	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2021-08-02
607000	GRUPE FINANCIER TRITIUM INC.	PIERRE-OLIVIER PERRON	Assurance de personnes	2021-08-04

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
607001	COURTAGE HYPOTHÉCAIRE ROXANN BÉDARD INC.	ROXANN BÉDARD	Courtage hypothécaire	2021-08-05
607002	JFM CAPITAL INC.	JEAN-FRANÇOIS MOREAU	Courtage hypothécaire	2021-08-09
607007	GESTION FINANCIÈRE SIMPLISTE INC.	KATIA LALANCETTE	Assurance de personnes	2021-08-13
607010	SAMUEL MARTIN PLANIFICATEUR FINANCIER INC.	SAMUEL MARTIN	Assurance de personnes Planification financière	2021-08-16
607012	DHILLON FINANCIAL SERVICES INC.	MANINDER SINGH DHILLON	Assurance de personnes	2021-08-17
607013	VIDAL GROUPE FINANCIER INC.	ALAIN VIDAL	Assurance de personnes	2021-08-17

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1079
CD00-1081

DATE : 30 juillet 2021

LE COMITÉ : M ^e Alain Gélinas	Président
M ^{me} Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin.	Membre
M ^{me} Monique Puech	Membre

NATHALIE LELIÈVRE, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante
c.

MOHAMMAD HADI ISLAMIVATAN (certificat numéro 174014, BDNI 2036611)

ET

ZHAO NAN ZENG, conseiller en sécurité financière et représentant de courtier en épargne collective (certificat numéro 171879, BDNI 1980851)

Parties intimées

DÉCISION SUR SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ PRONONCE L'ORDONNANCE SUIVANTE :

Ordonnance de non-divulgence, de non-diffusion et de non-publication du nom du consommateur mentionné à la plainte disciplinaire et de son conjoint ainsi que de tout renseignement ou document permettant de les identifier, et

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 2

ce, dans le but d'assurer la protection de leur vie privée, étant entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas à tout échange d'information prévu à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

[1] Le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « Comité ») s'est réuni pour procéder à l'audition sur sanction de la plainte disciplinaire portée contre les intimés. Les plaintes se lisent comme suit :

LA PLAINTÉ CONTRE MOHAMMAD HADI ISLAMIVATAN

1. Dans la province de Québec, entre le ou vers le 23 octobre 2008 et 12 avril 2011, l'intimé a divulgué directement ou indirectement à Zhao Nan Zeng des renseignements confidentiels concernant R.A., et ce, sans le consentement de ce dernier, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 8, 10 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.7.1), 26 et 27 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3);
2. Dans la province de Québec, le ou vers 9 avril 2011, l'intimé a fait signer à R.A. une demande de prêt investissement de 100 000 \$ et une demande d'ouverture de compte pour ce montant sans l'informer du contenu de ces documents, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3).

LA PLAINTÉ CONTRE ZHAO NAN ZENG

1. Dans la province de Québec, le ou vers le 9 avril 2011, l'intimé a signé à titre de représentant et de témoin de la signature de R.A. sur le formulaire « Investment loan application » et à titre de représentant sur le formulaire « Non-registered/RSP/LIRA/Locked-in RRSP/RLSP Application » alors qu'il n'a pas agi à ce titre, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, chapitre D-9.2), 11, 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3);
2. Dans la province de Québec, le ou vers le 12 avril 2011, l'intimé a soumis, au nom de R.A., une demande de prêt investissement de 100 000 \$ et une demande d'ouverture de compte pour ce montant, sans le consentement de ce dernier, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ,

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 3

c. D-9.2), 11 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.7.1), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, chapitre D-9.2, r.3);

3. Dans la province de Québec, les ou vers le 29 juin et 5 juillet 2012, l'intimé n'a pas agi avec intégrité et professionnalisme en demandant à R.A. de signer un document qui indiquait notamment faussement qu'il était son représentant, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (RLRQ, c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r.3).

Conclusion de l'audience sur culpabilité

[2] Le Comité a déclaré M. Mohammad Hadi Islamivatan coupable sous les deux chefs d'infraction contenus à la plainte disciplinaire pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

[3] Le Comité a déclaré M. Zhao Nan Zeng coupable sous les trois chefs d'infraction contenus à la plainte disciplinaire pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

[4] Le Comité a déclaré l'arrêt conditionnel des procédures quant aux autres dispositions mentionnées à la plainte disciplinaire.

Rappel des principaux faits

[5] Le Comité croit utile de rappeler les principaux faits de la décision sur culpabilité¹.

[6] Tout d'abord, les faits, la séquence des événements ainsi que les documents ont amené le Comité à croire la prétention du plaignant à l'encontre des intimés.

[7] Le client est un professionnel qui est fort occupé.

¹ *Chambre de la sécurité financière c. Islamivatan et Zeng*, 2019 QCCDCSF 30.

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 4

[8] On a constaté de plus un lien de confiance existant entre le client et M. Islamivatan.

[9] Cette relation professionnelle a tout d'abord commencé par la préparation des rapports d'impôt du client. M. Islamivatan s'est par la suite occupé du volet assurance. Cette relation a duré près de trois ans.

[10] Le client souhaitait que M. Islamivatan ne soit pas impliqué dans le présent dossier disciplinaire. Il avait confiance en lui. M. Islamivatan a malgré tout tenté de faire mal paraître son client lors de son témoignage en disant qu'il avait menti sur sa condition médicale. Les explications du client démontrent que cela est faux.

[11] M. Islamivatan a par ailleurs admis avoir reçu des frais de référence de 500 \$.

[12] Le Comité a rappelé qu'un lien de confiance porte malheureusement souvent les clients à parfois signer des documents sans trop regarder la substance de ceux-ci.

[13] Le client dans le présent dossier pouvait croire que les documents signés à la résidence de leurs amis étaient reliés à une réunion précédente.

[14] Le Comité a cru le client lorsqu'il a dit qu'il n'aurait jamais fait un investissement dans Manuvie en s'endettant.

[15] La rencontre de M. Zeng et du client le 9 avril 2011 à Drummondville est invraisemblable. Les relevés de compte de carte de crédit ont démontré que le client et son conjoint étaient à Montréal.

[16] Le témoignage du client et la preuve documentaire ont démontré que le client n'a pas de connaissances importantes en finance. Il est difficile de croire que celui-ci voulait faire un prêt levier. Il a tout fait par la suite pour s'en départir.

[17] Les intimés ont tenté de faire croire que le client parle bien l'anglais. Il s'agit

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 5

premièrement de sa troisième langue. De plus, la preuve documentaire démontre qu'il demandait à avoir la documentation en français.

[18] L'anglais de M. Zeng est limité.

[19] Au niveau des informations nominatives du client, celles-ci étaient déjà imprimées le 9 avril 2011 avant la prétendue rencontre entre M. Zeng et le client. On y retrouve le nom, la date de naissance, l'adresse, le numéro d'immatriculation, le lieu de travail, le salaire annuel et le numéro d'assurance sociale.

[20] Le Comité a souligné que la protection des informations nominatives des clients est essentielle dans l'industrie financière. Les représentants doivent obtenir beaucoup d'informations afin de respecter la règle de connaître son client et celle de la convenance.

[21] L'échange d'information doit être encadré afin de préserver la confiance des clients et d'assurer leur protection.

[22] On ne peut permettre, comme dans le présent dossier, à un représentant de transférer à l'insu du client des informations nominatives, et ce, même si le destinataire est un représentant inscrit auprès d'une autre firme.

[23] Le Comité n'a pas cru les intimés lorsqu'ils prétendaient avoir obtenu l'autorisation de transmettre ces informations lors d'un appel téléphonique quelques jours auparavant.

[24] M. Zeng a tenté de couvrir le tout en demandant au client de signer un document qui indiquait faussement qu'il était son client.

[25] Au soutien des chefs d'accusation, les dispositions législatives suivantes ont été invoquées lors de l'audience sur culpabilité :

Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, c. D-9.2

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 6

16. Un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients. Il doit agir avec compétence et professionnalisme.

Code de déontologie de la Chambre de de la sécurité financière, RLRQ, c. D-9.2, r. 3.

8. Le représentant doit s'abstenir d'inciter une personne de façon pressante ou répétée à recourir à ses services professionnels ou à acquérir tout produit.

10. Le représentant doit s'abstenir de toute fausse représentation quant à son niveau de compétence ou quant à l'efficacité de ses services ou quant à ceux de son cabinet ou de sa société autonome.

11. Le représentant doit exercer ses activités avec intégrité.

34. Le représentant doit fournir aux assureurs les renseignements qu'il est d'usage de leur fournir.

35. Le représentant ne doit pas exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente.

[26] Le représentant doit exercer ses activités avec honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme.

[27] La preuve doit être claire, convaincante et de haute qualité.

[28] Après étude de la preuve documentaire et analyse des témoignages entendus, le Comité a conclu lors de la décision sur culpabilité que la preuve prépondérante a démontré que les intimés ont commis les infractions reprochées.

[29] En résumé pour le Comité, la preuve prépondérante a démontré que M. Islamivatan a divulgué des renseignements confidentiels concernant le client, et ce, sans son consentement « Chef 1 ».

[30] De plus, la preuve prépondérante a démontré que M. Islamivatan s'est rendu chez les amis du client afin de lui faire signer une demande de prêt investissement et une

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 7

demande d'ouverture de compte, et ce, sans l'informer du contenu des documents « Chef 2 ». Il a profité du lien de confiance qui l'unissait au client.

[31] La preuve prépondérante a démontré que M. Zeng ne s'est pas rendu à Drummondville le 9 avril 2011 et qu'il n'a pas rencontré le client. Il ne pouvait signer à titre de représentant et de témoin de la signature du client sur le formulaire « Investment loan application » et à titre de représentant sur le formulaire « Non-registered/RSP/LIRA/Locked-in RRSP/RLSP Application » « Chef 1 ».

[32] La preuve prépondérante a démontré que M. Zeng a soumis au nom du client une demande de prêt investissement et une demande d'ouverture du compte sans le consentement de ce dernier « Chef 2 ».

[33] Finalement, la preuve prépondérante a démontré que M. Zeng a demandé au client de signer un document qui indiquait faussement qu'il était son représentant « Chef 3 ».

[34] En conséquence, M. Mohammad Hadi Islamivatan a été déclaré coupable sous les deux chefs d'infraction contenus à la plainte disciplinaire pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*. M. Zhao Nan Zeng a été déclaré coupable sous les trois chefs d'infraction contenus à la plainte disciplinaire pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

Demande de l'arrêt des procédures

[35] Dès le début de l'audience sur sanction, les intimés ont présenté une requête pour l'arrêt des procédures en invoquant notamment les différents délais depuis le début du

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 8

dossier et que les faits reprochés remontent à environ 12 ans. À défaut par le Comité d'accepter cette demande, la procureure de M. Islamivatan recommande l'imposition de réprimandes, la non-publication de la décision et le non-paiement des déboursés.

[36] Il est utile de rappeler que la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Blenco c. Colombie-Britannique (Human Rights Commission)*² a rappelé que le droit garanti par l'article 11 b) de la *Charte canadienne des droits et libertés* ne s'applique pas en matière civile ou administrative et qu'il est rare qu'un préjudice psychologique relié aux longs délais satisfasse à ce critère. Voici les passages pertinents :

« 101 Selon moi, le droit administratif offre des réparations appropriées en ce qui concerne le délai imputable à l'État dans des procédures en matière de droits de la personne. Cependant, le délai ne justifie pas, à lui seul, un arrêt des procédures comme l'abus de procédure en common law. Mettre fin aux procédures simplement en raison du délai écoulé reviendrait à imposer une prescription d'origine judiciaire (voir: *R. c. L. (W.K.)*, 1991 CanLII 54 (CSC), [1991] 1 R.C.S. 1091, à la p. 1100; *Akthar c. Canada (Ministre de l'Emploi et de l'Immigration)*, [1991] 3 C.F. 32 (C.A.). En droit administratif, il faut prouver qu'un délai inacceptable a causé un préjudice important.

[...]

115 Je serais disposé à reconnaître qu'un délai inacceptable peut constituer un abus de procédure dans certaines circonstances, même lorsque l'équité de l'audience n'a pas été compromise. Dans le cas où un délai excessif a causé directement un préjudice psychologique important à une personne ou entaché sa réputation au point de déconsidérer le régime de protection des droits de la personne, le préjudice subi peut être suffisant pour constituer un abus de procédure. L'abus de procédure ne s'entend pas que d'un acte qui donne lieu à une audience inéquitable et il peut englober d'autres cas que celui où le délai cause des difficultés sur le plan de la preuve. Il faut toutefois souligner que rares sont les longs délais qui satisfont à ce critère préliminaire. Ainsi, pour constituer un abus de procédure dans les cas où il n'y a aucune atteinte à l'équité de l'audience, le délai doit être manifestement inacceptable et avoir directement causé un préjudice

² 2000 CSC 44.

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 9

important. Il doit s'agir d'un délai qui, dans les circonstances de l'affaire, déconsidérerait le régime de protection des droits de la personne [...].

[37] La Cour d'appel dans l'arrêt *Huot c. Pigeon*³ nous rappelle notamment les principes suivants : 1) le délai ne constitue pas en soi un abus de procédure; 2) la personne visée par des procédures doit établir que le délai était inacceptable au point d'être oppressif et de vicier les procédures en cause; 3) la personne visée par la procédure a-t-elle contribué ou renoncé au délai; 4) il faut examiner l'ensemble des facteurs contextuels; 5) l'intérêt public commande qu'une infraction déontologique soit punie; 6) l'arrêt des procédures est approprié uniquement dans les cas le plus manifestes; et 7) l'arrêt des procédures constitue un remède qui ne peut être accordé qu'exceptionnellement, lorsqu'aucune solution de rechange n'existe.

[38] Le Comité rejette cette demande d'arrêt de procédures pour les raisons suivantes :

- Les intimés ont pu présenter l'ensemble de leur preuve lors de l'audience sur culpabilité.
- Les intimés ont pu interroger le client et son conjoint.
- Les intimés n'ont jamais invoqué les délais avant la décision sur culpabilité rendue le 14 mars 2019.
- Les procureures des intimés ont demandé au Comité le 22 mai 2019 un délai pour présenter des requêtes avant l'audition sur sanction.
- Le Comité a accordé aux procureures des intimés jusqu'au 28 juin 2019 pour produire une telle requête en arrêt des procédures. Cette requête n'a jamais été

³ 2006 QCCA 164.

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 10

produite. Le Comité est d'avis que les intimés ont renoncé à invoquer les délais.

- L'audience sur sanction a été fixée au 8 octobre 2019.
- Le 2 octobre 2019, une nouvelle demande de remise est formulée par la procureure de M. Zeng pour des raisons de santé. La procureure de M. Islamivatan indique qu'elle n'a pas de raison de s'opposer à la demande de remise ni de présenter une demande de scission d'instance.
- La procureure de M. Zeng souligne le 13 novembre 2019 que la situation est stressante pour son client. Elle a suggéré que l'audition soit fixée afin qu'il puisse tourner la page. Elle propose de fixer l'audience en 2020. Suivant discussion, l'audition est fixée au 3 mars 2020.
- Le 3 mars 2020, l'audition est reportée au 23 juin 2020.
- Le 19 juin 2020, le Comité examine deux requêtes. Une demande de remise de l'audition et une demande de cessation d'occuper de la procureure de M. Zeng. Cette dernière demande n'est pas contestée par la plaignante. M. Zeng explique sa situation personnelle au Comité et indique ne pas avoir le temps de lire la documentation. La procureure de M. Islamivatan penche en faveur du report de l'audition afin de permettre à M. Zeng de se préparer. L'audition est reportée au 1^{er} octobre 2020.
- Le 29 septembre 2020, M. Zeng souligne que son médecin lui déconseille de se présenter à l'audition, car sa santé est fragile et la Covid-19 frappe Montréal. Il ne veut cependant pas procéder en visioconférence. La procureure de M. Islamivatan

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 11

indique que ses instructions sont de supporter M. Zeng. Un interprète chinois est proposé. L'audition est remise dans la semaine du 9 novembre de la même année.

- La demande d'arrêt des procédures a été présentée après que la dernière demande de remise fut refusée par le Comité. Du 28 juin 2019 à l'audience sur sanction en novembre 2020, les intimés ont demandé ou acquiescé à plusieurs remises sans jamais invoquer la question des délais.
- Le Comité souligne qu'aucun rapport d'expert n'a été produit au Comité pour démontrer un préjudice autre que celui inhérent à celui d'être intimé lors d'une audience disciplinaire.
- La demande d'arrêt des procédures est rejetée.
- La diminution de la sévérité de la sanction est le remède approprié.
- Le Comité tiendra compte des délais pour diminuer la sanction demandée par la syndique adjointe.

Recommandation de la procureure de la syndique adjointe sur sanction

[39] La procureure de la syndique adjointe recommande les sanctions suivantes :

- La radiation temporaire de M. Islamivatan pour une période d'un à six mois pour le chef 1. Une radiation temporaire de 12 mois pour le chef 2. Les radiations devant être purgées de manière concurrente et débiter lors de la réinscription de M. Islamivatan au Québec.

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 12

- La radiation temporaire de M. Zeng pour une période d'un mois pour le chef 1. Une radiation temporaire de 12 mois pour le chef 2 et de trois mois pour le chef 3. Les radiations pour les chefs 1 et 2 devant être purgées de manière concurrente, mais consécutives à la période de radiation pour le chef 3. La radiation proposée par la procureure de la syndique adjointe est donc d'une période de 15 mois.

[40] À l'appui de sa recommandation, la procureure de la syndique adjointe note les facteurs objectifs et subjectifs aggravants suivants à l'égard des intimés et plus particulièrement pour M. Islamivatan :

- La gravité des infractions commises.
- Les intimés n'ont pas pleinement accepté leur responsabilité.
- Le risque de récidive.
- Le client avait des connaissances financières limitées.
- M. Islamivatan a reçu une commission de référence.
- Leurs gestes ont nui à l'image de la profession.

[41] Elle note le facteur atténuant suivant :

- Les intimés n'ont aucun antécédent disciplinaire.

[42] Elle a soumis quelques décisions au Comité. Nous reviendrons sur celles-ci.

Recommandation de la procureure de M. Islamivatan

[43] La procureure de M. Islamivatan est en total désaccord avec la recommandation de la procureure de la syndique adjointe.

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 13

[44] Elle souligne que la jurisprudence présentée par cette dernière n'est pas pertinente et que chaque dossier est un cas d'espèce.

[45] Elle note également les facteurs atténuants suivants pour M. Islamivatan :

- L'absence d'antécédent disciplinaire.
- Un seul client est impliqué dans les infractions.
- Le client n'a pas souffert de préjudice. Il a été remboursé.
- L'intimé avait peu d'expérience au moment des infractions.
- Les gestes posés ne relèvent pas du vol ou de la fraude. L'intimé n'a pas trompé le client.
- Il n'a pas bénéficié de manière importante de l'opération.
- Il a supporté des frais légaux importants.
- On devrait tenir compte des délais pour réduire la sanction.

[46] La procureure de M. Islamivatan recommande l'imposition de réprimandes pour les infractions, de ne pas imposer les frais et la non-publication de la décision.

Recommandation de M. Zeng

M. Zeng n'était plus représenté à l'audience sur sanction. Celui-ci mentionne qu'il a assez souffert de ces procédures. Le Comité devrait, selon lui, arrêter les procédures. Il invoque sa bonne foi et ses obligations familiales. Il souligne qu'il a coopéré à l'enquête, qu'il désire servir ses autres clients et qu'il fera preuve de plus de diligence à l'avenir.

ANALYSE ET MOTIFS

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 14

[47] Le Comité est face à une situation délicate de contravention par deux jeunes représentants à l'époque à des règles importantes dans l'industrie financière. La gravité objective exige une sanction, mais exige-t-elle une radiation temporaire ?

[48] Les principes entourant les objectifs de la sanction disciplinaire sont multiples. La Cour d'appel résume ainsi ces principes dans l'arrêt *Pigeon c. Daigneault* :

[37] La sanction imposée par le Comité de discipline doit coller aux faits du dossier. Chaque cas est un cas d'espèce.

[38] La sanction disciplinaire doit permettre d'atteindre les objectifs suivants: au premier chef la protection du public, puis la dissuasion du professionnel de récidiver, l'exemplarité à l'égard des autres membres de la profession qui pourraient être tentés de poser des gestes semblables et enfin, le droit par le professionnel visé d'exercer sa profession (*Latulippe c. Léveillé (Ordre professionnel des médecins)*, 1998 QCTP 1687 (CanLII), [1998] D.D.O.P. 311; *Dr J. C. Paquette c. Comité de discipline de la Corporation professionnelle des médecins du Québec et al.*, 1995 CanLII 5215 (QC CA), [1995] R.D.J. 301 (C.A.); et *R. c. Burns*, 1994 CanLII 127 (CSC), [1994] 1 R.C.S. 656).

[39] Le Comité de discipline impose la sanction après avoir pris en compte tous les facteurs, objectifs et subjectifs, propres au dossier. Parmi les facteurs objectifs, il faut voir si le public est affecté par les gestes posés par le professionnel, si l'infraction retenue contre le professionnel a un lien avec l'exercice de la profession, si le geste posé constitue un acte isolé ou un geste répétitif, [...] Parmi les facteurs subjectifs, il faut tenir compte de l'expérience, du passé disciplinaire et de l'âge du professionnel, de même que sa volonté de corriger son comportement. La délicate tâche du Comité de discipline consiste donc à décider [...] de toutes les circonstances, aggravantes et atténuantes, de l'affaire.⁴

[49] Le Tribunal des professions énumère ainsi dans la décision *Brochu c. Médecins*⁵ les critères dont on doit tenir compte lors de l'imposition d'une sanction :

Les critères objectifs.

⁴ [2003] R.J.Q. 1090.

⁵ 2002 QCTP 2.

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 15

- La nature de l'infraction;
- Les circonstances dans lesquelles elle a été commise;
- La planification et la préméditation;
- La relation de l'infraction avec l'exercice de la profession.

Les critères subjectifs.

- La présence ou l'absence d'antécédent disciplinaire;
- L'âge, l'expérience et la réputation du professionnel;
- Le risque de récidive;
- La dissuasion;
- Le repentir;
- Les chances de réhabilitation;
- La situation financière de l'intimé;
- Les conséquences pour le client.

Les autres critères.

- L'autorité des précédents;
- La parité des sanctions.
- La globalité des peines.
- L'exemplarité positive.

[50] La sanction en droit disciplinaire n'a pas un but punitif, mais bien de corriger un comportement fautif et de protéger le public⁶. L'examen des critères subjectifs doit être fait de manière contextuelle et non superficielle, et l'ensemble des critères doivent être

⁶ *Royer c. Chambre de la sécurité financière*, 2003 CanLII 57169 (QC CDCSF); *Duplantie c. Chambre des notaires*, 2003 QCTP 105; *Campagna c. Psychologues*, 1999 QCTP 37.

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 16

analysés de manière globale. Voici un passage pertinent de l'honorable juge Jean-F. Keable de la Cour du Québec dans l'arrêt *Parent c. Chambre de la sécurité financière*⁷ :

[30] Il est évident que les facteurs objectifs doivent toujours être pris en considération par un comité de discipline, qu'il y ait ou non un plaidoyer de culpabilité hâtif ou tardif. Quant aux facteurs subjectifs, ils doivent être considérés d'une manière contextuelle et non superficielle. Contrairement aux prétentions des appelants, les facteurs objectifs et subjectifs ne doivent pas être découpés en petites tranches et être évalués dans des silos séparés.

[51] Au niveau de la détermination de la sanction, les comités de discipline disposent d'un large pouvoir discrétionnaire. Les pairs sont les mieux placés pour évaluer le comportement des autres membres particulièrement dans une industrie complexe et en pleine évolution. Le principe de l'harmonisation des sanctions est applicable en droit disciplinaire, mais doit être pondéré par le principe de l'individualisation de la peine. Voici un passage pertinent du Tribunal des professions dans l'arrêt *Vernacchia c. Médecins (Ordre professionnel des)*⁸ :

[75] Aux termes des articles 156 du *Code*, les conseils de discipline disposent d'un large pouvoir discrétionnaire d'imposer au professionnel déclaré coupable une ou plusieurs des sanctions dont la disposition fait la nomenclature.

[76] L'arrêt *Parizeau c. Barreau du Québec*^[28] qui clarifie la portée des pouvoirs d'appel conférés au Tribunal en vertu de l'article 175 du *Code*, ne modifie pas substantiellement la déférence qui doit s'imposer lorsqu'il s'agit de réviser les sanctions décidées par les conseils de discipline. Le Tribunal n'a pas vocation de vérifier si la sanction s'avère clémente ou sévère et, selon le cas, substituer son propre jugement à celui du *Conseil*. La jurisprudence tant de droit pénal que de notre Tribunal applique ce postulat^[29].

[77] Déjà, dans *Barreau du Québec c. Tribunal des professions*^[30], cité dans *Parizeau*, la Cour d'appel avait reconnu la discrétion «

⁷ 2007 QCCQ 1412.

⁸ 2013 QCTP 46.

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 17

beaucoup plus grande » dont bénéficient les conseils de discipline en matière de sanction.

[78] La détermination des sanctions disciplinaires relève des pairs, les mieux placés que quiconque pour évaluer les comportements des membres des ordres professionnels au regard du milieu dans lequel ils évoluent et des normes déontologiques applicables. C'est cette perspective qui impose la déférence à l'égard des sanctions imposées par les conseils.

[79] Certes, la discrétion doit être exercée judiciairement et ne permet pas l'arbitraire. Il n'y aura toutefois matière à intervention que dans les cas où une erreur manifeste et dominante mène à un résultat injuste ou inadéquat, eu égard à la gravité de l'infraction et aux circonstances atténuantes et aggravantes^[31].

(références omises)

[52] Au niveau de la parité des sanctions, le Tribunal des professions ajoute, toujours dans la décision *Vernacchia*, ce qui suit :

[93] L'appelant fait appel au principe de la parité des sanctions selon lequel il convient d'imposer des sanctions semblables, pour des infractions semblables, commises dans des circonstances semblables.

[...]

[101] Pour les raisons qui suivent, je ne retiens pas cet argument dont le raisonnement, poussé à la limite, musellerait notamment la discrétion dont les pairs disposent en réduisant à une jurisprudence figée dans le temps, la mesure des sanctions devant être déterminée selon la nature des fautes déontologiques. Du reste, l'appelant ne cite que deux décisions des conseils de discipline qui appellent des distinctions. J'y reviens plus loin.

[102] Bien que le *Code* ne compte pas de dispositions identiques à l'article 718.2 b) du *Code criminel* énonçant le principe de l'harmonisation des peines, le droit disciplinaire en reconnaît l'application en matière de sanction^[37]. Cependant, il ne s'agit pas d'un facteur intangible et il faut en relativiser l'application en raison de l'individualisation de la sanction. Dans *R. c. L.M.*^[38], le juge LeBel, au nom de la Cour suprême écrit :

[17] Loin d'être une science exacte ou une procédure inflexiblement prédéterminée, la détermination de la peine relève d'abord de la compétence et de l'expertise du juge du procès. Ce dernier dispose d'un vaste pouvoir discrétionnaire en raison de la nature

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 18

individualisée du processus [...]. Dans sa recherche d'une sentence adéquate, devant la complexité des facteurs relatifs à la nature de l'infraction commise et à la personnalité du contrevenant, le juge doit pondérer les principes normatifs prévus par le législateur [...].

[103] Plus tôt, dans *R. c. M. (C.A.)*^[39], le juge en chef Lamer avait souligné les limites inhérentes au principe :

[92] [...] La détermination de la peine est un processus intrinsèquement individualisé, et la recherche d'une peine appropriée applicable à tous les délinquants similaires, pour des crimes similaires, sera souvent un exercice stérile et théorique. [...] Dans *R. c. Nasogaluak*^[40], le même Tribunal réitère que les précédents en la matière représentent « tout au plus des lignes directrices et non des règles absolues » auxquelles les tribunaux d'instance peuvent déroger s'ils respectent les principes et objectifs de la détermination de la sanction.

[...]

[105] Ces énoncés, issus d'arrêts de droit pénal, valent tout autant en droit disciplinaire.

Les précédents soumis par la procureure de la syndique adjointe

[53] La procureure de la syndique adjointe a déposé quelques décisions pour justifier sa recommandation. Elle ajoute que la syndique adjointe a tenu compte des délais pour justifier des sanctions moindres.

Préservation de la confidentialité des renseignements personnels

[54] Dans l'affaire *Boileau*⁹, une radiation permanente a été imposée à l'intimé pour ne pas avoir agi avec intégrité et pour avoir manqué à son obligation de préserver la confidentialité des renseignements personnels concernant sa cliente. L'intimé avait contrefait, et ce, à plusieurs reprises la signature de sa cliente en plus de tenter de brouiller les pistes en faisant un changement d'adresse. L'intimé était absent et non

⁹ 2007 CanLII 34311 (QC CDCSF).

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 19

représenté lors des auditions.

[55] Dans le dossier *El Mouftaquir*¹⁰, l'intimé a divulgué à un tiers des renseignements confidentiels à l'égard d'environ 20 clients. L'intimé a participé, bien que, si l'on se fie à son témoignage, sans en tirer un bénéfice personnel et mû par la crainte, à une fraude perpétrée auprès de l'institution financière qui l'employait. Il a transmis à des gens dont il ne pouvait douter des mauvaises intentions de l'information personnelle des clients. L'intimé n'avait pas d'antécédent disciplinaire. Le Comité a accepté la recommandation commune, et une radiation permanente a été imposée.

[56] Dans le dossier *Gupta*¹¹, l'intimé avait fait défaut de protéger la confidentialité et l'intégralité de ses dossiers clients. L'intimé a imputé sa faute à un manque d'organisation de sa part et en partie aux agissements de son fils. L'intimé a 77 ans, il a collaboré à l'enquête, la malhonnêteté ne caractérise pas ses agissements et il apparaît éprouver des remords. Une radiation temporaire de six mois a été imposée à être purgée concurremment.

[57] Dans l'affaire *Angelin*¹², l'intimé était accusé de ne pas avoir agi avec intégrité en consultant les dossiers de 12 clients des comptes desquels des sommes ont été retirées et d'autres ont été transférées frauduleusement. L'intimé a fourni des informations personnelles concernant le profil des clients à des personnes dont les mauvaises intentions ne pouvaient être ignorées. Il savait ou devait savoir que des actes criminels seraient commis. L'intimé n'a pas d'antécédent disciplinaire et la preuve ne démontre pas qu'il a reçu un quelconque bénéfice. Le comité a accepté la recommandation commune

¹⁰ 2011 CanLII 99473 (QC CDCSF).

¹¹ 2013 CanLII 43425 (QC CDCSF).

¹² 2013 CanLII 44029 (QC CDCSF)

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 20

et a ordonné la radiation permanente de l'intimé.

Avoir agi sans avoir informé le client du contenu des documents qu'il lui fait signer

[58] Dans le dossier *Desrosiers*¹³, l'intimé était accusé d'avoir fait signer à des clients une proposition d'assurance-vie à leur insu. De plus, il était accusé d'avoir payé les primes d'une nouvelle assurance à même la valeur d'une nouvelle assurance à l'insu des clients. Le comité a noté l'absence d'antécédent disciplinaire. Une radiation temporaire de cinq ans sur chacun des chefs à être purgée de façon concurrente a été imposée.

[59] Dans le dossier *Balan*¹⁴, l'intimé avait obtenu d'une institution bancaire une marge de crédit de 50 000 \$ en faveur de sa mère, mais à l'insu de cette dernière. Il aurait utilisé frauduleusement environ 48 000 \$ afin d'acquitter des dettes personnelles. L'intimé n'a pas d'antécédent disciplinaire, il avait 23 ans lors de la commission des infractions, il a admis ses fautes et a collaboré avec la syndique. Une radiation temporaire pour une période de deux ans a été imposée sur ce chef.

[60] Dans l'affaire *Boudreault*¹⁵, l'intimée a ouvert un compte bancaire au nom de son conjoint, à l'insu de ce dernier. Elle a par la suite débité des comptes bancaires de clients, crédité ses sommes au compte de son conjoint pour ensuite les utiliser à ses fins personnelles. L'intimée avait des problèmes de jeux. Elle a ensuite remboursé ces sommes dans les jours qui ont suivi les appropriations après avoir reçu son chèque de paie. Elle a perdu son emploi, n'a pas d'antécédent disciplinaire, a collaboré à l'enquête et n'avait pas l'intention de travailler à nouveau dans le domaine. Une radiation

¹³ 2008 CanLII 29125 (QC CDCSF).

¹⁴ 2011 CanLII 99446 (QC CDCSF).

¹⁵ 2015 CanLII 87580 (QC CDCSF).

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 21

temporaire de deux ans a été imposée pour ce chef d'infraction.

[61] Dans le dossier *May*¹⁶, l'intimé a réactivé une proposition de contrat sans l'autorisation des clients et a soumis un questionnaire médical pour la proposition de contrat sans l'autorisation du client. L'intimé se représentait lui-même et a enregistré un plaidoyer de culpabilité pour l'ensemble des chefs d'infraction. Il n'avait aucun antécédent disciplinaire. L'intimé a vécu des périodes difficiles, et ce, tant personnellement, professionnellement que financièrement. Le comité a refusé la demande de non-publication d'un avis de la décision, car les conséquences de la publication ne sont que la suite ou le résultat des fautes commises par l'intimé. Une radiation temporaire de six mois pour chacun des chefs a été imposée à l'intimé, à être purgée de façon concurrente.

[62] Dans l'affaire *Hornez*¹⁷, l'intimée était accusée d'avoir fait défaut d'agir avec compétence et professionnalisme envers son client et de s'assurer que le produit qu'elle lui faisait souscrire, soit un prêt levier de 500 000 \$, correspondait à la situation de ce dernier notamment; en apposant sa signature à titre de représentante alors que ce n'est pas le cas, sans avoir rencontré le client; et sans vérifier les renseignements apparaissant sur les documents. Un plaidoyer de culpabilité a été enregistré. L'intimée n'a aucun antécédent disciplinaire et a collaboré à l'enquête du syndic. Elle a démontré peu de remords ou de regrets. Malgré qu'il s'agisse d'une faute isolée, l'intimée avait démontré une certaine difficulté à comprendre les obligations déontologiques. Le comité a imposé une radiation temporaire d'un mois compte tenu des précédents mentionnés en semblables matières.

¹⁶ 2017 QCCDCSF 91.

¹⁷ 2009 CanLII 35147 (QC CDCSF).

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 22

[63] Dans le dossier *Nantel*¹⁸, l'intimé a été accusé d'avoir signé à titre de conseiller et témoin de la signature de deux clients sur des propositions, questionnaires et formulaires de modification alors qu'il n'a pas agi à ce titre. L'intimé a agi de façon préméditée, et ce, dans le but de toucher des commissions. Le nombre d'infractions commises l'a été sur une longue période. L'intimé n'a pas reconnu ses fautes et, en contrepartie, a souligné que les clients n'avaient pas subi de préjudice. Citant la décision du Tribunal des professions *Boudreault c. Avocats (Ordre professionnel des)*¹⁹ et la décision de la Cour d'appel dans *Lépine c. R.*²⁰, l'absence de remords n'est pas un facteur aggravant, mais prive l'accusé d'une circonstance atténuante lors de la détermination de la peine. L'intimé n'avait pas d'antécédent disciplinaire. Des amendes de 2 000 \$ à 5 000 \$ ainsi que des réprimandes ont été imposées.

[64] Dans l'affaire *Beauvais*²¹, l'intimée avait signé à titre de témoin deux propositions d'assurance hors la présence des deux clientes. On note l'absence de préméditation, le fait que les deux infractions sont survenues simultanément et constituent ensemble un événement isolé et l'absence d'antécédent disciplinaire. Citant des cas similaires, le comité a imposé une amende de 5 000 \$ sous un chef et une réprimande sur l'autre.

[65] Dans le dossier *Caron*²², l'intimée était accusée d'avoir à deux reprises signé à titre de témoin un formulaire « changement de bénéficiaire(s) » hors la présence de la cliente. L'intimée n'a pas d'antécédent disciplinaire, n'a pas agi de mauvaise foi et n'a

¹⁸ 2015 QCCDCSF 18.

¹⁹ 2013 QCTP 22.

²⁰ 2007 QCCA 70.

²¹ 2018 QCCDCSF 6.

²² 2018 QCCDCSF 33.

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 23

pas causé préjudice à la cliente. Le comité a imposé une amende de 5 000 \$ pour un chef d'infraction et une réprimande pour l'autre chef.

Tentative d'éluder sa responsabilité professionnelle

[66] Dans l'affaire *Giroux*²³, l'intimé était accusé d'avoir fait défaut d'agir avec probité et d'avoir tenté d'éluder sa responsabilité en utilisant notamment un formulaire de modification de police signé en blanc, et ce, malgré le fait que le client n'ait jamais donné cette autorisation de modification. Une radiation temporaire de six mois a été imposée.

[67] Dans le dossier *Vaillancourt*²⁴, l'intimé, alors qu'il faisait compléter à sa cliente une proposition d'assurance-vie, a omis de fournir à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de leur fournir, et a fait des déclarations et représentations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur. De plus, l'intimé a fait défaut d'exposer à sa cliente, de façon complète et objective, la nature, les avantages et les inconvénients du produit souscrit, a donné des renseignements inexacts et incomplets et a fait des déclarations et des représentations fausses ou trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur en indiquant que la police deviendrait bientôt invalide. Par ailleurs, alors qu'il livrait à sa cliente une police d'assurance-vie, l'intimé a tenté d'éluder sa responsabilité civile et professionnelle en lui faisant signer un document aux termes duquel elle dégageait l'intimé de toute responsabilité. À l'égard de cette dernière faute, une radiation temporaire de cinq ans a été imposée à compter de sa demande de renouvellement de son certificat auprès de l'Autorité des marchés financiers.

²³ 2003 CanLII 57217 (QC CDCSF).

²⁴ 2005 CanLII 59600 (QC CDCSF).

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 24

[68] Dans l'affaire *Townend*²⁵, l'intimé a tenté d'é luder sa responsabilité professionnelle en faisant signer à des clients des documents intitulés « Referral-introduction letter », lettre de quittance et « Letter of acknowledgment and indemnification ». Une radiation temporaire de trois ans a été imposée pour chacun des chefs, à être purgée manière concurrente.

[69] Dans le dossier *Martineau*²⁶, l'intimé a tenté d'é luder sa responsabilité en offrant à deux clients un montant de 10 000 \$ pour un dépôt dans une police d'assurance-vie. Une radiation temporaire de trois ans a été imposée, celle-ci devant être purgée de façon concurrente avec deux autres chefs.

[70] Le Tribunal des professions dans l'affaire *Lemire c. Avocats (Ordre professionnel des)*²⁷, l'intimé aurait préparé un testament dans lequel il se désigne le seul légataire des biens de sa cliente. L'intimé aurait agi ainsi afin de se soustraire de toute obligation de rendre compte à la Curatelle publique et de camoufler sa dilapidation des biens de la cliente. Une radiation temporaire de dix ans a été imposée pour appropriation de fonds ainsi qu'une radiation de deux ans pour avoir abusé de la cliente en se désignant légataire universel. La radiation de deux ans était consécutive à celle de dix ans.

Jurisprudence citée par la procureure de M. Islamivatan

Communication d'une information confidentielle

²⁵ 2013 CanLII 43424 (QC CDCSF).

²⁶ 2015 QCCDCSF 28.

²⁷ 2014 QCTP 119-A.

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 25

[71] Dans le dossier *Derkson*²⁸, l'intimé n'a pas assuré la confidentialité des renseignements personnels de son client en divulguant à la conjointe de ce dernier l'existence de la police d'assurance-vie. Or, de l'aveu même de l'intimé, après qu'il ait eu, de façon fortuite, rencontré la conjointe du client (qui s'avère aussi être sa cousine), celle-ci l'aurait questionné et il lui aurait alors confirmé que son mari avait souscrit une police d'assurance. Une réprimande a été imposée ainsi que l'obligation de payer une partie des déboursés.

[72] Dans l'affaire *Abbey*²⁹, l'intimé a communiqué à un tiers des informations confidentielles concernant son client, sans le consentement de ce dernier. Le comité a retenu la prétention de la plaignante voulant que cette information constitue une information confidentielle qui ne devait pas être divulguée. Cependant, sauf pour le premier retrait supplémentaire, le comité a conclu que le client a tacitement relevé l'intimé de son obligation de confidentialité puisqu'en aucun temps, le client ou son épouse n'ont avisé l'intimé de ne pas transmettre cette information au tiers. Dès le premier retrait, ils ont su que le tiers en était informé. Une réprimande a été imposée.

[73] Dans le dossier *Gagnon*³⁰, le comité a rejeté la plainte. Voici le passage pertinent de la décision :

[16] En effet, il nous faut distinguer les cas où un professionnel confie des renseignements reçus en toute confidentialité à un tiers non-membre de son organisation professionnelle. C'est ce que visent ces articles.

[17] Ici, nous sommes en présence de deux individus membres de la Chambre de la sécurité financière exerçant leurs activités dans le même cabinet donc, tous deux soumis aux mêmes dispositions réglementaires dont notamment, quant à la confidentialité.

²⁸ 2015 QCCDCSF 32.

²⁹ 2010 CanLII 99868 (QC CDCSF).

³⁰ 2003 CanLII 57176 (QC CDCSF).

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 26

[18] Souscrire aux prétentions de la plaignante équivaldrait à empêcher un membre d'un organisme professionnel de consulter un collègue dans un dossier donné. Un médecin ne peut-il pas consulter un autre médecin sans préalablement recevoir l'aval de son patient? Un avocat ne peut-il pas faire de même avec un confrère?

[19] Ajoutons de plus que de telles consultations sont saines et permettent de rendre un service de meilleure qualité aux clients.

[20] Avec égard, le comité ne peut admettre une interprétation aussi étriquée du Code de déontologie qui mènerait à un non-sens qui serait contraire à la loi et mettrait en danger la protection du public.

[74] Dans le présent dossier, les deux intimés n'étaient plus membres du même cabinet.

Défaut de ne pas avoir informé le client du contenu de l'ouverture de compte et de la demande de prêt

[75] Dans le dossier *Exilus*³¹, l'intimé était accusé d'avoir fait défaut de fournir à ses clients les renseignements et explications nécessaires, utiles, exacts et complets lors de la souscription de produits financiers. Une amende de 4 000 \$ a été imposée sous le chef 2 et une réprimande sous les chefs 6, 10, 16, 22 et 25. L'amende totale de 9 000 \$ correspondait globalement au gain réalisé par l'intimé sur les placements qu'il a fait faire aux clients mentionnés à la plainte.

[76] Dans l'affaire *Fortin*³², l'intimé avait fait défaut, pour le chef 1, d'agir en conseiller consciencieux et n'avait pas cherché à avoir une connaissance complète des faits à l'égard de sa cliente, en lui conseillant de transférer et en lui faisant transférer 123 189,57 \$ de son compte non enregistré vers son compte REÉR. De plus pour le chef 4, l'intimé avait fait défaut de prendre les mesures raisonnables afin d'assurer l'exactitude et l'intégralité des renseignements transmis à sa cliente, en lui représentant un rendement annuel de 8 %

³¹ 2012 CanLII 97197 (QC CDCSF).

³² 2010 CanLII 99837 (QC CDCSF).

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 27

sans que cette prévision ne soit supportée par des statistiques concordantes. Le comité a accepté la proposition des parties d'imposer pour chacun des chefs, une amende de 4 000 \$ pour un total de 8 000 \$.

[77] Dans le dossier *Tremblay*³³, l'intimé a fait l'objet de plusieurs chefs d'infraction. Il aurait notamment fait défaut d'agir avec compétence et professionnalisme et aurait manqué à son devoir d'information envers certains clients en apposant sa signature à titre de représentant sur une demande d'ouverture de compte sans jamais avoir rencontré ces derniers et alors que les informations apparaissant sur ledit document n'avaient pas fait l'objet de vérifications de sa part et s'avéraient inexacts. De plus, il aurait manqué à son devoir d'information en omettant de fournir à son client l'information sur les placements proposés ainsi que les frais et risques reliés à de tels investissements. Des amendes de 3 000 \$ par chef ont été imposées pour ce type d'infraction.

[78] Dans l'affaire *Marte*³⁴, l'intimé a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en ne fournissant pas à ses clients, de façon complète et objective, les renseignements nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du régime proposé et aurait omis de transmettre ou fait défaut d'expliquer à celui-ci les informations et renseignements contenus au prospectus requis. Pour les chefs d'accusation 2, 3 et 16, reprochant à l'intimé de ne pas avoir fourni de façon complète et objective les renseignements nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du régime proposé, le comité a condamné l'intimé au paiement d'une amende de 4 000 \$ sous le chef d'infraction 2 et une amende de 3 000 \$ sous chacun des chefs 3 et 16.

³³ 2007 CanLII 34310 (QC CDCSF).

³⁴ 2010 CanLII 99887 (QC CDCSF).

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 28

Publication de la décision

[79] L'intimé Islamivatan demande la non-publication de la décision au motif de l'ensemble de délais depuis la commission des infractions et du fait qu'il n'exerce plus son activité au Québec.

[80] Le Comité rappelle que la publication des décisions est nécessaire pour la protection du public. La publication est en général la règle. En l'absence de circonstances exceptionnelles, on doit favoriser la publication des décisions. La décision *Aubin Mancino*³⁵, bien que rendue dans un contexte différent, résume bien ainsi la position du Tribunal des professions :

[54] La publication de l'avis est une modalité de la sanction qui s'inscrit dans le continuum de la logique de la protection du public prévue au Code des professions.

[55] C'est pourquoi, dans les cas où la loi donne au Conseil une discrétion, la publication doit être vue comme étant la règle.

[56] Le Tribunal des professions dans l'affaire *Lambert* justifie ainsi cette règle :

« Il est d'intérêt public que soient connues les décisions des comités de discipline dans des cas semblables au présent dossier. Il faut que le public sache que le système fonctionne pour assurer sa protection, ce qui est le but du droit disciplinaire. En l'espèce, la plainte a été portée à la connaissance du public; il faut compléter l'exercice et en faire connaître le dénouement ». [Les soulignements initiaux]

[57] Suivant le Tribunal des professions, ce n'est qu'en présence de circonstances exceptionnelles que le Conseil pourra dispenser le secrétaire de la publication de l'avis :

« À la lumière des amendements visant à rendre publiques les auditions devant les comités de discipline ainsi que les sanctions comportant une radiation temporaire, une limitation ou une suspension temporaire du droit d'exercer des activités professionnelles, le Tribunal est d'avis que c'est avec beaucoup de circonspection qu'il faut exercer le pouvoir de dispenser ou non le

³⁵ *Comptables professionnels agréés (Ordre des) c. Aubin Mancino*, 2017 CanLII 42749 (QC CPA)

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 29

secrétaire du Comité de discipline de faire publier l'avis en question.
[Les soulignements initiaux]

La publication vise à informer le public que sa protection est assurée par la sanction que le Comité de discipline impose au professionnel visé ».

[58] En 2009, dans l'affaire *Pellerin c. Avocats* le Tribunal des professions reprend en ces termes les principes qui doivent guider le Conseil:

« [27] Il importe d'abord de rappeler que le principal but de la publication d'un avis de la décision est la protection du public et qu'en l'absence de circonstances exceptionnelles, la jurisprudence constante établit qu'elle sera ordonnée.

[28] L'objectif de protection du public comporte deux volets, à savoir :

- La nécessité d'informer le public que les comités de discipline veillent à sa protection;
- La nécessité d'informer le public qu'un professionnel ne peut pas, pendant une certaine période, exercer sa profession ou que son exercice est limité, de manière à éviter que des mandats lui soient confiés.

[29] La discrétion conférée aux comités de discipline au 5^o alinéa de l'article 156 relativement à la décision de faire publier ou non l'avis de radiation doit être exercée judicieusement, en tenant compte de l'ensemble de la preuve administrée, en gardant à l'esprit la finalité de cette disposition, mais aussi en soupesant les répercussions non seulement envisageables ou appréhendées, mais probables pour le professionnel.

[30] Lorsqu'il est question de circonstances exceptionnelles, chaque cas doit être étudié en fonction des faits qui lui sont propres ».

[59] En 2012, le Tribunal des professions dans l'affaire *Langlois c. Dentistes*, réitères-en ces termes le caractère exceptionnel d'une dispense de publication :

« [74] La finalité de l'avis de décision, réaffirmée dans *Pellerin c. Avocats (Ordre professionnel des)*, explique que la barre soit mise haute pour dispenser de la publication : la protection du public, s'incarnant ici dans une mesure destinée à l'informer tant de l'inhabilité ou de la limitation imposée à un professionnel dans l'exercice de sa profession que des résultats concrets et du fonctionnement du système de justice disciplinaire par les pairs.

[75] En l'instance, le *Conseil* ne commet aucune erreur manifeste et dominante lorsque, dès l'audience du mois de décembre 2010, il déclare ne reconnaître aucune circonstance exceptionnelle dans l'énumération des facteurs atténuants que lui font valoir les parties.

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 30

[76] L'absence d'antécédents disciplinaires, une longue carrière professionnelle irréprochable, le plaidoyer de culpabilité, les regrets, tout atténuants soient ces facteurs sur le plan de la mesure de la sanction, ne placent pas l'appelant dans une catégorie particulière le distinguant d'une grande proportion de professionnels se trouvant dans une situation analogue. Pratiquer la profession dans un contexte de « petite communauté » ne constitue pas non plus à lui seul un facteur « exceptionnel », comme l'a décidé le Tribunal dans *Rousseau c. Ingénieurs (Ordre professionnel des)*.»

[60] Dans son évaluation, le Conseil doit tenir compte du raisonnement proposé par le Conseil de discipline de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, dans l'affaire *Lachance*:

«[45] En somme, dans l'exercice de sa discrétion, le comité doit se demander si les motifs invoqués par l'intimée afin de soutenir sa demande de dispense de publication constituent des « circonstances exceptionnelles », notamment en ce que les conséquences pour l'intimée seraient différentes ou plus importantes que celles que subit tout autre professionnel faisant face à la publication d'un tel avis. Ces « circonstances exceptionnelles » pourraient également être en lien avec la situation de l'intimée elle-même ou encore avec le contexte dans lequel l'infraction a été commise. Enfin, le comité doit également en arriver à la conclusion que, mises dans la balance, ces circonstances exceptionnelles doivent primer sur les objectifs poursuivis par la généralisation du principe de la publication».

[61] L'intimée fait valoir qu'elle n'a aucun antécédent disciplinaire, qu'elle vit dans une petite communauté, que le public n'a pas été lésé, qu'il s'agit d'un acte isolé dans sa carrière et qu'elle a le droit de reprendre sa pratique et de gagner sa vie.

[62] Le Conseil est d'opinion que les arguments invoqués par l'intimée ne sont pas exceptionnels, mais plutôt la nomenclature d'une liste d'inconvénients attribuables à toute sanction.

[63] La publication de l'avis aura pour l'intimée les mêmes conséquences, que pour tout professionnel placé dans sa situation.

[64] Quant au fait de vivre dans une petite localité, le Conseil rappelle les propos du Tribunal des professions dans *Rousseau c. Ingénieurs*:

« [81] Le tribunal a indiqué à plusieurs reprises que ce ne sera qu'en présence de circonstances très exceptionnelles que la publication ne sera pas ordonnée.

[82] L'appelant n'a pas démontré que de telles circonstances existent dans son cas. En effet, le législateur ne prévoit pas d'exception pour les professionnels exerçant en région. De plus, l'atteinte à la réputation que "pourrait" provoquer la publication de la décision est la même pour tous les professionnels soumis au Code des professions à la loi constituant chaque Ordre et aux règlements

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 31

adoptés en vertu de ceux-ci. »» (Les notes ont été omises et les soulignements ont été conservés)

[81] Le comité est d'avis que les intimés n'ont pas soumis d'arguments justifiant la non-publication de la décision.

Les déboursés

[82] Les intimés demandent d'être dispensés du paiement des déboursés.

[83] Dans l'arrêt *Murphy c. Chambre de la sécurité financière*³⁶, la Cour d'appel rappelait que « La question des débours, sauf en ce qui a trait aux expertises médicales, est inhérente à la preuve reçue par le Comité au soutien du verdict. Celui qui succombe, sauf exception, supporte les frais ».

[84] On applique en droit disciplinaire le même principe que celui qu'on retrouve en droit civil³⁷.

[85] Le paiement des déboursés ne doit pas être considéré comme une pénalité ou une amende, mais bien comme une compensation à la Chambre pour un processus disciplinaire découlant des gestes commis par un représentant et pour lequel il a été reconnu coupable.

[86] Voici un passage pertinent de la décision *Terjanian*³⁸ résumant ces principes :

[212] D'abord, rappelons, comme le fait le Tribunal des professions dans un jugement rendu en mai 2016, que la règle générale veut que la partie qui succombe assume le paiement des déboursés.

[213] Cette règle générale issue du droit civil s'applique en droit

³⁶ 2010 QCCA 1079.

³⁷ *Dentistes (Ordre professionnel des) c. Terjanian*, 2020 QCCDODQ 18.

³⁸ Idem.

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 32

disciplinaire.

[214] Enfin, il y a lieu de rappeler que la condamnation au paiement des déboursés n'est pas une amende ou une pénalité infligée à la partie qui succombe.

[215] Elle doit être vue comme une compensation, totale ou partielle, des déboursés encourus pour l'instruction de la plainte.

[216] En outre, comme le conseil de discipline de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec le souligne à juste titre dans l'affaire *Lévesque*, il n'appartient ni à l'Ordre ni à ses membres de supporter les frais résultants du processus disciplinaire, pour des gestes commis par l'un de ses membres et pour lesquels il a été reconnu coupable. » (Les notes ont été omises)

[87] Le comité tiendra compte des délais pour ne pas faire supporter l'ensemble des déboursés aux intimés.

DÉCISION

[88] Le Comité a tenu compte des faits suivants au dossier :

- La gravité objective importante des infractions;
- Les gestes posés portent atteinte à l'image de la profession;
- Le nombre d'années depuis la commission des infractions;
- La faible expérience des intimés au moment des faits reprochés;
- Un seul client est visé par les chefs d'infraction;
- Le client a été remboursé;
- Les regrets et remords des intimés sont mitigés;
- Les intimés sont cependant animés d'une volonté de ne pas contrevenir à nouveau;

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 33

- En l'absence d'autres plaintes pendant des années, le Comité est d'avis que le risque de récidive est faible;
- Relativement à l'objectif de dissuasion, le Comité est également d'avis que les intimés ont eu « *leur leçon* »;
- Imposer une sanction de radiation aux intimés afin d'atteindre un effet dissuasif ne nous apparaît pas nécessaire;
- Nous sommes d'avis que l'atteinte de l'objectif d'exemplarité ne doit pas se faire au détriment des facteurs d'individualisation de la sanction.

[89] Les intimés ont modifié leur pratique et le Comité constate que les fautes reprochées remontent à plusieurs années. La preuve ne démontre pas qu'ils ont fait l'objet de nouvelles plaintes disciplinaires ou de demande d'enquête depuis.

[90] La gravité objective des infractions et les regrets et remords mitigés des intimés excluent la recommandation de la réprimande.

[91] Le Comité a également tenu compte du montant global de l'amende pour s'assurer que celle-ci ne devienne pas disproportionnée pour les intimés, et ce, même si individuellement les sanctions imposées apparaissent justes, appropriées et proportionnées³⁹.

[92] Par conséquent, considérant ce qui précède, les facteurs aggravants et atténuants tant objectifs que subjectifs ainsi que les exigences de dissuasion et d'exemplarité, le Comité condamnera M. Islamivatan sur chacun des chefs 1 et 2 au paiement d'une amende de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$) (total 15 000 \$).

³⁹ *Salomon c. Cloutier (notaires)*, 2000 QCTP 52.

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 34

[93] De plus, le comité condamnera M. Zeng sur chacun des chefs 1 à 3 au paiement d'une amende sept mille cinq cents dollars (7 500\$) (total 22 500 \$).

[94] Enfin, compte tenu de l'ensemble du dossier, le Comité condamnera les intimés au paiement de 50 % des déboursés, soit 25 % chacun.

PAR CES MOTIFS, le Comité de discipline :

Pour M. Islamivatan sous chacun des chefs d'infraction 1 et 2 :

CONDAMNE l'intimé Islamivatan au paiement d'une amende de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$) (total : 15 000 \$);

Pour M. Zeng sous chacun des chefs d'infraction 1 à 3 :

CONDAMNE l'intimé Zeng au paiement d'une amende de sept mille cinq cents dollars (7 500 \$) (total : 22 500 \$);

CONDAMNE les intimés au paiement chacun de 25 % des déboursés, y compris les frais d'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

REJETTE la demande en arrêt des procédures des intimés;

REJETTE la demande de non-publication des intimés.

CD00-1079 & CD00-1081

PAGE : 35

(S) Me Alain Gélinas

M^e ALAIN GÉLINAS
Président du Comité de discipline

(S) Mme Dyan Chevrier

M^{me} Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du Comité de discipline

(S) Mme Monique Puech

M^{me} Monique Puech
Membre du Comité de discipline

M^e Élise Moras
THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR
Procureurs de la plaignante

M. Zhao Nan Zeng
Se représentant seul.

M^e Antonietta Melchiorre
LAPOINTE ROSENSTEIN MARCHAND MELANÇON
Procureurs de l'intimé, M. Islamivatan

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1429

DATE : 13 août 2021

LE COMITÉ :	M ^e George R. Hendy	Président
	M. Pierre Masson, A.V.A., Pl. Fin.	Membre
	M. Bruno Therrien, Pl. Fin.	Membre

SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Partie plaignante

c.

MOUSSA ADOU (numéro de certificat 178688 et BDNI 3585121)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A PRONONCÉ, LORS DE L'AUDIENCE, L'ORDONNANCE SUIVANTE :

Ordonnance de non-divulgation, de non-publication et de non-diffusion des noms et prénoms des consommateurs concernés par la plainte disciplinaire ainsi que de toute information permettant de les identifier, étant entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas à tout échange d'information prévu à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

CD00-1429

PAGE : 2

APERÇU

[1] L'intimé, Moussa Adou, fait l'objet d'une plainte disciplinaire qui se lit ainsi :

1. À Blainville, le ou vers le 19 juillet 2018, l'intimé n'a pas agi envers sa cliente, F.V., en conseiller consciencieux en lui recommandant d'investir dans un produit qui ne correspondait pas à son profil d'investisseur, contrevenant ainsi à l'article 12 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.
2. (Retiré)
3. À Montréal, le ou vers le 29 octobre 2018, l'intimé n'a pas analysé avec sa cliente G.J. son contrat d'assurance vie [...], alors qu'il a rempli la proposition d'assurance vie [...], contrevenant ainsi à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*.
4. À Montréal, le ou vers le 23 janvier 2019, l'intimé n'a pas analysé avec sa cliente G.J. son contrat d'assurance vie [...], alors qu'il a rempli la proposition d'assurance vie [...], contrevenant ainsi à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*.

[2] L'intimé enregistre un plaidoyer de non-culpabilité estimant avoir agi selon les instructions de sa cliente, F.V., et avoir tout fait pour obtenir les informations requises de la part de G.J., sans succès.

[3] Le plaignant argue au contraire que la preuve prépondérante présentée au comité établit la commission des trois infractions mentionnées à la plainte disciplinaire.

QUESTIONS EN LITIGE

[4] Dans un premier temps, le comité doit déterminer si le plaignant rencontre son fardeau de preuve concernant les éléments constitutifs de l'infraction fondée sur l'article 12 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (chef 1) et sur l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* (chefs 3 et 4), invoqués au soutien des chefs d'infraction contenus à la plainte disciplinaire.

CD00-1429

PAGE : 3

[5] Si la réponse est positive, dans un deuxième temps, le comité doit déterminer si la défense invoquée par l'intimé est recevable dans les circonstances.

CONTEXTE

[6] Durant la période visée par la plainte, M. Adou était le représentant en assurance de personnes de F.V. et de G.J.¹.

[7] À l'été 2018, F.V. a obtenu une somme d'environ 140 000 \$ à la suite de la vente de la résidence qu'elle détenait. Elle a donc rencontré M. Adou, qui était alors le représentant de son frère depuis plusieurs années, afin de placer cet argent. À l'époque, F.V. n'avait aucune expérience en investissement².

[8] Selon le plaignant, F.V. a indiqué à M. Adou qu'elle souhaitait que le capital soit garanti, avoir accès rapidement à cet argent, ne sachant pas si elle rachète une autre résidence à court ou à moyen terme.

[9] Selon M. Adou, F.V. ne lui a jamais mentionné qu'elle prévoyait acheter une autre résidence dans un court délai. Il a agi selon les instructions que sa cliente lui a données lors de la souscription des fonds.

[10] En juillet 2018, un profil d'investisseur est complété par M. Adou avec F.V., laquelle obtient un profil de type « Portefeuille équilibré ». C'est alors qu'il lui fait souscrire deux fonds distincts.

[11] Quant à G.J., M. Adou lui a fait compléter deux propositions d'assurance, sans obtenir la police d'assurance-vie qu'elle détenait chez London Life. Il n'a ainsi

¹ Pièce P-1.

² Pièce P-3, section 9.

CD00-1429

PAGE : 4

pu l'analyser avant la souscription.

[12] Pour M. Adou, G.J. désirait la souscription de ces deux polices d'assurance sans que sa police actuelle détenue auprès de London Life ne soit analysée.

REPRÉSENTATIONS DES PARTIES

[13] Essentiellement, le plaignant prétend que M. Adou a contrevenu à l'article 12 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* en ce qu'il n'a pas agi en conseiller consciencieux en recommandant à F.V. la souscription de deux fonds distincts qui ne correspondaient aux besoins exprimés par la cliente, et dont l'un d'eux ne correspondait pas non plus au profil d'investisseur.

[14] Le plaignant prétend également que M. Adou a contrevenu à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants* en n'analysant pas la police d'assurance-vie que détenait G.J. au moment de la souscription des nouvelles polices. Qui plus est, selon le plaignant, l'accord du client ne fait pas en sorte que le geste posé devient déontologiquement acceptable.

[15] M. Adou, quant à lui, prétend avoir agi selon les instructions de F.V. pour la souscription des fonds distincts, et avoir tout fait en son pouvoir pour obtenir une copie de ladite police d'assurance-vie détenue par G.J. auprès de London Life, sans succès.

ANALYSE ET MOTIFS

[16] Pour les raisons ci-après mentionnées, après avoir pris connaissance et analysé l'ensemble de la preuve présentée, le comité est d'avis que l'intimé doit être trouvé coupable de l'ensemble des chefs d'infraction contenus à la plainte disciplinaire.

CD00-1429

PAGE : 5

Chef d'infraction 1

[17] Ce chef d'infraction reproche à M. Adou de ne pas avoir agi en conseiller consciencieux en recommandant à F.V. d'investir dans un produit qui ne correspondait pas à son profil d'investisseur.

[18] Le comité est confronté à deux versions contradictoires : celle de F.V. et celle de M. Adou. Avec égards, la version donnée par M. Adou est contradictoire avec les notes qu'il a lui-même prises lors de ses différentes conversations et rencontres avec F.V.

[19] À titre d'exemple, dans un document intitulé « Notes et correspondance »³, M. Adou inscrit une note en date du 5 novembre 2018 : « Comme de prévu, La cliente manifeste son désir de retirer 5,000\$ dans ses placements ». La simple mention « comme de prévu » démontre que M. Adou savait déjà que F.V. demanderait à retirer de l'argent dans un court délai suivant la souscription des fonds.

[20] Qui plus est, le profil d'investisseur complété par M. Adou en présence de F.V. fait état d'un horizon de placement entre un à trois ans⁴, alors que les deux fonds souscrits comprennent des frais de rachat si les sommes sont retirées avant une période de dix ans.

[21] Enfin, l'un des fonds souscrits (PPG croissance dynamique sélect RBC - RLI 1640) s'adresse à des consommateurs ayant obtenu une note supérieure à 70 au profil d'investisseur; celle obtenue par F.V. est de 53⁵. Selon les consignes du cabinet où exerçait alors M. Adou⁶, lorsqu'il y a une divergence entre le profil

³ Pièce I-14.

⁴ À la question « Dans combien de temps aurez-vous besoin des sommes accumulées ? », pièce P-3.

⁵ Pièce P-3.

⁶ Pièce P-15.

CD00-1429

PAGE : 6

d'investisseur et la répartition des fonds, le représentant doit inscrire une note détaillée au dossier du client, et celle-ci doit être signée par le client. Dans le présent cas, aucune telle note n'est au dossier de F.V.

[22] M. Adou argue avoir transmis toute la documentation nécessaire à la compréhension de F.V. des produits souscrits. Or, la transmission de document au client ne suffit pas à elle seule à faire respecter pas le devoir d'information du représentant. Il ne s'agit pas de la pratique d'un conseiller consciencieux. Même si la documentation ainsi transmise est lue par le client, rien ne garantit qu'elle soit comprise.

[23] En somme, le comité est d'avis que le plaignant s'est déchargé de son fardeau de preuve en établissant que M. Adou n'a pas agi en conseiller consciencieux lors de la souscription des deux fonds distincts par F.V. en juillet 2018, en contravention avec l'article 12 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*. Aucun des éléments présentés par M. Adou ne justifie sa conduite.

Chefs d'infraction 3 et 4

[24] Ces deux chefs d'infraction reprochent à M. Adou de ne pas avoir analysé avec sa cliente le contrat d'assurance-vie qu'elle détenait auprès de London Life alors qu'il remplissait deux propositions d'assurance, le tout en contravention avec l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*.

[25] L'article 6 du règlement prescrit les obligations du représentant avant qu'il ne remplisse une proposition d'assurance ou ne propose un produit à son client. Il protège les clients contre eux-mêmes : le représentant a l'obligation de procéder à une analyse de besoins financiers (« ABF ») complète, peu importe les raisons invoquées par le client pour s'en dispenser.

CD00-1429

PAGE : 7

[26] Une formation précédente du comité de discipline a, à juste titre, indiqué que :

« [144] Sans [les informations contenues dans une ABF], il devient périlleux de conseiller adéquatement. Le conseil nécessite *a priori* une information complète concernant le client. Le représentant ne peut se limiter aux notes et aux demandes du client. Le professionnel est responsable de ce processus d'analyse »⁷.

[27] Ainsi, aucune justification ne permet au conseiller d'être dispensé des obligations édictées par l'article 6 du règlement. Qui plus est, dans le présent cas, M. Adou a indiqué à l'enquêtrice de la Chambre de la sécurité financière pendant son enquête que G.J. a finalement obtenu une copie de sa police d'assurance-vie détenue auprès de London Life, après qu'elle ait formulé une demande à l'assureur. Il n'en a toutefois jamais vu le contenu. Il n'y avait donc pas impossibilité d'en obtenir une copie, malgré ce qu'il a mentionné lors de son témoignage devant le comité.

[28] En somme, le comité est d'avis que le plaignant s'est déchargé de son fardeau de preuve en établissant que M. Adou n'a pas analysé avec le preneur, G.J. notamment, ses polices ou contrats en vigueur ou ceux de l'assuré, selon le cas, leurs caractéristiques et le nom des assureurs qui les ont émis, alors qu'il lui a fait souscrire deux polices d'assurance.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

DÉCLARE l'intimé coupable du premier chef d'infraction contenu à la plainte disciplinaire pour avoir contrevenu à l'article 12 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*;

DÉCLARE l'intimé coupable des troisième et quatrième chefs d'infraction

⁷ *Chambre de la sécurité financière c. Falet*, 2019 QCCDCSF 29.

CD00-1429

PAGE : 8

contenus à la plainte disciplinaire pour avoir contrevenu à l'article 6 du *Règlement sur l'exercice des activités des représentants*;

CONVOQUE, avec l'assistance de la secrétaire du comité de discipline, les parties à une audition sur sanction.

(S) Me George R. Hendy

M^e George R. Hendy
Président du comité de discipline

(S) M. Pierre Masson

M. Pierre Masson, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(S) M. Bruno Therrien

M. Bruno Therrien, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

M^e Alain Galarneau
POULIOT, PRÉVOST, GALARNEAU
Avocats de la partie plaignante

L'intimé se représente seul.

Dates d'audience : 17 et 18 décembre 2020

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1432

DATE : 30 juillet 2021

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
M. Jacques Denis, A.V.A. Pl. Fin.	Membre
M. Louis-André Gagnon	Membre

SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Partie plaignante
c.

MARIE-LYNE LAJEUNESSE, conseillère en sécurité financière (numéro de certificat 182137)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

Non-divulgence, non-diffusion et non-publication du nom et prénom de la consommatrice impliquée dans la plainte, de ceux de ses enfants et de son conjoint ainsi que de toute information permettant de les identifier. Il est toutefois entendu que cette ordonnance ne s'applique pas aux échanges d'informations prévus à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

[1] Le 1^{er} décembre 2020, l'intimée a enregistré un plaidoyer de culpabilité sous chacun des deux chefs d'infractions de la plainte disciplinaire portée contre elle le

CD00-1432

PAGE : 2

11 août 2020 et ci-après rapportée. L'intimée a confirmé que son plaidoyer était libre, volontaire et éclairé.

LA PLAINTÉ

1. À Repentigny, le ou vers le 13 février 2019, l'intimée a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en fournissant de faux renseignements à l'assureur sur la proposition numéro XXX, quant au dernier usage de tabac de M.-F.V., contrevenant ainsi à l'article 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.
2. À Repentigny, le ou vers le 17 septembre 2019, l'intimée a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente en fournissant de faux renseignements à l'assureur sur la proposition numéro XXX, à l'effet que M.-F.V. n'avait pas fait usage de tabac depuis plus de 5 ans, contrevenant ainsi à l'article 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

[2] En conséquence, le comité l'a déclarée coupable séance tenante sous chacun de ces deux chefs d'infractions, pour avoir contrevenu à l'article 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

[3] À la demande des parties, la preuve et leurs représentations sur sanction ont été reportées en 2021.

APERÇU

[4] Au moment des événements en 2019, l'intimée était âgée de 42 ans. Elle avait donc accumulé plus de dix ans d'expérience comme conseillère en sécurité financière. Elle a suivi sa formation auprès d'Industrielle Assurance (IA) et y exerçait toujours au moment des audiences.

[5] Le comité a entendu¹ l'agent de compagnie Bell concernant la fiabilité des textos² échangés entre l'intimée et sa cliente M.-F.V. Ceux-ci portent essentiellement

¹ Témoin du plaignant en réponse à l'objection du procureur de l'intimée quant à la fiabilité desdits textos.

² SP-4 p. 79 à 172 dans le cahier de pièces du plaignant daté du 2 février 2021.

CD00-1432

PAGE : 3

sur le choix entre les taux fumeurs et non-fumeurs. Les fichiers Excel³ pertinents préparés par le témoin ont été produits au dossier.

[6] L'intimée a ensuite reconnu être l'auteure desdits textos et a précisé que ceux-ci ne représentent toutefois pas la totalité des échanges intervenus avec sa cliente.

[7] C'est en novembre 2018 que M.-F.V., enceinte d'un troisième enfant, contacte l'intimée pour souscrire une police d'assurance vie. M.-F.V. Elle désire que l'intimée devienne sa représentante. L'intimée lui fixe une rencontre en personne le 30 novembre 2018.

[8] Lors de cette rencontre, M.-F.V. explique à l'intimée que, récemment séparée de son conjoint, sa grossesse a été une surprise. M.-F.V. lui indique qu'elle opère une garderie familiale dans sa maison, laquelle a été mise en vente.

[9] M.-F.V. l'informe qu'elle « vapote » depuis environ un an et demi. L'intimée lui présente la tarification pour fumeur et pour non-fumeur. L'intimée a concédé qu'elle savait à ce moment-là que fumer une cigarette électronique réclamait le taux fumeurs⁴. Elle remplit quand même une proposition à un taux non-fumeurs pour un contrat d'assurance vie avec une protection de 150 000 \$.

[10] Parmi les textos liés au premier contrat de février 2019, l'intimée demande notamment à M.-F.V. si elle en a parlé à son médecin aux fins de s'assurer qu'il n'y ait pas de trace écrite, par exemple dans son dossier médical, de cette utilisation. Elle a aussi dit à M.-F.V. que, lors de la visite de l'infirmière, à la question fumeurs, elle doit répondre qu'elle n'a pas fumé ni « vapoté » depuis 13 mois.

[11] Ainsi, en février 2019, l'intimée savait qu'il était faux d'indiquer « Entre 1 et 3 ans », sous la section admissibilité de la déclaration d'assurabilité, quant à l'usage du tabac de M.-F.V.

³ SP-12 A.

⁴ Voir SP-4, p. 177 où elle déclare que le vapotage était, à son avis, une zone grise.

CD00-1432

PAGE : 4

[12] L'intimée explique qu'elle voulait bien servir M.-F.V. La situation de cette dernière lui était sympathique, et elle s'est laissée prendre par les sentiments. Elle convient qu'elle n'aurait pas dû, d'autant plus que cela ne servait pas M.-F.V. Cela l'exposait à un potentiel refus par l'assureur de verser l'indemnité advenant le décès, en raison de cette fausse déclaration. Elle assure que c'est la première fois qu'elle agit ainsi et qu'elle ne le fera plus, même si le client insiste.

[13] Pour le deuxième contrat d'assurance vie T-20 de 340 000 \$, souscrit en septembre 2019, M.-F.V. a informé l'intimée qu'elle avait un nouveau conjoint et que sa maison n'était plus à vendre. L'intimée a préparé une cotation non-fumeurs et a coché non-usage de tabac depuis 5 ans. Comme pour le premier contrat, l'intimée savait qu'il était faux d'indiquer « *il y a plus de 5 ans* » dans la déclaration d'assurabilité quant à l'usage du tabac.

[14] Dans sa déclaration assermentée du 8 mars 2020, faite à la suite de la plainte de M.-F.V., dans le cadre de l'enquête du Cabinet IA⁵, l'intimée déclare notamment que celle-ci était de mauvaise foi dès leur première rencontre. L'intimée explique qu'elle éprouvait beaucoup de frustrations à ce moment-là, car M.-F.V. savait ce qu'elle faisait et qu'elle n'avait pas anticipé une plainte de la part de cette cliente.

[15] L'intimée a reçu pour le premier contrat une commission de 1 188 \$ et un peu moins pour le deuxième. Elle évalue sa rémunération totale pour les deux contrats entre 2 000 \$ et 3 000 \$. Dans les circonstances, IA a repris cette rémunération et a remboursé les primes versées à M.-F.V.

DISPOSITION LÉGISLATIVE EN CAUSE

[16] L'article 35 du *Code de déontologie* de la *Chambre de la sécurité financière* énonce :

⁵ SP-4 p. 177.

CD00-1432

PAGE : 5

35. Le représentant ne doit pas exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente.

QUESTION EN LITIGE

[17] L'intimée a-t-elle exercé ses activités de représentante de façon *négligente* ou *malhonnête* en fournissant de faux renseignements à l'assureur sur les propositions d'assurance vie quant au dernier usage de tabac de sa cliente M.-F.V., les 13 février et 20 septembre 2019?

[18] Cette détermination par le comité sera importante pour la fixation d'une sanction juste et appropriée pour ces deux infractions.

POSITION DES PARTIES

[19] Alors que l'intimée qualifie sa conduite de négligente, voire insouciante, le plaignant soutient que ce comportement dépasse la négligence. Il comporte un très haut niveau de préméditation qui relève de la malhonnêteté, d'où la gravité plus importante des infractions commises dans le présent cas.

[20] En ce qui concerne la parité des sanctions, le plaignant allègue que, sur des infractions de même nature, les sanctions de radiation varient entre une période de deux mois et une année pour les cas plus graves⁶.

⁶ *Marston c. Autorité des marchés financiers*, 2009 QCCA 2178, jugement de la Cour d'appel du 9 novembre 2009; *CSF c. Bernabei*, CD00-0472, 2003 CanLII 57174 (QC CDCSF), décision sur culpabilité du 17 juillet 2003 et décision sur sanction du 28 juillet 2004; *CSF c. Harton*, CD00-0553, 2005 CanLII 59624 (QC CDCSF), décision sur culpabilité du 4 novembre 2005 et décision sur sanction du 29 juin 2006; *CSF c. Noël*, CD00-0666, 2007 CanLII 38984 (QC CDCSF), décision sur culpabilité et sanction du 4 septembre 2007; *Daoust c. Rioux*, 2009 QCCQ 1268, jugement de la Cour du Québec du 30 janvier 2009; *CSF c. Morinville*, CD00-0724, 2009 CanLII 72972 (QC CDCSF), décision sur culpabilité et sanction du 31 décembre 2009; *Larochelle c. Lévesque*, 2012 QCCQ 1402, décision de la Cour du Québec du 24 février 2012; *CSF c. Laliberté*, CD00-0917, 2013 CanLII 43423 (QC CDCSF), décision sur culpabilité du 15 mars 2013 et décision sur sanction du 6 novembre 2013; *CSF c. Moreau et Langlois*, CD00-1260 et CD00-1261, 2018 QCCDCSF 20 (CanLII), décision sur culpabilité et sanction rectifiée du 26 mars 2018; *CSF c. Kabeya*, CD00-1289, 2020 QCCDCSF 13, décision sur culpabilité du 17 mars 2020; *Néron c. Médecins*, 2015 QCTP 31, jugement du 17 mars 2015; *Barreau du Québec c. Crépin*, 2018 QCCDBQ 052, décision sur culpabilité du 8 mai 2018, et 2018 QCCDBQ 52, décision sur sanction du 20 décembre 2018.

CD00-1432

PAGE : 6

[21] Il rappelle que la gravité objective des infractions commises en l'espèce est singulièrement importante. Il soutient que, dans ce cas, le caractère dissuasif et exemplaire des sanctions doit primer. Le plaignant recommande une radiation temporaire de l'intimée pour une période se situant entre trois et six mois, à la discrétion du comité, et ce, sous chacun des deux chefs d'infraction.

[22] Aussi, bien qu'il concède que la règle générale veuille que les périodes de radiation soient purgées de façon concurrente, il plaide que la deuxième constitue une infraction distincte⁷ et suggère que la période de radiation sur celle-ci soit purgée de façon consécutive.

[23] Enfin, il demande la publication d'un avis de la décision, ainsi que la condamnation de l'intimée au paiement des déboursés.

[24] Pour sa part, le procureur de l'intimée suggère une période de radiation d'un mois sous le premier chef d'infraction et le paiement d'une amende sous le deuxième chef d'infraction⁸. Il insiste notamment sur les remords sincères exprimés par sa cliente, l'évolution positive de sa prise de conscience, ainsi que sur le témoignage de son directeur de succursale.

ANALYSE ET MOTIFS

⁷ Voir *Néron et Crépin*, note 6.

⁸ *Pigeon c. Daigneault*, 2003 CanLII 32934 (QC CA), jugement de la Cour d'Appel du 15 avril 2003; *CSF c. Morinville*, CD00-0724, 2009 CanLII 72972 (QC CDCSF), décision sur culpabilité et sanction du 31 décembre 2009; *CSF c. Claveau*, CD00-1363, 2019 QCDCCSF 53(CanLII), décision sur culpabilité et sanction du 16 août 2019; *CSF c. El Bouanani*, CD00-1030, 2014 CanLII 83208, décision sur culpabilité du 16 décembre 2014 et décision sur sanction du 30 juillet 2015; *CSF c. Monette*, CD00-1226, 2017 QCCDCSF 59, décision sur culpabilité et sanction du 24 octobre 2017; *Larochelle c. Lévesque*, 2012 QCCQ 1402, jugement de la Cour du Québec du 24 février 2012; *CSF c. Laliberté*, CD00-0917, 2013 CanLII 43423, décision sur culpabilité du 15 mars 2013 et décision sur sanction du 6 novembre 2013; *CSF c. Moreau et Langlois*, CD00-1260 et CD00-1261, 2018 QCCDCSF 20 (CanLII), décision sur culpabilité et sanction rectifiée du 26 mars 2018.

CD00-1432

PAGE : 7

[25] Les deux chefs d'infractions reprochent à l'intimée d'avoir exercé ses activités de façon *malhonnête* ou *négligente* en fournissant à deux reprises de faux renseignements à l'assureur sur les propositions d'assurance vie de la consommatrice M.-F.V. :

- a) Une première fois, le 13 février 2019, indiquant « entre 1 et 3 ans » quant au dernier usage de tabac par sa cliente;
- b) Moins de six mois plus tard, le 20 septembre 2019, indiquant que M.-F.V. n'avait pas fait usage de tabac depuis plus de 5 ans.

[26] L'article 35 du *Code de déontologie* de la *Chambre de la sécurité financière* énonce :

35. Le représentant ne doit pas exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente.

[27] La confiance des consommateurs dans les marchés financiers est indispensable à leur bon fonctionnement. Cette confiance résulte en grande partie de l'intégrité des professionnels qui y œuvrent.

[28] Il est donc essentiel de démontrer au public qu'il peut avoir confiance, que des normes de pratique rigoureuses existent et qu'elles sont appliquées et respectées par les membres de l'industrie.

[29] Le comité ne peut détourner le regard sur la présente affaire. Rappelons que le représentant incarne les yeux et les oreilles de la compagnie d'assurance.

[30] Les textos échangés entre l'intimée et M.-F.V. mettent en lumière le degré de gravité des infractions commises dans ce dossier. Ils démontrent de façon manifeste que l'intimée a fourni à l'assureur, en toute connaissance de cause, des informations erronées, voire fausses, et de nature à le tromper afin que M.-F.V. se qualifie pour le taux non-fumeurs.

[31] À titre d'exemple, aux fins de la souscription du 13 février 2019, l'intimée demande à M.-F.V. si elle a discuté de son « vapotage » avec son médecin et si ce dernier ou encore son pharmacien lui a fait une « *prescription* ». Elle informe sa cliente

CD00-1432

PAGE : 8

qu'après trois semaines, il n'y a plus de traces de nicotine dans le sang. Ainsi, au lieu de la vérité, l'intimée cherche à ce qu'il n'y ait pas de traces.

[32] Bien qu'à un moment, l'intimée suggère un taux fumeurs, elle laisse à sa cliente le soin de décider, la laissant croire qu'elle peut choisir une date fictive.

[33] L'intimée va même plus loin. Elle conseille, par exemple, à M.-F.V. de déclarer que cela fait plus de vingt mois qu'elle n'a pas « vapoté »⁹ et lui indique les bonnes réponses à fournir aux questions portant sur le tabac¹⁰.

[34] Le comité note que l'intimée a privilégié des protections respectives de 150 000 \$ et de 240 000 \$ en février et septembre 2019, évitant ainsi les examens paramédicaux.

[35] Au lieu d'offrir un produit répondant à la situation de sa cliente et à son intérêt supérieur, l'intimée a voulu conclure une souscription d'assurance pour laquelle elle était surtout préoccupée à ne pas se faire prendre.

[36] Force est de constater que l'intimée a agi en toute connaissance de cause et de façon préméditée.

[37] Exercer les activités de conseiller en sécurité financière est un privilège et comporte des obligations. L'honnêteté et l'intégrité sont les qualités essentielles que tout représentant doit posséder.

[38] Le représentant n'est pas qu'un simple vendeur¹¹.

[39] L'intimée explique que le cas de M.-F.V. lui était sympathique et qu'elle s'est laissée prendre par les sentiments.

[40] Or, en 2018, au moment où M.-F.V. l'a contactée, elle avait acquis plus de dix ans d'expérience comme représentante et une expérience appréciable de la vie, étant âgée de 42 ans. Forte de ces expériences, l'intimée devait savoir répondre aux besoins

⁹ SP-4 p. 92, 9 janvier 2019.

¹⁰ SP-4 p. 99.

¹¹ CSF c. Poulin, 2007 CanLII 45215 (QC CDCSF).

CD00-1432

PAGE : 9

de sa cliente, tout en respectant ses obligations déontologiques, sinon refuser de la servir.

[41] L'intégrité ne se négocie pas. Dans le cas présent, le taux non-fumeurs ne pouvait s'appliquer en aucune circonstance. L'intimée a menti à l'assureur en pleine connaissance de cause. Elle ne pouvait se faire complice de sa cliente pour tromper l'assureur.

[42] En septembre 2019, plus de six mois plus tard, l'intimée a l'occasion de corriger le tir et de ne pas répéter son erreur. Pourtant, elle a choisi de le faire.

[43] En mars 2020, au cours de l'enquête menée par l'IA, la déclaration de l'intimée révèle qu'elle tentait plutôt de faire porter la responsabilité à sa cliente.

[44] En incitant sa cliente à faire une fausse déclaration, l'intimée devait ou aurait dû savoir qu'elle exposait à une potentielle contestation la réclamation d'indemnité en cas de décès. Ce faisant, elle nuisait à sa cliente. L'intimée a été partie prenante au stratagème avec M.-F.V., révélant une volonté ferme de contourner les règles, elle en a été un acteur de premier plan.

[45] Aussi, l'ensemble du dossier convainc le comité du haut niveau de préméditation de l'intimée.

[46] En ce qui concerne le témoignage du directeur de l'Agence au sein de laquelle l'intimée travaille, il occupe ce poste depuis octobre 2018. À ce titre, il agit notamment comme agent de la conformité et assure un suivi des dossiers des représentants de l'Agence.

[47] Son témoignage s'est avéré plutôt complaisant et ne revêt pas la force probante nécessaire pour s'y appuyer.

[48] Selon l'intimée, après le dépôt de la plainte de sa cliente, ses dossiers ont été vérifiés de façon aléatoire. Bien qu'au début, cette vérification ait été plus fréquente, elle a diminué avec le temps.

CD00-1432

PAGE : 10

[49] En dépit de l'enquête ouverte par IA sur le comportement de l'intimée, le directeur n'a pas démontré avoir effectué une supervision plus rapprochée de celle-ci.

[50] Enfin, il n'a pas pris connaissance de l'entièreté du dossier. Même si au courant de l'existence de textos entre l'intimée et sa cliente, il n'a entrepris aucune démarche pour y avoir accès, se limitant aux notes numériques relevées au dossier par son adjointe. Il lui manquait un pan crucial du dossier. Dans ces circonstances, comment assurer une vérification adéquate des dossiers de l'intimée?

[51] La Cour d'appel enseigne que la sanction doit coller aux faits propres à l'affaire¹². Il faut également voir si le public a été affecté, s'il s'agit d'un acte isolé ou répétitif.

[52] Ici, il ne s'agit pas d'un acte isolé. L'intimée a adopté, plus de six mois plus tard, lors de la souscription du deuxième contrat en septembre 2019, le même comportement malhonnête.

[53] Aussi, le comité ne peut retenir l'absence de préjudice. Si les primes versées par M-F.V. lui ont été remboursées et que l'intimée n'a pas conservé sa rémunération, c'est grâce à l'intervention de la compagnie d'assurance.

[54] Néanmoins, l'intimée a enregistré un plaidoyer de culpabilité à la première occasion. Le comité ne doute pas de la sincérité des remords exprimés à l'audience par l'intimée. De même, depuis les événements, elle a pris conscience de la gravité de son comportement.

[55] Par ailleurs, les facteurs subjectifs ne peuvent l'emporter sur la gravité objective de l'infraction¹³, car ils portent sur la personnalité de l'intimée alors que la gravité objective porte sur l'exercice de la profession.

[56] Les périodes de radiation ordonnées dans les décisions soumises par les parties varient. Toutefois, quand l'intégrité du représentant est en cause, la radiation est la

¹² Voir *Pigeon c. Daignault*, note 8.

¹³ Voir *Marston* p. 19, note 6.

CD00-1432

PAGE : 11

sanction ordonnée. La fourchette des sanctions ne doit pas être un carcan pour le décideur, il peut s'en écarter. Chaque cas étant d'espèce.

[57] En conséquence, considérant les faits propres et l'ensemble des circonstances de la présente affaire, la radiation temporaire de l'intimée sera ordonnée pour une période de deux mois sous le premier chef d'infraction.

[58] Sous le deuxième chef d'infraction, la radiation temporaire de l'intimée sera ordonnée pour une période de trois mois.

[59] Cette deuxième infraction répond aux critères d'infraction distincte¹⁴. La période de radiation de trois mois devra être purgée de façon consécutive à la période de radiation précédente.

[60] Le comité ordonne la publication de l'avis de la présente décision et condamne l'intimée au paiement des déboursés.

[61] Enfin, le comité permet la notification de la présente décision à l'intimée par moyen technologique conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile*, soit par courrier électronique.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité prononcée le 2 décembre 2020 sous chacun des deux chefs d'accusation de la plainte portée contre elle, pour avoir contrevenu à l'article 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

ET STATUANT SUR LA SANCTION :

ORDONNE, sous le premier chef d'infraction, la radiation temporaire de l'intimée pour une période de 2 mois;

ORDONNE, sous le deuxième chef d'infraction, la radiation temporaire de l'intimée pour une période de 3 mois, à purger de façon consécutive à celle imposée pour le premier chef d'infraction;

CD00-1432

PAGE : 12

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier, aux frais de l'intimée, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où cette dernière a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où elle a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

CONDAMNE l'intimée au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

(S) Me Jeanine Kean

M^e Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(S) M. Jacques Denis

M. Jacques Denis, A.V.A. Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(S) M. Louis-André Gagnon

M. Louis-André Gagnon
Membre du comité de discipline

M^e François Montfils
TERRIEN COUTURE JOLI-COEUR s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie plaignante

M^e Martin Courville
AD LITEM AVOCATS s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie intimée

Dates d'audience : Les 1^{er} décembre 2020, 2 février et 12 mai 2021.

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

¹⁴ Voir *Néron et Crépin*, note 6.

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1435

DATE : 4 août 2021

LE COMITÉ : M ^e Lysane Cree	Présidente
M. Jean-Michel Bergot	Membre
M. Éric Bolduc	Membre

SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Partie plaignante

c.

TOMER MARCUS (certificat numéro 156418, BDNI 1562621)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

Ordonnance de non-divulgence, de non-diffusion et de non-publication des noms et prénoms des consommateurs impliqués dans la plainte disciplinaire, ainsi que de toute information permettant de les identifier, étant entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas aux demandes d'accès à l'information provenant de l'Autorité des marchés financiers et du Fonds d'indemnisation des services financiers.

CD00-1435

PAGE : 2

[1] Le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (« le comité ») est saisi d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé ainsi libellée :

1. Dans la région de Montréal, entre avril 2017 et le 15 août 2017, l'intimé a exercé ses activités avec négligence, ce qui a permis à un tiers de procéder à de la cavalerie de chèques pour un montant total d'environ 7 millions de dollars, contrevenant ainsi aux articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

APERÇU

[2] L'intimé était inscrit en tant que représentant de courtier pour un courtier en épargne collective, pour le compte de Banque Nationale Investissements, pendant la période pertinente au chef de la plainte disciplinaire.

[3] En 2017, l'intimé était aussi directeur d'une succursale de la Banque Nationale et parmi ses tâches, il faisait la vérification de tous les dossiers conformité en fonds commun de placement en plus de la validation de conformité de tout dossier prêt personnel ainsi que les ouvertures des comptes bancaires.¹

[4] L'intimé a ouvert deux comptes commerciaux en 2016 pour un client avec qui il avait une relation professionnelle depuis au moins 2015.

[5] Le premier compte ouvert au nom de BSR a été fermé par la Banque pour raison de la cavalerie de chèques.

[6] Le deuxième compte au nom de HPD était actif pendant les périodes pertinentes au chef et servait pour faire des transactions d'entreprise.²

¹ Pièce P-8.

² Pièce P-2.

CD00-1435

PAGE : 3

[7] Entre les mois d'avril et d'août 2017, de nombreux chèques provenant du compte de BSR détenu à la banque CIBC, ont été déposés dans le compte de HPD à la Banque Nationale³.

[8] L'intimé avait retiré le gel de 5 jours sur tous les chèques qui passaient dans le compte de HPD.

[9] Suivant une enquête à l'interne, l'intimé a été suspendu puis congédié de son poste à la Banque Nationale en septembre 2017.

[10] La question en litige est la suivante:

- a) Est-ce que l'intimé a été négligent dans l'exercice de ses activités, ce qui a permis à un tiers de procéder à de la cavalerie de chèques?

ANALYSE ET MOTIFS

- a) Est-ce que l'intimé a été négligent dans l'exercice de ses activités, ce qui a permis à un tiers de procéder à de la cavalerie de chèques?**

[11] Dans le présent cas, il n'est pas reproché à l'intimé d'avoir, lui-même, fait de la cavalerie de chèques. Au contraire, l'infraction qui lui est reprochée est d'avoir agi d'une manière négligente dans son travail et que cette négligence a permis à un tiers de faire de la cavalerie de chèques (le terme « kiting » est aussi utilisé).

[12] La cavalerie de chèques consiste à l'émission d'un chèque alors que le solde au compte bancaire est insuffisant pour le couvrir. Cette pratique étant illégale, l'individu utilise au moins deux comptes, sous un contrôle commun, pour créer de la confusion et

³ Pièce P-3.

CD00-1435

PAGE : 4

masquer un découvert en se fiant au délai normal de compensation des chèques. Fréquemment, la personne qui fait de la cavalerie de chèques va déposer des montants de plus en plus gros sur une période de temps.⁴

[13] La Cour supérieure dans *Location Bristar Idealease Inc. (Syndic de)*⁵ résume cette pratique comme « une circulation de chèques et de fonds enregistrés d'une banque à l'autre, d'un compte à l'autre, de manière à maintenir faussement au crédit les soldes bancaires tout en déposant les mêmes fonds dans des comptes bancaires distincts. »⁶

[14] Les articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*⁷ (ci-après le Règlement) visent la responsabilité de l'intimé dans la conduite de ses affaires et ses activités professionnelles.

[15] L'article 10 du Règlement dit :

Les méthodes de sollicitation et de conduite des affaires du représentant doivent inspirer au public le respect et la confiance.

[16] L'article 14 du Règlement dit :

Les activités professionnelles du représentant doivent être menées de manière responsable avec respect, intégrité et compétence.

[17] Ces articles sont de nature impérative et sont de responsabilité stricte. Le représentant « doit » agir de cette façon. Aucune preuve de l'intention de l'intimé n'est requise pour reconnaître sa culpabilité.⁸ L'intention de l'intimé est un facteur subjectif qui peut être retenu dans la détermination de la sanction applicable, une fois que la culpabilité est décidée.

⁴ *CSF c. Fortier*, 2017 QCCDCSF 31, par. 19; *CSF c. Boucher*, 2017 QCCDCSF 69, par. 43.

⁵ *Location Bristar Idealease Inc. (Syndic de)*, 2012 QCCS 211.

⁶ *Location Bristar*, par. 8.

⁷ RLRQ, c. D-9.2, r. 7.1

⁸ *CSF c. Townend*, 2013 CanLII 43424 (QC CDCSF); *Thibault c. Joubert*, 2012 QCCQ 179.

CD00-1435

PAGE : 5

[18] Les normes déontologiques ne visent pas à protéger le représentant, mais existent plutôt pour assurer la protection du public.⁹

[19] Une contravention à un de ces articles suppose la preuve d'un geste erroné ou irresponsable, qui va à l'encontre de la pratique. Un niveau particulier de négligence n'a pas à être prouvé pour établir la faute.

[20] Dans le présent cas, l'intimé avait ouvert deux comptes commerciaux pour un client. La Banque Nationale a fermé le compte de BSR pour raison de cavalerie de chèques, mais le compte de HPD était actif. L'intimé a témoigné ne pas bien comprendre la définition de cavalerie de chèques à ce moment et ne pas être au courant de la raison de la fermeture du compte.

[21] Néanmoins, l'intimé a dit à l'enquêteur du syndic avoir retiré le gel de 5 jours sur tous les chèques qui passaient dans le compte de HPD pour maintenir une bonne relation avec le client. Disant qu'il était très occupé à son travail, il ne s'est pas posé de questions par rapport au compte et la possibilité de la cavalerie de chèques.

[22] L'intimé a témoigné lors de l'audience qu'il voulait permettre aux chèques de passer sans délai dans le compte de HPD et ne pas briser la cadence des chèques en circulation.

[23] Il ne s'est posé aucune question non plus lorsque des employés de BSR venaient lui porter des chèques à déposer dans le compte de HPD, avant l'ouverture de la succursale pour la journée, et dans une enveloppe avec des notes indiquant à quel moment les chèques devraient être déposés (parfois la journée même à une heure précise ou le lendemain).

⁹ *Tremblay c. Dionne*, 2006 QCCA 1441, par. 42-44.

CD00-1435

PAGE : 6

[24] En passant par les mains de l'intimé, plutôt que d'être déposés par un caissier de la banque pendant les heures d'ouverture, personne ne signait les bordereaux de chèques¹⁰, rendant l'identification du déposant très difficile sinon impossible dans les situations où un chèque frauduleux serait déposé.

[25] La compréhension de l'intimé était qu'il avait la discrétion d'enlever le gel sur les chèques d'un client en considérant les actifs, le compte et l'historique du client à la Banque Nationale, en plus de vérifier si une marge de crédit existe et que le compte détient des fonds. Il a témoigné que vu que les chèques n'étaient jamais revenus « NSF » (fonds insuffisants), il n'avait pas d'obligation d'imposer un gel sur les chèques.

[26] Déjà en juillet 2017, l'intimé n'était plus à l'aise avec les transactions qui se faisaient dans le compte de HPD et il a avisé le client que le compte serait fermé. Malgré qu'il soit au courant de transactions suspectes, l'intimé n'a toujours pas imposé un gel de cinq jours sur les chèques dans le compte de HPD et n'a pas posé de questions.

[27] L'intimé avait dit à l'enquêteur du syndic lors de son entrevue qu'il n'avait pas été avisé de ce problème par un employé de la Banque. Mais la preuve démontre le contraire. Dans sa déclaration à la Banque lors d'une enquête interne, l'intimé a reçu un texte d'un employé LH disant qu'il y avait un message concernant son client HPD indiquant « douteux précaution kiting » et un chèque de 2 950 000 \$ provenant du compte de BSR à la banque CIBC pour être déposé dans le compte HPD à la Banque Nationale¹¹. L'intimé n'était pas au travail cette journée du 11 août 2017, mais il a donné l'autorisation à LH de déposer le chèque au compte, car « la sécurité était au courant ».

¹⁰ Pièce P-5.

¹¹ Pièce P-8.

CD00-1435

PAGE : 7

[28] La même journée, l'intimé a aussi reçu un courriel d'un autre employé de la Banque, MH à cet effet de « douteux précaution kiting », mais il lui a répondu qu'ils en discuteraient à son retour le 14 août.

[29] Le 14 août, l'intimé aurait discuté avec MH et indiqué qu'il avait l'intention de fermer le compte le 18 août 2017.

[30] Le représentant ne peut se soustraire à ses obligations déontologiques simplement en ayant deux postes - agissant comme directeur de succursale de la Banque Nationale en plus d'être un représentant de courtier pour un courtier en épargne pour Investissement Banque Nationale, ni en détenant une certaine discrétion comme directeur d'imposer ou non un gel sur les chèques déposés.

[31] L'enquêteur du syndic a témoigné que lors de son entrevue avec l'intimé, ce dernier a reconnu son erreur de jugement et qu'avec du recul, il aurait dû faire autrement.

[32] L'intimé a permis plus de latitude au client parce qu'il pensait pouvoir tirer des références et ultimement d'autres clients pour la banque et lui-même, et contrairement à l'article 10 du *Règlement*, ce dernier n'a pas utilisé une méthode de sollicitation et de conduite des affaires qui inspire au public le respect et la confiance. Le Comité trouvera l'intimé coupable du chef 1 de la plainte disciplinaire en vertu de l'article 10 du *Règlement*.

[33] L'enquêteur du syndic a témoigné des indices présents qui auraient dû signaler des alarmes ou tout de moins attirer l'attention de l'intimé par rapport à ce client. En plus des chèques remis à l'intimé avec des instructions pour les dépôts et les bordereaux de chèques non signés, les autres indices incluent:

- À partir d'avril 2017 et jusqu'au moment de sa fermeture, les activités au compte augmentaient avec des dépôts de chèques de plus en plus gros et de façon régulière;

CD00-1435

PAGE : 8

- Les sommes des chèques représentaient toujours des chiffres ronds et parfois consécutifs;
- Les chèques venaient toujours du compte de BSR à la banque CIBC et l'intimé savait que le compte de BSR à la Banque Nationale avait été fermé pour cavalerie de chèques;
- Le compte de HPD était toujours à découvert et des frais d'intérêts s'accumulaient de manière significative;

[34] Avec tous ces signes présents et l'intimé qui dit ne pas s'être posé de questions et ne pas imposer de gel sur les chèques ou faire plus, après que lui-même voyait des transactions douteuses en juillet, le Comité ne peut conclure autrement que l'intimé a agi d'une manière négligente avec une attitude semblant nonchalante et de « laissez-faire ».

[35] L'intimé a dit vouloir garder le client pour le bénéfice de la Banque, mais ce ne peut être au bénéfice de la Banque quand un client est libre de faire de la cavalerie de chèques sans vérification. Le représentant doit être en mesure d'identifier des transactions suspectes ou même des erreurs ou des informations erronées et d'être suffisamment responsable et compétent pour agir en conséquence, de les vérifier lui-même et les porter à l'attention des personnes impliquées.

[36] Le Comité dans *Adiko*, en adressant les erreurs ou informations erronées qui se trouvent parfois dans les relevés fournis par les institutions financières, a dit :

« Le représentant doit être en mesure de les identifier, de les questionner, voire même de les soulever, et ce, dans le meilleur intérêt de son client, de son employeur, de lui-même et finalement de la profession. »¹²

[37] Pendant la période entre avril et août 2017, le comportement de l'intimé a permis la cavalerie de chèques créant un crédit fictif d'environ 7 millions \$, une somme peu négligeable. Cette cavalerie de chèques a été reconnue et une entente est conclue entre le client en question et la Banque Nationale.

¹² CSF c. *Adiko*, 2018 QCCDCSF 55, par. 38.

CD00-1435

PAGE : 9

[38] Dans les circonstances, même si l'intimé n'a pas causé de perte à son employeur, il a néanmoins agi à son détriment et à l'encontre de ses intérêts.

[39] Si des doutes ou des questions se soulevaient dans sa tête par rapport aux transactions qui se faisaient dans le compte de HPD, un représentant compétent aurait démontré plus de rigueur et de jugement pour au moins poser des questions et vérifier ce qui se passe, plutôt que de laisser tout passer.

[40] Le Comité conclut que l'intimé n'a pas agi de manière responsable avec respect, intégrité et compétence et par conséquent, le Comité trouvera l'intimé coupable du chef 1 de la plainte en vertu de l'article 14 du *Règlement*.

[41] Dernièrement, le procureur de l'intimé a soulevé les délais dans ce dossier et que l'application de l'arrêt *Jordan*¹³ milite en faveur du rejet de la plainte portée contre l'intimé.

[42] Cette décision de la Cour suprême est fondée sur l'application de l'article 11(b) de la Charte canadienne, qui ne s'applique pas en droit disciplinaire.¹⁴ Contrairement aux principes de droits criminels, la prescription ne s'applique pas aux infractions disciplinaires et l'application de *Jordan* en droit disciplinaire a été rejetée à maintes reprises.¹⁵

¹³ *R. v. Jordan*, (2016) 1 RCS 631.

¹⁴ *Dentistes (Ordre professionnel des) c. Terjanian*, 2016 CanLII 71683 (QC ODQ), par. 136-137.

¹⁵ *Comptables professionnels agréés (Ordre des) c. Allard*, 2017 CanLII 16508 (QC CPA), par. 72-76; *Barreau du Québec (syndic adjoint) c. Strapatsas*, 2017 QCCDBQ 28, par. 38-40,49; *Acupuncteurs (Ordre professionnel des) c. Francoeur*, 2017 CanLII 38186 (QC OAQ), par. 48-50; *Audet c. Ingénieurs (Ordre professionnel des)*, 2017 QCTP 46, par. 47-49.

CD00-1435

PAGE : 10

[43] Par contre, le principe de justice naturelle qui reconnaît le droit d'être jugé dans un délai raisonnable s'applique en droit administratif.¹⁶ Le délai doit être manifestement inacceptable et avoir directement causé un préjudice important.¹⁷

[44] Ce n'est pas le cas ici. Aucun préjudice résultant d'un délai dans le déroulement du processus n'a été établi par l'intimé.

[45] Par conséquent, le comité déclarera l'intimé coupable du seul chef à la plainte disciplinaire pour avoir contrevenu aux articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

[46] Une audience sur sanction sera tenue pour déterminer les sanctions applicables.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

DÉCLARE l'intimé coupable pour le chef 1 de la plainte pour avoir contrevenu aux articles 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

ORDONNE la suspension conditionnelle des procédures de la plainte disciplinaire CD00-1435, sous l'article 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*, l'intimé devant être sanctionné uniquement en vertu de l'article 10 du même *Règlement*;

CONVOQUE les parties avec l'assistance de la secrétaire du comité de discipline à une audition sur sanction :

¹⁶ *Blencoe c. Colombie-britannique (Human Rights Commission)*, (2000) 2 R.C.S. 307; *CSF c. Belisle*, 2013 CanLII 60818 (QC CDCSF).

¹⁷ *Blencoe*, par. 115.

CD00-1435

PAGE : 11

Pour le seul chef d'infraction contenu dans la plainte CD00-1435 en vertu de l'article 10 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

(S) Me Lysane Cree

M^e Lysane Cree
Présidente du comité de discipline

(S) M. Jean-Michel Bergot

M. Jean-Michel Bergot
Membre du comité de discipline

(S) M. Éric Bolduc

M. Éric Bolduc
Membre du comité de discipline

M^e Nathalie Vuille
Pouliot Prévost Galarneau, s.e.n.c.

Procureurs de la partie plaignante

M^e Asher Neudorfer
Sarna Neudorfer, s.e.n.c.

Procureur de la partie intimée

Date d'audience : 23 février 2021

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1452

DATE : 28 juillet 2021

LE COMITÉ :	M ^e Marco Gaggino	Président
	Mme Mona Hanne, Pl.Fin.	Membre
	M. Serge Lafrenière, Pl.Fin.	Membre

SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Plaignant
c.

SYLVIE LAROUCHE (certificat numéro 156107, BDNI 1652211)

Intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A PRONONCÉ, LORS DE L'AUDIENCE, L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Non-divulgation, non-diffusion et non-publication des noms et prénoms des consommateurs impliqués dans la plainte, ainsi que de toute information permettant de les identifier. Toutefois, il est entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas aux échanges d'information prévus à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.**

[1] L'intimée, Mme Sylvie Larouche, a été citée devant le Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « Comité ») à la suite d'une plainte disciplinaire du 24 novembre 2020 dont l'unique chef d'infraction est libellé comme suit :

CD00-1452

PAGE : 2

1. Dans la province de Québec, entre mars 2003 et octobre 2019, l'intimée a manqué de professionnalisme en faisant signer des documents incomplets à de nombreux clients, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* et 10 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières*.

CONTEXTE

[2] Mme Larouche a obtenu un certificat d'exercice délivré par l'Autorité des Marchés Financiers valide dans les disciplines de l'assurance de personnes, du courtage en épargne collective et de la planification financière en 2003.

[3] À partir de mars 2003, elle été à l'emploi de *Distribution Financière Sun Life* à titre de représentante en assurance de personnes et de planificatrice financière et de *Placements Financiers Sun Life* à titre de représentante de courtier en épargne collective.

[4] Entre mars 2003 et octobre 2019, Mme Larouche a fait signer 97 documents incomplets et/ou partiellement en blanc, à 71 clients.

[5] Ces irrégularités ont été détectées au terme de deux enquêtes internes portant sur la pratique professionnelle de Mme Larouche, à la suite desquelles celle-ci a admis ses erreurs. Il est à noter que suite à la première enquête interne, Mme Larouche s'est vu imposer une période de suivi de douze mois; les irrégularités découvertes lors de la seconde enquête interne ont été commises lors de cette période de suivi .

[6] Sun Life a mis un terme aux contrats de Mme Larouche en date du 14 septembre 2020 et celle-ci n'a pas recommencé à travailler depuis. Le certificat d'exercice délivré au nom de Mme Larouche par l'Autorité des Marchés Financiers n'est plus actif dans aucune discipline depuis le 14 septembre 2020.

[7] Mme Larouche a enregistré un plaidoyer de culpabilité lors de l'audition sur culpabilité à l'égard de l'unique chef d'infraction contenu à la plainte disciplinaire; le

CD00-1452

PAGE : 3

Comité a donc déclaré, séance tenante, l'intimée coupable de ce chef, et ce, sous l'article 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*¹.

[8] Quant à la sanction applicable, le plaignant suggère au Comité d'imposer à Mme Larouche une période de radiation temporaire qui devrait se situer entre quatre mois et un an à compter de sa réinscription, le cas échéant, et ce, en plus de la publication d'un avis de la décision et de sa condamnation au paiement des déboursés. Mme Larouche n'a pas de recommandation à formuler au Comité, s'en remettant ainsi à sa discrétion.

ANALYSE

[9] La sanction disciplinaire ne vise pas à punir le professionnel, mais plutôt à assurer la protection du public. À cet effet, la sanction doit être de nature à dissuader le professionnel de récidiver et avoir un certain degré d'exemplarité à l'égard des autres membres de la profession, tout en tenant compte du droit du professionnel visé d'exercer sa profession. De même, la sanction doit être proportionnelle à la gravité du manquement et être individualisée en ce qu'elle doit correspondre aux circonstances propres à la situation. Tenant compte des circonstances de la présente affaire, le Comité est d'avis qu'une période de radiation temporaire d'une durée de neuf (9) mois constitue une sanction juste et appropriée.

[10] À cet effet, bien que la malhonnêteté et la mauvaise foi ne caractérisent pas les agissements de Mme Larouche, il n'en demeure pas moins qu'objectivement, le fait de faire signer sur une longue période de temps plusieurs documents incomplets et/ou en blanc à de nombreux clients, dénote un comportement hautement déficient; les consommateurs doivent pouvoir s'attendre à un haut degré de professionnalisme de leur représentant d'autant plus que ce comportement est de nature à mettre à risque le public, et ce, bien que dans la présente affaire, les clients n'ont subi aucun préjudice.

[11] Par ailleurs, bien que le Comité note que Mme Larouche a collaboré à l'enquête disciplinaire et qu'elle a enregistré un plaidoyer de culpabilité, celui-ci considère que les risques de récidives demeurent réels dans la perspective d'un retour de Mme Larouche

¹ RLRQ c. D-9.2, r. 3.

CD00-1452

PAGE : 4

dans la profession. Ainsi, Mme Larouche, qui était au moment des faits une représentante d'expérience, a tenté de minimiser ses fautes en les justifiant, à tout le moins en partie, par un encadrement déficient de son employeur. De plus, le Comité retient que Mme Larouche a commis certains des gestes reprochés alors qu'elle était en période de suivi suite aux révélations d'une première enquête interne à son sujet. Les regrets exprimés à l'audience par Mme Larouche ne convainquent donc pas le Comité que celle-ci a pleinement compris la gravité de ses gestes.

[12] Le Comité considère donc qu'une période de radiation temporaire d'une durée de neuf (9) mois est juste et raisonnable dans les circonstances. Cette période de radiation temporaire ne sera par ailleurs exécutoire qu'au moment où Mme Larouche, le cas échéant, reprendra son droit de pratique et que l'*Autorité des marchés financiers* ou toute autre autorité compétente émettra un certificat en son nom.

[13] Finalement, le Comité ordonnera la publication de l'avis de la présente décision et condamnera Mme Larouche au paiement des déboursés.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND ACTE à nouveau du plaidoyer de culpabilité de l'intimée à l'égard de l'unique chef d'infraction contenu à la plainte disciplinaire ;

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité de l'intimée à l'égard de l'unique chef d'infraction contenu à la plainte disciplinaire pour avoir contrevenu à l'article 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (RLRQ, c. D-9.2, r. 3);

ET STATUANT SUR SANCTION :

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimée pour une période de neuf (9) mois quant à l'unique chef d'infraction contenu à la plainte disciplinaire;

CD00-1452

PAGE : 5

ORDONNE que cette période de radiation temporaire de neuf (9) mois ne soit exécutoire qu'au moment où l'intimée reprendra, le cas échéant, son droit de pratique et que l'*Autorité des marchés financiers* ou toute autre autorité compétente émettra un certificat en son nom;

ORDONNE à la secrétaire du Comité de faire publier, conformément à l'article 156, al. 7 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26), aux frais de l'intimée, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où cette dernière a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où elle a ou pourrait exercer sa profession;

ORDONNE à la secrétaire du Comité de ne procéder à cette publication qu'au moment où l'intimée reprendra, le cas échéant, son droit de pratique et que l'*Autorité des marchés financiers* ou toute autre autorité compétente émettra un certificat en son nom;

CONDAMNE l'intimée au paiement des déboursés conformément à l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

(S) Me Marco Gaggino

M^e Marco Gaggino
Président du Comité de discipline

(S) Mme Mona Hanne

Mme Mona Hanne, PI.Fin.
Membre du Comité de discipline

(S) M. Serge Lafrenière

M. Serge Lafrenière, PI.Fin.
Membre du Comité de discipline

CD00-1452

PAGE : 6

M^e Vivianne Pierre-Sigouin
CDNP AVOCATS INC.
Procureurs de la partie plaignante

L'intimée se représentait seule

Date d'audience : 5 mars 2021

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 2020-12-01(C)

DATE : 15 juillet 2021

LE COMITÉ : Me Daniel M. Fabien, avocat	Vice-président
Mme Sonia Jacques, courtier en assurance de dommages	Membre
Mme Nathalie Boyer, courtier en assurance de dommages	Membre

ME MARIE-JOSÉE BELHUMEUR, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance
de dommages

Partie plaignante

c.

STÉPHANIE BERTOLOTTO, courtier en assurance de dommages des particuliers (4B)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

**ORDONNANCE DE NON-DIVULGATION, NON-PUBLICATION ET
NON-DIFFUSION DES NOMS DES ASSURÉS VISÉS PAR LES PLAINTES
ET DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS PERMETTANT
DE LES IDENTIFIER AUX PIÈCES P-1 À P-17,
EN VERTU DE L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS.**

2020-12-01(C)

PAGE : 2

I. L'audition disciplinaire

[1] Le 27 mai 2021, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages (le « Comité ») procède par visioconférence Zoom à l'instruction de la plainte portée contre l'intimée dans le présent dossier.

[2] L'intimée est présente lors de l'instruction et elle est représentée par Me Sonia Paradis.

[3] Me Jean-François Noiseux représente le syndic Me Marie-Josée Belhumeur.

[4] D'entrée de jeu, Me Noiseux informe le Comité qu'une entente est intervenue entre les parties. Suite au retrait du chef 1, l'intimée plaidera coupable aux autres chefs de la plainte et il y aura des représentations communes sur sanction.

[5] L'intimée confirme qu'elle plaide coupable aux chefs n^{os} 2 à 6 de la plainte.

[6] Séance tenante, le Comité autorise le retrait du chef 1 et prend acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimée sur les chefs n^{os} 2, 3, 4, 5 et 6 de la plainte et déclare l'intimée coupable des infractions reprochées.

II. La plainte et la déclaration de culpabilité de l'intimée

[7] L'intimée enregistre son plaidoyer de culpabilité sur les chefs d'accusation suivants :

- « 2. *Entre les ou vers les 6 avril et 9 mai 2019, à l'occasion du renouvellement du contrat d'assurance automobile n° 558521090 émis par Pafco, compagnie d'assurance au nom de F.E. et venant à échéance le 9 mai 2019, a procédé, sur l'instruction d'un tiers, à l'obtention de soumissions auprès d'autres assureurs, sans en informer F.E., en contravention avec les articles 25, 37(1) et 37(3) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages;*
3. *Entre les ou vers les 9 et 13 mai 2019, à la suite de la souscription du contrat d'assurance automobile n° X32169187-8 au nom de F.E. auprès d'Échelon Assurance, pour un véhicule Range Rover Sport 2011, pour la période du 9 mai 2019 au 9 mai 2020, a fait défaut de rendre compte à F.E. en ne l'informant pas qu'un contrat avait été souscrit pour lui auprès d'Échelon Assurance et que son véhicule était assuré depuis le 9 mai 2019 en vertu de ce contrat, en contravention avec les articles 25, 37(1), 37(4) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages;*
4. *Le ou vers le 13 mai 2019, dans le cadre de la souscription du contrat d'assurance automobile n° X32169187-8 au nom de F.E. auprès d'Échelon*

2020-12-01(C)

PAGE : 3

Assurance, pour un véhicule Range Rover Sport 2011, pour la période du 9 mai 2019 au 9 mai 2020, a exercé ses activités de façon négligente, en émettant un certificat d'assurance provisoire valide pour un (1) an, alors qu'elle ne pouvait lier l'assureur que pour une durée maximale de trente (30) jours, et en transmettant ledit certificat à un tiers plutôt qu'à l'assuré, en contravention avec les articles 23, 24, 37(1) et 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages;

5. *Entre les ou vers les 4 juin et 24 juillet 2019, lors de la souscription du contrat d'assurance automobile n° X32169187-8 au nom de F.E. auprès d'Échelon Assurance pour un véhicule Range Rover Sport 2011, pour la période du 9 mai 2019 au 9 mai 2020, a exercé ses activités de façon négligente en n'informant pas F.E. de son calcul erroné de la prime pour le nouveau contrat lorsqu'elle en a été avisée par l'assureur, en contravention avec l'article 28 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et les articles 25, 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages;*
6. *Entre les ou vers les 10 juillet et 25 septembre 2019, a exercé ses activités de façon négligente en n'effectuant aucun suivi auprès d'Échelon Assurance après avoir été informée que le calendrier des prélèvements bancaires n'avait pas été envoyé à l'assuré F.E. pour le contrat d'assurance automobile n° X32169187-8 couvrant la période du 9 mai 2019 au 9 mai 2020, en contravention avec les articles 9, 26, 37(1) et 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages. »*

[8] Sur les chefs 2 et 3, l'intimée est déclarée coupable d'avoir enfreint respectivement les articles 37(3^o) et 37(4^o) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, lesquels stipulent :

« Art. 37. Constitue un manquement à la déontologie, le fait pour le représentant en assurance de dommages d'agir à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession, notamment:

3° de tenir compte de toute intervention d'un tiers qui pourrait avoir une influence sur l'exécution de ses devoirs professionnels au préjudice de son client ou de l'assuré;

4° de faire défaut de rendre compte de l'exécution de tout mandat; »

[9] Quant au chef 5, l'intimée est déclarée coupable d'avoir contrevenu à l'article 25 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages qui prévoit :

« Art. 25. Le représentant en assurance de dommages doit exécuter avec transparence le mandat qu'il a accepté. »

[10] Finalement, à l'égard des chefs 4 et 6, en raison de sa négligence, l'intimée est déclarée coupable d'avoir enfreint l'article 37(1^o) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages, soit :

2020-12-01(C)

PAGE : 4

« Art. 37. Constitue un manquement à la déontologie, le fait pour le représentant en assurance de dommages d'agir à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession, notamment:

1° d'exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente; »

[11] Un arrêt des procédures est ordonné sur les autres dispositions réglementaires invoquées au soutien de ces chefs d'accusation.

III. La preuve

[12] La partie plaignante dépose en preuve les pièces P-1 à P-17 avec le consentement de la partie intimée.

[13] Me Noiseux nous brosse un bref tableau de la trame factuelle.

[14] Mme Bertolotto témoigne. Elle nous explique qu'elle avait seulement 4 ans d'expérience au moment des faits. Aujourd'hui, elle exerce la profession dans un nouveau cabinet où elle est mieux encadrée.

[15] Elle reconnaît ses torts sans détour et nous promet avec conviction qu'elle ne recommencera pas.

IV. Recommandation commune sur sanction

[16] Me Noiseux déclare au Comité que les parties se sont entendues sur les sanctions suivantes :

- Chef n° 2 : une amende de 3 000 \$;
- Chef n° 3 : une amende de 2 000 \$;
- Chef n° 4 : une amende de 2 000 \$;
- Chef n° 5 : une amende de 2 000 \$;
- Chef n° 6 : une amende de 2 000 \$;
- Considérant le principe de la globalité de la sanction, que les amendes imposées sur les chefs n°s 3 à 6 soient substituées par l'imposition d'une réprimande sur chacun des chefs n°s 3 à 6;
- Le paiement de tous les frais de l'instance;

2020-12-01(C)

PAGE : 5

- Que l'intimée puisse bénéficier d'un délai de 36 mois pour acquitter les amendes et les frais de l'instance.

[17] Me Noiseux nous explique que l'intimée vit une situation financière difficile en ce moment et que c'est en raison de ce facteur que les parties se sont entendues sur la substitution de réprimandes aux amendes imposées sur les chefs 3 à 6. Bref, l'imposition d'amendes sur ces derniers aurait rendu la sanction accablante pour l'intimée et c'est pourquoi les parties ont décidé de moduler la sanction par l'imposition d'amendes et de réprimande, et ce, afin d'appliquer le principe de la globalité de la sanction au cas particulier de l'intimée.

[18] Quant aux facteurs aggravants, Me Noiseux souligne la gravité objective des infractions commises par l'intimée.

[19] Quant aux facteurs atténuants, l'intimée a plaidé coupable à la première occasion, elle n'a pas d'antécédent disciplinaire et n'a jamais agi de façon malveillante.

[20] Me Paradis nous confirme que dans le cas de l'intimée, la sanction suggérée est dissuasive. Quant au risque de récidive, selon l'avocate, il n'y en a pas.

[21] Au soutien de la recommandation conjointe, Me Noiseux nous invite à prendre en considération les sources suivantes, à savoir :

- *ChAD c. Laperrière*, 2016 CanLII 53908 (QC CDCHAD) (chef 2)
- *ChAD c. Sultanian*, 2021 CanLII 41359 (QC CDCHAD) (chef 2)
- *ChAD c. Gingras*, 2018.CanLII 110961 (QC CDCHAD) (chef 3)
- *ChAD c. Bourassa*, 2021 CanLII 20817 (QC CDCHAD) (chefs 3, 4 et 6)
- *ChAD c. Ciambrone*, 2006 CanLII 53726 (QC CDCHAD) (chef 5)
- *Gingras c. Pluviose*, 2020 QCCQ 8495 (CanLII)

V. Analyse et décision

[22] Dans l'affaire *Pivin c. Inhalothérapeutes*¹, il a été établi qu' « un plaidoyer en droit disciplinaire est la reconnaissance par le professionnel des faits qui lui sont reprochés et du fait qu'il constitue une faute déontologique ».

¹ *Pivin c. Inhalothérapeutes*, 2002 QCTP 32 (CanLII) ;

2020-12-01(C)

PAGE : 6

[23] Quant aux facteurs atténuants et aggravants, nous partageons intégralement l'exposé des procureurs des parties à ce sujet.

[24] De plus, il convient ici de citer le passage suivant de la Cour d'appel dans l'affaire *Courchesne*²:

« [83] L'appelant reproche ensuite au juge de la Cour du Québec d'avoir fait une analyse erronée des précédents en matière de sanction. Le reproche est mal fondé. La détermination de la peine, que ce soit en matière disciplinaire ou en matière pénale, est un exercice délicat, le principe fondamental demeurant celui d'infliger une peine proportionnelle à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité du contrevenant. L'analyse des précédents permet au décideur de s'assurer que la sanction qu'il apprête à infliger au délinquant est en harmonie avec celles infligées à d'autres contrevenants pour des infractions semblables commises dans des circonstances semblables. Mais l'analyse des précédents n'est pas sans embûche, chaque cas étant différent de l'autre. En l'espèce, à la lecture de la décision du comité de discipline et du jugement dont appel, il me semble que le reproche formulé par l'appelant est sans fondement. »

(notre emphase)

[25] Bref, chaque cas est différent.

[26] Quant au principe de la globalité de la sanction, comme l'écrit le juge Patrick Choquette dans l'affaire *Pluviose*³, ce principe doit être atteint en modulant l'imposition d'amendes et de réprimandes et non en descendant sous l'amende minimale.

[27] Ainsi donc, le Comité doit imposer des réprimandes dans sa démarche de pondération des sanctions en fonction de la globalité.

[28] Mais il y a plus. Lorsque des sanctions sont suggérées conjointement par des procureurs d'expérience, le Comité n'a pas à s'interroger sur la sévérité ou la clémence de celles-ci. Il doit y donner suite, sauf s'il les considère contraires à l'intérêt public ou si elles sont de nature à déconsidérer l'administration de la justice, et ce, tel que la Cour suprême le décide dans l'arrêt *Anthony-Cook*⁴.

[29] À notre avis, la recommandation commune formulée par les parties est taillée sur mesure au cas de l'intimée. La recommandation des parties, acceptée lors de l'instruction par le Comité, est donc entérinée sans aucune réserve.

[30] Tous les frais de l'instance seront à la charge de l'intimée qui bénéficiera d'un délai de 36 mois pour payer l'amende de 3 000 \$ et les frais.

² *Courchesne c. Castiglia*, 2009 QCCA 2303 (CanLII), demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême rejetée, 2010 CanLII 20533 (CSC) ;

³ *Gingras c. Pluviose*, 2020 QCCQ (CanLII), notamment au paragraphe 91 ;

⁴ *R. c. Anthony-Cook* [2016] 2 R.C.S. 204.

2020-12-01(C)

PAGE : 7

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

AUTORISE le retrait du chef n°1 de la plainte 2020-12-01(C) ;

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimée sur les chefs nos 2, 3, 4, 5 et 6 de la plainte 2020-12-01(C) ;

DÉCLARE l'intimée coupable du chef n° 2 pour avoir contrevenu à l'article 37(3°) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

DÉCLARE l'intimée coupable du chef n° 3 pour avoir contrevenu à l'article 37(4°) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

DÉCLARE l'intimée coupable du chef n° 4 pour avoir contrevenu à l'article 37(1°) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

DÉCLARE l'intimée coupable du chef n° 5 pour avoir contrevenu à l'article 25 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

DÉCLARE l'intimée coupable du chef n° 6 pour avoir contrevenu à l'article 37(1°) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

PRONONCE un arrêt conditionnel des procédures à l'égard de toutes les autres dispositions réglementaires alléguées au soutien des chefs susdits ;

IMPOSE LES SANCTIONS SUIVANTES À L'INTIMÉE :

Chef n° 2 : le paiement d'une amende de **3 000 \$** ;

Chef n° 3 : le paiement d'une amende de 2 000 \$;

Chef n° 4 : le paiement d'une amende de 2 000 \$;

Chef n° 5 : le paiement d'une amende de 2 000 \$;

Chef n° 6 : le paiement d'une amende de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT le principe de la globalité de la sanction, **SUBSTITUE** les amendes sur les chefs n°s 3, 4, 5 et 6 par l'imposition de réprimandes, comme suit :

Chef n° 3 : **IMPOSE** une réprimande ;

Chef n° 4 : **IMPOSE** une réprimande ;

Chef n° 5 : **IMPOSE** une réprimande ;

2020-12-01(C)

PAGE : 8

Chef n° 6 : IMPOSE une réprimande ;

CONDAMNE l'intimée au paiement des frais de l'instance ;

ACCORDE à l'intimée un délai de 36 mois pour acquitter l'amende de 3 000 \$ et les frais de l'instance, délai qui sera calculé uniquement à compter du 31e jour suivant la signification de la présente décision.



Me Daniel M. Fabien, avocat
Vice-président du Comité de discipline



Sonia Jacques (Jul 13, 2021 16:46 EDT)

Mme Sonia Jacques, courtier en
assurance de dommages
Membre du Comité de discipline



Nathalie Boyer (Jul 15, 2021 09:07 EDT)

Mme Nathalie Boyer, courtier en
assurance de dommages
Membre du Comité de discipline

Me Jean-François Noiseux
Procureur de la partie plaignante

Me Sonia Paradis
Procureure de la partie intimée

Date d'audience : Le 27 mai 2021 par visioconférence

Signature: 

Email: AMorin@chad.qc.ca

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis relatif à la Ligne directrice en matière de marges relatives aux dérivés de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale

En avril 2020, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a publié une version modifiée de la Ligne directrice en matière de marges relatives aux dérivés de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale (la « Ligne directrice »). Cette version modifiée rendait effectives les attentes en matière de marges initiales à compter du 1^{er} septembre 2022, soit un an plus tard qu'initialement prévu, le tout en réponse à ce qui était proposé par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (« CBCB ») et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (l'« OICV »).

Par le présent avis, l'Autorité retient également les positionnements exprimés dans [l'avis conjoint](#) publié par le CBCB et l'OICV le 5 mars 2019, et apporte les précisions suivantes à l'égard de quelques attentes de la Ligne directrice:

- Les modifications apportées aux dérivés existants uniquement pour tenir compte de la réforme des taux d'intérêt de référence, ne créent pas de nouveaux dérivés au sens de la Ligne directrice;
- Il n'est pas nécessaire de conclure des ententes relatives à la documentation, à la garde et à l'exploitation liée à l'échange de marges initiales entre les institutions visées tant que le montant de marge initiale à échanger ne s'approche pas du seuil de 75 millions de dollars canadiens.

L'Autorité publiera prochainement une version modifiée de la Ligne directrice afin d'y inclure les clarifications en lien avec les points mentionnés ci-haut.

De plus, il y aura ajout d'une phase d'entrée en vigueur des attentes en matière d'échange de marges initiales pour les institutions visées faisant partie d'un groupe financier, dont le montant notionnel brut moyen de l'ensemble de ses dérivés visés en cours à la fin des mois de mars, avril et mai de l'année 2021, excluant les dérivés transigés entre les entités de ce même groupe financier, est supérieur à 75 milliards de dollars canadiens.

Pour toute question, veuillez communiquer avec :

Karim Trad
Direction de l'encadrement prudentiel des institutions financières
karim.trad@lautorite.qc.ca

Le 19 août 2021

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Protocole d'entente en matière de consultation, de coopération et d'échange d'information dans le cadre de la supervision des sociétés visées

(Voir section 3.1 du présent bulletin)

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BRENNAN, DANIEL	BOMBARDIER INC.	20210014219-1	2021-08-11	3 600,00 \$
CHAMANDY, GLENN J.	LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.	20210014254-1	2021-08-12	5 000,00 \$
CREST RESOURCES INC.	CLEGHORN MINERALS LTD.	20210014260-1	2021-08-12	1 400,00 \$
DE GEUS, MICHAEL ADAM	NEPTUNE SOLUTIONS BIEN-ÊTRE INC.	20210014258-1	2021-08-12	100,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
DUMAS, MARK	GRUPE PEAK FINTECH INC.	20210014261-1	2021-08-12	400,00 \$
GALLAGHER, JEAN-CHRISTOPHE	BOMBARDIER INC.	20210014220-1	2021-08-11	3 600,00 \$
GOLDENTREE ASSET MANAGEMENT LP	PAGES JAUNES LIMITEE	20210014250-1	2021-08-12	500,00 \$
HELIE, PIERRE	TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.	20210014225-1	2021-08-11	400,00 \$
LABRECQUE, JEAN-CHARLES	GLEN EAGLE RESOURCES INC.	20210014259-1	2021-08-12	500,00 \$
LIKORAY, PETER	BOMBARDIER INC.	20210014221-1	2021-08-11	3 600,00 \$
AYA OR & ARGENT INC.	AYA OR & ARGENT INC.	20210014218-1	2021-08-11	3 100,00 \$
MULLER, LORENZ ANDREW	MILESTONE PHARMACEUTIQUES INC.	20210014252-1	2021-08-12	10 000,00 \$
OLIVETO, JOSEPH GERARD	MILESTONE PHARMACEUTIQUES INC.	20210014253-1	2021-08-12	5 000,00 \$
OUELLETTE, FRANCOIS	BOMBARDIER INC.	20210014222-1	2021-08-11	3 600,00 \$
OUELLETTE, MICHEL	BOMBARDIER INC.	20210014223-1	2021-08-11	3 600,00 \$
SCHAFER, CHRISTOPHER	LIGHTSPEED COMMERCE INC.	20210014256-1	2021-08-12	2 200,00 \$
SISLIAN, PAUL	BOMBARDIER INC.	20210014224-1	2021-08-11	3 600,00 \$

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
VEILLEUX, NICOLE	MINES ABCOURT INC.	20210014255-1	2021-08-12	1 000,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
Aucune information				

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
Aucune information					

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Technologies D-BOX inc.

Interdit à Louis Bernier, Brigitte Bourque, Denis Chamberland, Ève Laurier, Sébastien Mailhot, Luc Martin, David Montpetit et Jean-Pierre Trahan d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Technologies D-BOX inc. parce que celle-ci ne s'est pas conformée aux obligations de dépôt de ses documents intermédiaires prévues aux Règlement 51-102 et au Règlement 52-109, et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de Technologies D-BOX inc. qui peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant Technologies D-BOX inc. qui n'a pas été rendu public.

Décision n°: 2021-IC-0024

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
mdf commerce inc.	17 août 2021	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Banque de Montréal	13 août 2021	Ontario
Brookfield Renewable Partners L.P. Brookfield Renewable Partners ULC Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc.	12 août 2021	Ontario
Discovery 2021 Short Duration LP	11 août 2021	Ontario
Fonds d'actions américaines de moyennes capitalisations Mawer	13 août 2021	Alberta
MCAN Mortgage Corporation	13 août 2021	Ontario
Ninepoint 2021 Short Duration Flow- Through Limited Partnership	17 août 2021	Ontario
The Very Good Food Company Inc.	13 août 2021	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Bitfarms Ltd.	13 août 2021	Ontario
Catégorie canadienne revenu de dividendes AlphaDelta	13 août 2021	Colombie-Britannique
Catégorie mondiale revenu de dividendes AlphaDelta		
Catégorie de croissance tactique AlphaDelta		
FNB Bitcoin carbo-négatif Accelerate	16 août 2021	Alberta
Fonds indiciel cybersécurité Evolve	17 août 2021	Ontario
Fonds indiciel innovation automobile Evolve		
Fonds Rendement amélioré de banques américaines Evolve		
Fonds Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve		
Fonds Actif actions privilégiées canadiennes Evolve		
Fonds Actif titres à revenu fixe mondiaux Evolve		
Fonds Compte d'épargne à intérêt élevé		
FNB indiciel Actions privilégiées et dividende stable Evolve		
Fonds Chefs de file du futur Evolve		
Gibson Energy Inc.	17 août 2021	Alberta
Sprott Physical Uranium Trust	11 août 2021	Ontario
Tidewater Renewables Ltd.	12 août 2021	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Eat Beyond Global Holdings Inc.	12 août 2021	Colombie-Britannique
FNB alpha Innovation mondiale CI	16 août 2021	Ontario
FNB Horizons Actif prêts de rang supérieur à taux variable	12 août 2021	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Aucune information.

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Brookfield Renewable Partners L.P. (« BRP »), Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. et Brookfield Renewable Partners ULC

Vu la demande présentée par BRP, Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. et Brookfield Renewable Partners ULC (les « émetteurs ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 août 2021 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, RLRQ, c. V-1.1, r. 24 (le « Règlement 51-102 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes au rapport annuel sur formulaire américain 20-F de BRP pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, lesquelles seront intégrées par renvoi dans le prospectus, ainsi que les annexes à tout autre document américain préparé conformément à la Loi de 1934, lorsqu'elles seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du *Règlement 41-101* d'établir une version française des annexes;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. Les émetteurs sont des émetteurs assujettis dans tous les territoires du Canada;
2. BRP est assujetti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
3. Les émetteurs sont dispensés de certaines obligations d'information continue prévues au *Règlement 51-102* pourvu qu'ils déposent auprès de l'Autorité tous les documents que BRP doit déposer aux termes de la Loi de 1934;
4. Les émetteurs comptent déposer un prospectus préalable de base provisoire dans tous les territoires du Canada le ou vers le 11 août 2021;
5. Le dépôt par les émetteurs des documents de BRP sous la forme exigée en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les annexes par renvoi dans le prospectus;
6. En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, les documents contenus aux annexes n'auraient pas eu à être intégrés par renvoi dans le prospectus, n'eût été l'intégration par renvoi dans le prospectus des documents sous la forme exigée en vertu de la Loi de 1934;
7. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
8. Du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;
9. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par les émetteurs.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait le 10 août 2021.

Benoît Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n°: 2021-FS-0194

MCAN Mortgage Corporation

Vu la demande présentée par MCAN Mortgage Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 août 2021 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 13 août 2021, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 12 août 2021.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2021-FS-0197

The Very Good Food Company Inc.

Vu la demande présentée par The Very Good Food Company Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 3 août 2021 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 4 août 2021, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;

4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 3 août 2021.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2021-FS-0188

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
ABAXX TECHNOLOGIES INC.	2021-06-30
ACASTI PHARMA INC.	2021-06-30
AGJUNCTION INC.	2021-06-30
AIMIA INC.	2021-06-30
ALCANNA INC.	2021-06-30
ALEAFIA HEALTH INC.	2021-06-30
ALGONQUIN POWER & UTILITIES CORP.	2021-06-30
ALIMENTS HIGH LINER INCORPOREE (LES)	2021-07-03
ALTUS GROUP LIMITED	2021-06-30
AMERICAS GOLD AND SILVER CORPORATION	2021-06-30
ANAERGIA INC.	2021-06-30
APOLLO HEALTHCARE CORP.	2021-06-30
APPILI THERAPEUTICS INC.	2021-06-30
AUXLY CANNABIS GROUP INC.	2021-06-30
AYA OR & ARGENT INC.	2021-06-30
AYR WELLNESS INC.	2021-06-30
BIOMIND LABS INC.	2021-06-30
BITFARMS LTD.	2021-06-30
BLOOM SELECT INCOME FUND	2021-06-30
BLOOM U.S. INCOME & GROWTH FUND (*34981)	2021-06-30
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2021-06-30
BOAT ROCKER MEDIA INC.	2021-06-30
BOSTON PIZZA ROYALTIES INCOME FUND	2021-06-30
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.	2021-06-30
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT REINSURANCE PARTNERS LTD.	2021-06-30
CANADIAN CREDIT CARD TRUST II	2021-06-30
CANICKEL MINING LIMITED	2021-06-30
CANLAN ICE SPORTS CORP.	2021-06-30
CAPITAL DESJARDINS INC.	2021-06-30
CARDIOL THERAPEUTICS INC.	2021-06-30
CERVUS EQUIPMENT CORPORATION	2021-06-30
CES ENERGY SOLUTIONS CORP	2021-06-30
CHARLOTTE'S WEB HOLDINGS INC	2021-06-30
CINEPLEX INC.	2021-06-30
CIPHER PHARMACEUTICALS INC.	2021-06-30
COMPAGNIE ELECTRIQUE LION (LA)	2021-06-30
CONDOR PETROLEUM INC.	2021-06-30
CONSOLIDATED HCI HOLDINGS CORPORATION	2021-06-30
CORPORATION FIERA CAPITAL	2021-06-30
CORPORATION MOTEURS TAIGA	2021-06-30
CORPORATION PHARMACEUTIQUE NYMOX	2021-06-30
CPI CARD GROUP INC.	2021-06-30
CRESCO LABS INC.	2021-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CROWN CAPITAL PARTNERS INC.	2021-06-30
CYBIN INC.	2021-06-30
CYMBRIA CORPORATION	2021-06-30
DISTINCTION ENERGY CORP.	2021-06-30
DIVERSIFIED ROYALTY CORP.	2021-06-30
DOCEBO INC.	2021-06-30
DOMAN BUILDING MATERIALS GROUP LTD.	2021-06-30
EARTH ALIVE CLEAN TECHNOLOGIES INC.	2021-06-30
ERDENE RESOURCE DEVELOPMENT CORPORATION	2021-06-30
ETHER CAPITAL CORPORATION	2021-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
EXCHANGE INCOME CORPORATION	2021-06-30
EXPLOITATION MINIERE GOLDGROUP INC.	2021-06-30
FARMERS EDGE INC.	2021-06-30
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUEBEC	2021-06-30
FIDUCIE D'ARGENT PHYSIQUE SPROTT	2021-06-30
FIDUCIE D'OR ET D'ARGENT PHYSIQUES SPROTT	2021-06-30
FIDUCIE D'OR PHYSIQUE SPROTT	2021-06-30
FIDUCIE DE PLATINE ET DE PALLADIUM PHYSIQUES SPROTT	2021-06-30
FIDUCIE DE TITRISATION AUTOMOBILE FORD	2021-06-30
FIDUCIE IMMEUBLE FIRM CAPITAL	2021-06-30
FILO MINING CORP.	2021-06-30
FIRST MAJESTIC SILVER CORP.	2021-06-30
FIRST MINING GOLD CORP.	2021-06-30
FISSION URANIUM CORP.	2021-06-30
FNB ACTIF D'ACTIONS PRIVILEGIEES DYNAMIQUE (#39628)	2021-06-30
FNB ACTIF D'OBLIGATIONS CROISEES DYNAMIQUE (#39628)	2021-06-30
FNB ACTIF DE DIVIDENDES AMERICAINS DYNAMIQUE (#39628)	2021-06-30
FNB ACTIF DE DIVIDENDES CANADIENS DYNAMIQUE (#39628)	2021-06-30
FNB ACTIF DE DIVIDENDES MONDIAUX DYNAMIQUE (#39628)	2021-06-30
FNB ACTIF DE SERVICES FINANCIERS MONDIAUX DYNAMIQUE (#39628)	2021-06-30
FNB ACTIF DE SOCIETES AMERICAINES MOYENNES DYNAMIQUE (#39628)	2021-06-30
FNB ACTIF DE TITRES DE QUALITE A TAUX VARIABLE DYNAMIQUE (#39628)	2021-06-30
FNB ACTIF TACTIQUE D'OBLIGATIONS DYNAMIQUE (#39628)	2021-06-30
FONDS CANADIEN D'OBLIGATIONS MAWER (#14744)	2021-06-30
FONDS COTE 100 GRANDES SOCIETES CANADIENNES (#10561)	2021-06-30
FONDS COTE 100 PREMIER (#10561)	2021-06-30
FONDS COTE 100 REVENU (#10561)	2021-06-30
FONDS COTE 100 US (#10561)	2021-06-30
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES MAWER (#14744)	2021-06-30
FONDS D'ACTIONS INTERNATIONALES MAWER (#14744)	2021-06-30
FONDS D'ACTIONS MARCHES EMERGENTS MAWER (#14744)	2021-06-30
FONDS D'ACTIONS MONDIALES MAWER (#14744)	2021-06-30
FONDS D'ACTIONS U.S. MAWER (#14744)	2021-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITE SUPERIEURE RIDGEWOOD	2021-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES RESIDENTIELS CANADIENS	2021-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER H&R	2021-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER NEXUS	2021-06-30
FONDS EQUILIBRE AVANTAGE FISCAL MAWER (#14744)	2021-06-30
FONDS EQUILIBRE MAWER (#14744)	2021-06-30
FONDS EQUILIBRE MONDIAL MAWER (#14744)	2021-06-30
FONDS INTERNATIONAL DE GRANDES CAPITALISATIONS MAWER (#14744)	2021-06-30
FONDS MARCHE MONETAIRE CANADIEN MAWER (#14744)	2021-06-30
FONDS MONDIAL DE PETITES CAPITALISATIONS MAWER (#14744)	2021-06-30
FONDS NORTH GROWTH CANADIAN EQUITY (#35286)	2021-06-30
FONDS NORTH GROWTH U.S. EQUITY ADVISOR (#35286)	2021-06-30
FONDS NOUVEAU DU CANADA MAWER (#14744)	2021-06-30
FORTUNE MINERALS LIMITED	2021-06-30
FURY GOLD MINES LIMITED	2021-06-30
GALAXY DIGITAL HOLDINGS LTD.	2021-06-30
GALAXY RESOURCES LIMITED	2021-06-30
GAMESYS GROUP PLC	2021-06-30
GLACIER MEDIA INC.	2021-06-30
GROUPE ALITHYA INC.	2021-06-30
HALO COLLECTIVE INC.	2021-06-30
HANWEI ENERGY SERVICES CORP.	2021-06-30
HELIUS MEDICAL TECHNOLOGIES INC.	2021-06-30
HERITAGE GLOBAL INC.	2021-06-30
HOME CAPITAL GROUP INC.	2021-06-30
HUT 8 MINING CORP.	2021-06-30
IM CANNABIS CORP.	2021-06-30
INDIGO BOOKS & MUSIC INC.	2021-07-03
INDUSTRIES AVCORP INC. (LES)	2021-06-30
INDUSTRIES LASSONDE INC.	2021-07-03
INPUT CAPITAL CORP.	2021-06-30
INTERMAP TECHNOLOGIES CORPORATION	2021-06-30
INVENTRONICS LIMITED	2021-06-30
INVESCO LTD.	2021-06-30
ISHARES CANADIAN FINANCIAL MONTHLY INCOME ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES CANADIAN FUNDAMENTAL INDEX ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES CANADIAN GROWTH INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CANADIAN HYBRID CORPORATE BOND INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CANADIAN REAL RETURN BOND INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CANADIAN SELECT DIVIDEND INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CANADIAN VALUE INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CHINA INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CONSERVATIVE SHORT TERM STRATEGIC FIXED INCOME	2021-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
ETF (#20826)	
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
ISHARES CONSERVATIVE STRATEGIC FIXED INCOME ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CONVERTIBLE BOND INDEX ETF (*34267) (#25938)	2021-06-30
ISHARES CORE BALANCED ETF PORTFOLIO (#25938)	2021-06-30
ISHARES CORE CANADIAN COPORATE BOND INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE CANADIAN GOVERNMENT BOND INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE CANADIAN LONG TERM BOND INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE CANADIAN SHORT TERM CORPORATE BOND INDEX ETF(#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE CANADIAN SHORT TERM BOND INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE CANADIAN UNIVERSE BOND INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE CONSERVATIVE BALANCED ETF PORTFOLIO (#42919)	2021-06-30
ISHARES CORE EQUITY ETF PORTFOLIO (#42919)	2021-06-30
ISHARES CORE GROWTH ETF PORTFOLIO (#25938)	2021-06-30
ISHARES CORE INCOME BALANCED ETF PORTFOLIO (#42919)	2021-06-30
ISHARES CORE MSCI ALL COUNTRY WORLD EX CANADA INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE MSCI CANADIAN QUALITY DIVIDEND INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE MSCI EAFE IMI INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE MSCI EAFE IMI INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE MSCI EMERGING MARKETS IMI INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE MSCI GLOBAL QUALITY DIVIDEND INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE MSCI GLOBAL QUALITY DIVIDEND INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE MSCI US QUALITY DIVIDEND INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE MSCI US QUALITY DIVIDEND INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE S&P U.S.TOTAL MARKET INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE S&P U.S.TOTAL MARKET INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE S&P 500 INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE S&P 500 INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES CORE S&P/TSX CAPPED COMPOSITE INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES DIVERSIFIED MONTHLY INCOME ETF (#20826)	2021-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
ISHARES EMERGING MARKETS FUNDAMENTAL INDEX ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES EQUAL WEIGHT BANC & LIFECO ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES ESG ADVANCED MSCI CANADA INDEX ETF (#42375)	2021-06-30
ISHARES ESG ADVANCED MSCI EAFE INDEX ETF (#42375)	2021-06-30
ISHARES ESG ADVANCED MSCI USA INDEX ETF (#42375)	2021-06-30
ISHARES ESG AWARE CANADIAN AGGREGATE BOND INDEX ETF (#42375)	2021-06-30
ISHARES ESG AWARE CANADIAN SHORT TERM BOND INDEX ETF (#42375)	2021-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ISHARES ESG AWARE MSCI CANADA INDEX ETF (#42375)	2021-06-30
ISHARES ESG AWARE MSCI EAFE INDEX ETF (#42375)	2021-06-30
ISHARES ESG AWARE MSCI EMERGING MARKETS INDEX ETF (#42375)	2021-06-30
ISHARES ESG AWARE MSCI USA INDEX ETF (#42375)	2021-06-30
ISHARES ESG BALANCED ETF PORTFOLIO (#42375)	2021-06-30
ISHARES ESG CONSERVATIVE BALANCED ETF PORTFOLIO (#42375)	2021-06-30
ISHARES ESG EQUITY ETF PORTFOLIO (#42375)	2021-06-30
ISHARES ESG GROWTH ETF PORTFOLIO	2021-06-30
ISHARES ESG MSCI CANADA LEADERS INDEX ETF (#42375)	2021-06-30
ISHARES ESG MSCI EAFE LEADERS INDEX ETF (#42375)	2021-06-30
ISHARES ESG MSCI USA LEADERS INDEX ETF (#42375)	2021-06-30
ISHARES FLOATING RATE INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES GLOBAL AGRICULTURE INDEX ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES GLOBAL GOVERNMENT BOND INDEX ETF (CAD-HEDGED)(#25938)	2021-06-30
ISHARES GLOBAL HEALTHCARE INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES GLOBAL INFRASTRUCTURE INDEX ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES GLOBAL MONTHLY DIVIDEND INDEX ETF (CAD-HEDGED) (*34268) (#25938)	2021-06-30
ISHARES GLOBAL REAL ESTATE INDEX ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES GLOBAL WATER INDEX ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES GOLD BULLION ETF (#39005)	2021-06-30
ISHARES HIGH QUALITY CANADIAN BOND INDEX ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES INDIA INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES INTERNATIONAL FUNDAMENTAL INDEX ETF (#25938)	2021-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ISHARES J.P.MORGAN USD EMERGING MARKETS BOND INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES JANTZI SOCIAL INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES JAPAN FUNDAMENTAL INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#25938)	2021-06-30
ISHARES MSCI EAFE INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES MSCI EMERGING MARKETS INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES MSCI EUROPE IMI INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES MSCI EUROPE IMI INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES MSCI MIN VOL CANADA INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES MSCI MIN VOL EAFE INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES MSCI MIN VOL EAFE INDEX ETF (CAD-HEDGED)(#20826)	2021-06-30
ISHARES MSCI MIN VOL EMERGING MARKETS INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES MSCI MIN VOL GLOBAL INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES MSCI MIN VOL GLOBAL INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES MSCI MIN VOL USA INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES MSCI MIN VOL USA INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES MSCI MULTIFACTOR CANADA INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES MSCI MULTIFACTOR EAFE INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES MSCI MULTIFACTOR EAFE INDEX ETF (CAD-HEDGED)(#20826)	2021-06-30
ISHARES MSCI MULTIFACTOR USA INDEX ETF (#20826)	2021-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ISHARES MSCI MULTIFACTOR USA INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES MSCI USA MOMENTUM FACTOR INDEX ETF (#42980)	2021-06-30
ISHARES MSCI USA QUALITY FACTOR INDEX ETF (#42980)	2021-06-30
ISHARES MSCI USA VALUE FACTOR INDEX ETF (#42980)	2021-06-30
ISHARES MSCI WORLD INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES NASDAQ 100 INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES PREMIUM MONEY MARKET ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES S&P GLOBAL CONSUM. DISCRETIONARY INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES S&P GLOBAL INDUSTRIALS INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ISHARES S&P U.S. SMALL-CAP INDEX ETF (#42980)	2021-06-30
ISHARES S&P U.S. SMALL-CAP INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#42980)	2021-06-30
ISHARES S&P U.S.MID-CAP INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES S&P U.S.MID-CAP INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES S&P/TSX CANADIAN DIVIDEND ARISTOCRATS INDEX ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES S&P/TSX CANADIAN PREFERRED SHARE INDEX ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES S&P/TSX CAPPED CONSUMER STAPLES INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES S&P/TSX CAPPED ENERGY INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES S&P/TSX CAPPED FINANCIALS INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES S&P/TSX CAPPED INFORMATION TECHNOLOGY INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES S&P/TSX CAPPED MATERIALS INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES S&P/TSX CAPPED REIT INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES S&P/TSX CAPPED UTILITIES INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES S&P/TSX COMPLETION INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES S&P/TSX COMPOSITE HIGH DIVIDEND INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES S&P/TSX GLOBAL BASE METALS INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES S&P/TSX GLOBAL GOLD INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES S&P/TSX NORTH AMERICAN PREFERRED STOCK INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES S&P/TSX SMALLCAP INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES S&P/TSX 60 INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES SHORT DURATION HIGH INCOME ETF (CAD-HEDGED) (#25938)	2021-06-30
ISHARES SHORT TERM HIGH QUALITY CANADIAN BOND INDEX ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES SHORT TERM STRATEGIC FIXED INCOME ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES SILVER BULLION ETF (#39005)	2021-06-30
ISHARES U.S. HIGH DIVIDEND EQUITY INDEX ETF (#20826)	2021-06-30
ISHARES U.S. HIGH DIVIDEND EQUITY INDEX ETF (CAD-HEDGED)(#20826)	2021-06-30
ISHARES U.S. HIGH YIELD BOND INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES U.S. HIGH YIELD FIXED INCOME INDEX ETF(CAD-HEDGED)(*34269)(#25938)	2021-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
ISHARES U.S. IG CORPORATE BOND INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES U.S. SMALL CAP INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#20826)	2021-06-30
ISHARES US DIVIDEND GROWERS INDEX ETF (CAD-HEDGED) (#25938)	2021-06-30
ISHARES US FUNDAMENTAL INDEX ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES 1-10 YEAR LADDERED CORPORATE BOND INDEX ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES 1-10 YEAR LADDERED GOVERNMENT BOND INDEX ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES 1-5 YEAR LADDERED CORPORATE BOND INDEX ETF (#25938)	2021-06-30
ISHARES 1-5 YEAR LADDERED GOVERNMENT BOND INDEX ETF (#25938)	2021-06-30
JOSEMARIA RESOURCES INC.	2021-06-30
JUST ENERGY GROUP INC.	2021-06-30
KENSINGTON PRIVATE EQUITY FUND	2021-06-30
KITS EYECARE LTD.	2021-06-30
LIBERTY GOLD CORP.	2021-06-30
LIMAL BIOSCIENCES INC.	2021-06-30
LXRANDCO, INC.	2021-06-30
MACKENZIE MASTER LIMITED PARTNERSHIP	2021-06-30
MAPLE GOLD MINES LTD.	2021-06-30
MARATHON GOLD CORPORATION	2021-06-30
MAV BEAUTY BRANDS INC.	2021-06-30
MCAN MORTGAGE CORPORATION	2021-06-30
MCI ONEHEALTH TECHNOLOGIES INC.	2021-06-30
MICLOUD TECHNOLOGIES CORP.	2021-06-30
MEDEXUS PHARMACEUTICALS INC.	2021-06-30
MEDICAL FACILITIES CORPORATION	2021-06-30
META MATERIALS INC.	2021-06-30
METALLA ROYALTY & STREAMING LTD.	2021-06-30
MICROBIX BIOSYSTEMS INC.	2021-06-30
MIND MEDICINE INC.	2021-06-30
MINES D'OR DYNACOR INC.	2021-06-30
MINES MONETA PORCUPINE INC. (LES)	2021-06-30
MINTO APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2021-06-30
MOUNT LOGAN CAPITAL INC.	2021-06-30
NEO PERFORMANCE MATERIALS INC.	2021-06-30
NEUPATH HEALTH INC.	2021-06-30
NEWCORE GOLD LTD.	2021-06-30
NEXT HYDROGEN SOLUTIONS INC.	2021-06-30
NORTHWEST HEALTHCARE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2021-06-30
NOUVEAU MONDE GRAPHITE INC.	2021-06-30
OCEANIC IRON ORE CORP.	2021-06-30
PAN ORIENT ENERGY CORP.	2021-06-30
PAPIERS TISSU KP INC.	2021-06-30
PARK LAWN CORPORATION	2021-06-30
PAYFARE INC.	2021-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
PERPETUAL ENERGY INC.	2021-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
PET VALU HOLDINGS LTD.	2021-06-30
PEYTO EXPLORATION & DEVELOPMENT CORP.	2021-06-30
PIERIDAE ENERGY LIMITED	2021-06-30
PRETIUM RESOURCES INC.	2021-06-30
PROBITY MINING 2020 SHORT DURATION FLOW THROUGH LTD. PART. CAT. COLOMBIE-BRITA.	2021-06-30
PROBITY MINING 2020 SHORT DURATION FLOW THROUGH LTD. PART. CATEGORIE NATIONALE	2021-06-30
PROBITY MINING 2020 SHORT DURATION FLOW THROUGH LTD. PART. CATEGORIE QUEBEC	2021-06-30
PROBITY MINING 2020-II SHORT DUR. FLOW- THROUGH LIM. PART. - CAT. COL. BRIT.	2021-06-30
PROBITY MINING 2020-II SHORT DUR. FLOW- THROUGH LIM. PART. - CATEGORIE NATIONALE	2021-06-30
PROBITY MINING 2020-II SHORT DUR. FLOW- THROUGH LIM. PART. - CATEGORIE QUEBEC	2021-06-30
PROBITY MINING 2021 SHORT DUR. FLOW- THROUGH LIM. PART. - CAT. COLOMBIE BRIT.	2021-06-30
PROBITY MINING 2021 SHORT DURATION FLOW- THROUGH LIM. PART. - CATEGORIE NATIONAL	2021-06-30
PROBITY MINING 2021 SHORT DURATION FLOW- THROUGH LIM. PART. - CATEGORIE QUEBEC	2021-06-30
PYROGENESE CANADA INC.	2021-06-30
RESSOURCES ALTAI INC.	2021-06-30
RESSOURCES CARTIER INC.	2021-06-30
RESSOURCES ET ENERGIE SQUATEX INC.	2021-06-30
RESSOURCES YORBEAU INC. (LES)	2021-06-30
RESSOURCES ZHEN DING INC.	2021-06-30
RESVERLOGIX CORP.	2021-06-30
SABINA GOLD & SILVER CORP.	2021-06-30
SIERRA WIRELESS, INC.	2021-06-30
SIR ROYALTY INCOME FUND	2021-06-30
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2021-07-03
SOFTCHOICE CORPORATION	2021-06-30
SOUTHGOBI RESOURCES LTD.	2021-06-30
SPARTAN DELTA CORP.	2021-06-30
SPECTRAL MEDICAL INC.	2021-06-30
STAR DIAMOND CORPORATION	2021-06-30
STARLIGHT HYBRID GLOBAL REAL ASSETS TRUST	2021-06-30
STORM RESOURCES LTD.	2021-06-30
SUPREMEX INC.	2021-06-30
THERAPEUTIQUE KNIGHT INC.	2021-06-30
THERAPEUTIQUES REPARE INC.	2021-06-30
TORONTO HYDRO CORPORATION	2021-06-30
TOUCHSTONE EXPLORATION INC.	2021-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
TRULIEVE CANNABIS CORP.	2021-06-30
TVI PACIFIC INC.	2021-06-30
URBANA CORPORATION	2021-06-30
VERMILION ENERGY INC.	2021-06-30
VERSUS SYSTEMS INC.	2021-06-30
VICTORIA GOLD CORP.	2021-06-30
VIVO CANNABIS INC.	2021-06-30
WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED	2021-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
WELL HEALTH TECHNOLOGIES CORP.	2021-06-30
WHEATON PRECIOUS METALS CORP.	2021-06-30
XEBEC ADSORPTION INC.	2021-06-30

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
VANADIUMCORP RESOURCE INC.	2020-10-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
VANADIUMCORP RESOURCE INC.	2020-10-31

<i>CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION</i>	
	Date du document
BLOCKMINT TECHNOLOGIES INC.	
CLEGHORN MINERALS LTD.	
GETCHELL GOLD CORP.	
GROUPE ALITHYA INC.	
LEGEND POWER SYSTEMS INC.	
MEDEXUS PHARMACEUTICALS INC.	
NEIGHBOURLY PHARMACY INC.	
OPEN TEXT CORPORATION	

<i>NOTICE ANNUELLE</i>	
	Date du document
ROYAL GOLD, INC.	2021-06-30

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien	AVIS
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services	L'information publiée dans cette annexe provient du
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don	Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujetti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs	Les initiés assujettis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti dans un délai de cinq jours , sauf dans certains cas précis.
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur	
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options	
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options	
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options	
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription	
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription	
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription	
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription	
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription	
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription	
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant	
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers	
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers	
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers	
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers	
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété	
40 : Vente à découvert	97 : Autres	
	99 : Correction d'information	
	NATURE DE L'EMPRISE	
	D : Propriété directe	
	I : Propriété indirecte	
	C : Contrôle	
	AUTRES MENTIONS	
	O : Opération originale	
	M : Première modification	
	M' : Deuxième modification	
	M'' : Troisième modification, etc.	
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).	

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
01 Communique Laboratory Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stringer, Brian	5	O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.3200	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	0.3200	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	0.3200	ON
Absolute Software Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lapierre, Dianne Elizabeth	5	O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	392		BC
<i>Droits Restricted Share Unit</i>								
Lapierre, Dianne Elizabeth	5	O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 004)		BC
AcuityAds Holdings Inc.								
<i>Droits DSU</i>								
Donohue, Elisabeth Brooks	4	O	2021-06-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 284		ON
Aegis Brands Inc. (formerly, The Second Cup Ltd.)								
<i>Options</i>								
Lee, Melinda	5	O	2018-03-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.9588	ON
AgJunction Inc. (formerly Hemisphere GPS Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Edmonds, Scott Blair	4	O	2021-05-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	109 756		AB
<i>Restricted Shares</i>								
Edmonds, Scott Blair	4	O	2021-05-21	D	36 - Conversion ou échange	(109 756)		AB
AIRBOSS OF AMERICA CORP.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Flatt, James Gordon	3							
Skky Capital Corporation Limited	PI	O	2021-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 999	36.4670	ON
Strategem Capital Corporation	PI	O	2021-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 999	36.4670	ON
Alamos Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Barwell, Christine	5	O	2021-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	406	9.3679	ON
Bostwick, Christopher John	5	O	2021-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	526	9.3679	ON
Chavez - Martinez, Mario Luis	5	O	2021-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	534	7.4284USD	ON
Engelstad, Nils Frederik Jonas	5, 8	O	2021-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	514	9.3679	ON
Fisher, Gregory S.	5	O	2021-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	277	9.3679	ON
Fitzgerald, John Michael	5	O	2021-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	454	9.3679	ON
MacPhail, Peter	5	O	2021-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	742	9.3679	ON
McCluskey, John	4, 5	O	2021-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 202	9.3700	ON
Parsons, Scott Kyle	5	O	2021-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	9.3679	ON
Parsons, Scott Russell Gordon	5	O	2021-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	339	9.3679	ON
PAULSE, ADRIAN	5	O	2021-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	304	9.3679	ON
Porter, James	5	O	2021-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	742	9.3679	ON
Thompson, Rebecca	5	O	2021-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	336	9.3679	ON
Webster, Colin	5	O	2021-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	301	9.3679	ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Prichard, John Robert Stobo	4	O	2021-08-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	497		ON
Alaris Equity Partners Income Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
DEL COURT, GREGG	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 830		AB
Driscoll, Darren John	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 539		AB
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	18.0000	AB
ERVIN, MICHAEL DONALD	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 250		AB
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 100)	18.0800	AB
Evans, Marla May	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500		AB
FRAZER, AMANDA MAI	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 830		AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	18.0100	AB
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.0300	AB
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 345)	17.8500	AB
King, Stephen Walter	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	41 416		AB
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	17.7400	AB
KRAWETZ, CURTIS JAMES	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 039		AB
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 539)	17.8700	AB
MacEachern, Daniel	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 830		AB
McCarthy, Elizabeth Teresa	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 416		AB
TIMBERLAKE, DEVIN	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 207		AB
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 829)	17.8000	AB
<i>Restricted Trust Units</i>								
DEL COURT, GREGG	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 448)		AB
Driscoll, Darren John	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 717)		AB
ERVIN, MICHAEL DONALD	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 104)		AB
Evans, Marla May	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 500)		AB
FRAZER, AMANDA MAI	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 567)		AB
King, Stephen Walter	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(36 019)		AB
KRAWETZ, CURTIS JAMES	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 572)		AB
MacEachern, Daniel	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 623)		AB
McCarthy, Elizabeth Teresa	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 750)		AB
TIMBERLAKE, DEVIN	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 132)		AB
Altius Renewable Royalties Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gaumont, André	4, 6	O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.4000	ON
American Hotel Income Properties REIT LP								
<i>Parts</i>								
O'Neill, Robert Francis	4, 5	O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.1500	BC
Americas Gold and Silver Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Blasutti, Darren John	5							
Blasutti Holdings #2	PI	O	2021-08-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 300	1.2732	ON
Argonaut Gold Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Kofman, James Edward	4	O	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	86 486		ON
		M	2021-02-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	64 054		ON
Aritzia Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Morgan, Philippa (Pippa)	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	20 000		BC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	40.1750	BC
<i>Options</i>								
Morgan, Philippa (Pippa)	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		BC
Artemis Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ethans, Lisa Diane	4	O	2021-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Shandro, Janis Alexandra	4	O	2021-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Actions privilégiées Series A</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	24.8300	MB
<i>Actions privilégiées Series E</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 624	23.6294	MB
<i>Deferred Units</i>								
Irwin, Heather-Ann	4	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	22	11.7200	MB
Shaikh, Mazhar H. (Mike)	4	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	31	11.7200	MB
Tammer, Aida Evelyn	4	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	15	11.7200	MB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Wigmore, Elisabeth Shirley	4	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	32	11.7200	MB
Zucker, Lauren	4	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	191	11.7200	MB
Parts								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	391 730	11.7497	MB
Restricted Units								
Koenig, Jaclyn	5	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	33	11.7200	MB
Manji, Samir Aziz	4, 6, 5	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	219	11.7200	MB
Martens, Philip	5	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	60	11.7200	MB
Riley, Kimberly	5	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	47	11.7200	MB
ATS Automation Tooling Systems Inc.								
Actions ordinaires								
Roberts, Simon	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	5 000	15.8300	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	44.2522	ON
Options								
Roberts, Simon	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	15.8300	ON
B2Gold Corp.								
Actions ordinaires								
Bartz, Eduard	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 936	4.7600	BC
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 936	4.6700	BC
Cinnamond, Michael Andrew	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	48 767	4.7600	BC
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 429)	4.6700	BC
Craig, Dale Alton	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 936	4.7600	BC
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 721)	4.6700	BC
Garagan, Thomas	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	48 767	4.7600	BC
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 429)	4.6700	BC
Johnson, Clive Thomas	4	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	174 157	4.7900	BC
Lytte, William	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	48 767	4.7600	BC
MacLean, Ian	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 710	4.7600	BC
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 082)	4.6700	BC
Rajala, John Alex	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	24 386	4.7600	BC
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 253)	4.6700	BC
Reeder, Neil	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 452	4.7600	BC
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 452)	4.6700	BC
Richer, Roger	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	48 767	4.7600	BC
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 429)	4.6700	BC
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	4.8200	BC
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 739)	4.9000	BC
Scott, Brian	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 936	4.7600	BC
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 129)	4.6700	BC
Stansbury, Dennis	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	41 800	4.7600	BC
Droits								
Rajala, John Alex	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(24 386)	4.7600	BC
Droits Cash Settled								
Kelly, Liane Catherine	4	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 403	4.7900	BC
Droits Deferred Share Units								
Bullock, Kevin	4	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 403		BC
Cross, Robert Melvin Douglas	4	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 017	4.7900	BC
Gayton, Robert	4	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 403	4.7900	BC
Johnson, George	4	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 403	4.7900	BC
Korpan, Jerry	4	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 403	4.7900	BC
Mtshisi, Bongani	4	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 403	4.7900	BC
Weisman, Robin Leslie	4	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 403	4.7900	BC
Droits Restricted Share Units								
Craig, Dale Alton	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 936)	4.7600	BC
Reeder, Neil	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 452)	4.7600	BC

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
						ou aliénés		
Initié								
Porteur inscrit								
Parts Restricted Share Units								
Scott, Brian	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 936)	4.7600	BC
Parts Restricted Share Units (Common Shares)								
Bartz, Eduard	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 936)	4.7600	BC
Restricted Share Units								
Cinnamon, Michael Andrew	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(48 767)	4.7600	BC
Garagan, Thomas	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(48 767)	4.7600	BC
Johnson, Clive Thomas	4	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(174 157)	4.7900	BC
Lytle, William	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(48 767)	4.7600	BC
MacLean, Ian	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 710)	4.7600	BC
Richer, Roger	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(48 767)	4.7600	BC
Stansbury, Dennis	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(41 800)	4.7600	BC
Badger Infrastructure Solutions Ltd.								
Actions ordinaires								
Roane, Glen Dawson	4	O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	33.2500	AB
Performance Share Unit								
Blackadar, Robert George	5	O	2021-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-08-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 228		AB
Restricted Share Units								
Blackadar, Robert George	5	O	2021-07-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-08-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 228		AB
Ballard Power Systems Inc.								
Actions ordinaires								
Murray, Jay Francis	5	O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.0800	BC
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	20.5000	BC
Options								
Murray, Jay Francis	5	O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	4.0800	BC
Banque Nationale du Canada								
Actions ordinaires								
Bertrand, Maryse	4	O	2021-08-09	D	35 - Dividende en actions	32	95.5600	QC
Boivin, Pierre	4	O	2021-08-09	D	35 - Dividende en actions	22	95.5600	QC
Brouillette, Manon	4	O	2021-08-09	D	35 - Dividende en actions	5	95.5600	QC
Charest, Yvon	4	O	2021-08-09	D	35 - Dividende en actions	10	95.5600	QC
Houde, Jean	4	O	2021-08-09	D	35 - Dividende en actions	35	95.5600	QC
Saputo, Lino Anthony	4	O	2021-08-09	D	35 - Dividende en actions	31	95.5600	QC
Savoie, Andrée	4	O	2021-08-09	D	35 - Dividende en actions	9	95.5600	QC
Thabet, Pierre	4	O	2021-08-09	D	35 - Dividende en actions	38	95.5600	QC
Unités d'actions différées (UAD) / (DSU)								
Bertrand, Maryse	4	O	2021-08-01	D	35 - Dividende en actions	182		QC
		O	2021-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	439		QC
Blouin, Pierre J.	4	O	2021-08-01	D	35 - Dividende en actions	90		QC
		O	2021-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	383		QC
Boivin, Pierre	4	O	2021-08-01	D	35 - Dividende en actions	138		QC
		O	2021-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	492		QC
Brouillette, Manon	4	O	2021-08-01	D	35 - Dividende en actions	8		QC
		O	2021-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	422		QC
Curadeau-Grou, Patricia	4	O	2021-08-01	D	35 - Dividende en actions	34		QC
		O	2021-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	456		QC
Houde, Jean	4	O	2021-08-01	D	35 - Dividende en actions	69		QC
		O	2021-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	270		QC
Kinsley, Karen	4	O	2021-08-01	D	35 - Dividende en actions	87		QC
		O	2021-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	200		QC
McKillican, Rebecca	4	O	2021-08-01	D	35 - Dividende en actions	61		QC
		O	2021-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	426		QC
Paré, Robert	4	O	2021-08-01	D	35 - Dividende en actions	50		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
BBTV Holdings Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Shahbazi, Hamed	4							
Impactreneur Capital Corp.	PI	O	2021-08-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	6.4423	BC
		O	2021-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	6.2900	BC
		O	2021-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	6.0610	BC
		O	2021-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.0800	BC
Tappin, Todd	5	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	782	6.6500	BC
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(287)	6.6500	BC
		O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 983	12.3000	BC
		O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 984	9.7000	BC
		O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 983	6.2500	BC
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 096)	12.3000	BC
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 097)	9.7000	BC
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 096)	6.2500	BC
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Tappin, Todd	5	O	2020-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	782		BC
		O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(782)	6.6500	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Tappin, Todd	5	O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 983)	12.3000	BC
		O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 984)	9.7000	BC
		O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 983)	6.2500	BC
BCE Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
HOWE, STEPHEN GUY	7	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	10 000	56.0500	QC
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	64.0000	QC
le Duc, Bernard	5							
ESP	PI	O	2021-08-09	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(10 660)	63.3400	QC
Oosterman, Wade	7	O	2021-04-15	D	35 - Dividende en actions	468	58.0600	QC
		O	2021-07-15	D	35 - Dividende en actions	441	62.4700	QC
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 963)	63.3000	QC
<i>Options</i>								
HOWE, STEPHEN GUY	7	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	56.0500	QC
Birchcliff Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Birchcliff Energy Ltd.	1	O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	247 543	4.8693	AB
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	269 257	4.7398	AB
		O	2021-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	286 800	4.7960	AB
Gerlach, Debra	4							
TD Greenline Investment Account	PI	O	2021-08-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.8500	AB
Bonterra Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Oberndorf, William	3							
Bill and Susan Oberndorf Foundation	PI	O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 021 254	4.9500USD	AB
William E. Oberndorf IRA	PI	O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 021 254)	4.9500USD	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Bonterra Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wexford Capital LP	3							
Wexford Focused Investors LLC	PI	O	2021-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	66 900	1.2700	BC
		O	2021-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	1.2800	BC
		O	2021-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	1.2900	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	264 800	1.2900	BC
Braille Energy Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Grafoid Inc.	3	O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	0.3350	ON
		O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.3300	ON
		O	2021-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	0.3300	ON
		O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.3250	ON
		O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	0.3300	ON
Brookfield Asset Management Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>								
Cockwell, Jack Lynn	4, 6							
Sanford, Partners Holdings and Partners Value Investments	PI	O	2021-08-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	71.0041	ON
Teskey, Connor David	5	O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	71.0100	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5	70.6800	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 050	70.6700	ON
Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd.								
<i>Actions échangeables Class A Limited Voting</i>								
McPhie, Douglas Paul	7	O	2021-06-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	77.2500	ON
Brookfield Business Partners L.P.								
<i>Parts de société en commandite</i>								
Court, David	4	O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	41.5000USD	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	40.5000USD	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	40.5500USD	ON
Brookfield Property Preferred L.P.								
<i>Class A Cumulative Redeemable Units, Series 1</i>								
DeNardo, Stephen	4	O	2021-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	24.7600USD	
SDSEP, LLC	PI	O	2021-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 747	24.6900USD	
BSR Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Brazeal, Franklin Blake	5	O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 762	15.3500USD	ON
Koehn, Susan Rosenbaum	5	O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 867	15.3500USD	ON
Oberste, Daniel Martin	5							
Daniel M. Oberste and Rachael B. Oberste, Trustees of The Lions Den Trust u.a.d. March 31, 2015	PI	O	2021-08-13	C	57 - Exercice de droits de souscription	6 882	15.3500USD	ON
Ray, Scott Allen	5	O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 280	15.3500USD	ON
<i>Performance Units</i>								
Brazeal, Franklin Blake	5	O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 762)	15.3500USD	ON
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(6 642)		ON
Koehn, Susan Rosenbaum	5	O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 867)	15.3500USD	ON
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 835)		ON
Oberste, Daniel Martin	5	O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 882)	15.3500USD	ON
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(5 301)		ON
Ray, Scott Allen	5	O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 280)	15.3500USD	ON
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 549)		ON
Calian Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Houston, Patrick Belanger	5	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	3 000	29.0600	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Options								
Houston, Patrick Belanger	5	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	29.0600	ON
loeb, kenneth jeffrey	4	O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	(1 100)	36.4900	ON
Canaccord Genuity Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacLachlan, Martin Lachlan	5							
Raymond James	PI	O	2021-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	13.9500	BC
Viles, Andrew Foster	5							
Canaccord Genuity Corp. - DSU	PI	O	2021-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 300)	13.8648	BC
<i>Droits Performance Share Units (PSUs)</i>								
Barlow, Jeffrey Griffin	7	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	257 072		BC
Burke, Patrick	7	O	2021-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 925		BC
		O	2021-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(79 080)		BC
		O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	213 184		BC
Daviau, Daniel Joseph	7	O	2021-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	38 674		BC
		O	2021-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(385 911)		BC
		O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	437 589		BC
Esfandi, David	7	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	63 641		BC
Freeman, Marcus Geoffrey John	7	O	2021-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 821		BC
		O	2021-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(137 916)		BC
		O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	153 566		BC
Kassie, David Jonathan	4	O	2021-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 801		BC
		O	2021-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(167 650)		BC
		O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	175 036		BC
MacFayden, Donald Duncan	7	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	57 854		BC
Melbourne, Jason Anthony	7	O	2020-11-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	126 228		BC
Raftus, Stuart	7	O	2021-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 095		BC
		O	2021-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(110 712)		BC
		O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	202 301		BC
		M	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	202 301		BC
Russell, Nicholas Brian	7	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 366		BC
Viles, Andrew Foster	5	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 914		BC
Whaling, Mark Driscoll	7	O	2021-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 415		BC
		O	2021-06-01	D	59 - Exercice au comptant	(93 947)		BC
		O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	111 770		BC
Canada Goose Holdings Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Reiss, Dani	4, 5, 3	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	26 315	30.7300	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 315)	46.7872	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Cameron, Scott	5	O	2021-08-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(1 570)		ON
		O	2021-08-13	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 321)		ON
<i>Options</i>								
Cameron, Scott	5	O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(8 296)	63.0300	ON
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(18 180)	33.9700	ON
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(16 709)	48.9300	ON
Reiss, Dani	4, 5, 3	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	(26 315)	30.7300	ON
Canadian Natural Resources Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Farrell, Dawn Lorraine	4	O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	41.6570	AB
Laut, Stephen W.	4	O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	42.2700	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	41.8004	AB
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	41.9600	AB
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	41.7990	AB
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	41.6250	AB
Tuer, David	4	O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 233)	41.6370	AB
Canadian Western Bank								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacLellan, Joseph Daryl K MacLellan	5 PI	O	2020-02-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-08-11	C	90 - Changements relatifs à la propriété	29 000		AB
M MacLellan	PI	O	2020-02-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-08-09	C	90 - Changements relatifs à la propriété	28 100		AB
MacLellan Family Trust	PI	O	2021-08-09	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(28 100)		AB
		O	2021-08-11	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(29 000)		AB
Canfor Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canfor Corporation	1	O	2021-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	25.3686	BC
		O	2021-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 600	25.2904	BC
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	25.6650	BC
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	25.0294	BC
		O	2021-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	24.8347	BC
Canso Credit Income Fund								
<i>Parts Class A Units</i>								
Canso Investment Counsel Ltd. Managed Accounts	7 PI	O	2010-07-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-07-02	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	321 873		ON
<i>Parts Class F Units</i>								
Canso Investment Counsel Ltd. Managed Accounts	7 PI	O	2010-07-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-07-31	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	38 359		ON
Capstone Mining Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mercer, Bradley	5	O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	31 000	0.5800	BC
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 000)	5.3100	BC
Pylot, Darren Murvin	4, 5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	300 000	0.5800	BC
		O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	40 000	0.5800	BC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300 000)	5.4822	BC
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	5.6079	BC
Randhawa, Raman	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	55 000	0.5800	BC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 000)	5.5005	BC
<i>Options</i>								
Mercer, Bradley	5	O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	(31 000)	0.5800	BC
Pylot, Darren Murvin	4, 5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	0.5800	BC
		O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	0.5800	BC
Randhawa, Raman	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(55 000)	0.5800	BC
Cardinal Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sterling, Stephanie	4	O	2021-08-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	125 000	0.5500	AB
<i>Bons de souscription Share Purchase</i>								
Sterling, Stephanie	4	O	2021-08-17	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(125 000)		AB
Cascades inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lemaire, Alain	4, 5	O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	174 441		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(106 923)	14.6700	QC
<i>Options options d'achat d'actions ordinaires</i> Lemaire, Alain	4, 5	O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	(174 441)	6.2600	QC
Cathedral Energy Services Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MAXWELL, RODERICK DONALD Held in RRSP	4 PI	O	2021-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.4800	AB
<i>Options</i>								
Brown, Ian Stephen	4	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	69 400	0.5000	AB
Connors, Thomas Joseph	4, 5	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	340 000	0.5000	AB
DIACHOK, DAVID NICHOLAS	5	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	140 600	0.5000	AB
Goraya, Shuja	4	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	69 400	0.5000	AB
Graham, Ian	5	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.5000	AB
Irani, Fawzi	5	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	255 000	0.5000	AB
MAXWELL, RODERICK DONALD	4	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	92 500	0.5000	AB
Miller, Kevin Michael	5	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	93 700	0.5000	AB
Picioareanu, Bogdan Alexandru	8	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	140 600	0.5000	AB
PUSTANYK, RANDAL HAROLD	4	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	255 000	0.5000	AB
SARJEANT, SCOTT DOUGLAS	4	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	69 400	0.5000	AB
Tremblay, Dale E.	4	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	69 400	0.5000	AB
CCL Industries Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Birkner, Gunther Johann	7	O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 800)	72.9000	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 100)	72.9000	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.9100	ON
Martin, Geoffrey	4, 5	O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	12 500	58.0320	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7600	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.7700	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	71.7900	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.8000	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8100	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8200	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8400	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.8500	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.8700	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8900	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8950	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.9000	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.9100	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.9300	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.9400	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.9450	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.9500	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	71.9600	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	71.9700	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.9750	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	72.0000	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.0100	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	72.0200	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.0300	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.0500	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1200	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.1300	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.1400	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1500	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.1600	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1700	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1800	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1900	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.2000	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.2300	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.2400	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.2800	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.2900	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.3000	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.3100	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.3300	ON
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	110 600	58.0320	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.0750	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.0800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.1100	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.1600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1650	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1750	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.1900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.2100	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.2200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.2300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.2400	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.2450	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.2700	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.2800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.2850	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.2900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.3000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.3100	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.3200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.3250	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	72.3300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	72.3500	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.3550	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	72.3600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.3650	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	72.3700	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.3800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.3850	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	72.3900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.3950	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	72.4000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	72.4100	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	72.4200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.4250	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	72.4300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.4400	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	72.4500	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.4550	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	72.4600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.4650	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	72.4700	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.4750	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	72.4800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.4850	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 300)	72.4900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.4950	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 400)	72.5000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	72.5100	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	72.5200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	72.5300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.5350	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	72.5400	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.5500	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.5600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.5700	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.5750	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.5800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.5850	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.5900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.5950	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	72.6000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.6050	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	72.6100	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.6200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.6250	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	72.6300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.6400	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.6500	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.6600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.6650	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.6700	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.6750	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.6800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.6900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	72.6950	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.7000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.7050	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	72.7100	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.7150	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	72.7200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.7300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	72.7400	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.7500	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.7550	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	72.7600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.7650	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.7700	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.7750	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.7800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.7900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.7950	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	72.8000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	72.8050	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	72.8100	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.8150	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	72.8200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.8250	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.8300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.8350	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	72.8400	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.8450	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.8500	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	72.8600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.8650	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	72.8700	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	72.8800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.8850	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	72.8900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.8950	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	72.9000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.9100	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.9200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.9500	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.9600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.9700	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.9800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.9900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	73.0000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	73.0200	ON
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	26 900	58.0320	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.3900	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.4100	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.4200	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.4300	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	71.4400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	71.4500	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	71.4600	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.4700	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.4800	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.4950	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.5000	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.5050	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.5100	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.5200	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.5300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.5400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.5450	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	71.5600	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.5650	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.5700	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.5800	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.6150	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	71.6400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.6500	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.6800	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.7000	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.7200	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7300	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.7400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7450	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.7900	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.8000	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.8400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.8600	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.8650	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8900	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.9200	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.9300	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.9350	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.9400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.9450	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	71.9500	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.9600	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.9700	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.9800	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.9900	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.9950	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.0000	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.0050	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	72.0100	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.0250	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.0300	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.0350	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.0400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	72.0450	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	72.0500	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.0550	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.0600	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.0650	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.0700	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.0800	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.0900	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.0950	ON
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	73 000	55.7300	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.4300	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.4400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.4600	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.4700	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	71.4800	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.4900	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.5000	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	71.5200	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	71.5300	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	71.5400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.5500	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.5600	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.5700	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	71.5800	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.5900	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	71.6000	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.6100	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	71.6200	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	71.6300	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.6400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.6500	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.6600	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.6700	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7000	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	71.7100	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.7200	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.7300	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	71.7500	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	71.7600	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.7650	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	71.7700	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	71.7900	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.8000	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.8100	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.8200	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.8400	ON
		M	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.8500	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	71.8600	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	71.8700	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8750	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.8800	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.8900	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	71.9000	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	71.9100	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	71.9200	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	71.9250	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	71.9300	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	71.9400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.9500	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	71.9600	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	72.0000	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 700)	72.0100	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.0150	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	72.0200	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	72.0300	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	72.0400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.0450	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	72.0500	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.0600	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	72.0700	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.0800	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.0900	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1050	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.1100	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1150	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1200	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	72.1300	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.1400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1600	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.1700	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1800	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.1950	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.2000	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.2100	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.2200	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	72.2300	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.2400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.2600	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.2850	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.2900	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.3000	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.3100	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.3150	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.3200	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.3250	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.3300	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	72.3400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.3500	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.3700	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.3800	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.3900	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.4100	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.4450	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.4800	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.5600	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.6100	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.6200	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.6650	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	72.7000	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.7400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.7800	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.8000	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.8050	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	72.8250	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.8400	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.8450	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.8600	ON
	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.8650	ON	
	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.8700	ON	
	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.8750	ON	
	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	72.8800	ON	
	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.8850	ON	
	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	72.8900	ON	
	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.8950	ON	
	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	72.9000	ON	
	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	73.0000	ON	
	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	73.0400	ON	
	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	73.0700	ON	
	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	73.1100	ON	
Mitchell-Harris, Scott	7	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	12 500	58.0320	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600)	72.5000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	72.6000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	72.7500	ON
Pretsell, Lee	7	O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	12 500	58.0320	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.6300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	72.6200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.6100	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.5800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	72.5000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	72.5600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.5300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.5150	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	72.5100	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.5200	ON
Washchuk, Sean	5	O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	35 000	58.0320	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	73.2200	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	73.2150	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	73.1950	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	73.1700	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	73.1600	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	73.1550	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	73.1500	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	73.0100	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	73.0000	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.9300	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.9200	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.9100	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.9050	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	72.9000	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.8800	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.8650	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.3600	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	72.3500	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.3300	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	72.3200	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.3150	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.3100	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.3050	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.3000	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	72.2200	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.1700	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.1300	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.1050	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	72.1000	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.0600	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	72.0500	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	72.0400	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.0200	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.0150	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	72.0100	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	72.0050	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 400)	72.0000	ON
		O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	12 357	55.7300	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 357)	72.0000	ON
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	21 643	55.7300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.3200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	72.3000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	72.2600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	72.1700	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	72.1600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 543)	72.1500	ON
Options								
Martin, Geoffrey	4, 5	O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	58.0320	ON
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	(110 600)	58.0320	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(26 900)	58.0320	ON
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(73 000)	55.7300	ON
Mitchell-Harris, Scott	7	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	58.0320	ON
Pretsell, Lee	7	O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	58.0320	ON
Washchuk, Sean	5	O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	58.0320	ON
		O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	(12 357)	55.7300	ON
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	(21 643)	55.7300	ON
Celestica Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Celestica Inc.	1	O	2019-05-06	D	40 - Vente à découvert	(90 300)	9.7900	ON
		M	2019-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(90 300)	9.7900	ON
		O	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	79 622	7.1400	ON
		M	2019-05-02	D	38 - Rachat ou annulation	79 622	7.1400USD	ON
Centerra Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Desjardins, Daniel Richard	5	O	2021-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 615	9.6100	ON
D'Orazio, Claudia	5	O	2021-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 218	9.6100	ON
Kwong, Dennis	5	O	2021-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 527	9.6100	ON
Millman, Darren	5	O	2021-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 673	9.6100	ON
Pearson, John William	5	O	2021-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	648	9.6100	ON
Rehman, Yousef	5	O	2021-07-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 446	9.6100	ON
Cervus Equipment Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Johnston, Robert Scott	5	O	2021-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8		AB
		O	2021-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11		AB
		O	2021-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 546)	16.6000	AB
		O	2021-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11)	17.3300	AB
CES Energy Solutions Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
CES Energy Solutions Corp.	1	O	2021-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	637 500	1.6200	AB
		O	2021-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(512 500)	1.6200	AB
CGI inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>								
Boulangier, François	5	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	100	37.8200	QC
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	112.5000	QC
Labbé, Gilles	4	O	2021-08-06	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(931)		QC
Financière Banque Nationale	PI	O	2010-01-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-08-06	I	90 - Changements relatifs à la propriété	931		QC
Lahteenmaa, Leena-Mari	5	O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	2 688	63.2300	QC
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	113.2525	QC
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	113.2050	QC
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	113.1500	QC
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	113.2000	QC
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(88)	113.2200	QC
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	113.1811	QC
<i>Options</i>								
Boulangier, François	5	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	(100)	37.8200	QC
Lahteenmaa, Leena-Mari	5	O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	(2 688)	63.2300	QC
Charlotte's Web Holdings, Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
ETF Managers Trust	3	O	2021-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	754 932	3.8700	ON
Chemtrade Logistics Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Bhardwaj, Rohit	5							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
LIRA - Rohit Bhardwaj	PI	O	2021-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 090	6.2000	ON
RSP - Rohit Bhardwaj	PI	O	2021-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 060	6.1700	ON
TFSA - Rohit Bhardwaj	PI	O	2021-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 850	6.1900	ON
Chesswood Group Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ma, Yanfeng	7	O	2021-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
2820217 Ontario Inc.	PI	O	2021-08-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Marr, Ryan	5							
Waypoint Investment Partners - Client Accounts	PI	O	2021-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	11.3900	ON
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	11.6000	ON
Rajchel, Tobias	5	O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4	11.4900	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	428	11.6493	ON
Trager, Robert	7							
AYS Investing Company	PI	O	2021-08-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	633	11.5668	ON
CI Financial Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Holland, William Thomas	4							
WH Corp.	PI	O	2021-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	25.2080	ON
		O	2021-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	25.0520	ON
		O	2021-08-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	24.5360	ON
		M	2021-08-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 500	24.5365	ON
Cipher Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cipher Pharmaceuticals Inc.	1	O	2021-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	76 300	1.5900	ON
		O	2021-07-30	D	38 - Rachat ou annulation	(76 300)	1.5900	ON
Clean Air Metals Inc. (formerly, Regency Gold Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Asselstine, Evan	6	O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2200	ON
Cleghorn Minerals Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Crest Resources Inc.	3	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1100	QC
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Finley, Rebecca	5	O	2021-08-16	D	51 - Exercice d'options	2 500	67.3000USD	ON
Strusievici, Mihai	5	O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	3 375	68.6500USD	ON
		O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	3 750	74.7100USD	ON
		O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	1 650	88.9000USD	ON
<i>Options</i>								
Finley, Rebecca	5	O	2021-08-16	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	67.3000USD	ON
Strusievici, Mihai	5	O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	(3 375)	68.6500USD	ON
		O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	(3 750)	74.7100USD	ON
		O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	(1 650)	88.9000USD	ON
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Exxon Mobil Corporation	3							
Roytor & Co.	PI	O	2021-08-09	I	38 - Rachat ou annulation	(99 062)	33.6900	AB
		O	2021-08-10	I	38 - Rachat ou annulation	(99 063)	34.4100	AB
		O	2021-08-11	I	38 - Rachat ou annulation	(99 063)	34.6100	AB
		O	2021-08-12	I	38 - Rachat ou annulation	(99 063)	34.5200	AB
		O	2021-08-13	I	38 - Rachat ou annulation	(99 063)	34.1800	AB
		O	2021-08-16	I	38 - Rachat ou annulation	(99 063)	33.1700	AB
Constellation Software Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baksh, Jamal Nizam	5							
Computershare Trust Company - TFSA	PI	O	2021-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60)	2053.2100	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Converge Technology Solutions Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Volk, Thomas	4	O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.2200	ON
Corby Spiritueux et Vins Limitée								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Reidel, Helga	4	O	2021-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Corporation Fiera Capital								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
Kumbhani, Nitin N.	4	O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 500)	10.5100	QC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 700)	10.5200	QC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 100)	10.5300	QC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59 700)	10.5400	QC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 400)	10.5500	QC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 601)	10.5600	QC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	10.5700	QC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	10.5800	QC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	10.5900	QC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 400)	10.6000	QC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	10.6100	QC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 300)	10.6200	QC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	10.6300	QC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	10.6400	QC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	10.6450	QC
Lemay, Jean-Philippe	5	O	2021-08-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 970	10.6100	QC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 970)	10.6143	QC
<i>Performance Share Units</i>								
Lemay, Jean-Philippe	5	O	2021-08-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(21 422)	10.6100	QC
Corporation Moteurs Taiga (anciennement Canaccord Genuity Growth II Corp.)								
<i>Options</i>								
Le Blanc, Bernard	5	O	2021-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-04-21	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	209 278		QC
Corporation TC Énergie								
<i>Actions ordinaires</i>								
BLACK, ROBERT	7							
Trustee of TC Energy's Employee Savings Plan	PI	O	2021-08-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
DAVIS, MARY CATHARINE	7							
Spouse's Account	PI	O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 675)	59.9882	AB
<i>Executive Share Units</i>								
BLACK, ROBERT	7	O	2021-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Curaleaf Holdings, Inc. (formerly Lead Ventures Inc.)								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Derby, Peter	4	O	2021-08-11	D	36 - Conversion ou échange	3 289		BC
Johansson, Karl	4	O	2021-08-11	D	36 - Conversion ou échange	3 289		BC
Jordan, Boris Alexis	4, 5, 3	O	2021-08-11	D	36 - Conversion ou échange	21 928		BC
Kahn, Mitchell Phillip	4	O	2021-08-11	D	36 - Conversion ou échange	270		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Derby, Peter	4	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 289	15.4000	BC
		O	2021-08-11	D	36 - Conversion ou échange	(3 289)		BC
		O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 743	15.4000	BC
Grover, Jaswinder	4	O	2021-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 123)		BC
		O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 723	15.4000	BC
Johansson, Karl	4	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 289	15.4000	BC
		O	2021-08-11	D	36 - Conversion ou échange	(3 289)		BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Jordan, Boris Alexis	4, 5, 3	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 743	15.4000	BC
		O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 928	15.4000	BC
		O	2021-08-11	D	36 - Conversion ou échange	(21 928)		BC
		O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	96 579	15.4000	BC
Kahn, Mitchell Phillip	4	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	270	15.4000	BC
		O	2021-08-11	D	36 - Conversion ou échange	(270)		BC
		O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 603	15.4000	BC
Kalia, Anuranjan Krishan	5	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	142 245	15.4000	BC
<i>Options</i>								
Kalia, Anuranjan Krishan	5	O	2021-08-11	D	50 - Attribution d'options	189 660	15.4000	BC
Cybin Inc. (formerly, Clarmin Explorations Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fahel, Gabriel	5	O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	2.5000	ON
Child's Registered Account	PI	O	2021-08-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	2.5000	ON
Imeix Inc.	PI	O	2020-11-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.5200	ON
<i>Subsidiary shares exchangeable into Common Shares</i>								
Greene, Brett	5	O	2021-08-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	5 112		ON
Nivorozhkin, Alex	5	O	2021-08-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	6 198		ON
		M	2021-08-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	6 198		ON
Palfreyman, Michael Gavin	5	O	2021-08-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 709		ON
Cymat Technologies Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Liik, Michael M.	4, 5							
Liikfam Holdings Inc.	PI	O	2021-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)		ON
Cymbria Corporation								
<i>Actions sans droit de vote Class J Shares</i>								
MacDonald, Geoff	6, 5							
Blooming Point Holdings Inc.	PI	O	2021-08-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 000	71.5400	ON
DAVIDsTEA INC.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Segal, Herschel H.	4, 3	O	2021-06-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000	4.7700USD	QC
		M	2021-06-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000	4.7700USD	QC
<i>Droits (Restricted Share Units)</i>								
Segal, Sarah	5	O	2021-08-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	147 175	3.6700USD	QC
Zitella, Franco	5	O	2021-08-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	138 998	3.6700USD	QC
E Split Corp.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Brasseur, Jeremy	6	O	2021-08-11	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	14.5000	AB
Lauzon, Robert	7	O	2021-08-11	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	14.5000	AB
Orrico, Dean	4, 6, 5	O	2021-08-11	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	14.5000	AB
Earth Alive Clean Technologies Inc.								
<i>Options</i>								
Blain, Robert	4	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1300	QC
La Salle, Benoit	4	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	370 000	0.1300	QC
Patterson, WAYNE Todd	4	O	2019-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-08-13	D	46 - Contrepartie de services	370 000	0.1300	QC
Saviuk, Steve	4	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.1300	QC
Sofronis, Nikolaos	4	O	2021-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	450 000	0.1300	QC
Yargeau, Viviane	4, 5	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	450 000		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
EarthRenew Inc. (Formerly known as Valencia Ventures Inc.)								
<i>Options</i>								
Erickson, Kevin	5	O	2021-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-03	D	50 - Attribution d'options	300 000		ON
Eldorado Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Allaway, Cara Lea	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2021-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	51	10.7500	BC
Aram, Karen Christine	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2021-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	120	10.7500	BC
Burns, George Raymond	4, 5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2021-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	395	10.7500	BC
CHO, JASON	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2021-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121	10.7500	BC
Fernyhough, Paul Anthony	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2021-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119	10.7500	BC
Gill, Brock	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2021-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	143	10.7500	BC
HILLE, SIMON OSWALD	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2021-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	208	10.7500	BC
Yee, Philip Chow	5							
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2021-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121	10.7500	BC
Enerflex Ltd.								
<i>Droits Cash Performance Target Plan 2018</i>								
Paravi, Anna	7	O	2021-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(1 050)		AB
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Martinez, Patricia	5	O	2021-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(26 305)		AB
Pyle, Philip Antoni John	5	O	2021-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(9 361)		AB
Rossiter, Marc Edward	5	O	2021-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(42 732)		AB
Stewart, Gregory Dean	5	O	2021-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(25 639)		AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Witulski, Helmuth Ernest	5	O	2021-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(1 170)		AB
<i>Options</i>								
Martinez, Patricia	5	O	2021-08-09	D	52 - Expiration d'options	(31 193)	20.7500	AB
Pyle, Philip Antoni John	5	O	2021-08-09	D	52 - Expiration d'options	(20 795)	20.7500	AB
Rossiter, Marc Edward	5	O	2021-08-09	D	52 - Expiration d'options	(36 392)	20.7500	AB
Stewart, Gregory Dean	5	O	2021-08-09	D	52 - Expiration d'options	(25 095)	20.7500	AB
Entreprises Minières Globex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Globex Mining Enterprises Inc.	1	O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	1.1500	ON
		O	2021-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		ON
Equinox Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beaty, Ross J.	4	O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	260 000	7.8100	BC
Toews, Susan Caroline	5	O	2021-08-09	D	58 - Expiration de droits de souscription	8 500	7.7885	BC
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 861)	7.7885	BC
		O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 750	7.7885	BC
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 145)	7.7885	BC
<i>Droits Restricted Share Units - Time Based</i>								
Toews, Susan Caroline	5	O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 500)		BC
		O	2021-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 750)		BC
Equitable Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
LeGresley, David Malcolm Balfour	4	O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	156.1600	ON
		O	2021-08-12	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500)	158.0000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
LeGresley Family Foundation	PI	O	2021-08-12	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	500	158.0000	ON
Moor, Andrew	5	O	2021-08-11	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(30 323)	153.4700	ON
		O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	3 000	59.9800	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	156.4300	ON
Arun Capital Inc.	PI	O	2021-08-11	I	90 - Changements relatifs à la propriété	30 323	153.4700	ON
RRSP	PI	O	2021-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	154.0000	ON
Options Options granted								
Moor, Andrew	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	59.9800	ON
Eros Resources Corp.								
Bons de souscription expiring 2021								
MacNeill, Tom	4	O	2021-08-12	D	55 - Expiration de bons de souscription	(7 500)		BC
49 North Resources Inc.	PI	O	2021-08-12	I	55 - Expiration de bons de souscription	(574 875)		BC
EverGen Infrastructure Corp.								
Actions ordinaires								
Edgelow, Christopher Chase	4, 5	O	2021-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Mezei, Sean	5	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Nicholson, Ford	4	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Zajtmann, Mischa	5	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Deferred Share Units								
Nicholson, Ford	4	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Ozturgut, Can Metin	4	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Options								
Edgelow, Christopher Chase	4, 5	O	2021-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Mezei, Sean	5	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Schilling, Jennifer	5	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Zajtmann, Mischa	5	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Performance Share Units								
Edgelow, Christopher Chase	4, 5	O	2021-07-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Mezei, Sean	5	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Nicholson, Ford	4	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Zajtmann, Mischa	5	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Restricted Share Units								
Mezei, Sean	5	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Schilling, Jennifer	5	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Exco Technologies Limited								
Actions ordinaires								
Kernaghan, Edward Hume	4, 3							
Kernwood Limited	PI	O	2021-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	10.1000	ON
		O	2021-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 800	10.1250	ON
		O	2021-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	10.1300	ON
		O	2021-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 800	10.1400	ON
		O	2021-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.1000	ON
Extendicare Inc.								
Actions ordinaires								
Wienberg, John Bruce Rudy	7	O	2021-01-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	8.0100	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	8.0200	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	8.0300	ON
Fairfax India Holdings Corporation								
Actions à droit de vote subalterne								
Fairfax India Holdings Corporation	1	O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	7 046 979	14.9000USD	ON
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(7 046 979)		ON
Farmers Edge Inc.								
Actions ordinaires								
McFarland, R. William	4	O	2021-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
Wortzman, Anita Lexhale Consulting Inc.	5 PI	O O	2021-08-16 2021-08-13	D I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000 4 500	4.7299 6.5300	MB MB
Fiducie Immeuble Firm Capital								
<i>Options</i>								
Goldfarb, Stanley	4	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	6.0500	ON
<i>Parts</i>								
Goldfarb, Stanley	4	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	30 000	6.0500	ON
Finning International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Damjanic Yutronic, Pedro Antonio	5	O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	1 061	22.3100	BC
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 061)	34.4087	BC
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	1 899	17.7500	BC
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 899)	34.3442	BC
de Moraes Zanelatto, Alexandre	5	O	2020-07-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	4 748	17.7500	BC
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 264)	34.1301	BC
Guridi, Sebastian Tomas	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	1 908	26.7900	BC
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 908)	34.3869	BC
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	34.5000	BC
<i>Options</i>								
Damjanic Yutronic, Pedro Antonio	5	O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	(3 138)	22.3100	BC
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	(4 011)	17.7500	BC
de Moraes Zanelatto, Alexandre	5	O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	(10 028)	17.7500	BC
Guridi, Sebastian Tomas	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	(8 774)	26.7900	BC
Firm Capital Mortgage Investment Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fischtein, Morris	4	O	2021-08-16	D	51 - Exercice d'options	5 000	11.7000	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	15.3228	ON
		O	2021-08-18	D	51 - Exercice d'options	10 000	11.7000	ON
		O	2021-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	15.2714	ON
Granovski, Victoria Shali	4, 5	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	13 000	13000.0000	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	15.3040	ON
Mair, Jonathon	4, 5	O	2021-08-18	D	51 - Exercice d'options	15 000	11.7000	ON
Zincorp Inc.	PI	O	2021-08-18	I	51 - Exercice d'options	15 000	11.7000	ON
Poklar, Sandy Ivan	5	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	33 000	33000.0000	ON
<i>Options</i>								
Fischtein, Morris	4	O	2021-08-16	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	11.7000	ON
		O	2021-08-18	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	11.7000	ON
Granovski, Victoria Shali	4, 5	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	(13 000)	11.7000	ON
Mair, Jonathon	4, 5	O	2021-08-18	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	11.7000	ON
Poklar, Sandy Ivan	5	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	(33 000)	11.7000	ON
First Majestic Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anthony, Todd Olson	5	O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	15.1500	BC
First Mining Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lock, Richard	4	O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2870USD	BC
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	0.2830USD	BC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2790USD	BC
FIRSTSERVICE CORPORATION								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hennick, Jay Stewart	4, 6, 5, 3							
FSV Shares LP	PI	O	2021-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59 000)	237.6861	ON
Reichheld, Frederick	4	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.5300USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.5600USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.5700USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.6700USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.6800USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.7100USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.7700USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.8200USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.8400USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.8500USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.8600USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(221)	191.0000USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	191.0100USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	191.0200USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	191.0300USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	191.0500USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(179)	191.0600USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	191.0700USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14)	191.0900USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(86)	191.1000USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	191.1500USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	191.1600USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	191.2800USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	191.3200USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	191.3300USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	191.4900USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	191.5600USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	191.6000USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1)	191.6750USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	191.7750USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	190.0000USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(242)	190.0300USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1)	190.0400USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.0800USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57)	190.1000USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.2500USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(180)	190.5100USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	190.5200USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(247)	190.5400USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.5700USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.6700USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(132)	190.7200USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150)	190.7300USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150)	190.7400USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18)	190.7500USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150)	190.7600USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	190.7800USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	190.8000USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150)	190.8100USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(252)	190.8400USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(148)	190.8410USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.8500USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(350)	190.9450USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150)	191.1500USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	191.1510USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 702)	190.0000USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(110)	190.0100USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	190.0200USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.0300USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(99)	190.0400USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	190.0500USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14)	190.0550USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(321)	190.0600USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(83)	190.0700USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(155)	190.0800USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(345)	190.0900USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(301)	190.1000USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.1200USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	190.1500USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	190.1600USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(288)	190.1700USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.1800USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.1900USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.2000USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1)	190.2250USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.2500USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.2700USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	190.2900USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.3800USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.4200USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.4800USD	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	190.5200USD	ON
Fonds d'actifs réels mondiaux Middlefield								
<i>Parts de fiducie</i>								
Middlefield Global Real Asset Fund	1	O	2021-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.3443	AB
		O	2021-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.3625	AB
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.3750	AB
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.3700	AB
Fonds de placement immobilier BTB								
<i>Parts de fiducie</i>								
Martin, Luc	4	O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.1400	QC
Fonds de placement immobilier Crombie								
<i>Parts de fiducie Special Voting</i>								
Empire Company Limited	3							
ECL Developments Limited	PI	O	2021-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 365	18.1201	NS
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3	PI						
		O	2021-08-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 603	17.0000	ON
		O	2021-08-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	17.0000	ON
		O	2021-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	929	17.0000	ON
		O	2021-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(929)	17.0000	ON
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	79 859	17.0000	ON
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 342	17.0000	ON
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(390)	17.0000	ON
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 807	17.0000	ON
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 407)	17.0000	ON
Fonds mondial de dividendes des secteurs de l'immobilier et du commerce électronique								
<i>Parts de fiducie</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit Global Real Estate & E-Commerce Dividend Fund	1	O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	900	15.3500	AB
FPI Granite Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Aghar, Peter	4	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	31	88.0700	ON
Daal, Remco	4	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	28	88.0700	ON
Grodner, Fern Phyllis	4	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	9	88.0700	ON
Marshall, Kelly John	4	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	40	88.0700	ON
Mawani, Al	4	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	30	88.0700	ON
Miller, Gerald	4	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	38	88.0700	ON
Murray, Sheila A.	4	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	13	88.0700	ON
Warren, Edna Jennifer	4	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	19	88.0700	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Clarfield, Lawrence	5	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	16	88.0700	ON
Gorrie, Kevan Stuart	4, 5	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	89	88.0700	ON
KUMER, LORNE	5	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	30	88.0700	ON
Neto, Teresa	5	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	23	88.0700	ON
Ramparas, Michael Anthony	5	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	22	88.0700	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Clarfield, Lawrence	5	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	11	88.0700	ON
Gorrie, Kevan Stuart	4, 5	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	79	88.0700	ON
KUMER, LORNE	5	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	19	88.0700	ON
Neto, Teresa	5	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	25	88.0700	ON
Ramparas, Michael Anthony	5	O	2021-08-16	D	35 - Dividende en actions	13	88.0700	ON
Freehold Royalties Ltd.								
<i>Deferred Share Units</i>								
BUGEAUD, GARY RONALD JOSEPH	4	O	2021-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	266	9.0100	AB
HARRISON, PETER T	4	O	2021-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	115	9.0100	AB
Kay, J. Douglas	4	O	2021-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	242	9.0100	AB
Korpach, Arthur Neil	4	O	2021-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	323	9.0100	AB
MacKenzie, Susan Mary	4	O	2021-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	291	9.0100	AB
Romanow, Marvin F.	4	O	2021-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	388	9.0100	AB
Walsh, Aidan Murphy	4	O	2021-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	301	9.0100	AB
George Weston Limitee								
<i>Options</i>								
Weston, Willard Galen Garfield	4, 5, 3	O	2021-08-09	D	50 - Attribution d'options	773	132.1700	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Weston, Willard Galen Garfield	4, 5, 3	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	119		ON
Global Innovation Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Global Innovation Dividend Fund	1	O	2021-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	15.2690	AB
Glow Lifetech Corp. (formerly, Ateba Resources Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carducci, Roberto Paolo	4, 5	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 000	0.1950	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.1900	ON
Glawdel, Tomasz Glawdel	5	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1950	ON
Van Staveren, James Richard	5	O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2000	ON
goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Appel, Jason	5							
H. Appel	PI	O	2021-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75	180.0000	ON
Malorie Appel	PI	O	2021-08-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	179.2500	ON
Mullins, Jason	5	O	2021-08-12	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(550)	180.3500	ON
RRSP - J. Mullins	PI	O	2021-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 450)	180.2550	ON
Gran Tierra Energy Inc.								
<i>Options</i>								

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
Trimble, Rodger Derrick	5	O	2021-08-10	D	52 - Expiration d'options	(61 790)	2.7500USD	AB
Great Canadian Gaming Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
DelBianco, Elizabeth	4	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Bons de souscription</i>								
DelBianco, Elizabeth	4	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Débetures convertibles</i>								
DelBianco, Elizabeth	4	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
DelBianco, Elizabeth	4	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Parts Deferred Shares</i>								
DelBianco, Elizabeth	4	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Parts Restricted Shares</i>								
DelBianco, Elizabeth	4	O	2021-08-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Great-West Lifeco Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacNicholas, Garry	5	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	12 000	23.1648	MB
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	39.4600	MB
		O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	12 800	23.1648	MB
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 800)	39.4818	MB
<i>Options Common Share - Stock Options</i>								
MacNicholas, Garry	5	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	23.1648	MB
		O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	(12 800)	23.1648	MB
Groupe Colabor Inc.								
<i>Options</i>								
Frenette, Louis	5	O	2021-08-16	D	50 - Attribution d'options	1 000 000	1.1400	QC
Groupe Peak Fintech Inc. (formerly Les Technologies Peak Positioning Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ades-Landy, Dana	4	O	2021-07-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 750)		QC
Barry Landy Legal Services Inc.	PI	O	2021-07-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(6 250)		QC
Dumas, Mark	4	O	2021-07-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(341 645)		QC
JOSEPH, Johnson	4, 5	O	2021-07-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(433 505)		QC
Landreville, Jean	5	O	2021-07-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(218 400)		QC
Pesner, Michael	4							
Michael Pesner Enterprises Inc.	PI	O	2021-07-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(37 500)		QC
Spouse	PI	O	2021-07-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(37 500)		QC
Qiu, Liang	4	O	2021-07-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 710 500)		QC
Spouse	PI	O	2021-07-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(350 000)		QC
Tessier, Charles-André	4	O	2021-07-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(120 749)		QC
<i>Bons de souscription</i>								
JOSEPH, Johnson	4, 5	O	2021-07-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(87 500)		QC
Landreville, Jean	5	O	2021-07-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(135 000)		QC
Pesner, Michael	4							
Michael Pesner Enterprises Inc.	PI	O	2021-07-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(37 500)		QC
Spouse	PI	O	2021-07-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(37 500)		QC
Qiu, Liang	4	O	2021-07-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(547 500)		QC
<i>Options</i>								
Ades-Landy, Dana	4	O	2021-07-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(90 000)		QC
Dumas, Mark	4	O	2021-07-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(360 650)		QC
JOSEPH, Johnson	4, 5	O	2021-07-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 051 000)		QC
Landreville, Jean	5	O	2021-07-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(707 500)		QC
Pesner, Michael	4	O	2021-07-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(460 000)		QC
Qiu, Liang	4	O	2021-07-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(892 850)		QC
Tessier, Charles-André	4	O	2021-07-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(424 750)		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Groupe SNC-Lavalin Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baughman, Gary Curtis	4	O	2020-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	27.6000USD	QC
Groupe Stingray Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Boyko, Éric	4, 5, 3	O	2021-08-12	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(60 000)	7.2600	QC
Boyko Investments Limited Partnership	PI	O	2021-08-12	I	90 - Changements relatifs à la propriété	60 000	7.2600	QC
Hardwoods Distribution Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bull, Peter Morris	3	O	2021-08-12	D	99 - Correction d'information	15 670		BC
		O	2021-08-12	D	46 - Contrepartie de services	1 224		BC
Arbutus Distributors Ltd.	PI	O	2021-08-12	I	99 - Correction d'information	(15 670)		BC
<i>Performance Shares</i>								
Blanco, Lance Richard	4, 5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	452		BC
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	904		BC
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	904		BC
Brown, Robert James	7, 5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 077		BC
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 154		BC
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 154		BC
Karmally, Faiz Hanif	5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	704		BC
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 408		BC
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 408		BC
Leys, William Jeffrey	7	O	2021-08-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 226		BC
<i>Restricted Shares</i>								
Blanco, Lance Richard	4, 5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	452		BC
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	904		BC
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	904		BC
Brown, Robert James	7, 5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 077		BC
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 154		BC
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 154		BC
Karmally, Faiz Hanif	5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	704		BC
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 408		BC
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 408		BC
Leys, William Jeffrey	7	O	2021-08-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 226		BC
Wilson, Graham McGregor	4	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	687		BC
Héroux-Devtek Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arsenault, Stephane	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	9 280	11.3100	QC
		O	2021-08-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(9 280)	18.3500	QC
Gravel, Jean	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	3 566	11.3100	QC
Labbé, Gilles	4, 6, 5, 3	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	17 775	11.3100	QC
<i>Options</i>								
Arsenault, Stephane	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(9 280)	11.3100	QC
Gravel, Jean	5	O	2021-08-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(3 566)	11.3100	QC
Labbé, Gilles	4, 6, 5, 3	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(17 775)	11.3100	QC
Huntington Exploration Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Amin, Jamal	5							
2728034 Ontario Ltd.	PI	O	2021-08-11	C	54 - Exercice de bons de souscription	100 000	0.0500	AB
Busch, Frank	4	O	2020-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	75 000	0.0500	AB
Mullin, Joseph	4	O	2021-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	100 000	0.0500	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Santarossa, Mark Davis	4	O	2021-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	100 000	0.0500	AB
Sontrop, Marc	4	O	2021-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	200 000	0.0500	AB
Bons de souscription								
Amin, Jamal	5							
2728034 Ontario Ltd.	PI	O	2021-08-11	C	54 - Exercice de bons de souscription	(100 000)	0.0500	AB
Busch, Frank	4	O	2021-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	(75 000)	0.0500	AB
Mullin, Joseph	4	O	2021-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	(100 000)	0.0500	AB
Santarossa, Mark Davis	4	O	2021-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	(100 000)	0.0500	AB
Sontrop, Marc	4	O	2021-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	(200 000)	0.0500	AB
Hut 8 Mining Corp. (formerly, Oriana Resources Corporation)								
Actions ordinaires								
Bitfury Holding B.V.	3	O	2021-07-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	16 004 824		ON
		O	2021-08-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(945 025)	6.7800	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	7.8600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	7.5500	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(438 600)	8.5000	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(450 000)	8.4957	ON
Pledged	PI	O	2021-07-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(16 004 824)		ON
IA Société financière inc.								
Actions ordinaires								
Laflamme, Renée	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	5 000	35.5100	QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	72.6300	QC
Potvin, Jacques	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	3 000	35.5100	QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	73.8000	QC
Stickney, Michael Lee	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	1 000	26.0300	QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	73.0000	QC
Options								
Laflamme, Renée	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	35.5100	QC
Potvin, Jacques	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	35.5100	QC
Stickney, Michael Lee	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	26.0300	QC
IMAX Corporation								
Actions ordinaires								
IMAX Corporation	1	O	2021-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	17 801		ON
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(17 801)		ON
		O	2021-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	45 728		ON
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(45 728)		ON
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	26 680		ON
		O	2021-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(26 680)		ON
		O	2021-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(226)		ON
IMV Inc								
Options								
Hall, Andrew James	4	O	2021-08-11	D	50 - Attribution d'options	311 910	2.2500	NS
Indigo Books & Music Inc.								
Options								
Dennis, Gildave Mayer	5	O	2021-08-16	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	18.0000	ON
Limbari, Andrea Julie	5	O	2021-08-16	D	52 - Expiration d'options	(7 500)	18.0000	ON
Loudon, Robert Craig	5	O	2020-08-10	D	52 - Expiration d'options	(4 950)	10.0900	ON
		O	2021-08-16	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	18.0000	ON
Parizadeh, Bahman	5	O	2020-08-10	D	52 - Expiration d'options	(2 475)	10.0900	ON
		O	2021-08-16	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	18.0000	ON
Innereg énergie renouvelable Inc.								
Actions ordinaires								
Hydro-Québec	3							
Société de portefeuille HQI Canada inc.	PI	O	2021-07-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	21 826	21.8260	QC
		M	2021-07-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	146 250	21.8260	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Inovalis Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Share Units</i>								
Cohen, Jean-Daniel	4	O	2021-06-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 985	10.0779	ON
Manasterski, Marc	4	O	2021-06-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 985	10.0779	ON
Intermap Technologies Corporation								
<i>Options</i>								
Blott, Patrick	5	O	2021-08-16	D	52 - Expiration d'options	(12 381)		AB
InterRent Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Bouzanis, Paul	4	O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(101 907)	17.5600	ON
Ivanhoe Mines Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Carneiro, Tadeu	4	O	2021-08-10	D	97 - Autre	8 292		BC
Chen, Jinghe	4	O	2021-08-10	D	97 - Autre	8 292		BC
de Selliers de Moranville, Guy Jacques	4	O	2021-08-10	D	97 - Autre	8 292		BC
Hayden, William	4	O	2021-08-10	D	97 - Autre	8 292		BC
Janse van Rensburg, Martie	4	O	2021-08-10	D	97 - Autre	8 292		BC
Meredith, Peter	4	O	2021-08-10	D	97 - Autre	8 292		BC
Motlanthe, Kgalema Petrus	4	O	2021-08-10	D	97 - Autre	8 292		BC
Ntshingila, Nunu	4	O	2021-08-10	D	97 - Autre	8 292		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Cloete, Martie	7, 5	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	478 268		BC
Friedland, Robert Martin	4, 6, 5, 3	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	478 268		BC
Joubert, Pierre	5	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	431 109		BC
Makhesha, Setha Patricia	7, 5	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	431 109		BC
Sumner, Mark Eric	5	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	150 555		BC
van Heerden, David Harry	7, 5	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	164 452		BC
Vincelli, Mary	5	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	88 368		BC
Watum, Louis Kabamba	7, 5	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	97 184		BC
Zhou, Chao (Peter)	5	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	431 109		BC
<i>Options</i>								
MA, Manfu	4, 7	O	2021-08-10	D	50 - Attribution d'options	21 873	9.3952	BC
Sun, Yufeng	4	O	2021-08-10	D	50 - Attribution d'options	857 296	9.3952	BC
Journey Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hansen, Craig Henry	4	O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.3000	AB
Karora Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dahl, Barry	5	O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 040	3.3500	ON
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	37 560	3.3500	ON
Hollaar, Timothy Lee	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	50 000	3.3400	ON
Huet, Paul André	4	O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	45 474	3.3500	ON
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	65 454	3.3500	ON
Karora Resources Inc.	1	O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	3.2400	ON
		O	2021-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	3.2800	ON
Mincham, Gregory John	7	O	2021-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 624	3.3500	ON
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 436	3.3500	ON
Sloan, Graeme John	7	O	2019-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	31 635	3.3500	ON
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	47 453	3.3500	ON
Turner, Oliver	5	O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	18 619	3.3500	ON
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	27 929	3.3500	ON
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Dahl, Barry	5	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 879		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 040)	3.3500	ON
Doolin, Michael Benjamin Jr.	5	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	44 292		ON
Huet, Paul André	4	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	154 045		ON
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 788)	3.3500	ON
		O	2021-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(50 543)	3.3500	ON
Mincham, Gregory John	7	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 162		ON
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 624)	3.3500	ON
Sloan, Graeme John	7	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	69 131		ON
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(31 635)	3.3500	ON
Turner, Oliver	5	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	61 875		ON
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 619)	3.3500	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Dahl, Barry	5	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 880		ON
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 040)	3.3500	ON
Doolin, Michael Benjamin Jr.	5	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	44 293		ON
Huet, Paul André	4	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	154 046		ON
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(45 474)	3.3500	ON
		O	2021-08-12	D	59 - Exercice au comptant	(31 856)	3.3500	ON
Mincham, Gregory John	7	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 162		ON
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 624)	3.3500	ON
Sloan, Graeme John	7	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	69 131		ON
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(31 635)	3.3500	ON
Turner, Oliver	5	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	61 875		ON
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 619)	3.3500	ON
<i>Options</i>								
Hollaar, Timothy Lee	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	3.3400	ON
Kelt Exploration Ltd.								
<i>Options</i>								
Van Brunshot, Carolyn	5	O	2021-08-17	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	4.8600	AB
Keyera Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
BRENNAN, NANCY LOUISE	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 443	32.1300	AB
Kostiuk, Dion Otto	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 746	32.1300	AB
Lock, Bradley Wayne	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 624	32.1300	AB
Marikar, Eileen	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 001	32.1300	AB
Setoguchi, Curtis Dean	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 248	32.1300	AB
Urquhart, Kenneth James	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 763	32.1300	AB
<i>Droits Share Awards</i>								
Kostiuk, Dion Otto	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 593)		AB
Lock, Bradley Wayne	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 257)		AB
Marikar, Eileen	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 735)		AB
Setoguchi, Curtis Dean	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 257)		AB
Urquhart, Kenneth James	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 645)		AB
Kinaxis Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Paterson, Megan	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	5 000	86.2700	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	175.6233	ON
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	3 750	94.6600	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 750)	175.6564	ON
		O	2021-08-04	D	51 - Exercice d'options	3 243	76.4800	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 243)	175.4120	ON
<i>Options</i>								
Paterson, Megan	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	86.2700	ON
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(3 750)	94.6600	ON
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(3 243)	76.4800	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Kits Eyecare Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Abdulla, Arshil	5, 3	O	2019-04-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-07-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 605		BC
Bozikis, Nicholas	4	O	2021-07-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 162		BC
Goldthorpe, Edward	4	O	2020-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-07-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 264		BC
Hardy, Roger	4, 5, 3	O	2021-07-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 941		BC
Kavanagh, Anne	4	O	2020-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-07-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 264		BC
Lee, Peter	4	O	2020-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-07-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 406		BC
Liak, Yuan Yi Sabrina	4, 5, 3	O	2021-07-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 750		BC
<i>Droits Restricted Share Rights</i>								
Abdulla, Arshil	5, 3	O	2021-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 533)		BC
Bozikis, Nicholas	4	O	2021-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 964)		BC
		O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 609		BC
Goldthorpe, Edward	4	O	2021-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 964)		BC
		O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 609		BC
Hardy, Roger	4, 5, 3	O	2021-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 423)		BC
Kavanagh, Anne	4	O	2021-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 964)		BC
		O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 609		BC
Lee, Peter	4	O	2021-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 964)		BC
		O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 662		BC
Liak, Yuan Yi Sabrina	4, 5, 3	O	2021-06-30	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 153)		BC
KLONDIKE GOLD CORP.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tallman, Peter	4, 5	O	2017-08-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	300 000	0.2000	BC
		O	2017-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(150 000)	0.5400	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Tallman, Peter	4, 5	O	2017-08-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	(300 000)	0.2000	BC
kneat.com, inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dawe, Wade K.	5							
Kelligrew Inc.	PI	O	2021-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	3.4400	NS
		O	2021-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	3.4500	NS
Kure Technologies, Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Naughty, Blair Lawrence	3							
Canal Front Investments Inc.	PI	O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.2200	ON
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 500	0.2250	ON
La Banque Toronto-Dominion								
<i>Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9</i>								
Rowe, Jane	4	O	2021-08-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	252		ON
TD HR Trust Account	PI	O	2021-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(252)		ON
La Compagnie Électrique Lion								
<i>Actions ordinaires</i>								
Giroux, Nathalie	5	O	2021-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Le Fonds de dividendes d'émetteurs internationaux du secteur de l'énergie propre								
<i>Parts de fiducie</i>								
International Clean Power Dividend Fund	1	O	2021-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	9.0216	AB
		O	2021-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	9.0291	AB
		O	2021-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	10 900	8.9963	AB
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	9.0777	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	9.0347	AB
Le Fonds de dividendes des secteurs de l'agriculture durable et du bien-être								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Agriculture & Wellness Dividend Fund	1	O	2021-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.3400	AB
		O	2021-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	9.3328	AB
		O	2021-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.2800	AB
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	9.1856	AB
Le Fonds de dividendes du secteur des infrastructures durables								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Infrastructure Dividend Fund	1	O	2021-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.7625	AB
		O	2021-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.7650	AB
Le Fonds de dividendes du secteur des produits de consommation numériques								
<i>Parts de fiducie</i>								
Digital Consumer Dividend Fund	1	O	2021-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	300	12.8000	AB
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.7750	AB
Le Groupe Intertape Polymer Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Craighead, Jane	4	O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	31.4700	QC
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	31.5000	QC
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	31.6300	QC
Nalette, Douglas	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	237	17.5400	QC
		O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	31 952	7.9400	QC
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 189)	31.2545	QC
Yull, Gregory	4, 5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	160 000	12.0400	QC
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(160 000)	31.3285	QC
<i>Options</i>								
Nalette, Douglas	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	(237)	17.5400	QC
		O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	(31 952)	7.9400	QC
Yull, Gregory	4, 5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	(160 000)	12.0400	QC
Les Compagnies Loblaw Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dufresne, Richard	6, 5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	9 184	53.4100	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 184)	85.3406	ON
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	816	46.8700	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(816)	85.2226	ON
George Weston Limited Scotia Capital Inc. - ASDP	3 PI	O	2021-08-12	I	38 - Rachat ou annulation	(109 215)	86.9600	ON
		O	2021-08-13	I	38 - Rachat ou annulation	(168 133)	86.8800	ON
<i>Options</i>								
Dufresne, Richard	6, 5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(9 184)	53.4100	ON
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(816)	46.8700	ON
Les Métaux Canadiens Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Frei, Beat Comfortra GmbH	5 PI	O	2021-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2500	QC
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.								
<i>Restricted Share Units</i>								
Iliopoulos, Peter	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 090	45.8400	QC
		O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 090	45.8400	QC
Lightspeed Commerce Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Ajamian, Lory	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	625	4.0000USD	QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(625)	118.9000	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	3 125	5.0000USD	QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 125)	118.8900	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	6 975	16.0000	QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 975)	119.2415	QC
		O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	11 108	16.0000	QC
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 108)	120.1782	QC
DeSimone, Michael	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	5 000	2.5800USD	QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	95.3140USD	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	3 759	2.5800USD	QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 759)	95.1242USD	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	20 000	2.5800USD	QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	95.1359USD	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	21 241	2.5800USD	QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 241)	95.0179USD	QC
Jacquet, Guillaume	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	7 500	30.2800	QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	118.8298	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	792	39.5500	QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(792)	118.7600	QC
		O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	235		QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(235)	118.8353	QC
Micak, Daniel Robert	5	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	2 604	5.0000USD	QC
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 604)	119.9575	QC
		O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	7 000	16.0000	QC
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	120.0927	QC
Midgley, Stephen	5	O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 550)	117.5900	QC
Saint-Martin, Jean-David	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	4 167	30.2800	QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 167)	118.9354	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	2 083	35.4500	QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 083)	118.9300	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	1 089	33.3900	QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 089)	118.9300	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	45 833	33.3900	QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 833)	118.6704	QC
Williams, Robert Vaughan	4	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 513)	119.0000	QC
<i>Droits Restricted stock units</i>								
Jacquet, Guillaume	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(235)		QC
<i>Options</i>								
Ajarian, Lory	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(625)	4.0000USD	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(3 125)	5.0000USD	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(6 975)	16.0000	QC
		O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	(11 108)	16.0000	QC
DeSimone, Michael	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.5800USD	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(3 759)	2.5800USD	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	2.5800USD	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(21 241)	2.5800USD	QC
Jacquet, Guillaume	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	30.2800	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(792)	39.5500	QC
Micak, Daniel Robert	5	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	(2 604)	5.0000USD	QC
		O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	16.0000	QC
Saint-Martin, Jean-David	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(4 167)	30.2800	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(2 083)	35.4500	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(1 089)	33.3900	QC
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(45 833)	33.3900	QC

Liminal BioSciences Inc. (auparavant Prometic Sciences de la Vie inc.)

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres	Prix	Autorité
Titre	tion	opé-	de	prise	Description	ou valeur nominale	unitaire	principale
Initié		ration	l'opération		de l'opération	acquis		
Porteur inscrit						ou aliénés		
<i>Actions ordinaires</i>								
Lortie, Murielle	5	O	2021-06-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	31	3.8700USD	QC
<i>Unités d'actions restreintes / Restricted Share Units</i>								
Lortie, Murielle	5	O	2021-07-01	D	97 - Autre	(41)	3.8700USD	QC
		M	2021-06-28	D	97 - Autre	(41)	3.8700USD	QC
		O	2021-06-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(31)		QC
LIONS GATE ENTERTAINMENT CORP.								
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>								
Crawford, Gordon	4	O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 490	12.2400USD	BC
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 510	11.9809	BC
Logistec Corporation								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>								
O'Brien, Philip	7	O	2021-01-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	650	45.2500	QC
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	46.2500	QC
		O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	46.2300	QC
		O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50	46.2400	QC
LXRandCo, Inc. (formerly Gibraltar Growth Corporation)								
<i>Deferred Share Units</i>								
di PRATA, Camillo	5	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	450 563		QC
Graveline, Eric Yves	4	O	2021-08-13	D	46 - Contrepartie de services	455 882		QC
Mimran, Joseph	4	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	447 671		QC
San Juan, Javier	4	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	458 079		QC
Sorbie, Valerie	4	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	530 494		QC
Topiol, Nicolas	4	O	2021-08-13	D	50 - Attribution d'options	454 146		QC
<i>Options</i>								
Eap, Nadine	5	O	2021-08-11	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.1250	QC
Paredes, Joslyn	5	O	2021-08-11	D	46 - Contrepartie de services	80 000	0.1250	QC
Swan, Laura	5	O	2021-08-11	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.1250	QC
Madison Pacific Properties Inc.								
<i>Actions sans droit de vote Class C</i>								
DeLucchi, Graziano	4	O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	6.0000	BC
Heung, Raymond	3							
YP Heung Foundation	PI	O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	6.0200	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	6.0100	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	6.0000	BC
Marathon Gold Corporation								
<i>DSU</i>								
Bache, Douglas	4	O	2013-06-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 000		ON
Bennett, Catherine M.	4	O	2021-01-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 000		ON
Faught, George D.	4	O	2010-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 000		ON
Gowans, James Kitchener	4	O	2020-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 000		ON
Kemp, Julian	4	O	2012-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 000		ON
Spiteri, Joseph George	4	O	2010-11-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 000		ON
Stairs, Janice Alayne	4	O	2017-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 000		ON
<i>Options</i>								
Bache, Douglas	4	O	2021-08-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.1700	ON
Bennett, Catherine M.	4	O	2021-08-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.1700	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Faught, George D.	4	O	2021-08-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.1700	ON
Gowans, James Kitchener	4	O	2021-08-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.1700	ON
Kemp, Julian	4	O	2021-08-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.1700	ON
Spiteri, Joseph George	4	O	2021-08-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.1700	ON
Stairs, Janice Alayne	4	O	2021-08-13	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.1700	ON
Martinrea International Inc.								
<i>Performance Share Units</i>								
D'Eramo, Frank Patrick	4	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 944	12.3500	ON
Johnson, Bruce Norman	5	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	12	12.3500	ON
		O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 218	12.3500	ON
Morsy, Hany	5	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	12.3500	ON
		O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000	12.3500	ON
Wildeboer, Robert Peter Edward	4, 5	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 944	12.3500	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
D'Eramo, Frank Patrick	4	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 944	12.3500	ON
Johnson, Bruce Norman	5	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	12	12.3500	ON
		O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 218	12.3500	ON
		O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	2	12.3500	ON
Morsy, Hany	5	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	12.3500	ON
		O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000	12.3500	ON
Wildeboer, Robert Peter Edward	4, 5	O	2021-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 944	12.3500	ON
MBN Corporation								
<i>Actions ordinaires Equity Shares</i>								
MBN Corporation	1	O	2021-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	7.6557	AB
		O	2021-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 100)		AB
		O	2021-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	7.6010	AB
		O	2021-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)		AB
		O	2021-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	7.6009	AB
		O	2021-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 200)		AB
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	7.6012	AB
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)		AB
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	7.6005	AB
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)		AB
Metaux Russel Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hedges, Brian Robie	4	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	88 608	28.9900	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	37.0100	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32 500)	37.0000	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	37.0200	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	37.0250	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	37.0300	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	37.0550	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	37.0400	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	37.0800	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	37.0650	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	37.0050	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	37.0150	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	37.0500	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	37.0700	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 708)	36.9500	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	36.9550	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 500)	36.9600	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	36.9650	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	36.9700	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	36.9750	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	36.9800	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	36.9900	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	36.9950	ON
Kelly, Maureen Ann	5	O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	37.0500	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	37.0100	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	37.0000	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.0600	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.0400	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.0300	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	37.0500	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	37.0200	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	37.0100	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	37.0300	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	37.0200	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	37.0100	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	37.0000	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	37.0300	ON
McKelvey, Sherri Lynn	5	O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 250	26.1800	ON
		M	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	1 250	26.1800	ON
<i>Options</i>								
Hedges, Brian Robie	4	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	(88 608)	28.9900	ON
McKelvey, Sherri Lynn	5	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	(1 250)	26.1800	ON
Methanex Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
DOBSON, PAUL MICHAEL	4	O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 912	34.3400USD	BC
Howe, Maureen	4							
RRSP	PI	O	2021-08-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 850	39.4950	BC
LARRIVE, ALEJANDRO	7	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	34.7904USD	BC
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 079)	41.8400	BC
		O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	40.1067	BC
Metro inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Allaire, Martin	5	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	2 840	35.4200	QC
		O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	1 360	40.3100	QC
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	63.8500	QC
Legault, Frédéric	5	O	2021-08-16	D	51 - Exercice d'options	7 100	35.4200	QC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 989)	63.8238	QC
Tadros, Alain	5	O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	3 360	44.7300	QC
		O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	2 080	41.1600	QC
		O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	900	47.5100	QC
		O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 047)	63.2494	QC
<i>Options</i>								
Allaire, Martin	5	O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	(2 840)	35.4200	QC
		O	2021-08-13	D	51 - Exercice d'options	(1 360)	40.3100	QC
Legault, Frédéric	5	O	2021-08-16	D	51 - Exercice d'options	(7 100)	35.4200	QC
Tadros, Alain	5	O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	(3 360)	44.7300	QC
		O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	(2 080)	41.1600	QC
		O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	(900)	47.5100	QC
Meubles Leon Ltee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Leon, Edward F.	4, 5							
RRSP	PI	O	2021-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 678	24.8500	ON
Leon, Graeme	5	O	2021-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20 308	8.8500	ON
		O	2021-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	19 403	11.3900	ON
Leon, Mark	4	O	2021-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22 257	8.8500	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Leon, Terrence	4, 5	O	2021-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42 396	11.3900	ON
		O	2021-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22 745	13.4600	ON
		O	2021-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62 644	15.0500	ON
		O	2021-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	84 785	11.3900	ON
Pefanis, Constantine	5	O	2021-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37 091	8.8500	ON
		O	2021-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30 970	11.3900	ON
		O	2021-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 860	15.0500	ON
		O	2021-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	31 840	13.4600	ON
<i>Actions sans droit de vote</i>								
Leon, Graeme MSPP	5 PI	O	2021-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(20 308)	8.8500	ON
		O	2021-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(19 403)	11.3900	ON
Leon, Mark MSPP	4 PI	O	2021-08-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(22 257)	8.8500	ON
		O	2021-08-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(42 396)	11.3900	ON
Leon, Terrence MSPP	4, 5 PI	O	2021-08-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(37 091)	8.8500	ON
		O	2021-08-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(84 785)	11.3900	ON
		O	2021-08-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(62 644)	15.0500	ON
		O	2021-08-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(22 745)	13.4600	ON
Pefanis, Constantine MSPP	5 PI	O	2021-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30 970	11.3900	ON
		M	2021-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(30 970)	11.3900	ON
		O	2021-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(13 860)	15.0500	ON
		O	2021-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(31 840)	13.4600	ON
Miniere Osisko Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Johnston, Amanda	5	O	2021-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Njegovan, Donald Robert	5	O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	2.7900	ON
Osisko Mining Inc.	1	O	2021-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	168 300	2.9333	ON
		O	2021-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(168 300)	2.9333	ON
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	64 100	2.8677	ON
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(64 100)	2.8677	ON
		O	2021-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	140 000	2.8443	ON
		O	2021-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(140 000)	2.8443	ON
Minto Apartment Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Baron, Paul	5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		ON
Molecule Holdings Inc.								
<i>Bons de souscription</i>								
Audet, André	4	O	2021-07-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	600 000		QC
Weatherdon, Lindsay Thomas	4	O	2020-09-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-07-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	150 000		QC
<i>Débetures Unsecured Convertible July 2021</i>								
Audet, André	4	O	2021-07-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 100.00	0.1000	QC
		M	2021-07-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 100.00	1000.0000	QC
Weatherdon, Lindsay Thomas	4	O	2021-07-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 25.00	0.1000	QC
		M	2021-07-30	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 25.00	1000.0000	QC
Morguard Corporation								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Braithwaite, William James	4							
WJBraithwaite Professional Corporation	PI	O	2021-08-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	135.0000	ON
Mullen Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mullen Group Ltd.	1	O	2021-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	17 884	13.5998	AB
		O	2021-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	17 884	13.6680	AB
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	17 884	13.4708	AB
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	17 884	13.3948	AB
		O	2021-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	17 884	13.1341	AB
New Pacific Metals Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Austin, Jacob (Jack)	4	O	2021-08-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 833		BC
CRUISE, MARK DANIEL	5	O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 667		BC
Kim, Yong-Jae	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 833		BC
Kong, David TokPay	4	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 833	4.5100	BC
Pavlova, Svetoslava	5	O	2021-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-08-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 833		BC
Wafforn, Martin	4	O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 833		BC
Yuan, Jialiang	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 083		BC
ZHANG, YONGMING	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 500		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Austin, Jacob (Jack)	4	O	2021-08-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 833)		BC
CRUISE, MARK DANIEL	5	O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 667)		BC
Kim, Yong-Jae	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 833)		BC
Kong, David TokPay	4	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 833)		BC
Pavlova, Svetoslava	5	O	2021-08-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 833)		BC
Wafforn, Martin	4	O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 833)		BC
Yuan, Jialiang	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 083)		BC
ZHANG, YONGMING	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 500)		BC
NexJ Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Broley, Richard James	5	O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	20 833	0.4500	ON
<i>Options</i>								
Broley, Richard James	5	O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	(20 833)	0.4500	ON
NFI Group Inc. (formerly New Flyer Industries Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cochran, Phyllis Elaine	4	O	2021-06-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 141		MB
Gray, Adam L.	4							
Coliseum Capital Management, LLC	PI	O	2021-08-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	29.1300	MB
		O	2021-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(228 300)	29.1600	MB
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(545 100)	29.9400	MB
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(236 600)	30.7100	MB
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(110 600)	30.1400	MB
Soni, Pipasu Harish	5	O	2019-12-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			MB
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	29.9400	MB
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	29.9300	MB
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	29.9200	MB
<i>Restricted Share Units</i>								
Cochran, Phyllis Elaine	4	O	2021-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 140		MB
		M	2021-06-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 141		MB
		O	2021-06-28	D	59 - Exercice au comptant	(1 140)	26.9500	MB
		M	2021-06-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 141)		MB
Northland Power Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Crawley, Mike	5	O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	40.0390	ON
Nutrien Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Schmidt, Mayo	4, 5							
Spouse RBC Dominion Securities	PI	O	2018-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			SK
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	190	79.7000	SK
Seitz, Kenneth Alvin	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	28 427	42.2300USD	SK
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 427)	63.7300USD	SK
Sully, Raef	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	10 000	44.5000USD	SK
		O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	5 000	46.8000USD	SK
		O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	5 000	40.3800USD	SK
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	63.5000USD	SK
Thompson, Mark	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	4 687	37.8400USD	SK
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	7 098	46.2900USD	SK
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	14 391	42.2300USD	SK
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	7 709	53.5400USD	SK
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	12 494	44.5000USD	SK
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(46 379)	63.8600USD	SK
<i>Droits Stock Appreciation Rights (SARs)</i>								
Webb, Michael Reed	5	O	2018-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			SK
		O	2021-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	32 549	40.6000USD	SK
		O	2021-08-16	D	59 - Exercice au comptant	(32 549)	62.2300USD	SK
<i>Options</i>								
Seitz, Kenneth Alvin	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	(28 427)	42.2300USD	SK
Sully, Raef	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	44.5000USD	SK
		O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	46.8000USD	SK
		O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	40.3800USD	SK
Thompson, Mark	5	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(4 687)	37.8400USD	SK
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(7 098)	46.2900USD	SK
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(14 391)	42.2300USD	SK
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(7 709)	53.5400USD	SK
		O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(12 494)	44.5000USD	SK
Webb, Michael Reed	5	O	2021-08-16	D	51 - Exercice d'options	(32 549)	40.6000USD	SK
Nuvo Pharmaceuticals Inc. (d/b/a Miravo Healthcare)								
<i>Options</i>								
Chicoine, Daniel	4	O	2021-08-17	D	52 - Expiration d'options	(8 812)		ON
Copeland, David A.	4	O	2021-08-17	D	52 - Expiration d'options	(6 153)		ON
Dobranowski, Anthony Edward	4	O	2021-08-17	D	52 - Expiration d'options	(6 153)		ON
London, John	4, 5	O	2021-08-17	D	52 - Expiration d'options	(8 812)		ON
Loucaides, Katina	5	O	2021-08-17	D	52 - Expiration d'options	(1 736)		ON
O3 Mining Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Johnston, Amanda	6	O	2021-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
OceanaGold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Holmes, Michael Harvy Lou	4							
JEF Enterprise Pty Ltd (JEF Enterprise A/C)	PI	O	2012-11-07	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500		ON
McMullen, Michael James	4							
McMullen SMSF Pty Ltd (McMullen Superannuation Fund)	PI	O	2021-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000		ON
ONEX CORPORATION								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Onex Corporation	1	O	2021-08-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	365 000	91.0000	ON
		O	2021-08-09	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	459 208	91.0000	ON
		O	2021-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(459 208)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit		O	2021-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(365 000)		ON
Schwartz, Gerald Wilfred	4, 7, 6, 5, 3	O	2021-08-17	D	38 - Rachat ou annulation			
New PCo C LP	PI	O	2021-08-09	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(365 000)	91.0000	ON
The Gerald Schwartz and Heather Reisman Foundation	PI	O	2021-08-11	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(135 000)	91.6900	ON
		O	2021-08-11	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	135 000	91.6900	ON
Open Text Corporation								
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>								
Blatt, Louis Allan	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	660	52.3600USD	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(197)	52.4100USD	ON
Davies, Gordon Allan	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 678	52.3600USD	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	52.4100USD	ON
Donohue, James Prentiss	5	O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	5 000	27.9950USD	ON
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	3 840	29.7450USD	ON
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	7 560	34.4900USD	ON
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	5 903	39.2700USD	ON
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	7 800	38.7600USD	ON
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	3 053	45.8100USD	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 324)	52.3746USD	ON
		O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	708	52.3600USD	ON
Duggan, Paul Michael	5	O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(312)	52.4100USD	ON
		O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	708	52.3600USD	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(352)	52.4100USD	ON
Harrison, Simon David	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 009	52.3600USD	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(998)	52.4100USD	ON
Majzoub, Muhieddine	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 897	52.3600USD	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(943)	52.4100USD	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 000)	52.3313USD	ON
		O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	23 140	27.8250USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 005)	53.0328USD	ON
McGourlay, Christopher James	5	O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	2 924	29.7450USD	ON
		O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	5 094	34.4900USD	ON
		O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	7 365	39.2700USD	ON
		O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	30 000	40.2000USD	ON
		O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	9 750	38.7600USD	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 133)	52.4280USD	ON
		O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	926	52.3600USD	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(497)	52.4100USD	ON
McKenzie, Renee Dione	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	58	52.3600USD	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32)	52.4100USD	ON
Parker, Douglas Michael	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	643	52.3600USD	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(345)	52.4100USD	ON
Ranganathan, Madhu	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 232	52.3600USD	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 178)	52.4100USD	ON
Rosen, Howard Daniel	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	122	52.3600USD	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44)	52.4100USD	ON
Sweeney, Brian Paul	5	O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	4 875	38.7600USD	ON
		O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 875)	52.2983USD	ON
		O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 510	52.3600USD	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(750)	52.4100USD	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(760)	52.5000USD	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
Fowle, Randy	4	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	124	52.0300USD	ON
Fraser, David	4	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	38	52.0300USD	ON
Powell, Ann Marie	4	O	2021-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 261	52.0300USD	ON
Slaunwhite, Michael William George	4	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	151	52.0300USD	ON
Stevenson, Katharine Berghuis	4	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	120	52.0300USD	ON
Weinstein, Deborah	4	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	139	52.0300USD	ON
<i>Options All OTEX Option Plans</i>								
Barrechea, Mark James	4, 5	O	2021-08-09	D	50 - Attribution d'options	256 410	52.6200USD	ON
Blatt, Louis Allan	5	O	2021-08-09	D	50 - Attribution d'options	12 820	52.6200USD	ON
Davies, Gordon Allan	5	O	2021-08-09	D	50 - Attribution d'options	34 620	52.6200USD	ON
Donohue, James Prentiss	5	O	2021-08-09	D	50 - Attribution d'options	15 380	52.6200USD	ON
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	27.9950USD	ON
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	(3 840)	29.7450USD	ON
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	(7 560)	34.4900USD	ON
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	(5 903)	39.2700USD	ON
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	(7 800)	38.7600USD	ON
		O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	(3 053)	45.8100USD	ON
Duggan, Paul Michael	5	O	2021-08-09	D	50 - Attribution d'options	19 230	52.6200USD	ON
Harrison, Simon David	5	O	2021-08-09	D	50 - Attribution d'options	34 620	52.6200USD	ON
Lengyel, Kristina	5	O	2021-08-09	D	50 - Attribution d'options	19 230	52.6200USD	ON
Majzoub, Muhieddine	5	O	2021-08-09	D	50 - Attribution d'options	34 620	52.6200USD	ON
		O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	(23 140)	27.8250USD	ON
McGourlay, Christopher James	5	O	2021-08-09	D	50 - Attribution d'options	20 510	52.6200USD	ON
		O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	(2 924)	29.7450USD	ON
		O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	(5 094)	34.4900USD	ON
		O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	(7 365)	39.2700USD	ON
		O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	40.2000USD	ON
		O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	(9 750)	38.7600USD	ON
McKenzie, Renee Dione	5	O	2021-08-09	D	50 - Attribution d'options	8 180	52.6200USD	ON
Parker, Douglas Michael	5	O	2021-08-09	D	50 - Attribution d'options	15 380	52.6200USD	ON
Ranganathan, Madhu	5	O	2021-08-09	D	50 - Attribution d'options	51 280	52.6200USD	ON
Sweeney, Brian Paul	5	O	2021-08-09	D	50 - Attribution d'options	23 080	52.6200USD	ON
		O	2021-08-09	D	51 - Exercice d'options	(4 875)	38.7600USD	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Barrechea, Mark James	4, 5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	96 110	52.0300USD	ON
Blatt, Louis Allan	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 810	52.0300USD	ON
Davies, Gordon Allan	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 970	52.0300USD	ON
Donohue, James Prentiss	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 770	52.0300USD	ON
Duggan, Paul Michael	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 210	52.0300USD	ON
Harrison, Simon David	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 970	52.0300USD	ON
Lengyel, Kristina	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 210	52.0300USD	ON
Majzoub, Muhieddine	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 970	52.0300USD	ON
McGourlay, Christopher James	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 690	52.0300USD	ON
McKenzie, Renee Dione	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 060	52.0300USD	ON
Parker, Douglas Michael	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 770	52.0300USD	ON
Ranganathan, Madhu	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 220	52.0300USD	ON
Rosen, Howard Daniel	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 160	52.0300USD	ON
Sweeney, Brian Paul	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 650	52.0300USD	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Barrechea, Mark James	4, 5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 050	52.0300USD	ON
Blatt, Louis Allan	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 400	52.0300USD	ON
		O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(660)	52.3600USD	ON
Davies, Gordon Allan	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 490	52.0300USD	ON
		O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 678)	52.3600USD	ON
Donohue, James Prentiss	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 880	52.0300USD	ON
		O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(708)	52.3600USD	ON
Duggan, Paul Michael	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 600	52.0300USD	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit								
Harrison, Simon David	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(708)	52.3600USD	ON
		O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 490	52.0300USD	ON
		O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 009)	52.3600USD	ON
Lengyel, Kristina	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 600	52.0300USD	ON
Majzoub, Muhieddine	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 490	52.0300USD	ON
		O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 897)	52.3600USD	ON
McGourlay, Christopher James	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 840	52.0300USD	ON
		O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(926)	52.3600USD	ON
McKenzie, Renee Dione	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 530	52.0300USD	ON
		O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(58)	52.3600USD	ON
Parker, Douglas Michael	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 880	52.0300USD	ON
		O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(643)	52.3600USD	ON
Ranganathan, Madhu	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 610	52.0300USD	ON
		O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 232)	52.3600USD	ON
Rosen, Howard Daniel	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 160	52.0300USD	ON
		O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(122)	52.3600USD	ON
Sweeney, Brian Paul	5	O	2021-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 320	52.0300USD	ON
		O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 510)	52.3600USD	ON
Orezone Gold Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Halvorson, Michael Hen Reid	4	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	1.3300	BC
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	96 500	1.3300	BC
Orla Mining Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morin, Etienne	5	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	4.7500	BC
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 600)	4.7500	BC
Osisko Développement Corp.								
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Roosen, Sean	4, 6, 5	O	2021-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	53 100	5.6300	BC
<i>Options</i>								
Roosen, Sean	4, 6, 5	O	2021-08-16	D	50 - Attribution d'options	70 100	5.6300	BC
Outcrop Silver & Gold Corporation								
<i>Options</i>								
Peterson, Lisa	5	O	2021-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-08-16	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.2400	BC
Pages Jaunes Limitée								
<i>Droits Rights Share Appreciation Rights Plan</i>								
Eckert, David Alan	5	O	2021-08-07	D	59 - Exercice au comptant	(58 055)	14.3349	QC
<i>Options</i>								
Eckert, David Alan	5	O	2021-08-07	D	38 - Rachat ou annulation	(522 495)	14.3349	QC
Pan Global Resources Inc.								
<i>Options</i>								
Kerzner, brian	4	O	2021-08-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.6000	BC
Moody, Timothy	5	O	2021-08-18	D	50 - Attribution d'options	800 000		BC
Pinsky, Max	5	O	2021-08-18	D	50 - Attribution d'options	100 000		BC
Pan Orient Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pan Orient Energy Corp.	1	O	2021-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(87 100)		AB
Payfare Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lam, Braulio	5	O	2021-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	407	12.2800	ON
Pembina Pipeline Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ainsworth, Anne-Marie	4	O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	90	32.0100	AB

Émetteur	Relation	État	Date	Em-	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		opération	de l'opération	prise	Description de l'opération			
Initié								
Porteur inscrit								
Sprott, Jaret	5							
TFSA	PI	O	2021-08-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11	40.4600	AB
Taylor, Stuart	5							
TFSA	PI	O	2021-08-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7	40.4400	AB
Perpetual Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goosen, Ryan	5	O	2021-08-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	82 500	0.0100	AB
<i>Restricted Rights</i>								
Goosen, Ryan	5	O	2021-08-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(82 500)	0.0100	AB
Peyto Exploration & Development Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Robinson, Scott	5	O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	7.1500	AB
PharmaCielo Ltd. (formerly, AAJ Capital 1 Corp.)								
<i>Options</i>								
Bache, Douglas	4	O	2018-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-05-13	D	50 - Attribution d'options	100 000		ON
		O	2021-06-10	D	50 - Attribution d'options	20 000		ON
Jimenez Jaramillo, Claudia	4	O	2019-08-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-05-13	D	50 - Attribution d'options	50 000		ON
		O	2021-06-10	D	50 - Attribution d'options	20 000		ON
Lustig, Marc	4	O	2021-06-10	D	50 - Attribution d'options	20 000		ON
Pellegrini, Matteo	4	O	2021-05-13	D	50 - Attribution d'options	50 000		ON
		O	2021-06-10	D	50 - Attribution d'options	20 000		ON
Petron, William Boris	4	O	2021-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Von Koss, Henning	4, 5	O	2020-05-04	D	50 - Attribution d'options	1 500 000		ON
		O	2020-12-02	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
		O	2021-06-10	D	50 - Attribution d'options	20 000		ON
PHX Energy Services Corp.								
<i>Retention Awards (Cash-based Only)</i>								
Freeman, Terrance	4	O	2021-08-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 556)		AB
Plaza Retail REIT								
<i>RSUs</i>								
Drake, James (Jim)	5	O	2021-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	4.5600	NB
Mackenzie, Peter	5	O	2021-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	4.5600	NB
Penney, Stephen	5	O	2021-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13	4.5600	NB
Strange, Kimberly A.	5	O	2021-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	4.5600	NB
Points International Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Croxon, David Bruce	4							
Xonkor Holdings Limited	PI	O	2021-08-16	I	51 - Exercice d'options	1 813	20.7300	ON
<i>Options ESOP</i>								
Croxon, David Bruce	4	O	2021-08-16	D	51 - Exercice d'options	(1 813)	20.7300	ON
Power Corporation du Canada								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Lemay, Stéphane	7, 5	O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	14 002	31.4751	QC
		O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	7 467	30.2700	QC
		O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 002)	42.2510	QC
		O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 467)	42.2339	QC
<i>Options</i>								
Lemay, Stéphane	7, 5	O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	(14 002)	31.4751	QC
		O	2021-08-17	D	51 - Exercice d'options	(7 467)	30.2700	QC
Prairie Provident Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Petrie, Derek	4	O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.0800	AB
Premium Brands Holdings Corporation								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Actions ordinaires</i>								
Kalutycz, William Dion	5	O	2021-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(10 000)	128.9423	BC
Sposari, Stephen	7	O	2021-08-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 389)	103.5250USD	BC
Profound Medical Corp. (formerly Mira IV Acquisition Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rosenthal, Arthur Lee	4	O	2018-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	15.4501USD	ON
Quarterhill Inc. (formerly, Wi-LAN Inc.)								
<i>Droits Share RSU</i>								
Hill, Paul	4	O	2021-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(12 524)	2.2700	ON
Malhotra, Rish	5	O	2021-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(5 095)	2.2700	ON
Rim, John	5	O	2021-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 056)	2.2700	ON
Vladescu, Michael	5	O	2021-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(11 757)	2.2700	ON
Watchmaker, Prashant	5	O	2021-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(8 811)	2.2700	ON
Queen's Road Capital Investment Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gilman, Warren Philip	4, 5	O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	0.6000	BC
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 500	0.6000	BC
Quincaillerie Richelieu Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Auclair, Antoine	5	O	2021-08-10	D	35 - Dividende en actions	4	43.4906	QC
reer	PI	O	2021-08-10	I	35 - Dividende en actions	17	43.4906	QC
Grenier, Guy	5	O	2021-08-10	D	35 - Dividende en actions	4	43.4906	QC
REER	PI	O	2021-08-10	I	35 - Dividende en actions	7	43.4906	QC
Lord, Richard	4, 5	O	2021-08-10	D	35 - Dividende en actions	93	43.4906	QC
Real Matters Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Holland, William Thomas WH Corp.	4 PI	O	2021-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	12.1687	ON
		O	2021-08-12	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	12.4000	ON
Real Matters Inc.	1	O	2021-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.2730	ON
		O	2021-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	12.2730	ON
		O	2021-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	12.4194	ON
		O	2021-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	12.4194	ON
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	19 900	12.8892	ON
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(19 900)	12.8892	ON
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	19 900	12.7200	ON
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(19 900)	12.7200	ON
		O	2021-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	19 900	12.3032	ON
		O	2021-08-17	D	38 - Rachat ou annulation	(19 900)	12.3032	ON
Redline Communications Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McGrath, Ronan Dominic	4	O	2012-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	1.5220	ON
		M	2012-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	0.5220	ON
RESSOURCES CERRO DE PASCO INC. (anciennement Les propriétés Genius Ltée)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Guy	4, 5	O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2700	QC
Ressources Minières Radisson Inc.								
<i>Bons de souscription</i>								
Gentile, Michael	4	O	2021-08-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 666 667		QC
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Briscoe, Beverley Anne	4	O	2021-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	543	59.5000USD	BC
DeWitt, Adam	4	O	2021-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	543	59.5000USD	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Elton, Robert George	4	O	2021-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	543	59.5000USD	BC
Fennell, Jonathan Kim	4	O	2021-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	543	59.5000USD	BC
Olsson, Erik	4	O	2021-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	797	59.5000USD	BC
Raiss, Sarah	4	O	2021-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	543	59.5000USD	BC
Shenkan, Amy Guggenheim	4	O	2021-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	543	59.5000USD	BC
Zimmerman, Christopher	4	O	2021-08-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	543	59.5000USD	BC
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Ackley, Matthew Farrell	5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 013	59.1800USD	BC
Concors, Baron	5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 448	59.1800USD	BC
Driscoll, Sharon	5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 543	59.1800USD	BC
Fandozzi, Ann Margaret	4, 5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	34 217	59.1800USD	BC
Geisner, Kevin Alan	5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 435	59.1800USD	BC
Jeter, James Jeffrey	5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 548	59.1800USD	BC
Kessler, James Francis	5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 504	59.1800USD	BC
Taylor, Kari R	5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 283	59.1800USD	BC
Thiede, Carmen	5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 435	59.1800USD	BC
Watt, Darren	5	O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 872	59.1800USD	BC
<i>Options</i>								
Ackley, Matthew Farrell	5	O	2021-08-11	D	59 - Exercice au comptant	(2 000)	17.7600USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	8 758	80.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	10 816	90.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	13 239	100.0000USD	BC
Concors, Baron	5	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	18 437	80.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	22 769	90.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	27 871	100.0000USD	BC
Driscoll, Sharon	5	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	23 009	80.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	28 415	90.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	34 782	100.0000USD	BC
Fandozzi, Ann Margaret	4, 5	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	74 669	80.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	92 214	90.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	112 877	100.0000USD	BC
Geisner, Kevin Alan	5	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	9 680	80.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	11 954	90.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	14 633	100.0000USD	BC
Jeter, James Jeffrey	5	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	7 744	80.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	9 563	90.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	11 706	100.0000USD	BC
		O	2021-08-16	D	59 - Exercice au comptant	(7 250)	33.7900USD	BC
Kessler, James Francis	5	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	20 742	80.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	25 615	90.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	31 355	100.0000USD	BC
Taylor, Kari R	5	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	13 713	80.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	16 935	90.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	20 729	100.0000USD	BC
Thiede, Carmen	5	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	9 680	80.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	11 954	90.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	14 633	100.0000USD	BC
Watt, Darren	5	O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	6 269	80.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	7 742	90.0000USD	BC
		O	2021-08-12	D	50 - Attribution d'options	9 477	100.0000USD	BC
		O	2021-08-16	D	59 - Exercice au comptant	(3 300)	24.8400USD	BC
Saputo Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Levesque-Castonguay, Lyne Diane	7	O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	29.1300USD	QC
Saputo, Emanuele	3							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit Fondation Mirella & Lino Saputo	PI	O	2021-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	203 900	36.4000	QC
			2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	36.5000	QC
			2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	96 100	36.4600	QC
ScoZinc Mining Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Salsberg, Eric	3	O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.5700	BC
Scully Royalty Ltd.								
<i>Actions ordinaires US\$0.001 par value each</i>								
Subin, Neil S.	3							
ALIMCO	PI	O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(105)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(105)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(212)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(212)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(123)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(123)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(149)	12.2035USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(149)	12.2035USD	BC
Catherine C. Miller Irrevocable Trust	PI	O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(37)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26)	12.2035USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26)	12.2035USD	BC
Catherine Miller Trust C	PI	O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(128)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(128)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(258)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(258)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(149)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(149)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(181)	12.2035USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(181)	12.2035USD	BC
Crider GST Trust	PI	O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28)	12.2035USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28)	12.2035USD	BC
Kimberley S. Miller GST Trust dtd 12/17/1992	PI	O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25)	12.2873USD	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14)	12.0800USD	BC
LIMFAM LLC	PI	O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17)	12.2035USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17)	12.2035USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(112)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(112)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(226)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(226)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(131)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(131)	12.0800USD	BC
Lloyd I. Miller III Irrevocable Trust D	PI	O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(159)	12.2035USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24)	12.2035USD	BC
Lloyd I. Miller Trust A-1	PI	O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24)	12.2035USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(78)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(78)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54)	12.2035USD	BC
Lloyd I. Miller Trust A-3	PI	O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54)	12.2035USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(54)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38)	12.2035USD	BC
Lloyd I. Miller, III GST Trust dtd 12/31/1991	PI	O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38)	12.2035USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4)	12.2035USD	BC
Lloyd I. Miller, III Revocable Trust	PI	O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4)	12.2035USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41)	13.3277USD	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
MILFAM I L.P.	PI	O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41)	13.3277USD	BC
			2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97)	13.0051USD	BC
			2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97)	13.0051USD	BC
			2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(195)	12.2873USD	BC
			2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(195)	12.2873USD	BC
			2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(113)	12.0800USD	BC
			2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(113)	12.0800USD	BC
			2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(137)	12.2035USD	BC
			2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(137)	12.2035USD	BC
			2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38)	13.3277USD	BC
			2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38)	13.3277USD	BC
			2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(89)	13.0051USD	BC
			2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(89)	13.0051USD	BC
			2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(180)	12.2873USD	BC
			2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(180)	12.2873USD	BC
			MILFAM II L.P.	PI	O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché
2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché				(104)	12.0800USD	BC
2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché				(127)	12.2035USD	BC
2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché				(127)	12.2035USD	BC
2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché				(107)	13.3277USD	BC
2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché				(107)	13.3277USD	BC
2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché				(255)	13.0051USD	BC
2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché				(255)	13.0051USD	BC
2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché				(514)	12.2873USD	BC
2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché				(514)	12.2873USD	BC
MILFAM III LLC	PI	O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(297)	12.0800USD	BC
			2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(297)	12.0800USD	BC
			2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(361)	12.2035USD	BC
			2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(361)	12.2035USD	BC
			2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7)	13.3277USD	BC
			2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7)	13.3277USD	BC
			2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16)	13.0051USD	BC
			2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16)	13.0051USD	BC
			2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32)	12.2873USD	BC
			2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(32)	12.2873USD	BC
MILFAM LLC	PI	O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18)	12.0800USD	BC
			2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18)	12.0800USD	BC
			2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22)	12.2035USD	BC
			2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22)	12.2035USD	BC
			2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13)	13.3277USD	BC
			2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13)	13.3277USD	BC
			2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	13.0051USD	BC
			2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	13.0051USD	BC
			2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59)	12.2873USD	BC
			2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59)	12.2873USD	BC
Miller Family Education & Medical Trust	PI	O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33)	12.0800USD	BC
			2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33)	12.0800USD	BC
			2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41)	12.2035USD	BC
			2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41)	12.2035USD	BC
			2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44)	13.3277USD	BC
			2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44)	13.3277USD	BC
			2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(105)	13.0051USD	BC
			2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(105)	13.0051USD	BC
2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(212)	12.2873USD	BC			
2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(212)	12.2873USD	BC			

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(123)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(123)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(149)	12.2035USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(149)	12.2035USD	BC
Susan F. Miller	PI	O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34)	12.2035USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34)	12.2035USD	BC
Susan F. Miller Spousal Trust A-4	PI	O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44)	13.3277USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(105)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(105)	13.0051USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(212)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(212)	12.2873USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(123)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(123)	12.0800USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(149)	12.2035USD	BC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(149)	12.2035USD	BC
Sherritt International Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Binedell, Leon	4, 5	O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125 000	0.4200	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.4294	ON
Gabriel, Yasmin	5	O	2021-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	0.4100	ON
spousal RRSP	PI	O	2021-08-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Honig, Gregory Timothy	5	O	2021-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Ross, Chad Robert	5	O	2021-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Performance Share Units</i>								
Gabriel, Yasmin	5	O	2021-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	151 290	0.4200	ON
Honig, Gregory Timothy	5	O	2021-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Ross, Chad Robert	5	O	2021-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 004	0.4200	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Gabriel, Yasmin	5	O	2021-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	151 290	0.4200	ON
Honig, Gregory Timothy	5	O	2021-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Ross, Chad Robert	5	O	2021-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 004	0.4200	ON
Shopify Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	570	62.1500USD	ON
		O	2021-08-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(570)	1482.5300USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2021-08-16	D	51 - Exercice d'options	3 210	180.3800USD	ON
		O	2021-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 210)	1498.2026USD	ON
7910240 Canada Inc.	PI	O	2021-08-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 500)	1508.3794USD	ON
Phillips, John	4							
Klister Credit Corp.	PI	O	2021-08-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(6 000)	1913.2265	ON
		O	2021-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 000)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
The Northpine Foundation	PI	O	2021-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 000		ON
		O	2021-08-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 000)	1911.8853	ON
Shannan, Toba David	5	O	2021-08-16	D	51 - Exercice d'options	1 000	22.4400USD	ON
		O	2021-08-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 000)	1496.0600USD	ON
<i>Options</i>								
Finkelstein, Harley Michael	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	(570)	62.1500USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5	O	2021-08-16	D	51 - Exercice d'options	(3 210)	180.3800USD	ON
Shannan, Toba David	5	O	2021-08-16	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	22.4400USD	ON
Sierra Wireless, Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brace, Philip Gordon	4, 5	O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	16.2200USD	BC
SILVERCORP METALS INC.								
<i>Actions ordinaires without par value</i>								
Katasa, Marina	4	O	2021-08-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500		BC
Kim, Yong-Jae	5	O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 564		BC
Kong, David TokPay	4	O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500	5.4000	BC
Liu, Derek Zhihua	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	30 000	3.4000	BC
		O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	15 000		BC
Liu, Yikang	4	O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500		BC
Shaver, Lon Eric	5	O	2021-08-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 375		BC
Simpson, Stephen Paul	4	O	2021-08-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 500		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Katasa, Marina	4	O	2021-08-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)		BC
Kim, Yong-Jae	5	O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 564)		BC
Kong, David TokPay	4	O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)		BC
Liu, Derek Zhihua	5	O	2021-08-12	D	57 - Exercice de droits de souscription	(15 000)		BC
Liu, Yikang	4	O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)		BC
Shaver, Lon Eric	5	O	2021-08-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 375)		BC
Simpson, Stephen Paul	4	O	2021-08-17	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 500)		BC
<i>Options</i>								
Liu, Derek Zhihua	5	O	2021-08-12	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	3.4000	BC
SmartCentres Real Estate Investment Trust (formerly, Smart Real Estate Investment Trust)								
<i>Class B Series 2 Limited Partnership Units</i>								
Goldhar, Mitchell	3							
Penguin Properties Inc.	PI	O	2021-07-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 763	29.5500	ON
		O	2021-07-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 763)	29.5500	ON
The Penguin - CWT Partnership	PI	O	2021-07-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	7 763	29.5500	ON
<i>Class C Series 2 Limited Partnership Units</i>								
Goldhar, Mitchell	3							
Penguin Properties Inc.	PI	O	2021-07-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(7 763)	29.5500	ON
<i>Special Voting Units</i>								
Goldhar, Mitchell	3							
Penguin Properties Inc.	PI	O	2021-07-30	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 763		ON
		O	2021-07-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(7 763)		ON
The Penguin - CWT Partnership	PI	O	2021-07-30	I	90 - Changements relatifs à la propriété	7 763		ON
Société financière IGM Inc.								
<i>Executive Performance Share Units</i>								
Shewchuk, Blaine	7	O	2021-08-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 210	46.0200	MB
<i>Options</i>								
Shewchuk, Blaine	7	O	2021-08-17	D	50 - Attribution d'options	6 080	46.0200	MB
Stakeholder Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Berlet, Christopher James	5	O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.8800	BC
Stantec Inc.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
à Porta, Martin Anton	4	O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	58.3700	AB
Starlight U.S. Multi-Family (No. 2) Core Plus Fund								
<i>Class A Units</i>								
Hanick, David Hartley	5	O	2021-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	9.7500	ON
Stelco Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goldberg, Alan Edward	4, 6, 3							
LG Bedrock Holdings LP	PI	O	2021-08-13	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(11 398 024)	34.9300	ON
LG Bedrock Holdings LP	3	O	2021-08-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(11 398 024)	34.9300	ON
Lindsay, Robert Demarest	6, 3							
LG Bedrock Holdings LP	PI	O	2021-08-13	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(11 398 024)	34.9300	ON
Stelco Holdings Inc.	1	O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	11 398 024	34.9300	ON
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(11 398 024)		ON
Summit Industrial Income REIT								
<i>Parts de fiducie</i>								
Morassutti, Lawrence	4							
Caren Morassutti - RRSP	PI	O	2021-08-13	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	301	19.6600	ON
Suncor Energie Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Little, Mark Stephen	5	O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 650	23.4968	AB
<i>Options - Suncor Energy Option Plan (Post August 1, 2009)</i>								
Cowan, Alister	5	O	2021-08-12	D	52 - Expiration d'options	(152 800)	43.0000	AB
Superior Plus Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Marquard & Bahls AG	3	O	2021-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 840	15.5702	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 200	15.6057	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 300	15.7172	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48 800	15.5953	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 000	12.4683	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 900	15.7707	ON
Minhas, Inder Zora	5	O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	15.8100	ON
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Lauzon, Robert	7							
RRSP	PI	O	2021-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	10.7100	AB
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund	1	O	2021-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	10.7573	AB
		O	2021-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	10.8175	AB
		O	2021-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	6 600	10.7123	AB
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	10.8004	AB
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	10.7186	AB
Sustainable Power & Infrastructure Split Corp.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Brompton Corp.	7	O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.9500	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	10.0000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	10.0100	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	10.0300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	10.0600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	10.0900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	10.1000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	9.9800	ON
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	10.0000	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	10.0000	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	10.0000	ON
<i>Actions privilégiées</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Tamarack Valley Energy Ltd.								
<i>Droits PSUs</i>								
Ezinga, Christine	5	O	2021-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits Restricted Stock Units</i>								
Ezinga, Christine	5	O	2021-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options</i>								
Ezinga, Christine	5	O	2021-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
TeraGo Inc.								
<i>Performance Share Units</i>								
Levy, Candice	5	O	2021-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 156)		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Levy, Candice	5	O	2021-08-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 309)		ON
The Flawr Corporation (formerly The Needle Capital Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Galego, Michael	5	O	2021-01-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 612)	0.3800	ON
		O	2021-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(601 235)	0.2660	ON
The Green Organic Dutchman Holdings Ltd.								
<i>Droits Restricted Share Unit (RSU)</i>								
Bovingdon, Sean	5	O	2021-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	450 000		ON
		M	2021-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	450 000		ON
Cedrone, Jeancarlo	5	O	2021-08-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		ON
<i>Options</i>								
Cedrone, Jeancarlo	5	O	2021-08-13	D	50 - Attribution d'options	60 000		ON
Duncan, Gayle Anne	5	O	2021-07-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-13	D	50 - Attribution d'options	500 000		ON
Thérapeutique Knight Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goodman, Jonathan Ross	4, 6, 5	O	2021-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	5.3900	QC
		O	2021-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	5.4000	QC
Dana Caplan	PI	O	2014-02-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-08-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	5.3900	QC
Lande, Robert Nathaniel	4	O	2021-08-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	5.4900	QC
Theratechnologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arena, Joseph	4	O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.4800USD	QC
Thomson Reuters Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Beastrom, Elizabeth	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 189		ON
Fischer, Paul	7	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	943		ON
Wong, David Franklin	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	18 362		ON
		M	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 532		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Beastrom, Elizabeth	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 422)		ON
Fischer, Paul	7	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 360)		ON
Wong, David Franklin	5	O	2021-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 362)		ON
ThreeD Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
ThreeD Capital Inc.	1	O	2021-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(163 500)	0.6557	ON
		O	2021-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	54 500	0.9903	ON
		O	2021-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	65 000	1.0772	ON

Émetteur	Relation	État	Date	Em- prise	Opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre		opé- ration	de l'opération		Description de l'opération			
Initié Porteur inscrit								
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	72 700	1.1258	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 000	1.0836	ON
Tidewater Renewables Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gellner, Brett	4	O	2021-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-08-18	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	9 000	15.0000	AB
MacLeod, Joel	5	O	2021-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Raymond, Margaret Ann	4	O	2021-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.	3	O	2021-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Vorra, Joel Kyle	5	O	2021-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Wong-Chor, Trevor	6	O	2021-08-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-08-18	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 500	15.0000	AB
Toromont Industries Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Medhurst, Scott	4, 5	O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	30 000	53.8800	ON
		O	2021-08-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 200)	104.9800	ON
		M	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	104.9800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	105.0000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	104.9900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	105.0100	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	105.0900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	105.1400	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	105.1900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	105.1800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	105.2500	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	105.2550	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	105.2650	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	105.2750	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	105.2900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	105.3200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	105.2200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	105.0350	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	105.0550	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	105.0500	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	105.0200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	105.0050	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	105.0850	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	105.0600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	105.0800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	105.0300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	105.0700	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	105.0400	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.7400	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.6400	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	104.7500	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	104.7200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.6300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	104.5700	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.5200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	104.5600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	104.5100	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.4800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.4500	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	104.3900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.3800	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.3600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	104.3100	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.2450	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	104.0500	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	104.0900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	104.1000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	104.1300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	104.1400	ON
		O	2021-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(300)	104.2100	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.2400	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	104.1800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.1200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.0300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.4550	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.3700	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	104.3000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.2900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	104.2300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.3400	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.2800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.2200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	104.1500	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.1900	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.6800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.8200	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.7600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	104.7800	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.8150	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	104.7550	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.7700	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.7300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.8300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.9500	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.8850	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	104.9300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	104.9550	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	105.1300	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	105.0950	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	105.1000	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	105.1050	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	105.1500	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	105.1600	ON
		O	2021-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	105.1850	ON
Options								
Medhurst, Scott	4, 5	O	2021-08-10	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	53.8800	ON
Total Energy Services Inc.								
Actions ordinaires								
Kirstine, Jessica A.	4	O	2021-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 120	3.7000	AB
Melchin, Gregory Knowles	4	O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 550	3.8630	AB
Options								
Danyluk, Cam	5	O	2021-08-11	D	50 - Attribution d'options	85 000	3.7200	AB
Halyk, Daniel Kim	4, 5	O	2021-08-11	D	50 - Attribution d'options	100 000		AB
Kosich, William John George	5	O	2021-08-11	D	50 - Attribution d'options	85 000	3.7200	AB
Macson, Bradley John	5	O	2021-08-11	D	50 - Attribution d'options	85 000	3.7200	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit Ting, Ashley Desiree	5	O	2021-08-11	D	50 - Attribution d'options	30 000	3.7200	AB
Tourmaline Oil Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rose, Mike	5	O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	31.4896	AB
Tricon Residential Inc. (formerly, Tricon Capital Group Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4	O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	469	15.3500	ON
<i>Deferred Share Units</i>								
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4	O	2021-08-13	D	57 - Exercice de droits de souscription	(469)	15.3500	ON
		O	2021-08-13	D	38 - Rachat ou annulation	(539)	15.3500	ON
Trilogy Metals Inc. (formerly NovaCopper Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Walters, Diana	4	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	5 000	0.7000	BC
		O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.5300	BC
<i>Options</i>								
Walters, Diana	4	O	2021-08-11	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	0.7000	BC
Triple Flag Precious Metals Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
BAKER, TIMOTHY CLIVE	4	O	2021-05-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 850	10.5335USD	ON
O'Hagan, Lawrence Peter	4	O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	10.4900USD	ON
		O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	10.3600USD	ON
Usmar, Shaun Alleyne	4, 5	O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.2140	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	13.4000	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 900	13.3223	ON
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	13.4227	ON
Vanderkooy, Sheldon Alexander	5							
TFSA	PI	O	2021-05-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.5960USD	ON
		O	2021-08-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.5470USD	ON
		O	2021-08-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.6050USD	ON
True North Commercial Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie</i>								
Veiner, Leslie	5	O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	7.4300	ON
		O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	7.4400	ON
Trulieve Cannabis Corp. (formerly Schyan Exploration Inc.)								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
D'Amico, Alexander	5	O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	660	27.0000USD	ON
		O	2021-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	660	37.9960USD	ON
Rivers, Kimberly	4, 5, 3	O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 105	27.7272USD	ON
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 404	28.1767USD	ON
Tucows Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gissin, Erez	4	O	2021-08-16	D	51 - Exercice d'options	3 750	27.5300USD	ON
Investmentaktiengesellschaft für langfristige Investoren TGV	3	O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 300	75.0834USD	ON
		O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	74.7380USD	ON
<i>Options</i>								
Gissin, Erez	4	O	2021-08-16	D	51 - Exercice d'options	(3 750)	27.5300USD	ON
Unigold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Phoenix Gold Fund Limited	3	O	2021-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Bons de souscription</i>								
Phoenix Gold Fund Limited	3	O	2021-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Uni-Sélect inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
McManus, Brian 4296478 Canada Inc.	5 PI	O	2021-05-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 200	18.0000	QC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	18.1450	QC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	18.1500	QC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	18.1600	QC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	18.1650	QC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	18.1700	QC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.1800	QC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	18.1900	QC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 700	18.2000	QC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	17.7600	QC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	17.9300	QC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	17.9750	QC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	17.9800	QC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	17.9850	QC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	17.9900	QC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	62 300	18.0000	QC
Pagano, Antonio	5	O	2021-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
The 2021 Pagano Family Trust	PI	O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	18.0500	QC
		O	2021-05-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2021-08-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	18.0800	QC
		O	2021-08-13	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 750	18.0300	QC
		O	2021-08-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	17.9600	QC
		O	2021-08-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 750	17.6400	QC
		O	2021-08-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 050	17.3900	QC
<i>Restricted Share Units (RSUs)</i>								
Dowling, Sally Anne	5	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	897	17.4540	QC
Gaudet, Émilie	5	O	2021-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 304	17.4540	QC
Waste Connections, Inc. (formerly Progressive Waste Solutions Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hall, David M	5	O	2021-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 626)	126.0000USD	ON
WeCommerce Holdings Ltd. (formerly Brachium Capital Corp.)								
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>								
Wilkinson, Andrew David Charles	4, 3							
Tiny Capital Ltd.	PI	O	2020-12-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-08-05	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 833	12.0000	BC
Western Energy Services Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Copeland, Donald Darrell	4	O	2021-08-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 823		AB
Lundstrom, Daniel Vern	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 000		AB
<i>Options</i>								
Balkwill, Peter John	5	O	2021-08-15	D	52 - Expiration d'options	(60 500)		AB
Bowers, Jeffrey Keith	5	O	2021-08-15	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		AB
Copeland, Donald Darrell	4	O	2021-08-15	D	52 - Expiration d'options	(11 500)		AB
Gartner, Lorne	4	O	2021-08-15	D	52 - Expiration d'options	(11 500)		AB
MacAusland, Alexander Roland Neil	4, 5	O	2021-08-15	D	52 - Expiration d'options	(199 500)		AB
Mathison, Ronald	4	O	2021-08-15	D	52 - Expiration d'options	(11 500)		AB
Rooney, John	4	O	2021-08-15	D	52 - Expiration d'options	(11 500)		AB
<i>Restricted Share Unit</i>								
Copeland, Donald Darrell	4	O	2021-08-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 823)		AB
Lundstrom, Daniel Vern	5	O	2021-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 000)		AB
Westport Fuel Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Eprile, Brenda	4	O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.1400	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Whitecap Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fagerheim, Grant Bradley	4, 5	O	2021-08-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.4200	AB
		O	2021-08-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.4100	AB
		O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.1400	AB
		O	2021-08-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	5.1400	AB
Xebec Adsorption Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Levitt, Brian	4	O	2021-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Seguin, Francis	4	O	2021-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	3.0500	QC
<i>Unités d'actions différées/Deferred Share Units</i>								
Levitt, Brian	4	O	2021-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Yamana Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Yamana Gold Inc.	1	O	2021-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2021-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	516 000	5.3654	ON
		O	2021-08-12	D	38 - Rachat ou annulation	603 400	5.2235	ON
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(516 000)		ON
		O	2021-08-16	D	38 - Rachat ou annulation	(603 400)		ON
<i>Deferred Share Unit</i>								
Begeman, John A.	4	O	2021-08-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 660		ON
BERGEVIN, Christiane	4	O	2021-08-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 660		ON
Davidson, Alexander John	4	O	2021-08-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 830		ON
Graff, Richard P	4	O	2021-08-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 830		ON
Keating, Kimberly	4	O	2021-08-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 830		ON
Sadowsky, Jane	4	O	2021-08-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 660		ON
Titano, Dino	4	O	2021-08-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 830		ON

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

La *Loi sur les entreprises de services monétaires*, L.R.Q., c. E-12.000001 (la « LESM »), prévoit à son article 3 que toute personne ou entité qui exploite une entreprise de services monétaires contre rémunération (une « ESM ») doit être titulaire d'un permis d'exploitation délivré par l'Autorité des marchés financiers (le « permis »). L'Autorité peut délivrer un permis pour l'une ou plusieurs des catégories suivantes :

- le change de devises
- le transfert de fonds
- l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites
- l'encaissement de chèques
- l'exploitation de guichets automatiques

L'Autorité tient et met à jour sur son site Web, un registre public des entreprises de services monétaires (ESM) à qui elle délivre le droit d'exercer des activités au Québec. Si vous souhaitez vérifier si une ESM dispose d'un droit d'exercer des activités au Québec, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.3.1 contient l'information relative à la décision d'octroyer un nouveau permis. La sous-section 8.3.2 vise la cessation volontaire d'une ou plusieurs activités visées par le permis. La sous-section 8.3.3 contient les décisions prononcées par l'Autorité en vertu du premier alinéa de l'article 17 de la LESM, de suspendre ou de révoquer un permis pour un motif visé aux articles 11 et 13 de la LESM.

Il est à noter que les décisions rendues par le Tribunal administratif des marchés financiers à l'égard d'une ESM en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 de la LESM et les avis d'audiences de ce tribunal se retrouvent à la section 2 du bulletin.

8.3.1 Nouveaux permis d'exploitation

Nom de l'entreprise	Catégories	Date d'émission
LA MAISON MANSOU	Exploitation de guichets automatiques	2021-07-30
JOSEPH PANETTA	Exploitation de guichets automatiques	2021-08-06
9398-2940 QUÉBEC INC	Transfert de fonds	2021-08-06

8.3.2 Cessations volontaires d'activités

Nom de l'entreprise	Catégories	Date de cessation
9435-2572 QUÉBEC INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-08-06
PLATA CAPITAL CANADA INC.	Exploitation de guichets automatiques	2021-08-06

8.3.3 Suspensions ou révocations par l'Autorité

Aucune information

8.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

10.

Agents d'évaluation du crédit

- 10.1 Avis et communiqués
 - 10.2 Réglementation et lignes directrices
 - 10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit
 - 10.4 Sanctions administratives
 - 10.5 Autres décisions
-

10.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

10.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

10.3 DÉSIGNATION À TITRE D'AGENT D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

Aucune information.

10.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

10.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.